



MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-IMIER

# RAPPORT

du Conseil municipal  
sur la marche générale

et

les résultats  
de l'administration municipale  
pendant l'exercice 2022

# TABLE DES MATIERES

AU CONSEIL DE VILLE DE LA COMMUNE MUNICIPALE DE SAINT-IMIER.....	3
ADMINISTRATION GENERALE ASSEMBLEE DE COMMUNE .....	4
CONSEIL DE VILLE .....	6
CONSEIL MUNICIPAL .....	9
PERSONNEL EMPLOYE AU SEIN DE LA MUNICIPALITE.....	12
ADMINISTRATION GENERALE ET POLICE .....	14
IMPOTS.....	20
SERVICE DE L'ACTION SOCIAL - AGENCE AVS REGIONALE .....	22
FINANCES .....	26
COMMISSION DE L'EQUIPEMENT.....	34
COMMISSION DES BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES .....	56
COMMISSION URBANISME ET MOBILITE.....	61
COMMISSION ECONOMIE ET TOURISME .....	69
INFIRMIERE SCOLAIRE.....	72
ECOLE ENFANTINE – ECOLE PRIMAIRE.....	73
ECOLE SECONDAIRE.....	79
FONDATION LA PELOUSE .....	86
ESPACE JEUNESSE D'ERGUEL / COMMISSION DE LA JEUNESSE.....	94
COMMISSION SOCIALE.....	105
COMMISSION DE LA SANTE.....	109
COMMISSION CULTURELLE.....	111
CRESCENTIA SA.....	131
PARC TECHNOLOGIQUE DE SAINT-IMIER SA.....	142
EAU-VALLON SA .....	150
CENTRE DE TECHNOLOGIES MICROTECHNIQUES SA .....	153
SOCIETE IMMOBILIERE DIAPASON SA .....	156
DIATEL SA .....	159
RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION SPECIALE "ACTUALISATION DU REGLEMENT DU CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER" .....	161
CONCLUSION.....	181
 <b>ANNEXE AU RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MARCHE GENERALE ET LES RESULTATS DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE</b>	
<b>RAPPORT GENERAL DES ACTIVITES DE LA COMMISSION DE GESTION.....</b>	<b>1</b>



**AU CONSEIL DE VILLE  
DE LA COMMUNE MUNICIPALE DE SAINT-IMIER**

Monsieur le président,  
Madame, Monsieur, les conseiller·ère·s de ville,

Pour se conformer aux dispositions de l'article 44 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier, le Conseil municipal a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion, ainsi que les comptes de l'exercice 2022.

## ADMINISTRATION GENERALE ASSEMBLEE DE COMMUNE

Le Corps électoral a été appelé trois fois aux urnes pendant l'année 2022.

**Objets du 13 février 2022 :**

1. Acceptez-vous un crédit d'engagement de CHF 3'900'000.-, non prévu au plan financier, pour l'assainissement et la mise aux normes de la piscine en plein air de Saint-Imier, financé par l'emprunt ?

<b>Nombre d'électeurs inscrits au registre des électeurs :</b>	<b>2948</b>
<b>Nombre total de bulletins rentrés :</b>	<b>1198</b>
<b>Blancs :</b>	<b>9</b>
<b>Nuls :</b>	<b>3</b>
<b>Suffrages valables :</b>	<b>1186</b>
<b>Nombres de OUI :</b>	<b>1008</b>
<b>Nombres de NON :</b>	<b>178</b>

2. Acceptez-vous le règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune municipale de Saint-Imier ?

<b>Nombre d'électeurs inscrits au registre des électeurs :</b>	<b>2948</b>
<b>Nombre total de bulletins rentrés :</b>	<b>1198</b>
<b>Blancs :</b>	<b>65</b>
<b>Nuls :</b>	<b>18</b>
<b>Suffrages valables :</b>	<b>1115</b>
<b>Nombres de OUI :</b>	<b>968</b>
<b>Nombres de NON :</b>	<b>147</b>

**Objets du 15 mai 2022 :** Acceptez-vous le don de trois annuités de CHF 52'000.- à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois (Projets Couronne) ?

<b>Nombre d'électeurs inscrits au registre des électeurs :</b>	<b>2916</b>
<b>Nombre total de bulletins rentrés :</b>	<b>917</b>
<b>Blancs :</b>	<b>6</b>
<b>Nuls :</b>	<b>2</b>
<b>Suffrages valables :</b>	<b>909</b>
<b>Nombres de OUI :</b>	<b>319</b>
<b>Nombres de NON :</b>	<b>590</b>

**Objets du 27 novembre 2022 :** Elections communales

<b>Election du maire</b>
<b>Election de 6 membres du Conseil municipal</b>
<b>Election de 31 membres du Conseil de ville</b>

## CONSEIL DE VILLE

### Constitution du bureau du Conseil de ville

Président	M. Samuel da Silva
1 <sup>ère</sup> Vice-présidente	Mme Marie Ruchonnet
2 <sup>ème</sup> Vice-président	M. Ugo Boillat
Secrétaire	M. Christian Tharin
Scrutateurs	M. Raphaël Perotto
	M. Gerolamo Pepe

*Le Conseil de ville s'est réuni six fois en 2022.*

A l'instar des années précédentes, vous trouverez ci-après quelques affaires traitées pendant l'année 2022 :

*Les procès-verbaux des séances du législatif imérien (dès l'année 2006) se trouvent sur site internet de la Municipalité ([www.saint-imier.ch](http://www.saint-imier.ch)).*

*Cette décision permet à toute notre population de prendre connaissance de l'intégralité des délibérations.*

---

### 10 mars 2022

Crédit d'engagement de CHF 145'000.-, prévu au plan financier, pour l'acquisition et la modernisation des écopoints à Saint-Imier ● Service de l'équipement : réaménagement du plan financier 2022-2023 suite au report d'une année (de 2022 à 2023) par le canton du projet de rénovation de la route cantonale sur le tronçon Rue de la Gare – Rue de la Suze ● Crédit d'engagement de CHF 300'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour rénover les réseaux souterrains de la partie est de la Rue du Midi ● Crédit d'engagement de CHF 200'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour rénover les réseaux souterrains de la partie aval de la Rue Saint-Martin ● Crédit d'engagement de CHF 700'000.-, prévu au plan financier réaménagé, pour rénover les réseaux souterrains des rues Pierre-Jolissaint et de la Brigade ● Rapport intermédiaire de la commission temporaire "Actualisation du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier" ● Nomination d'un membre au sein de la Commission de gestion en remplacement de Mme Nathalie Fiechter, démissionnaire ● Nomination d'un membre au sein de la Commission de la santé en remplacement de Mme Nathalie Fiechter, démissionnaire ● Nomination d'un membre au sein de la Commission des finances en remplacement de M. Francis Daetwyler, démissionnaire ● Nomination d'un membre au sein de la Commission de l'action sociale en remplacement de Mme Regina Stöcklin, démissionnaire

## **12 mai 2022**

Crédit d'engagement de CHF 500'000.-, prévu au plan financier modifié (2022-2023), pour rénover les réseaux électriques moyenne tension (MT) qui alimentent les stations de Champ-Meusel et Tivoli et lancer les études de modernisation des deux stations ● Crédit d'engagement de CHF 300'000.-, prévu au plan financier, pour poursuivre la mise sous terre de la ligne moyenne tension (MT) sud entre les stations de la Route de Villeret et de Longines ● Crédit d'engagement cadre de CHF 500'000.-, prévu au plan financier, pour financer de nouvelles installations photovoltaïques réalisées en partenariat ● Crédit d'engagement de CHF 535'000.-, prévu au plan financier, pour l'étude et la mise en œuvre des mesures de sécurisation des secteurs A, C et E de la Montagne du Droit

## **16 juin 2022**

Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2021 ● Comptes 2021 : attribution complémentaire de CHF 1'250'000.- au fonds d'entretien des immeubles du patrimoine administratif ● Comptes 2021 : attribution complémentaire de CHF 750'000.- au financement spécial destiné à l'entretien des routes communales ● Comptes 2021 : attribution complémentaire de CHF 350'000.- au financement spécial relatif aux projets de développement ● Adoption des comptes communaux 2021 ● Crédit cadre de CHF 1'000'000.- pour la vente de parcelles de terrain de la zone industrielle de La Clef, avec compétence au Conseil municipal pour négocier les ventes et signer les actes y relatifs ● Nomination d'un membre au sein de la Commission économie et tourisme en remplacement de M. Swann Thommen, démissionnaire ● Nomination d'un membre au sein de la commission temporaire "Pour un développement durable en remplacement de M. Swann Thommen, démissionnaire

## **8 septembre 2022**

Actualisation du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier ● Crédit cadre de CHF 1'000'000.- pour la vente de parcelles de terrain de la zone industrielle de La Clef, avec compétence au Conseil municipal pour négocier les ventes et signer les actes y relatifs ● Octroi d'un droit de superficie (DDP) sur le BF 569 à la Fondation Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier (Plein Soleil) ● Création d'un financement spécial relatif à la "Réserve de fluctuation" ● Engagement financier de l'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE) pour la période 2023-2026

## **20 octobre 2022**

Nouveau tarif des eaux usées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ● Plan financier 2024-2027 ● Examen du projet de budget 2023 ● Abrogation de l'article 5, alinéa 3, du Règlement de la taxe immobilière (RTim) de la commune municipale de Saint-Imier

## **8 décembre 2022**

Dons du Conseil de ville ● Crédit-cadre de CHF 800'000.-, figurant au plan financier, pour la réfection de routes et de chemins agricoles ● Discuter et accepter un crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 130'000.- pour la professionnalisation de la fonction de commandant du Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël ● Abrogation du Règlement relatif au raccordement des producteurs d'énergie indépendants (RPEI) et adoption du Règlement relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (RIPE) ● Rapport de la Commission des finances pour retrouver l'équilibre structurel à l'horizon 2024-2026 ● Traitement de la motion "5000-500-5" du 20.10.2022 (PS) ● Traitement du postulat "Bâtiments du patrimoine financier" du 20.10.2022 (PS)

## CONSEIL MUNICIPAL

### Composition du Conseil municipal pour l'année 2022

Président	M. Denis Gerber
Adjointe au maire	Mme Josika Iles
Conseiller·ère·s	Mme Paula Tanner Mme Jessica Froidevaux M. Marcel Gilomen M. Corentin Jeanneret M. Olivier Zimmermann
Chancelier	M. Beat Grossenbacher
Vice-chancelier	M. Tiago Rodrigues

### Répartition des départements

<u>Finances, administration générale et police</u> (Personnel, apprentis, chancellerie, informatique, finances, facturation, contentieux, planification financière, banque de données, contrôle des habitants, police administrative, impôts, police des habitants)	M. Denis Gerber, maire
<u>Bâtiments et infrastructures sportives</u> (Bâtiments communaux, installations sportives, pool conciergerie, parcs et jardins, cimetière, efficacité énergétique des bâtiments)	M. Olivier Zimmermann
<u>Equipement</u> (Eau propre et eau usée, gaz, électricité, gestion et planification des réseaux, développement durable, entretien, revêtement des routes)	Mme Josika Iles
<u>Economie et tourisme</u>	M. Marcel Gilomen
<u>Action sociale</u> (Service social, POIAS, jeunesse et 3 <sup>ème</sup> âge, agence AVS)	Mme Paula Tanner
<u>Education et culture</u> (Ecole primaire, école secondaire, musée, bibliothèque)	M. Corentin Jeanneret

## Urbanisme et mobilité

(Urbanisme, permis de construire, police des constructions, transports publics, service de voirie (TP), gestion des déchets, déneigement, sécurité publique)

Mme Jessica Froidevaux

### **Quarante-et-une séances ordinaires**

Entre le 11 janvier et le 20 décembre, le Conseil municipal s'est réuni à 41 reprises, soit le même nombre de séances qu'en 2021.

Au total, il a siégé durant 56 heures et 2 minutes (86h15 en 2021), ce qui représente une moyenne de 1 heure et 22 minutes (2h06 en 2021) par séance. La plus courte a duré 35 minutes, la plus longue 2 heures et 25 minutes. Tous conseillers confondus, le taux de participation aux séances a été de 87.8% (93.7% en 2021).

Le 21 juin, le Conseil municipal a accueilli l'Exécutif de Tramelan pour une séance commune.

La fin de l'année a été marquée par le renouvellement complet des autorités communales. Suite à ces élections, quatre nouveaux membres ont fait leur entrée au Conseil municipal. Ils ont siégé pour la première fois le 15 décembre à l'occasion de la séance de répartition des départements.

### **Trois centenaires**

La soirée du 15 septembre est à marquer d'une pierre blanche avec la remise pour la toute première fois du titre de citoyen d'honneur à l'un de ses habitants, en l'occurrence à M. Walter von Känel. L'engagement exemplaire en faveur de la commune de Saint-Imier de ce capitaine d'industrie, directeur général de Longines durant plus de trois décennies, a été maintes fois souligné par les intervenants ce soir-là.

Après une baisse sensible liée à la pandémie, les invitations ont repris l'ascenseur à partir du deuxième trimestre 2022. Elles ont ainsi à nouveau dépassé le cap des 200 unités, contre 170 en 2021.

Trois centenaires et plus de 20 nonagénaires ont été fêtés par les autorités imériennes entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre.

### **Plus d'une vingtaine de nominations**

Au chapitre du personnel communal, le Conseil municipal a procédé à plus d'une vingtaine de nominations. De nombreux autres dossiers ont été traités en 2022. Il est évidemment impossible de tous les énumérer ici.

Afin de donner un aperçu de la diversité des décisions qui incombent à l'Exécutif, voici dans l'ordre alphabétique une liste non exhaustive des domaines concernés :

Accueil de réfugiés ukrainiens – Adjudications – Ancienne décharge de Châtillon – Anciens abattoirs – Ancien manège – Assainissement du bâtiment de l'Ecole primaire – Avenir Berne romande – Bassin de natation couvert – Chauffage à distance – Comptes communaux – Conseil de ville – Constitution des bureaux de vote et de dépouillement – Crise énergétique



– Cybersécurité – Dangers naturels – Déchets carnés – Déchetterie intercommunale – Demandes d'autorisation d'exploiter – Développement durable – Dons – Ecole à journée continue – Ecole secondaire – Elections cantonales – Elections communales – Erguël Sports SA – Etudes de stationnement et de trafic – Fixation des tarifs de l'électricité – Fixation du prix du gaz naturel – Fondation pour la rayonnement du Jura bernois – Formation continue et perfectionnement professionnel – Funiculaire Saint-Imier – Mont-Soleil – Halte CFF de La Clef – Mesures salariales – Naturalisations – Nouveau bâtiment des Services techniques – Ordonnances pénales pour dépôt illégal de déchets – Parlement des jeunes – Permis de construire – Piscine en plein air – Plan de quartier Les Savagnières – Plan des investissements 2022-2027 – Plan général d'évacuation des eaux – Pôles et réseaux touristiques d'importance régionale dans le Jura bernois – Police des constructions – Prêts économiques – Procédures de licenciements – Projet de nouveau terrain de football et d'athlétisme – Projet hôtelier – Protection des données – Rénovation du réservoir d'eau de 1934 sis Sur les Crêts – Renouvellement des allées d'arbres à l'Envers de Saint-Imier – Renouvellement du réseau électrique – Sapeurs-pompiers d'Erguël – Scolarisation externe – Snowbus – Social lab – Transports scolaires – Vente de terrain dans la zone industrielle de La Clef – Votations communales

### **Nombreux contacts avec les médias**

Plus de 50 communiqués de presse ont été préparés et envoyés par la chancellerie municipale.

Les médias ont été invités à huit points de presse et événements divers : votation populaire sur l'assainissement de la piscine en plein air ; mise en service du chauffage à distance SANTÉ ; présentation du Parlement des jeunes ; baptême de la Rue d'la Zouc ; remise du titre de citoyen d'honneur de la Ville de Saint-Imier à M. Walter von Känel ; baptême de la Rue des Dix Petites Anarchistes ; présentation de la Photographie du profil des bénéficiaires de l'aide sociale de Saint-Imier ; et proclamation des résultats des élections communales.

La Municipalité a par ailleurs communiqué activement sur les réseaux sociaux. Son compte Instagram compte aujourd'hui plus de 500 abonnés. La page Facebook est suivie par plus de 1'400 personnes. Quant au fil Twitter, il totalise plus de 150 abonnés.

Les médias classiques – presse écrite, radios et télévisions, sites internet – continuent à relayer de manière très fidèle les informations diffusées par la chancellerie.

### **AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Président :



Denis Gerber

Le Chancelier :



Beat Grossenbacher

## PERSONNEL EMPLOYÉ AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ

### Effectif total du personnel communal

Au 31 décembre 2022, l'effectif se monte à 109 personnes (hors Conseil municipal), soit 2 de plus qu'en 2021. Cela représente :

- 94 employé(e)s nommé(e)s selon les dispositions réglementaires. (48 emplois à 100% ; 3 emplois à 90%; 13 emplois à 80%; 2 emplois à 75%, 8 emplois à 70%; 6 emplois à 60%; 8 emplois à 50%; 4 emplois à 40% ; 2 emplois à 20%)
- 7 auxiliaires permanents ou à temps partiel engagés selon le code des obligations
- 8 apprentis

La Municipalité a sous contrat 43 femmes (39.45%) et 66 hommes (60.55%).

Sur les 109 collaboratrices et collaborateurs, 60 sont domiciliés à Saint-Imier (55%), 33 dans le canton de Berne (30.3%) et 16 hors canton (14.7%).

### Ancienneté

En 2022, le Conseil municipal a eu le plaisir de souligner la fidélité de huit collaboratrices et collaborateurs actifs au sein de l'administration imérienne :

**Gérald Cattin**, 20 ans, Urbanisme et mobilité, 1<sup>er</sup> avril 2022

**Géraldine Rumo**, 20 ans, Action sociale, 1<sup>er</sup> février 2022

**Gottfried Zeller**, 20 ans, Equipement, 1<sup>er</sup> mai 2022

**Ibrahim Zeka**, 15 ans, Urbanisme et mobilité, 1<sup>er</sup> février 2022

**Yves Neuenschwander**, 15 ans, Equipement-Diatel SA, 12 mars 2022

**Thierry Froidevaux**, 15 ans, Administration des finances, 1<sup>er</sup> août 2022

**Cédric Hinni**, 15 ans, Bâtiments et infrastructures sportives, 1<sup>er</sup> octobre 2022

**Franco Graf**, 15 ans, Equipement, 1<sup>er</sup> novembre 2022

### Mutations

Durant cette année 2022, l'effectif du personnel a enregistré les mutations suivantes :

#### Arrivées :

Prénom Nom	Service	Date
<b>Anais Juste Ferrer</b>	Action sociale	1 <sup>er</sup> janvier
<b>Sarah Faivre</b>	Action sociale	1 <sup>er</sup> janvier (stagiaire)
<b>Loïc Chollet</b>	Musée de Saint-Imier	1 <sup>er</sup> janvier
<b>Jérôme Gogniat</b>	Musée de Saint-Imier	1 <sup>er</sup> janvier (CDD)
<b>Clara D'Antino</b>	Action sociale	Fin mars (CDD)
<b>Samy Lafi</b>	Urbanisme et mobilité	1 <sup>er</sup> avril
<b>Léna Schneider</b>	Action sociale	15 avril (CDD)
<b>Guillaume Berbier</b>	Urbanisme et mobilité	1 <sup>er</sup> mai
<b>Mia Cupillard</b>	Apprentie CFC commerce	1 <sup>er</sup> août
<b>Drazic Poyet</b>	Apprenti agent d'exploit. AFP	1 <sup>er</sup> août
<b>Ewald Hohermuth</b>	Bâtiments et infra. sportives	1 <sup>er</sup> août
<b>Emmanuel Bise</b>	Apprenti agent d'exploit. AFP	15 août
<b>Joachim Carbone</b>	Urb+mob.et bât+infr. sport.	1 <sup>er</sup> septembre
<b>Axl van der Beken</b>	Bâtiments et infra. sportives	1 <sup>er</sup> septembre



<b>Elisabeth Aemisegger</b>	Bâtiments et infra. sportives	15 septembre
<b>Amélie Monbaron</b>	Equipement	1 <sup>er</sup> octobre
<b>Alain Bianchini</b>	Equipement	1 <sup>er</sup> novembre
<b>Christophe Krenger</b>	Urbanisme et mobilité	1 <sup>er</sup> décembre

**Départs :**

<b>Heinz Schori</b>	Urbanisme et mobilité	30 avril (retraite)
<b>Denis Willen</b>	Bâtiments et infra. sportives	31 mai (retraite)
<b>Nicolas Fleury</b>	Bâtiments et infra. sportives	3 juin
<b>Bernard Bédert</b>	Urbanisme et mobilité	30 juin (retraite)
<b>Loredana Vial</b>	Equipement	30 juin
<b>Toni Scheidegger</b>	Urbanisme et mobilité	31 mai
<b>Léa Gerber</b>	Fin apprentissage commerce	31 juillet
<b>Nahia Tanner</b>	Fin apprentissage commerce	31 juillet
<b>Damien Gasser</b>	Fin apprentissage agent exp.	31 juillet
<b>Maryline Burri</b>	Bibliothèque régionale	30 septembre
<b>Loïc Périllard</b>	Equipement	31 octobre

A relever que Lara Varanda Reis a rejoint la chancellerie le 1<sup>er</sup> octobre. Elle y occupe désormais le poste nouvellement créé d'assistante en gestion du personnel à 80%. Elle a repris toute une série de tâches administratives qui sont actuellement assumées par l'administrateur des finances et le chancelier / chef du personnel. Il lui appartient à ce titre de mettre en place la centralisation du suivi administratif des collaboratrices et collaborateurs de la Municipalité, dès leur entrée et jusqu'à leur départ. C'est également elle qui assume la responsabilité des apprenties et apprentis.

Le jeudi 10 novembre a eu lieu la journée nationale « Futur en tous genres ». A cette occasion, les entreprises, institutions, écoles et administrations publiques ouvrent leurs portes aux filles et garçons de la 7<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> HarmoS. L'objectif est de leur faire découvrir le monde du travail dans toute sa diversité et d'ouvrir leur choix professionnel en leur proposant de nouvelles perspectives.

Cette année, Lara Reis et Adine Kimani avaient préparé un programme spécial à l'attention des participant-e-s, dont l'objectif était de montrer la diversité des métiers proposés dans une commune, en leur faisant découvrir des professions parfois peu connues et leur proposer d'autres perspectives professionnelles. Plusieurs ateliers ont ainsi été mis sur pied.

Après les annulations survenues en 2020 et 2021 en raison de la pandémie de COVID-19, la traditionnelle sortie du personnel du début du mois de septembre et le repas de Noël ont retrouvé leur place dans le calendrier. La réception organisée en l'honneur des huit jubilaires a elle aussi pu avoir lieu normalement.

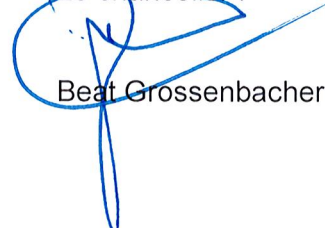
Le Conseil municipal tient à remercier l'ensemble du personnel communal, permanent et auxiliaire, de son travail et de sa disponibilité au service de notre population.

**AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le président :

  
Denis Gerber

Le chancelier :

  
Beat Grossenbacher

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET POLICE

Le chef du département : M. Gerber Denis  
Le chef du service : M. Courvoisier Yanick  
Teneur du registre des impôts : M. Zumwald Jacques  
Agents de la police administrative : MM. Suter René et Gindrat Sébastien  
L'apprentie Mme Kimani Adine (du 01.02.22 au 31.07.22)

### Contrôle des habitants

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la population de Saint-Imier compte 5151 habitants, contre 5133 un an plus tôt.

Le nombre d'habitants le plus bas remonte à 1999 avec 4627 habitants. Depuis cette année la cité imérienne a vu sa population progresser de 524 personnes. Pour rappel, le cap des 5000 habitants a été dépassé en 2014.

En 2022, Saint-Imier a vu une diminution de population de 6 ressortissants suisses et une augmentation de 24 étrangers. Une nouvelle fois, le nombre des naissances (52) a été inférieur à celui des décès (82).

### Femmes majoritaires

Parmi les 5151 habitants, 170 résident aux Pontins, 162 à Mont-Soleil et 44 au Cerneux-Veusil. Du point de vue de l'état civil, les célibataires sont au nombre de 2423 (47.04%) pour 1802 personnes mariées (34.98%), 601 divorcés (11.67%), 312 veufs (6.06%), 9 partenariats enregistrés (0.17%) et 4 partenariats annulés (0.08%). Au nombre de 2606 (50.59%), les femmes restent de peu majoritaires.

44 habitants ont obtenu la nationalité suisse, 38 personnes ont acquis le droit de cité de Saint-Imier par naturalisation ordinaire et 6 par naturalisation facilitée et sont originaires d'une autre commune.

La communauté étrangère représente 1605 habitants, soit 31.16% de la population totale. Elle se répartit en 74 nationalités différentes. Le Portugal est la nation la plus représentée avec 434 ressortissants, suivi de la France (225) qui devance l'Italie (204).

Durant l'année sous revue, notre service a établi :

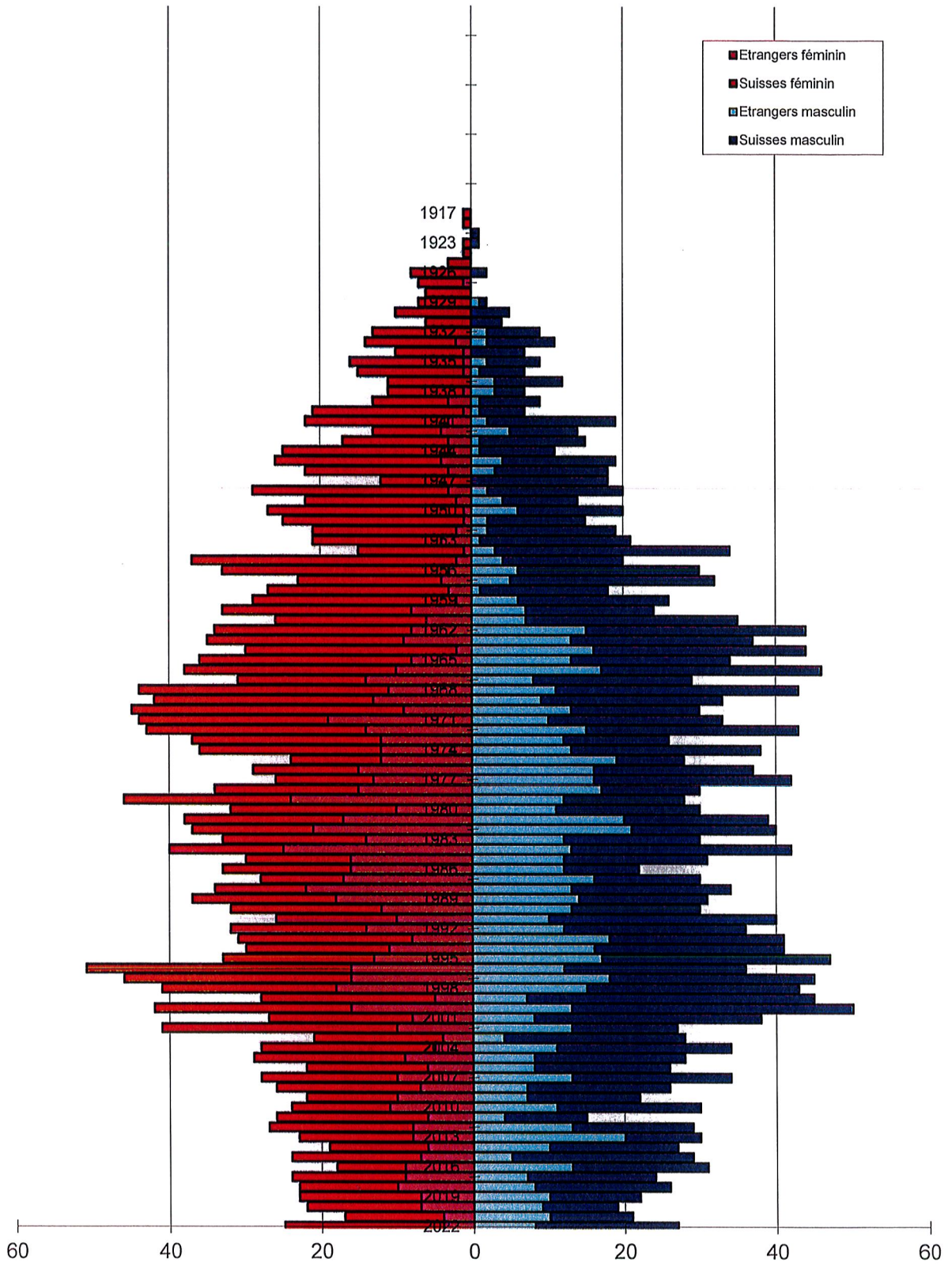
- 351 attestations de domicile,
- 7 certificats d'origine,
- 22 prolongations de certificats d'origine,
- 19 certificats de vie,
- 250 attestations d'établissement et de séjour,
- 49 attestations de permis de conduire,
- 636 cartes journalières CFF.

La totalité des taxes annuelles encaissées se monte à CHF 97'606.- dont CHF 54'093.20 représentent les émoluments pour les permis d'étrangers et CHF 29'892.- pour les cartes journalières CFF.

## STATISTIQUE DE LA OPULATION

	01.01.2022	01.01.2023	Différences
Suisses	3552	3546	-6
Autorisations d'établissements "C"	1055	1014	-41
Autorisations de séjours "B"	440	462	22
Autorisations de courte durée "L"	33	35	2
Admissions provisoires "F"	44	41	-3
Personnes à protéger "S"	0	38	38
Permis frontaliers résidents "G"	9	15	6
	<b>5133</b>	<b>5151</b>	<b>18</b>
Mariés	1834	1802	-32
Célibataires	2359	2423	64
Veufs	321	312	-9
Divorcés	607	601	-6
Partenariats enregistrés	8	9	1
Partenariats dissous	4	4	0
	<b>5133</b>	<b>5151</b>	<b>18</b>
Féminins	2603	2606	3
Masculins	2530	2545	15
	<b>5133</b>	<b>5151</b>	<b>18</b>





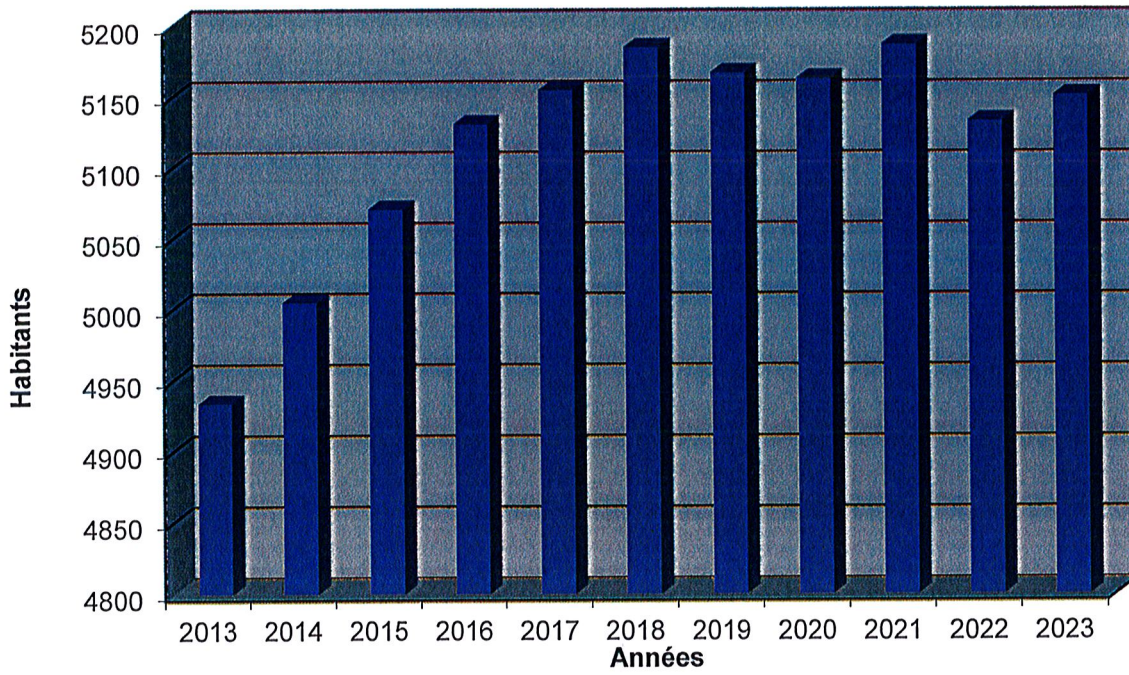
## REPARTITION DE LA POPULATION PAR NATIONALITE AU 01.01.2023

Les étrangers se répartissent en 74 nations :

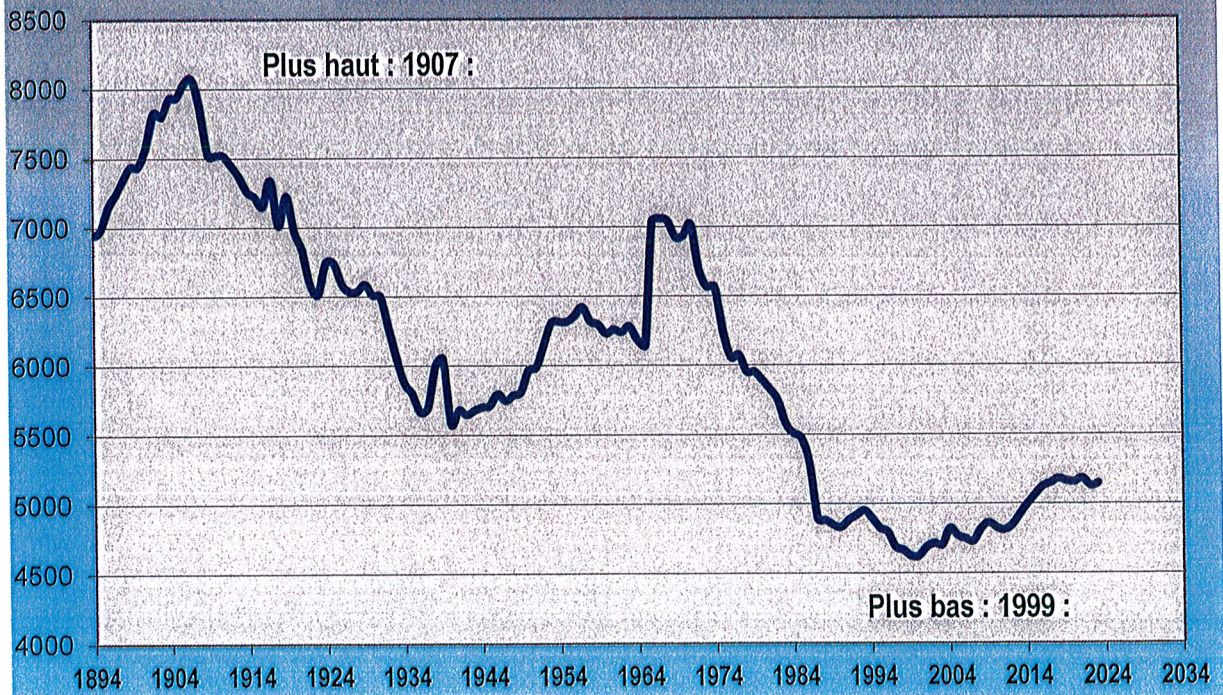
Portugal	434	Chine	4
France	225	Chili	4
Italie	204	Pays-Bas	3
Roumanie	104	Autriche	3
Espagne	96	Nigéria	3
Kosovo	80	Syrie	3
Ukraine	41	Mexique	3
Congo (Kinshasa)	36	Russie	2
Cameroun	26	Cambodge	2
Türkiye	26	Congo (Brazzaville)	2
Côte d'Ivoire	22	Bulgarie	2
Allemagne	21	Burkina Faso	2
Érythrée	21	Ghana	2
Angola	17	Albanie	2
Maroc	15	Lettonie	2
Macédoine du Nord	15	Croatie	1
Brésil	14	Hongrie	1
Tunisie	14	Canada	1
Serbie	13	Iran	1
Afghanistan	12	Mali	1
Belgique	12	Bangladesh	1
Pologne	11	Slovénie	1
Bosnie et Herzégovine	11	Irlande	1
Somalie	10	Argentine	1
République dominicaine	6	République centrafricaine	1
Togo	6	Soudan	1
Tchad	6	Malaisie	1
Cap-Vert	6	Australie	1
Royaume-Uni	5	Burundi	1
Algérie	5	Tchéquie	1
Colombie	5	Suède	1
Guinée	5	Monténégro	1
Irak	4	Bélarus	1
Pakistan	4	Moldova	1
Sénégal	4	Grèce	1
Maurice	4	Vietnam	1
Thaïlande	4	Japon	1
<b>Autorisations d'établissements "C"</b>	<b>1014</b>		
<b>Autorisations de séjours "B"</b>	<b>462</b>		
<b>Autorisations de courte durée "L"</b>	<b>35</b>		
<b>Admissions provisoires "F"</b>	<b>41</b>		
<b>Personnes à protéger "S"</b>	<b>38</b>		
<b>Frontaliers résidents "G"</b>	<b>9</b>		
<b>Total</b>	<b>1605</b>		



Evolution de la population du 01.01.2013 au 01.01.2023



Evolution de la population de 1894 à 2023





## Police administrative

La police administrative est habilitée à faire respecter les législations sur le trafic stationnaire en vertu d'un contrat signé avec la Direction de la police et des affaires militaire (POM).

Pour le trafic stationnaire, la statistique suivante peut être dressée :

	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Amendes d'ordres délivrées	1'553	1'834	1'995
Dénonciation auprès du Ministère public	117	103	182
Rappels			1'201

Durant l'année 2022, la police administrative a signifié pour le compte de l'Office des poursuites, 78 commandements de payer, 95 comparutions sous la contrainte qui ont fait l'objet de 260 convocations et 10 dossiers ont été transférés à la police cantonale bernoise. Elle a traité 27 demandes d'autorisations uniques et 7 transferts de patentes pour exploiter un commerce de boissons alcooliques pour l'hôtellerie et la restauration.

Les contrats de prestations signés en 2019 ont été reconduits en 2022 avec les communes de Villeret, Sonvilier et Renan.

### Administration générale et police

Le chef du département :      Le chef du service :

  
Denis Gerber

  
Yanick Courvoisier

## IMPOTS

Chef du dicastère M. Denis Gerber  
Teneur du registre M. Jacques Zumwald

Avec l'introduction de la nouvelle loi sur les impôts, la commission d'examen des déclarations d'impôts a été supprimée. Ce rôle est transféré au Conseil Municipal.

### Statistique 2022

#### Rôle d'impôts

#### Taxation principale

	Personnes physiques	Personnes morales
2015	3 294	227
2016	3 297	229
2017	3 367	238
2018	3 390	251
2019	3 404	269
2020	3 384	262
2021	3 347	264
2022	3 338	256

### Imposition

Récapitulation 2020	Revenu/bénéfice	Fortune/capital
Personnes morales	SFr. 489 840.45	SFr. 3 921.45
Personnes physiques	SFr. 8 018 730.15	SFr. 527 490.25
Partages	SFr. -199 786.70	
Travailleurs étrangers, impôts à la source	SFr. 991 987.95	
Gains immobiliers	SFr. 340 898.65	
Gains de loterie	SFr. 10.00	
Impôts supplémentaires et répressifs	SFr. -	
Taxations spéciales	SFr. 251 423.05	
Dépréciations avoirs fiscaux	SFr. -16 003.65	
	<b>SFr. 9 877 099.90</b>	<b>SFr. 531 411.70</b>
Fortune	SFr. 531 411.70	
Taxes immobilières	SFr. 927 451.15	
Taxes sur les chiens	SFr. 23 776.90	
	<b>SFr. 11 359 739.65</b>	

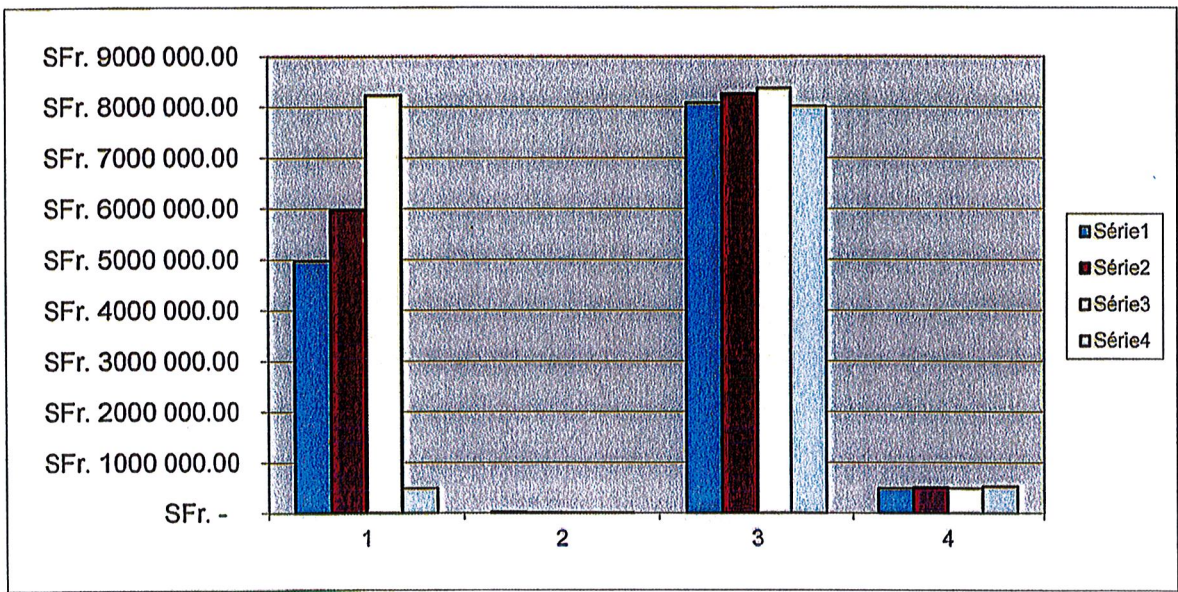
**Evolution fiscale au cours des dix dernières années**

2012	SFr.	14 659 085.45	quotité 1.75
2013	SFr.	15 133 151.65	
2014	SFr.	17 595 513.05	
2015	SFr.	17 031 867.45	
2016	SFr.	16 851 520.25	
2017	SFr.	15 750 664.40	
2018	SFr.	16 592 584.54	
2019	SFr.	15 948 482.60	
2020	SFr.	16 911 103.70	
2021	SFr.	19 058 073.45	
2022	SFr.	11 359 739.65	

**Personnes morales**

**Personnes physiques**

	Bénéfice	Capital	Revenu	Fortune
2019	SFr. 4 975 546.65	SFr. 19 181.85	SFr. 8 086 387.45	SFr. 491 429.35
2020	SFr. 5 981 377.45	SFr. 8 703.04	SFr. 8 269 556.05	SFr. 509 115.80
2021	SFr. 8 233 207.75	SFr. 3 891.65	SFr. 8 375 871.85	SFr. 485 733.65
2022	SFr. 489 840.45	SFr. 3 921.45	SFr. 8 018 730.15	SFr. 527 490.25



- 1. Bénéfice personnes morales
- 2. Capital personnes morales

- 3. Revenu personnes physiques
- 4. Fortune personnes physiques

**Nombre d'immeubles communaux et privés**

	Propriétaires	Immeubles	Val.off. totale	Val. Ass. Immob.
2015	2 377	1 882	768 794 090	1 630 066 400
2016	2 409	1 903	776 875 080	1 668 021 200
2017	2 435	1 935	791 845 560	1 696 561 600
2018	2 463	1 951	800 858 350	1 725 777 900
2019	2 486	1 960	804 833 240	1 771 252 900
2020	2 511	1 990	812 033 660	1 803 110 600
2021	2 521	2 001	835 979 170	1 852 968 700
2022	2 584	2 006	840 524 300	1 907 573 900

**Département des impôts**

Le chef de l'administration :

Denis Gerber

Le conservateur :

Jacques Zumwald

## SERVICE DE L'ACTION SOCIALE - AGENCE AVS RÉGIONALE

Cheffe du dicastère	Mme Paula Tanner
Préposée	Mme Géraldine Rumo (80%)
Suppléants	Mme Sarah Bachaïn (70%) M. Pierre-Yves Graber (50%)
Apprentis	Mme Léa Gerber du 01.02.2022 au 31.07.2022 M. Kilyan Ganci du 01.08.2022 au 31.12.2022

### Population

L'agence AVS régionale de Saint-Imier est responsable des communes de Saint-Imier (STI), Renan (REN), Sonvilier (SON) et Villeret (VIL). Au 31 décembre 2022, cela représentait **8'271** habitants répartis ainsi : STI (**5'151**), REN (**977**), SON (**1'217**) et VIL (**926**).

### Demande de rente de vieillesse

Chaque habitant des communes de Saint-Imier (STI), Renan (REN), Sonvilier (SON) et Villeret (VIL) est convoqué par l'agence AVS qui remplit les demandes de rente AVS directement à l'ordinateur sur présentation des justificatifs personnels nécessaires tels que livret de famille, jugement de divorce, etc. La demande est ensuite transmise à la caisse de compensation compétente qui rendra une décision directement à l'assuré. L'agence a rempli :

**82** rentes de vieillesse : STI (**42**), REN (**8**), SON (**18**) et VIL (**14**)

**27** demandes de calculs de rentes AVS : STI (**15**), REN (**5**), SON (**5**) et VIL (**2**)

D'autre part, l'agence AVS se charge de transmettre aux caisses de compensation cantonales ou professionnelles toutes les mutations concernant les rentiers AVS des communes de STI, REN, SON et VIL (changement d'adresse, de statut, décès).

### Demande d'allocation pour impotent

Le formulaire est en général rempli par la personne qui prodigue les soins (famille, soins à domicile, home). La demande et ses annexes sont vérifiées par l'agence AVS qui transmet le tout à l'office AI pour décision. Nous avons traité **12** demandes : STI (**10**) et VIL (**2**).

### Prestations complémentaires

Les personnes bénéficiant d'une rente AVS/AI dont les revenus sont insuffisants selon les normes cantonales, peuvent déposer une demande de prestation complémentaire (PC). L'agence AVS recueille les justificatifs nécessaires au calcul et contrôle entièrement la demande puis insère les chiffres dans le programme NIL+.

Chaque paramètre personnel qui change en cours d'année (loyer, fortune, etc.) est transmis à la caisse de compensation par l'agence AVS.

En 2022, **679** personnes ont bénéficié et/ou fait une demande de prestation complémentaire (PC).

Au 31 décembre 2022, **517** personnes étaient bénéficiaires de PC répartis ainsi : STI (**366**), REN (**49**), SON (**58**) et VIL (**44**). **33** nouvelles demandes PC étaient en traitement à la caisse de compensation du canton de Berne : STI (**26**), REN (**5**) et VIL (**2**).



**104** nouvelles demandes PC ont été déposées : STI (**74**), REN (**11**), SON (**10**) et VIL (**9**) ainsi que **68** révisions PC : STI (**49**), REN (**6**), SON (**6**) et VIL (**7**).

Nous avons traité **527** mutations concernant l'adaptation du loyer, de la fortune, etc... : STI (**416**), REN (**34**), SON (**36**) et VIL (**41**).

**58** bénéficiaires PC sont décédés : STI (**43**), REN (**5**), SON (**3**) et VIL (**7**).

**52** personnes ont essuyé un refus : STI (**34**), REN (**4**), SON (**10**) et VIL (**4**).

**16** bénéficiaires ne dépendent plus de l'agence AVS régionale pour cause de déménagement dans une autre localité : STI (**13**), REN (**2**) et SON (**1**).

### **Remboursement des frais de maladie (franchises, quote-part, divers autres frais)**

En tout temps, les bénéficiaires de prestations complémentaires ont la possibilité de présenter, pour remboursement, les frais de maladie suivants : franchise et participations liées à la LAMal, médecin-dentiste, aide et soins à domicile ou dans les structures de jour, transport au lieu médical le plus proche, participation patient.

Depuis le 01.01.2013, les agences AVS traitent ces frais à l'aide du programme NIL+ et sont responsables de la libération du paiement pour les frais suivants : franchise, quote-part et transport. Les factures de dentistes ainsi que de transports d'urgence sont également traitées en partie par l'agence, mais le paiement est effectué par la CCB. Ce travail représente une charge conséquente :

**2'079** décomptes ont été effectués au cours de l'année : STI (**1'632**), SON (**161**), REN (**151**) et VIL (**135**).

### **Les demandes de partage de revenus (splitting)**

D'après les listes de mutations des contrôles des habitants, nous écrivons aux personnes divorcées afin de partager leurs revenus lors de la période de mariage. **15** demandes nous ont été retournées STI (**6**), REN (**1**), SON (**5**) et VIL (**3**).

### **Les autres demandes**

Toutes les autres demandes sont complétées et/ou contrôlées par l'agence AVS afin d'aider au mieux notre population. Nous avons traité :

**126** demandes APG : STI (**115**), REN (**3**), SON (**2**) et VIL (**6**)

**7** demandes APG-Covid : STI (**3**), REN (**1**), SON (**1**) et VIL (**2**)

**19** allocations maternité : STI (**8**), REN (**6**), SON (**2**) et VIL (**3**)

**15** allocations paternité : STI (**10**), REN (**2**) et SON (**3**)

**4** demandes de moyens auxiliaires : STI (**2**) et SON (**1**) et VIL (**1**)

**4** demandes de rentes de survivants STI (**2**), REN (**1**) et SON (**1**)

### **Les prestations AI**

La demande de prestations AI regroupe toutes les possibilités offertes par l'office d'assurance-invalidité. Le formulaire est rempli par le requérant et déposé à l'agence AVS qui vérifie les données personnelles, rassemble les annexes et envoie le dossier à l'Office AI à Berne.

**6** demandes ont été déposées : STI (**6**)

### **Allocations pour enfants**

Suite au nouveau droit entré en vigueur en 2009, les ayants droit doivent annoncer tout changement d'état civil, d'adresse, etc. afin que le versement soit effectué par la bonne caisse d'allocation familiale. Le concours de droit est certes établi, mais les subtilités restent nombreuses. Les employeurs nous transmettent les avis d'échéances ainsi que les nouvelles demandes. **89** nouvelles demandes ont été déposées : STI (**65**), REN (**16**), SON (**6**) et VIL (**2**). Nous avons également traité **89** mutations : STI (**69**), REN (**5**), SON (**11**) et VIL (**4**) ainsi que **191** avis d'échéance : STI (**142**), REN (**26**), SON (**20**) et VIL (**3**).

**11** demandes d'allocation enfants non-actif ont été déposées : STI (**8**), REN (**1**) et SON (**2**).

### **Les affiliations**

Les affiliations en tant qu'indépendant, employeur ou non-actif se font de manière générale par lettre personnalisée. La Caisse de compensation envoie un double des parutions de la FOSC. Les secrétariats des écoles supérieures de Saint-Imier nous font parvenir la liste des élèves soumis à cotisations. Le guichet de l'agence est également à disposition de toutes les personnes souhaitant s'affilier à la Caisse de compensation du canton de Berne.

**58** demandes pour indépendants et employeurs : STI (**37**), REN (**7**), SON (**10**) et VIL (**4**) ont été reçues.

Pour les personnes sans activité lucrative, **44** demandes de cas de remises nous ont été remises par le service de l'action sociale et le SASC : STI (**35**), REN (**3**), SON (**2**) et VIL (**4**) et **61** demandes pour personnes non-actives : STI (**40**), REN (**7**), SON (**9**) et VIL (**5**) ont été contrôlées.

D'autre part, l'agence a traité **397** avis de mutations concernant les personnes indépendantes ou employeurs : STI (**278**), REN (**35**), SON (**51**) et VIL (**33**).

### **Attestations de salaires**

En fin d'année, la Caisse de compensation du canton de Berne envoie une attestation de salaires à tous les employeurs afin qu'ils déclarent les salaires bruts et les éventuelles allocations enfants qui ont été versés à leurs employés ; celles-ci doivent nous être transmises jusqu'au 31 janvier de l'année suivante, afin que nous contrôlions les données et puissions les entrer dans le système informatique. **404** attestations de salaires ont été envoyées et **28** ne nous ont pas été retournées (état au 09.03.2023).

### **Cartes AVS**

L'agence AVS peut ouvrir un compte individuel sans demander la carte originale d'un assuré. Saint-Imier est une agence AVS de type B, ce qui signifie qu'elle a la compétence d'inscrire un employé auprès d'un employeur affilié auprès de la Caisse de compensation du canton de Berne. **176** demandes ont été traitées par courrier : STI (**144**), REN (**11**), SON (**14**) et VIL (**7**). D'autre part, nous avons commandé **37** cartes AVS pour STI (**27**), REN (**1**), SON (**6**) et VIL (**2**).



## Récapitulation pour l'année 2022 de la caisse de compensation

### Cotisations et autres revenus :

1. AVS/AI/APG (cotisations personnelles, employeurs, employés)	8'241'636.45
2. Intérêts moratoires	20'195.22
3. Cotisations pour allocations familiales fédérales	9'093.80
4. Cotisations assurance-chômage	1'351'425.55
5. Cotisations pour la caisse d'allocations familiales	1'276'221.85
6. Frais de gestion, sommations et amendes	147'457.35
<b>Total</b>	<b>11'046'030.22</b>

### Cotisations et autres revenus :

7. Rentes ordinaires AVS	20'769'269.00
8. Rentes ordinaires AI	3'962'346.00
9. Prestations complémentaires (sans primes caisse maladie)	8'612'592.00
10. Allocations pour pertes de gains	750'005.05
11. Allocations familiales aux travailleurs agricoles	14'674.35
12. Allocations familiales aux agriculteurs indépendants	200'380.00
13. Allocations familiales pour salariés	1'645'856.50
14. Allocations familiales pour personnes sans activité lucrative	51'862.95
<b>Total</b>	<b>36'006'985.85</b>

### Autre indication :

1'113 rentiers AVS/AI perçoivent leur rente AVS / AI de la caisse de compensation du canton de Berne.

### SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

### AGENCE AVS REGIONALE

La cheffe du dicastère :



Paula Tanner

La préposée :



Géraldine Rumo

## FINANCES

### Commission des finances

Président	M. Denis Gerber
Membres	Mme Gisèle Tharin M. Yves Mathys, vice-président M. Cyril Erard M. Hugo Figueiredo M. Yvan Adatte M. Francis Daetwyler, secrétaire (jusqu'au 09.03.2022) M. Daniel Beck, secrétaire (dès le 10.03.2022)

### Organe administratif

Administrateur des finances	M. Mario Castiglioni
Responsable comptabilité	M. Thierry Froidevaux
Facturiste	Mme Christine Piazza
Personnel administratif	Mme Marjorie Ramseyer

### Organe de contrôle

Ficonom SA, Saint-Imier

### Séances

La commission a tenu 12 séances.

### Activités

- **Examen de différentes demandes de crédit :**
  - Acquisition et modernisation des écopoints à Saint-Imier
  - Rénovation des réseaux souterrains de la partie EST de la rue du Midi
  - Rénovation des réseaux souterrains de la partie aval de la rue Saint-Martin
  - Rénovation des réseaux souterrains des rues Pierre-Jolissaint et de la Brigade
  - Crédit supplémentaire pour le social lab
  - Etude et mise en œuvre des mesures de sécurisation des secteurs A, C et E de la Montagne du Droit
  - Poursuite de la mise sous terre de la ligne moyenne tension (MT) sud entre les stations de la Route de Villeret et des Longines
  - Rénovation des réseaux électriques moyenne tension (MT) qui alimentent les stations de Champ-Meusel et Tivoli et lancer les études de modernisation des deux stations



- Crédit supplémentaire pour la pose de caissons récupérateurs de balles an stand de tir de Saint-Imier
  - Crédits cadres pour la vente de parcelles de terrain de la zone industrielle de La Clef
  - Cession du terrain BF 569 à la Fondation Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides (Plein Soleil)
  - Engagement financier de l'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE) pour la période 2023-2026
  - Crédit supplémentaire pour les investigations techniques selon l'OSites, phase 2, de la décharge de Châtillon
  - Création d'un nouveau poste pour assurer la bonne marche des domaines de l'eau et du gaz
  - Professionnalisation du poste de commandant du Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël
  - Crédit cadre pour la réfection de routes et de chemins agricoles
  - Crédit d'engagement supplémentaire pour la conclusion d'une Cyber assurance
  - Location-exploitation (leasing) d'une nouvelle brosseuse en remplacement de l'actuelle Hako
  - Demandes de prêts économiques
- 
- **Examen (étude) de différents dossiers et règlements :**
    - Examen des comptes 2021
    - Service de l'équipement : réaménagement du plan financier 2022-2023 suite au report d'une année (de 2022 et 2023) par le canton du projet de rénovation de la route cantonale rue de la Gare
    - Prise de connaissance de divers décomptes pour le Conseil municipal et / ou le Conseil de ville
    - Création d'un financement spécial « Réserve de fluctuation »
    - Nouveau tarif des eaux usées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023
    - Examen du budget 2023 et du plan financier 2024 - 2027
    - Service de l'électricité : tarifs 2023
    - Abrogation de l'article 5, alinéa 3, du Règlement de la taxe immobilière (RTim) de la commune municipale de Saint-Imier
    - Projet de nouvelle déchetterie – mise à disposition du terrain (BF 290)
    - Augmentation du prix du gaz au 1<sup>er</sup> janvier 2023
    - Etude du compte de résultat : préparation de l'audition et audition de divers départements (Urbanisme et mobilité, Education et culture)
    - Rapport final de la commission des finances relatif à l'étude du compte de résultat et des investissements de la Municipalité de Saint-Imier pour retrouver l'équilibre structurel à l'horizon 2024-2026
    - Modification, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, de l'arrêté fixant les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants

### **Considérations générales**

La statistique des divers documents comptables s'est présentée comme suit :

	<u>Année</u> <u>2022</u>	<u>Année</u> <u>2021</u>	<u>Année</u> <u>2020</u>	<u>Année</u> <u>2019</u>
<b>Total des pièces comptables, sans les factures</b>	<b>9'809</b>	<b>9'468</b>	<b>9'516</b>	<b>20'378</b>
- Factures débiteurs (installations et divers)	2'907	2'756	2'824	2'894
- Factures d'abonnements (eau, électricité, gaz, déchets)	24'206	23'471	23'268	22'027

### Finances et administration

L'exercice 2022, septième exercice en MCH2, boucle avec

- un déficit du compte général de CHF 1'657'763.98
- un déficit du compte global de CHF 2'598'507.77

alors que le budget prévoyait

- un déficit du compte général de CHF 1'348'715.00
- un déficit du compte global de CHF 1'597'610.00

soit une péjoration par rapport au budget de CHF 309'048.98 pour le compte général et de CHF 1'000'897.77 pour le compte global et cela après **un prélèvement sur le financement spécial relatif à l'impôt des personnes morales de CHF 2 millions et une dissolution partielle (donc un revenu extraordinaire) de la provision pour la péréquation financière de CHF 1'767'000.00. Ainsi, le déficit effectif du compte général, soit celui financé par l'impôt, s'est effectivement monté à plus de CHF 5,4 millions, ceci principalement en raison de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales.** Les faits marquants de l'année 2022 peuvent se résumer de la manière suivante :

- L'impôt annuel sur le revenu des personnes physiques a dépassé son objectif en 2022, tout comme en 2021. En effet, il clôt avec un solde de CHF 8'018'730.15 (CHF 8'375'871.85 en 2021) alors que le budget prévoyait CHF 7'733'200.00, soit CHF 285'500.00 environ de plus que ce qui avait été prévu.
- Si l'on regarde par année fiscale, l'impôt sur le revenu des personnes physiques facturé dans les comptes 2022 peut être décomposé comme suit : CHF 7'816'730.50 pour l'année fiscale 2022, CHF - 44'963.10 pour l'année fiscale 2021, CHF 182'202.85 pour l'année fiscale 2020, CHF 28'593.35 pour l'année fiscale 2019, CHF 33'732.25 pour l'année fiscale 2018, CHF 3'904.00 pour l'année fiscale 2017, CHF 1'775.10 pour l'année fiscale 2016, CHF 212.10 pour l'année fiscale 2014, montants desquels il faut encore retrancher CHF 3'456.90 de remises d'impôts et d'impôts forfaitaires pour arriver au montant figurant dans les comptes 2022.
- D'autre part, si l'on regarde la facturation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques par année fiscale, toutes années civiles confondues, on peut dresser la statistique suivante :

- Facturation pour l'année fiscale 2022 :	CHF 7'816'730.50	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2021 :	CHF 7'858'302.55	quotité de 1.75

- Facturation pour l'année fiscale 2020 :	CHF	8'148'503.75	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2019 :	CHF	8'236'774.75	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2018 :	CHF	8'139'180.95	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2017 :	CHF	7'971'791.60	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2016 :	CHF	8'002'902.00	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2015 :	CHF	7'916'368.20	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2014 :	CHF	7'861'523.10	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2013 :	CHF	7'523'416.90	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2012 :	CHF	7'265'989.30	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2011 :	CHF	7'441'956.00	quotité de 1.69
- Facturation pour l'année fiscale 2010 :	CHF	7'062'754.70	quotité de 1.69
- Facturation pour l'année fiscale 2009 :	CHF	7'065'488.45	quotité de 1.69
- Facturation pour l'année fiscale 2008 :	CHF	7'596'311.75	quotité de 1.69
- Facturation pour l'année fiscale 2007 :	CHF	8'110'204.15	quotité de 1.84
- Facturation pour l'année fiscale 2006 :	CHF	7'547'530.30	quotité de 1.84
- Facturation pour l'année fiscale 2005 :	CHF	7'370'005.85	quotité de 1.84
- Facturation pour l'année fiscale 2004 :	CHF	7'378'428.95	quotité de 1.84
- Facturation pour l'année fiscale 2003 :	CHF	7'275'079.70	quotité de 1.84
- Facturation pour l'année fiscale 2002 :	CHF	7'011'804.75	quotité de 1.84
- Facturation pour l'année fiscale 2001 :	CHF	10'799'560.85	quotité de 2.60

Il faut toutefois garder à l'esprit que les genres d'impôts de l'année comptable faisant l'objet du présent bouclement, hormis les partages, ne sont en fait que des acomptes par rapport aux décomptes finaux de l'année d'avant, soit de l'année 2021 dans le cas présent. On remarque donc que les répercussions financières 2021 de la Covid-19 semblent peut-être se réaliser au niveau fiscal des personnes physiques.

- L'impôt sur le bénéfice des personnes morales a été catastrophique en 2022, cela principalement en raison du décompte définitif 2021, établi courant 2022, d'une importante personne morale bien au-dessous de l'année précédente, soit 2020. Cette baisse a eu une double conséquence négative en 2022, soit la restitution de l'impôt encaissé en trop en 2021 et des acomptes 2022 calculés à partir de ce décompte final 2021. Ledit impôt boucle en 2022 avec un montant de CHF 489'840.45 pour un budget de CHF 5'460'000.00, alors que les chiffres effectifs étaient de CHF 8'233'207.75 pour 2021, CHF 5'981'377.45 pour 2020, CHF 4'975'546.65 pour 2019 et CHF 6'208'413.25 pour 2018.
- D'autre part, si l'on regarde la facturation de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales par année fiscale, toutes années civiles confondues, on peut dresser la statistique suivante :

- Facturation pour l'année fiscale 2022 :	CHF	3'720'262.20	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2021 :	CHF	3'774'291.95	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2020 :	CHF	6'970'923.30	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2019 :	CHF	5'695'963.55	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2018 :	CHF	5'507'292.05	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2017 :	CHF	6'341'590.40	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2016 :	CHF	5'837'524.45	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2015 :	CHF	6'657'945.05	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2014 :	CHF	6'559'491.15	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2013 :	CHF	6'542'451.20	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2012 :	CHF	5'164'407.30	quotité de 1.75
- Facturation pour l'année fiscale 2011 :	CHF	4'571'363.10	quotité de 1.69



- Le financement spécial (FS) relatif à l'impôt sur les personnes morales (compte 29300.06) a subi une modification en 2022 puisqu'un prélèvement de CHF 2 millions a été fait. Ledit FS présente donc à fin 2022 une somme de CHF 2,5 millions, montant qui sera donc à disposition pour tenter d'atténuer, à moyen terme, la baisse des rentrées fiscales de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales en espérant que ce dernier reparte à la hausse dans les meilleurs délais.
- Les impôts supplémentaires et amendes (dénonciations spontanées de contribuables ou découvertes par l'autorité de taxation) ont été de CHF 5'612.90 en 2022 (contre CHF 28'313.80 en 2021), sans compter les intérêts moratoires y relatifs.
- Quant aux partages d'impôts, des différences, parfois importantes, entre d'une part le budget et les comptes et d'autre part entre les comptes 2022 et ceux de 2021 sont à signaler : au niveau de l'impôt sur le revenu des personnes physiques encaissé, le chiffre réalisé en 2022 (CHF 203'893.40) est supérieur au budget (CHF 200'000.00) mais inférieur à celui réalisé en 2021 (CHF 231'068.65). Au niveau de ces mêmes impôts à restituer à d'autres communes, le budget prévoyait un montant de CHF 100'000.00 alors que le chiffre effectif est de CHF 103'510.90 (contre CHF 119'949.45 en 2021). Quant aux partages des impôts de personnes morales, le résultat effectif est le suivant : au niveau des partages reçus, le chiffre effectif est de CHF 420'880.00 (CHF 121'805.80 de réalisés en 2021 et budget 2022 de CHF 150'000.00) alors qu'au niveau des partages payés un montant de CHF 742'577.40 a été réalisé en 2022 alors que le budget prévoyait CHF 200'000.00 et que les comptes 2021 affichaient un montant de CHF 402'926.00. Ces différences importantes au niveau des partages résulte du changement de pratique : en effet, quand une taxation provisoire est prononcée, un partage provisoire a également lieu en même temps, ce qui n'était pas le cas avant, où le partage ne se faisait uniquement qu'au moment de la taxation finale entrée en force.
- L'impôt à la source a largement dépassé l'objectif en 2022 (CHF 680'382.10 de réalisés contre CHF 400'000.00 de budgétés) et est bien supérieur au chiffre de 2021 (CHF 194'219.90). Cela s'explique principalement par le fait que les décisions ont pris un énorme retard en 2021, retard qui a pu être partiellement rattrapé durant l'année 2022. L'impôt des frontaliers a quelque peu augmenté par rapport à 2021 en se situant à CHF 311'082.20 (CHF 241'369.25 dans les comptes 2013, CHF 234'204.95 dans les comptes 2014, CHF 194'894.36 dans les comptes 2015, CHF 199'263.75 dans les comptes 2016, CHF 185'340.80 dans les comptes 2017, CHF 207'263.39 dans les comptes 2018, CHF 224'854.15 dans les comptes 2019, CHF 249'081.50 dans les comptes 2020 et CHF 299'596.20 dans les comptes 2021).
- L'impôt sur les successions et donations (CHF 8'601.15) est inférieur à l'objectif espéré (budget de CHF 10'000.00) et à celui de l'année dernière (CHF 84'756.10).
- Au niveau impôts, à noter encore les résultats des impôts apériodiques obligatoires : les impôts sur gains immobiliers se sont montés à CHF 340'898.65 (pour un budget de CHF 200'000.00 et un chiffre de CHF 448'025.75 en 2021) alors que les taxations spéciales ont atteint CHF 251'423.05 (pour un budget de CHF 140'000.00 et un chiffre 2021 de CHF 186'594.20).
- Enfin la taxe immobilière, qui a passé de 1 ‰ en 2012 à 1,2 ‰ en 2013, a atteint le montant de CHF 927'451.15 (pour un budget de CHF 880'200.00) alors qu'elle était de CHF 925'859.45 en 2021.
- La très importante baisse des rentrées d'impôts périodiques constatée en 2022 par rapport à 2021 aura naturellement des répercussions sur la péréquation financière directe, c'est-à-dire la détermination de la force de la commune eu égard à ses impôts. Cette répercussion se fera sentir en 2023, 2024 et 2025 puisque le montant dû ou versé au/par les fonds de la péréquation financière se détermine sur les résultats fiscaux des trois der-

nières années précédant l'année courante. Une simulation a été faite sur les conséquences prévisibles à venir et la provision y relative (CHF 1'255'900.00 à fin 2017, CHF 980'400.00 à fin 2018, CHF 813'800.00 à fin 2019, CHF 1'217'800.00 à fin 2020, CHF 2'106'000.00 à fin 2021) a été diminuée à fin 2022 de CHF 1'767'000.00 pour se situer à CHF 339'000.00.

- Les tâches obligatoires faisant l'objet d'un financement spécial, 7101 "Eau propre", 7201 "Eaux usées" et 7301 "Enlèvement des déchets" bouclent de la manière suivante en 2022 : l'eau propre par un déficit de CHF 249'816.75, les eaux usées par un déficit de CHF 79'088.06 et les déchets par un bénéfice de CHF 39'492.52. A noter que le financement spécial ET (équilibre de la tâche) des eaux usées présente, à fin 2022, une avance au dit financement spécial de CHF 64'333.22, avance qui légalement doit être résorbée dans les huit ans dès son inscription au bilan.
- Quant à la tâche faisant l'objet d'un financement spécial 8721 « Gaz », elle se solde par un bénéfice de CHF 150'434.62 alors que le budget prévoyait ni bénéfice ni perte.
- Le service de l'électricité a réalisé une perte de CHF 886'185.53 alors que le budget prévoyait ni bénéfice ni perte, et cela avec un prélèvement de CHF 473'954.17 sur le financement spécial ad hoc alors que le budget prévoyait un prélèvement de CHF 804'175.00. Les deux financements spéciaux relatifs au service de l'électricité, créés à fin 2009, se sont vu prélever un montant net total de CHF 652'217.15 en 2022 (contre des prélèvements de CHF 10'905.82 en 2021, CHF 497'074.69 en 2020, CHF 225'044.02 en 2015, CHF 17'370.05 en 2014 et CHF 115'457.78 en 2013 et des attributions de CHF 51'581.36 en 2019, CHF 331'268.61 en 2018, CHF 413'840.39 en 2017, CHF 654'661.98 en 2016, CHF 301'607.16 en 2012, CHF 335'686.84 en 2011 et CHF 327'666.14 en 2010).
- Le chauffage à distance dans le secteur de l'hôpital a été mis en route en fin d'année 2021. Les premières ventes ont eu lieu et le financement spécial CAD (chauffage à distance) boucle avec un bénéfice de CHF 84'419.41 au 31.12.2022.
- Les attributions au fonds FS MV "maintien de la valeur" ont été faites à 80 % pour l'eau propre et à 60 % pour les eaux usées et le SESE.
- Les dettes avec intérêts ont augmenté de CHF 1'940'000.00 pour se situer à CHF 19'835'000.00 à fin 2022 (CHF 17'895'000.00 à fin 2021). A noter tout de même que dans ce montant figure un emprunt sur 4 ans, du 30.10.2020 au 30.10.2024, de CHF 2'900'000.00, exempt d'intérêts. Les intérêts payés sur les dettes à moyen et long termes sont inférieurs de CHF 96'123.64 à ce qui avait été prévu (CHF 132'176.36 de réalisés contre CHF 228'300.00 budgétés, CHF 126'799.11 en 2021).
- Sur recommandation du canton, une provision (transférée dans les passifs transitoires selon demande de l'organe de révision) a été créée à fin 2006 pour les heures supplémentaires et le CET (compte épargne-temps) à la fin de l'année. La provision en question, qui se montait à la somme de CHF 508'614.05 à fin 2021, a été ajustée à fin 2022 où elle affiche un solde final se montant à la somme de CHF 595'003.40. Elle est faite pour dédommager, si cela était nécessaire, 12'719 heures (11'403 heures à fin 2021).
- Aucune perte n'a été enregistrée durant l'année 2022 sur les prêts économiques. Au 31.12.2022, la situation des prêts économiques depuis leur entrée en vigueur se présente de la manière suivante : 68 prêts économiques versés pour un montant total de CHF 5'625'122.10, soit une moyenne de CHF 82'700.00 environ par prêt économique, 13 prêts perdus (parmi les 67 versés) pour un montant total de CHF 671'537.75.
- La Municipalité n'a octroyé, en 2022, aucun prêt d'urgence Covid-19 (1 en 2021) et le total octroyé se monte à la somme de CHF 97'000.00. Au 31.12.2022, des rembourse-



ments pour un total de CHF 11'600.00 sur lesdits prêts ont eu lieu, si bien que le solde ouvert à fin 2022 est de CHF 85'400.00.

- Les coûts annuels effectifs des POIAS (programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale) se sont montés à la somme totale de CHF 159'929.65 en 2022 (CHF 165'307.65 en 2021) alors que les subventions obtenues ont été de CHF 114'938.70 (CHF 165'607.50 en 2021). Un montant de CHF 44'990.95 a donc dû être prélevé sur le fonds de développement de la commune de Saint-Imier.
- La péréquation financière directe a coûté à la commune, en 2022, la somme de CHF 735'716.00 (CHF 421'501.00 en 2021) alors que le budget prévoyait une dépense de CHF 464'900.00. Quant à la nouvelle répartition des tâches suite à l'entrée en vigueur de la LPFC 2012, elle s'est montée à la somme de CHF 954'226.00 (pour un budget de CHF 960'200.00 et CHF 944'137.00 en 2021).
- Les provisions au bilan à fin 2022 ont diminué de CHF 1'765'800.00 (péréquation financière (diminution de CHF 1'767'000.00 pour la porter à CHF 339'000.00), provision pour créances fiscales (statu quo à CHF 934'600.00), provision pour pertes sur créances ST (statu quo à CHF 516'400.00), provision pour créances à long terme (nouvelle provision demandée par l'organe de révision : augmentation de CHF 1'200.00 pour la porter à CHF 63'700.00) et provision pour créances fiscales et intérêts sujets à correction (plus de provision depuis fin 2017)) alors que les financements spéciaux, y compris les préfinancements, ont diminué de CHF 2'407'421.25.
- La part communale aux charges des œuvres sociales 2022 a été estimée à CHF 2'832'500.00 (5'150 habitants à CHF 550.00) pour un budget de CHF 2'994'600.00, à laquelle vient s'ajouter une franchise sur les bons de garde émis pour les crèches qui s'est montée en 2022 à CHF 135'283.30.
- A noter la stagnation des dépenses brutes de prestations de soutien dans l'aide sociale (compte 5720.3637.03) : CHF 6'987'877.85 en 2022, CHF 7'134'193.29 en 2021 contre CHF 7'197'775.42 en 2020, CHF 8'397'845.86 en 2019, CHF 8'260'595.89 en 2018, CHF 7'751'942.77 en 2017, CHF 7'243'818.93 en 2016, CHF 6'863'734.95 en 2015, CHF 6'744'198.40 en 2014, CHF 6'596'876.23 en 2013 et CHF 5'254'906.15 en 2012.
- Les attributions selon le budget aux différents financements spéciaux ont été faites à 63.7 % soit CHF 470'000.00 pour les bâtiments du patrimoine administratif, 16.9 % soit CHF 64'900.00 pour les bâtiments du patrimoine financier et 100.0 % soit CHF 277'500.00 pour l'entretien des routes. Des attributions « normales », soit selon Règlement ad hoc, du patrimoine devraient être les suivantes : 1 % des valeurs AIB pour le patrimoine administratif, soit CHF 737'930.00, 1,8 % des valeurs AIB pour le patrimoine financier, soit CHF 384'520.00 et CHF 8.00 par mètre de route, soit pour 34,681 km, un montant annuel de CHF 277'450.00.
- A noter encore le don unique, en 2022, de CHF 51'330.00, fait à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois.
- Quant aux investissements, seul dorénavant en MCH2 le patrimoine administratif transite par ce compte, ils se sont montés à la somme de CHF 5'944'332.97 bruts (budget de CHF 6'400'000.00) et à CHF 5'783'340.66 nets (budget de CHF 5'280'000.00).
- Flux de trésorerie : l'activité d'exploitation du compte global a dégagé en 2022 un flux de trésorerie négatif de CHF 209'733.17 (CHF 6'148'021.71 de positif en 2021) contre un flux de trésorerie des investissements négatif de CHF 3'489'548.08 (CHF 2'259'810.43 en 2021). Enfin l'activité de financement présente un solde positif (augmentation de l'endettement) de CHF 1'945'554.20 (diminution de CHF 856'149.85 en 2021) alors que la diminution des disponibilités (liquidités) est de CHF 1'753'727.05 en 2022 (contre une augmentation des disponibilités de CHF 3'032'061.43 en 2021).

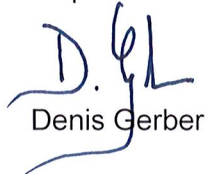
- Covid-19 : cette pandémie a engendré en 2022, pour la Municipalité, des charges supplémentaires non prévues de l'ordre de CHF 52'300.00 (CHF 33'300.00 environ pour du matériel (masques, désinfectant, plexiglas) et CHF 19'000.00 de charges de personnel (concierges, entreprises de nettoyage et de désinfection).
- En résumé, on peut dire que si l'on prend le déficit 2022 du compte général (CHF 1'657'763.98), que l'on ajoute d'une part la dissolution partielle de la provision pour la péréquation financière (CHF 1'767'000.00) et d'autre part le prélèvement sur le financement spécial impôts personnes morales (CHF 2 millions), on arrive à un déficit total du compte général de l'ordre de CHF 5'424'800.00 expliqué pratiquement par l'impôt sur le bénéfice des personnes morales : CHF 489'800.00 environ dans les comptes 2022 par rapport à un budget de CHF 5'460'000.00, soit un manco de CHF 4'970'200.00

On remarque donc, au vu des éléments mentionnés ci-dessus, que l'exercice 2022 peut être qualifié de très mauvais et qu'il va donc falloir, à court et moyen termes, mettre en place des mesures pour résorber l'actuel déficit structurel du compte général d'environ CHF 3 millions. La commission des finances a établi un rapport sur toutes les mesures envisageables, rapport qui a été accepté par le Conseil de ville dans sa séance du 8 décembre 2022. Il s'agit, à présent, de passer à l'action !

**Département des finances**

Le président :

L'administrateur des finances :

  
Denis Gerber

  
Mario Castiglioni



## COMMISSION DE L'EQUIPEMENT

### Composition de la commission

Présidente	Mme. Josika Iles
Vice-président	M. Cédric Spielhofer
Secrétaire	M. Mathias Nickles
Membres	Séverine Perret M. Jean-Paul Gerber M. Michael Oppliger M. Gerolamo Pepe

Participe : Chef de l'Equipement M. Patrick Adatte

Le PV des séances est rédigé par le Chef de l'Equipement

La commission s'est réunie à 8 reprises durant l'année, pour s'occuper des sujets suivants :

- 31 janvier 2022*      Prix du gaz 2022, proposition du 25.01.2022, explications.  
Projet de nouveau dépôt des Services technique, avancée du projet.  
Validation de la liste des prestataires de services sélectionnés.  
Adaptation du plan financier suite au report du projet route cantonale Gare-Suze  
Libération d'un crédit d'engagement de CHF 300'000 prévu au plan financier modifié pour rénover les réseaux souterrains de la partie Est de la rue du Midi. Préavis au CM  
Libération d'un crédit de CHF 200'000.- prévu au plan financier modifié pour rénover le secteur aval de la Rue Saint-Martin. Préavis au CM  
Libération d'un crédit de CHF 700'000.- prévu au plan financier modifié pour rénover les réseaux souterrains des rues Pierre-Jolissaint et de la Brigade, Phase 1, préavis au CM.  
Chantiers en cours/ planifiés
- 31 mars 2022*      Situation du prix du gaz 2022, information  
Projet de nouveau dépôt des Services technique, avancée du projet.  
Information.  
Mise en place d'un stockage provisoire pour permettre la libération du manège et des abattoirs, achat d'un tunnel et réalisation d'aménagements de surface, préavis au CM.  
Adjudication des travaux de génie civil à la rue du Midi, préavis au CM  
Libération d'un crédit d'engagement de CHF 500'000.- prévu au plan financier modifié (2022-2023) pour rénover les réseaux électriques MT à proximité de la station Champ-Meusel. Préavis au CM.  
Libération d'un crédit d'engagement de CHF 300'000.- prévu au plan financier modifié (2022-2023) pour poursuivre la mise sous terre de



la ligne sud MT entre les stations Route de Villeret et Longines.  
Préavis au CM.

Libération d'un crédit d'engagement cadre de CHF 500'000 prévu au plan financier pour financer de nouvelles installations photovoltaïques réalisées en partenariat. Préavis au CM

Réorganisation du Service de l'Equipement, information (électricité, eau)

Décompte des crédits d'engagement 2021, information.

Chantiers en cours/ planifiés

*4 mai 2022*

Projet de nouveau dépôt des Services techniques, avancée du projet. Adjudications de travaux.

Libération d'un crédit d'étude de CHF 50'000.- prévu au plan financier modifié (2022-2023) pour préparer la mise en place d'un chauffage à distance basse enthalpie au centre de Saint-Imier (secteur école secondaire, Cœur de la Cité, Rue Agassiz). Préavis au CM.

Mise au concours d'un poste de fontainier et d'un poste de monteur de réseau eau et gaz afin de préparer le départ à la retraite du titulaire.

Prix de l'électricité 2023, premières tendances.

Chantiers en cours/ planifiés

*8 juin 2022*

Plan financiers 2022-2027, information.

Projet d'entretien des lignes aériennes de la Montagne de l'Envers, adjudication d'un mandat à l'entreprise Arnold, préavis au CM..

Mise en place d'un nouveau raccordement de la piscine communale au collecteur d'eaux usées intercommunal. Adjudication des travaux de GC suite à un appel d'offres sur invitation. Préavis au CM

Projet de nouveau dépôt des Services techniques, avancée du projet. Adjudications de plusieurs types de travaux.

Création d'un nouveau poste de monteur de réseau eau et gaz ou de fontainier. Libération d'un crédit supplémentaire. Préavis au CM.

Décharge de Châtillon, réalisation de la phase 2 des investigations techniques, libération d'une dépense liée, information.

Rénovation des réseaux d'eau et d'électricité à la rue Jacques-David et au passage du chemin de fer, dépense liée, information.

Prix de l'électricité 2023 information de l'AES

Chantiers en cours/ planifiés

*15 août 2022*

D Projet de nouveau dépôt des Services techniques, avancée du projet. Adjudications de plusieurs types de travaux.

Nouveaux tarifs assainissement 2023, préavis au Conseil municipal.

Tarifs électricité 2022, préavis au CM (RUR, Energie, Taxes).

Budget eau potable 2023, préavis au CM.

Budget assainissement 2022, préavis au CM.

Budget électricité 2022, préavis au CM.

Budget gaz 2023, préavis au CM.

Budget CAD 2023, préavis au Conseil municipal

Nouveau règlement RIPE relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (RIPE) en remplacement du RPEI actuellement en vigueur. Préavis au Conseil municipal.

Ordonnance relative au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (OIPE). Préavis au CM

Situation de l'approvisionnement en gaz

Renouvellement de la conduite d'eau du SECH aux Pontins. Pose de tubes électriques dans la même fouille. Adjudication des travaux de GC. Préavis au CM

Chantiers en cours/ planifiés

*21 septembre 2022* Projet Champ Meusel. Pose de tubes électriques. Adjudication des travaux de GC. Préavis au CM.

CAD géothermique zone centre, adjudication de l'étude d'avant-projet au bureau MASAI, préavis au CM

Nouveaux prix du gaz 2023, discussion préliminaire, préavis au Conseil municipal.

Projet Pierre-Jolissaint, première présentation.

Pénurie d'énergie, point de la situation (mesures communal, électricité, gaz).

Eclairage public, éventuelle extinction, discussion.

Chantiers en cours/ planifiés

*31 octobre 2022* Nouveaux prix du gaz 2023, évolution de la situation, préavis au Conseil municipal.

Projet Photovoltaïque Cité Fourchaux, préavis au CM

Nouveaux contrats de vente d'électricité et nouvelles conditions générales (clients marché), préavis au Conseil municipal.

Ordonnances découlant du Règlement RIPE (production décentralisé d'électricité) préavis au Conseil municipal.

Pénurie d'énergie, point de la situation (mesures communal, électricité, gaz)

Chantiers en cours/ planifiés

*12 décembre 2022* Nouveaux prix du gaz 2023, préavis au Conseil municipal.

Projet Photovoltaïque Cité Fourchaux, situation

Nouveaux contrats de vente d'électricité et nouvelles conditions générales (clients marché), situation.

Pénurie d'énergie, point de la situation (mesures communal, électricité, gaz)

Offre pour l'élaboration du projet d'évacuation des eaux usées des bâtiments non agricoles présents hors de la zone à bâtir. Préavis au Conseil municipal.

Chantiers en cours/ planifiés



## DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT

Les « Services techniques » de la commune de Saint-Imier gérés par le Département de l'Équipement sont composés des domaines suivants :

- Eau potable et assainissement ;
- Electricité (réseau, énergie, contrôle des installations) et éclairage public ;
- Gaz ;
- Chauffage à distance (Hôpital, Route de Sonvilier 3) ;
- Planification énergétique ;
- Télé-réseau (gestion opérationnelle de Diatel SA) et de la transmission de données.

Les domaines sont soutenus par les services généraux que sont la gestion de l'information géographique (plans des réseaux), la relève des compteurs (eau, eaux usées, électricité, gaz, CAD), la facturation et les relations clients.

La facturation et la gestion du contentieux sont gérées par le département des Finances, dont les coûts sont financés par les budgets du département de l'Équipement.

Les principaux projets menés à bien par le département en 2022 sont :

### ***Crise énergétique :***

- La préparation de la gestion de la pénurie énergétique (électricité, gaz). Formation et mise en œuvre des principes de la confédération pour l'électricité (OSTRAL), le gaz (OIT Gaz) et l'eau potable (procédure interne avec EAU-Vallon).
- Adaptation des systèmes de télécommandes pour l'alimentation en eau avec les partenaires du SEF dans le cadre de EAU-Vallon SA, de la télégestion gaz et le CAD Santé avec le soutien de l'équipe de Diatel SA (fibre optique et télégestion).
- Participation au groupe de travail communal « Pénurie d'énergie » comprenant le Maire, les chefs des départements et des services de l'Équipement et des Bâtiments communaux et installations sportives, du responsable informatique et du chef des concierges. Elaboration de recommandations pour le Conseil municipal.

### ***Approvisionnement énergétique :***

- Une implication forte dans la gestion de SACEN SA via le Conseil d'administration (vice-présidence assurée par la Cheffe du Département), les 2 comités de gestion de la société auxquels participe le Chef de l'Équipement. La vice-présidence de la Charte (Cheffe du Département) et la présidence de son Comité opérationnel (ComOp) par le Chef de l'Équipement sont également assurées par des représentants imériens. Participation au groupe de travail sur la digitalisation (portail client et gestion clientèle).
- Renforcement des procédures d'approvisionnement en électricité mise en place par le Conseil d'administration de SACEN SA sur recommandation des comités de gestion qui en ont élaboré les concepts. Évaluation des risques et adaptation de la stratégie en fonction de l'évolution des prix du marché.
- Augmentation de l'implication des STSI dans la gestion de l'approvisionnement en gaz par des rencontres plus fréquentes avec notre fournisseur.

### ***Rénovation des infrastructures :***

- La rénovation du réservoir d'eau de 1934 situé Sur les Crêts débutée en avril 2022 arrive à son terme en décembre 2022. Les tests d'étanchéité (remplissage) vont débuter en

janvier 2023. Les décomptes du projet et un bilan financier du crédit cadre sera réalisé avant de lancer les travaux sur le second réservoir.

- Le raccordement de secours du syndicat d'alimentation en eau de Courtelary – Cormoret depuis la station de la Raisetette est réalisé et sera testé début 2023.
- La modernisation des conduites de transport entre la source de la Raisetette et les réservoirs de Sur les Crêts (Saint-Imier) débutera après l'obtention du permis de construire en 2023.
- Première année d'exploitation du chauffage à distance (CAD) pour l'Hôpital et le « CEFOPS » (Route de Sonvilier 3).
- Le projet de rénovation des bâtiments au lieu-dit « La Coudre » pour construire les futurs dépôts des Services techniques a été finalisé et son financement assuré.
- Deux gros projets de rénovation des réseaux et des routes ont été mené à bien, à la Rue Saint-Martin, à la rue du Midi de part et d'autre de la Rue de la Suze, à la rue Jacques-David et au Passage du Chemin de Fer.

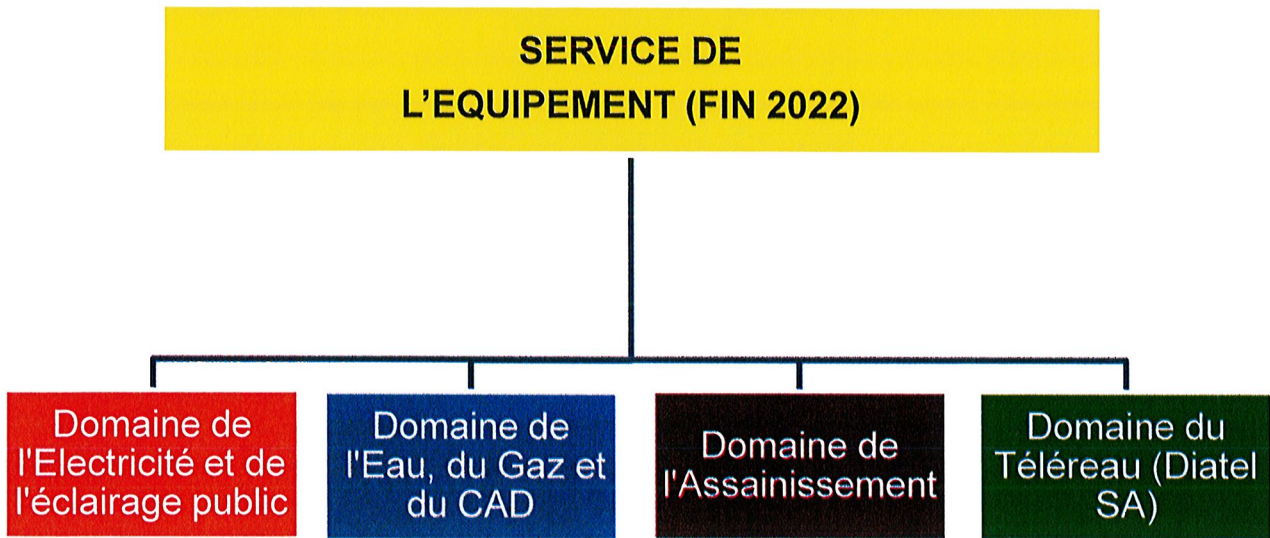
**Planification et projets stratégiques :**

- Suite de la préparation du déploiement du smartmetering dans le réseau (selon la loi 80% des compteurs devront répondre aux nouvelles normes en 2027) a connu des avancées significatives. Des appels d'offres concernant les compteurs smart, les concentrateurs et les systèmes de gestion de données ont été menés à bien.
- L'élaboration d'un plan directeur énergétique a été lancée en collaboration avec 3 autres communes du Jura bernois.
- Finalisation de la mise à jour du PGEE urbain et hors zone à bâtir. Lancement du projet de gestion des fosses septiques de bâtiments non agricoles présent hors de la zone à bâtir.
- Lancement de l'étude d'avant-projet de mise en place d'un CAD basse température dans le secteur centre de Saint-Imier (rues Agassiz, Citadelle, Sur les Crêts, du Soleil et de la Chapelle).
- Poursuite de l'étude des zones de protection des sources de Cormoret en collaboration avec le Syndicat pour l'alimentation des Franches Montagnes en eau potable (SEF) et les cantons de Berne, Neuchâtel et Jura.
- Etude du réseau électrique afin de définir ses capacités (puissance, sécurité d'alimentation) d'alimenter la zone industrielle de la Clef et de futures implantations industrielles. Elaboration d'un plan de modernisation et de renforcement du réseau.
- Libération du premier crédit cadre pour développer la production d'électricité photovoltaïque et son autoconsommation en partenariat avec des entreprises ou des clients

**Autres projets suivis par le Service de l'Équipement :**

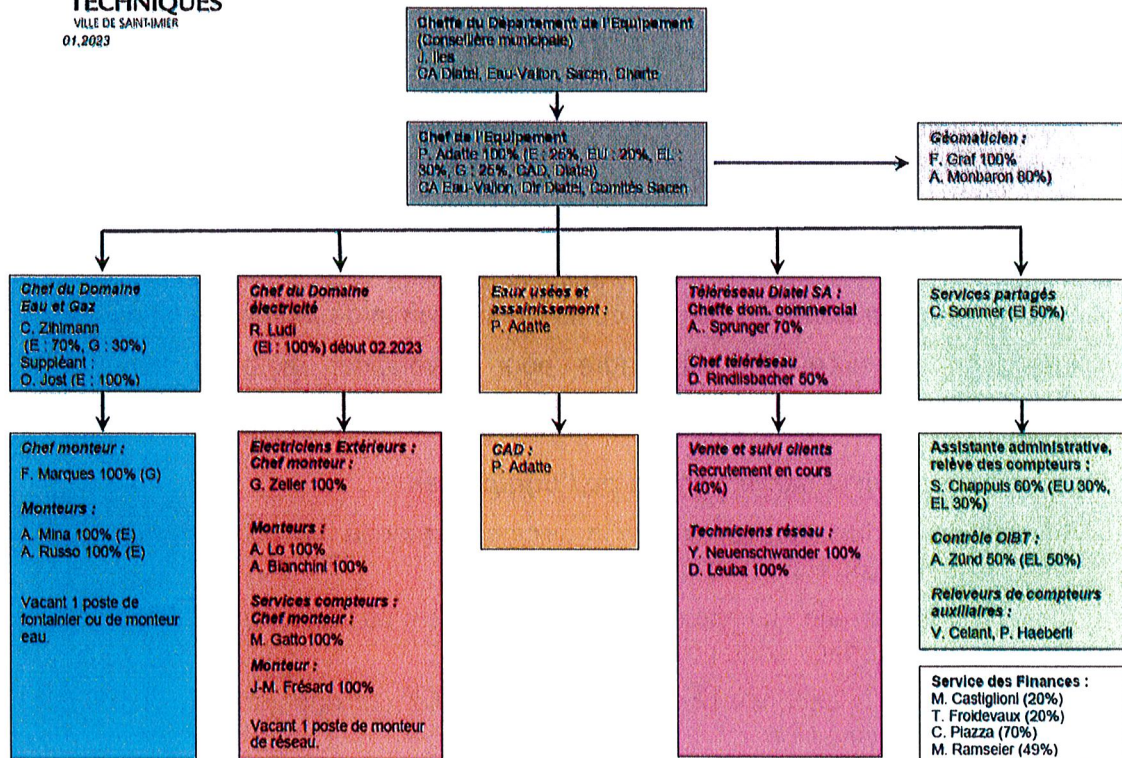
- Mise en place du raccordement de la piscine au réseau d'évacuation des eaux usées dans le quartier du Pont (terminé fin 2022).
- Suivi de la préparation technique et du terrassement du projet d'hôtel à la rue du Vallon (gestion de matériaux contaminés).
- Préparation de la seconde phase d'investigations techniques sur l'ancienne décharge communale de Châtillon.
- Gestion de budgets d'entretien des routes (CHF 100'000.- prévus dans le budget de fonctionnement, CHF 200'000.- d'investissements).





**Plans des conduites**  
**Comptage et gestion des informations**  
**Efficacité énergétique, transition énergétique**  
**Gestion clientèle**

Organigramme général



Ressources humaines du Département de l'Équipement fin 2022 (facturation et le contentieux est assuré par le Service des Finances, les EPT mentionnés sont financés par l'Équipement)



## DOMAINE DE L'ELECTRICITE

L'année 2022 a connu une stabilisation des ventes d'électricité par rapport à 2021 en raison d'une activité économique soutenue, compensée par des conditions météorologiques clémentes et les effets des appels à la sobriété énergétique pour éviter des interruptions de consommation. Les prix du marché de gros ont connu des sommets jamais vus en conséquence de la situation géopolitique en Europe, de la hausse des prix du gaz, de la mise hors service temporaires de certaines centrales de production et de la fermeture d'autres. Cette situation a entraîné une intensification des travaux des comités stratégiques de SACEN SA et une multiplication des contacts avec nos fournisseurs.

La préparation du déploiement du comptage électrique intelligent, dit « Smartmetering », s'est poursuivie en partenariat avec nos partenaires de la Charte actionnaires de SACEN SA. Rappelons que le 31 décembre 2027, au minimum 80% des compteurs électriques devront répondre aux exigences du comptage Smart.

La société SD Energie SA a été créée par de nombreux distributeurs romands dont SACEN SA qui y représente ses actionnaires. Plusieurs appels d'offres concernant l'achat des compteurs intelligents, des concentrateurs de données et du système de stockage et de gestion des données ont été finalisés. De fortes économies d'échelle ont déjà pu être constatées.

Le transfert des plans papier et des calques du réseau électrique dans le système d'information géographique du service a été finalisé.

### Travaux exécutés

- *Réseau moyenne – tension (MT, NR5)*

La liaison entre la station transformatrice Centre et celle de Sous les Crêts a été rétablie en automne 2022 après près le tirage d'un nouveau câble MT.

La liaison entre la station transformatrice Tivoli et la station de couplage Route de Villeret a été établie en automne 2022 après le tirage d'un nouveau câble MT.

Les tubes de liaison entre la nouvelle station des Abattoirs et la station de couplage Route de Villeret ont été posés. Le tirage des câbles MT sera réalisé en 2023.

Le permis de construire pour poser des tubes entre la station de couplage Route de Villeret et la route d'accès au Stand de tir a été obtenu. Le chantier de pose des tubes a débuté en novembre 2022 (30 m de fouille 180 m de tubes posés à la fin de l'année).

805 mètres de fouille (2'920 mètres de tubes électriques) destinés à mettre sous terre la ligne aérienne MT dans le secteur des Pontins et renouveler les raccordement BT ont été creusés en synergie avec le projet du Syndicat des Eaux de Chasseral. Ce projet sera terminé début 2023. Une prochaine étape devra être planifiée afin de terminer les travaux et enterrer cette ligne, ce qui permettra d'améliorer la sécurité de l'alimentation de ce secteur.

Lancement des études de projets ESTI pour la mise en place ou le remplacement de plusieurs câbles MT le long de la ligne Sud.

- *Stations transformatrices et de couplage (NR6)*

La nouvelle station des Abattoirs (viabilisation Migros) sera raccordée en 2023 à la station de couplage de la Route de Villeret.

Finalisation de la station SAVA 4 aux Savagnières.



- Réseau basse – tension (NR7)

Rénovation du réseau basse tension et de l'éclairage public à la rue du Midi entre les bâtiments N° 26 et 40 dans le cadre du projet de rénovation des réseaux multi-fluides du quartier. Une armoire a été posée sur le trottoir du bâtiment rue de la Suze 10. Les raccordements des bâtiments Midi N° 28, 32, 34, 36 et 40 ont été renouvelés ainsi que celui de la rue de la Suze 8. Creusage de 340 m de fouille, pose de 1300 mètres de tube électrique et d'une chambre souterraine. Pose de 5 nouveaux candélabres.

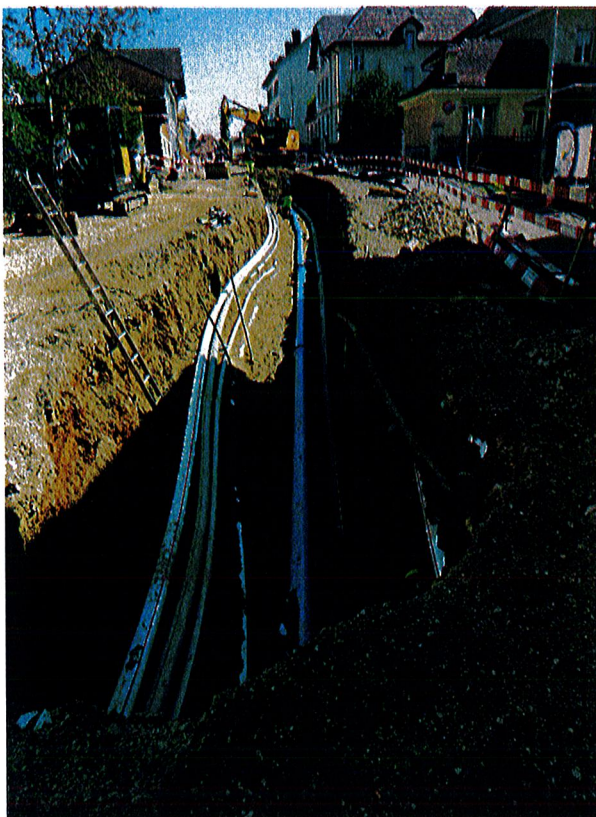
La nécessité de renouveler la conduite d'eau potable de la partie aval de la rue Jacques-David et du Passage du Chemin de Fer a été une opportunité pour moderniser le réseau électrique basse tension et l'éclairage public dans ces 2 rues. Une armoire électrique a été posée au SE la parcelle N°48 (Rue du Midi 12) ainsi qu'une chambre alors que le raccordement électrique des bâtiments Jacques David N° 10 et Rue de la Gare 4, 6, 8, 12 a été changé. Creusage de 206 m de fouille et pose de 550 mètres de tubes électriques.

Renouvellement du réseau BT dans la partie aval de la rue Saint-Martin entre la rue du Vallon et celle des Jonchères. Creusage de 96 m de fouille, pose de 330 mètres de tubes, d'une armoire électrique, deux chambres souterraines et 3 candélabres.

Pose de 450 mètres de tubes électriques dans le trottoir Ouest du Passage du Chalet depuis la rue Paul-Charmillot (longueur 87 mètres).

Pose de 492 mètres de tubes électriques entre la station Milval et le bâtiment de la rue des Noyes 2 (longueur de la fouille 82 mètres). Modernisation du raccordement électrique de ce bâtiment, augmentation de la puissance de son raccordement. Mise en place d'une chambre souterraine.

Mise sous terre des réseaux souterrains dans le secteur de la Coudre, creusage d'une fouille de 75 m de long, pose de 150 m de tubes électriques, d'une chambre électrique et modernisation d'un raccordement.



Rue du Midi Est, modernisation des réseaux, (2022).



Début de la modernisation du réseau basse tension à la rue Pierre Jolissaint, creusage de 90 m de fouille depuis l'Est de la rue Pierre-Alin jusqu'à la parcelle 521. Pose de 485 m de tubes, d'une armoire électrique (Parcelle 421), d'une chambre souterraine et de 2 candélabres. Rénovation d'un raccordement (bien-fonds 1187) et mise en place d'un nouveau raccordement pour le bien-fonds N°1053.

Rénovation du raccordement du bâtiment Clef 40.

Préparation des raccordements des nouveaux bâtiments Route de Sonvilier 33 et 35 (33 m de fouille, 60 m de tubes), Savagnières 107 (13 m de tubes, 1 chambre) et Savagnières 68b (25 m de tubes), viabilisation pour la construction du bâtiment Sur le Pont 18b (52 m de fouille, 140 m de tubes, 1 chambre).

Travaux habituels d'entretien du réseau, nettoyage, élagage et sarclage sous les lignes.

- *Eclairage public*

Remplacement du câble d'alimentation à la rue du Midi Est (5 candélabres remplacés), à la rue Saint-Martin (3 candélabres nouveaux), à la rue Jacques David – Passage CFF (3 candélabres) et à la rue Pierre-Jolissaint (2 candélabres).

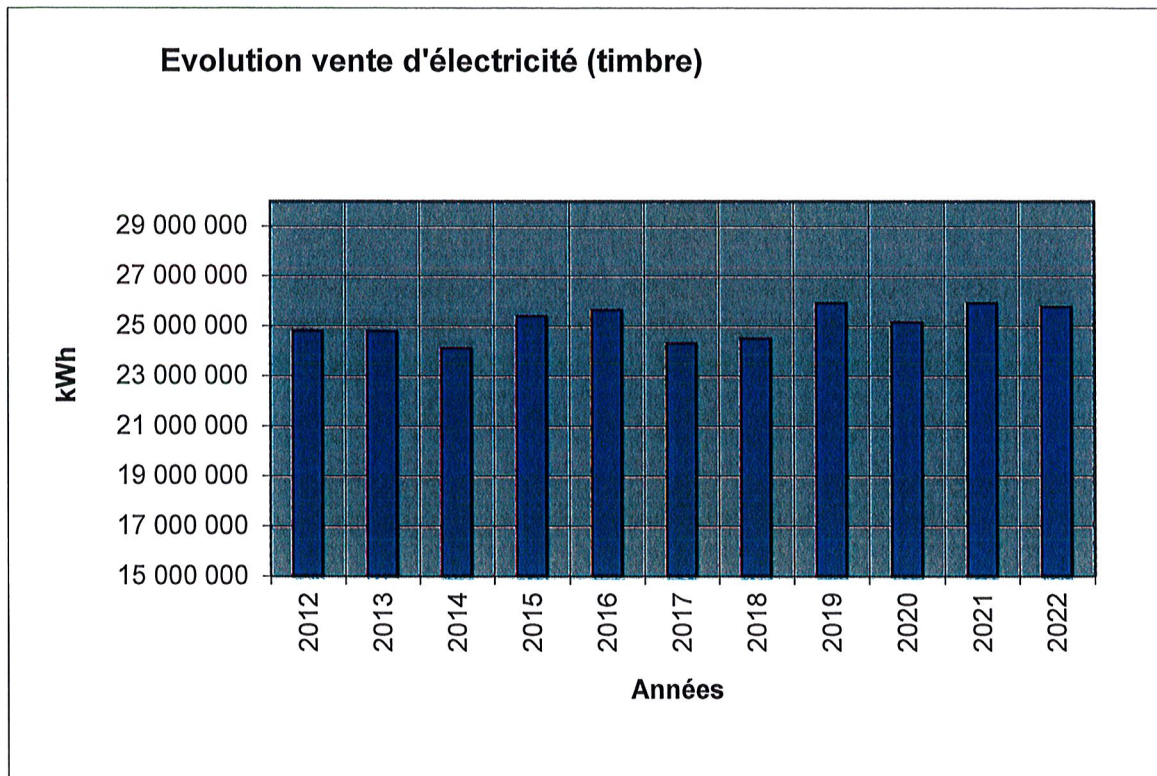
Les coûts de l'éclairage public sont pris en charge par la taxe de prestations aux collectivités publiques, facturée en fonction de la consommation électrique. Le nombre de points lumineux en service fin 2022 s'élevait à 913 (y compris Mont-Soleil) qui ont consommé 319'185 kWh contre 352'545 kWh en 2021 soit une différence de 33'270 kWh sur l'ensemble de l'année.

Grâce aux modernisation successives de l'éclairage public, la consommation annuelle est passée de 412'610 kWh en 2016 à 352'545 kWh en 2021 (-14.5%) à 319'185 kWh en 2022 (-22.6%) avec une extinction. La décision du Conseil municipal d'éteindre l'éclairage public entre 24 :00 et 05 :00 depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022 pour faire des économies a permis de réduire la consommation de 31'481 kWh durant le 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 soit de 28% sur le trimestre par rapport à 2021.

- *Approvisionnement en électricité et gestion clientèle*

Les achats d'énergie réalisés de manière groupée par la société SACEN SA, ont permis de maîtriser notre approvisionnement et de maintenir à un niveau bas les tarifs énergie 2022 pour tous les segments clients imériens malgré une évolution inédite des prix du marché en raison de la transition énergétique, de la guerre en Ukraine et des travaux de maintenance du nucléaire français. La signature de contrats de fidélisation avec nos clients éligibles s'est poursuivie avec succès. Cette stratégie s'est avérée payante, puisque la totalité des clients éligibles a prolongé ses contrats jusqu'en 2024.





*Evolution de la consommation d'électricité dans la zone de desserte des Services techniques de Saint-Imier (utilisation du réseau)*

- *Consommation d'énergie*

En 2022, la consommation totale d'énergie électrique est restée stable par rapport à celle de l'année 2021. Elle s'établit à 25'760'895 kWh ce qui représente une baisse de 0.64 %. Il convient encore de mentionner que dans ce total est incluse la production photovoltaïque injectée dans le réseau soit 825'830 kWh (699'542 kWh en 2021).

- *Tarifification de l'énergie*

Les Services techniques ont consolidé les processus mis en œuvre depuis 2009. L'essentiel des démarches permettant de calculer les prix a été assuré en interne, avec un coaching ponctuel apporté par des spécialistes externes.

- *Divers*

La mise à disposition d'installations provisoires a atteint des niveaux comparables par rapport à la période avant Covid, avec l'organisation des foires, de l'Imériale et dans autres manifestations traditionnellement organisées à Saint-Imier.

En raison des risques de pénurie d'électricité, la décoration de Noël a été réalisée de manière particulière pour les fêtes 2022-2023. Le Conseil municipal ayant décidé de ne pas installer la décoration traditionnelle, une coopération avec les écoles a permis de mettre en place une décoration différente et moins consommatrice d'électricité.

Les 6 points de recharge (rue du Collège, Patinoire, Halles de gymnastique) pour voitures électriques public actuellement opérationnels ont permis 1316 recharges en 2022 avec une consommation de 23'217 kWh.





*Rénovation des réseaux souterrains à la rue du Midi.*



*Chambre électrique à la rue du Midi.*

## DOMAINE DE L'EAU POTABLE

L'année 2022 a été la troisième année complète d'exploitation depuis la mise en service des infrastructures de EAU-Vallon SA. Les quantités d'eau vendue par la société à ses 2 actionnaires a dépassé 1 million de m<sup>3</sup> soit une augmentation de 20% par rapport à 2021 suite à la mise en service de certaines adaptations de réseau et le raccordement de nouveaux clients. L'exploitation de la source de la Raisetette a continué avec 542'459 m<sup>3</sup> pompés en 2022.

Au total, 1'098'398 m<sup>3</sup> ont été injectés dans le réseau de transport de Saint-Imier contre 1'020'890 m<sup>3</sup> en 2021 soit une augmentation de 7.6%. Ces chiffres sont expliqués par la sécheresse qui a eu lieu en 2022 et l'alimentation des réseaux de Sonvilier et Renan durant toute l'année. En 2022, les communes de Renan (42'826 m<sup>3</sup>), Sonvilier (76'331 m<sup>3</sup> en 2022), Cormoret et Courtelary (171'235 m<sup>3</sup>) et le Syndicat des Eaux de Chasseral (92'299 m<sup>3</sup>) ont consommés au total 382'691 m<sup>3</sup> contre 316'411 m<sup>3</sup> en 2021 (+21%).

Des rénovations importantes ont été entreprises à la Raisetette (Cormoret) pour préparer le futur remplacement des conduites de transport entre la source et les réservoirs de « *Sur les Crêts* » à Saint-Imier. L'alimentation de secours du réseau de Cormoret directement depuis les réservoirs de Saint-Imier a été mise en place.

### Travaux exécutés

- *Ressources, stations de pompage et réservoirs*
  - Révision et entretien de la station de pompage de la Raisetette et des réservoirs.
  - Entretien des équipements de contrôle de qualité et de traitement de l'eau (production de chlore par électrolyse). Remplacement d'un appareil de mesure du chlore.
  - Poursuite des tests et des adaptations des équipements de EAU-Vallon SA en particulier la station des Sauges (alimentation électrique, télécommande, programme de pompage, contrôle de la qualité de l'eau).
  - Suite de l'élaboration du plan de quartier du projet de remplacement des conduites de transport Cormoret – Saint-Imier.
  - Finalisation des travaux de modernisation de la télégestion/ télécommande permettant d'intégrer les nouvelles infrastructures et les protéger contre les pénuries d'électricité (en coopération avec EAU-Vallon).
  - Rénovation du réservoir 1935 (Est) situé « *Sur les Crêts* » (Lot N°8) mise en service prévue début 2023.
  - Etude hydrogéologique du secteur neuchâtelois du bassin d'alimentation des sources de Cormoret (Raisetette, Torrent) en collaboration avec le SEF fin de la phase 1A.
  
- *Conduites de refoulement et de distribution*

Le projet de sécurisation de l'alimentation de secours du réseau de Cormoret - Courtelary a été terminé fin 2022. Il a vu la pose d'une conduite supplémentaire entre la station de la Raisetette et le réseau de Cormoret permettant d'alimenter le syndicat sans passer par leur réservoir.





*Rénovation du réservoir 1935 Sur les Crêts (mise en service début 2023).*



*Station de la Raisetette, conduite de secours pour alimenter le réseau de Cormoret.*



En 2022, la longueur totale des conduites de distribution renouvelées représente **440 mètres** alors que les conduites de branchement représentent **241 mètres** environ sur un total de près de **68.4 km**. Les travaux ont été réalisés dans les secteurs suivants :

- Réfection et mise en place de 174 mètres de conduites à la rue du Midi Est entre les bâtiments N° 14 et 40 (fonte ductile 150 mm), réfection du carrefour avec la rue de Chasseral et renouvellement de la conduite à l'Est de la rue de Chasseral. Rénovation de 7 branchements (57 mètres), pose de 2 nouvelles hydrantes et 11 vannes.
- Renouvellement de la conduite de la Rue Jacques-David et du passage CFF. Pose de 131 mètres de conduite en fonte d'un diamètre de 150 mm, renouvellement de 46 mètres de branchements, renouvellement de 8 branchements, pose de 7 vannes.
- Renouvellement de 38 mètres de conduite (fonte diamètre 125 mm) dans le secteur de la Coudre, mise en place d'un nouveau branchement et d'une hydrante.
- Pose de 60 mètres de conduites devant le réservoir 1935 « Sur les Crêts ».
- Renouvellement du branchement des bâtiments Clef 40 (9 mètres), Mont-Soleil 31 (30 mètres de branchement), Paul-Charmillot 71 et 72 (20 mètres) et Clef 29 (15 mètres).
- Raccordement de nouvelles maisons aux Savagnières-Dessous 107, Pierre-Jolissaint 28, Sur le Pont 18b (extension de réseau 37 mètres, branchement de 7 mètres et Route de Sonvilier 33 et 35).

Recherche systématique des fuites avec l'aide du réseau de micros permanents toutes les 3 à 4 semaines. Réparation de 19 fuites (10 en 2021) suite à des ruptures sur des conduites de distribution (18) ou de branchement (1).

LE RESEAU D'EAU	
Longueur totale	68'394 mètres
Longueur totale des conduites posées/ remplacées depuis l'an 2000	23'940 mètres

- *Bornes – incendie*

Poursuite du programme d'entretien et du renouvellement des hydrants selon un programme quinquennal.

- *Compteurs*

Remplacement de compteurs et des radios pour la relève à distance dans le cadre des révisions périodiques.

- *Travaux divers*

Mise en et hors service des installations saisonnières (abreuvoirs des pâturages).

- *EAU-Vallon SA*

Les activités réalisées pour EAU-Vallon par les techniciens des STSI ont consisté à l'exploitation des puits des Sauges et du réservoir des Philosophes, le réglage de la télécommande et des électrolyseurs, la réalisation de campagnes mensuelles de prélèvement pour le contrôle qualité, l'interprétation des données, le suivi des travaux de garantie et d'adaptation du système ainsi que la coordination du projet d'adaptation des pompes et de la télégestion du système. En 2022, plus de 660 heures de travail (facturées à EAU-Vallon SA) ont été consacrées à l'entretien et à la gestion de la station des Sauges et du réservoir des Philosophes ainsi qu'à la gestion de la société.

- *Qualité de l'eau*

L'approvisionnement communal est basé d'une part sur la source karstique de la Raisetette, située à Cormoret. Celle du Torrent, qui est partagée avec le Syndicat d'alimentation des Franches Montagnes en eau potable (SEF), est utilisée comme appoint lors des périodes d'étiage. Une fois captée, l'eau des sources est traitée par floculation (agglomération des microparticules naturellement présentes), filtrée puis désinfectée au dioxyde de chlore avant d'être injectée dans les réseaux de distribution. Un contrôle du taux de chlore résiduel est effectué dans la chambre de vannes des réservoirs « Sur les Crêts » avant son injection dans le réseau de distribution ou dans la conduite de transport qui alimente le réservoir du Syndicat Coutelary – Cormoret. Une désinfection à l'aide d'hypochlorite de sodium est réalisée sur place en cas de besoin à titre prophylactique.

L'eau provenant du puits de Sauges est traitée sur place aux rayons ultraviolet. Une faible concentration d'hypochlorite de sodium est ajoutée au réservoir des Philosophes afin de garantir la présence de chlore résiduel dans l'eau distribuée.

Chaque année, plus de 100 analyses bactériologiques ainsi que des analyses physico-chimiques, des pesticides et des micropolluants sont réalisées par un laboratoire accrédité.

En 2022, tant les résultats des analyses bactériologiques que ceux des analyses chimiques ont correspondu aux normes de potabilité. Les analyses ont été effectuées par le laboratoire Wessling à Lyss. Toutes les analyses, sans aucune exception, étaient conformes aux exigences de la loi sur les denrées alimentaires (LDAI). Ce fait a été confirmé par les analyses de contrôle du Laboratoire cantonal réalisées sans préavis à plusieurs reprises.

La recherche de certains pesticides qui défraient l'actualité depuis 2019 (le chlorotalonil et ses dérivés) n'a rien donné tant dans les eaux de la Raisetette que dans celles du puits des Sauges.

Plusieurs prélèvements ont été réalisés sur le réseau du SECH, sur mandat de ce syndicat, ainsi que sur celui des communes de Sonvilier et de Renan. Des mandats supplémentaires de suivi de la qualité de l'eau sont également en cours avec le Pré-aux-Bœufs (Sonvilier) et la Werksiedlung (Renan).

- *Consommation*

Durant l'exercice 2022, la quantité d'eau pompée a augmenté par rapport à 2021 (+9%) en raison de l'alimentation de communes voisines. Le taux de fuites sur le réseau est resté stable. La consommation facturée aux clients de Saint-Imier s'est élevée à 193 litres par personne et par jour en 2022.



La période 2019-2022 en quelques chiffres				
	2022	2021	2020	2019
Sources de Cormoret	542'459 m <sup>3</sup>	585'296 m <sup>3</sup>	521'377 m <sup>3</sup>	638'235 m <sup>3</sup>
Puits des Sauges	555'939 m <sup>3</sup>	419'513 m <sup>3</sup>	347'690 m <sup>3</sup>	51'498 m <sup>3</sup>
Volumes vendus à Saint-Imier	351'673 m <sup>3</sup>	357'086 m <sup>3</sup>	341'247 m <sup>3</sup>	340'183 m <sup>3</sup>
Volumes vendus aux partenaires	393'346 m <sup>3</sup>	329'855 m <sup>3</sup>	252'861 m <sup>3</sup>	99'971 m <sup>3</sup>
Eau de service non facturée (estimée)	48'962 m <sup>3</sup>	46'226 m <sup>3</sup>	43'453 m <sup>3</sup>	34'487 m <sup>3</sup>
Volumes perdus	304'417 m <sup>3</sup>	271'642 m <sup>3</sup>	246'421 m <sup>3</sup>	215'092 m <sup>3</sup>
Pourcentage de pertes	27.71%	27.03%	26.64%	31.18%



*Pose de conduites devant le réservoir 1935 (en rénovation).*



## ASSAINISSEMENT (EAUX CLAIRES ET EAUX USEES)

En 2022 les travaux d'entretien et de renouvellement des canalisations d'eaux usées ont été poursuivis mais d'importants moyens ont également été investis pour poursuivre la mise en œuvre du PGEE (système séparatif). Ce dernier ayant été élaboré il y a plusieurs années, son actualisation intégrant les travaux réalisés était nécessaire. Lancée en 2019, la mise à jour a été terminée en 2021 et validée par la commission de l'Équipement. Ce nouveau plan a été présenté au Conseil municipal en 2022 et est entré en force.

- *Entretien des canalisations et extensions*

**Route Sonvilier 33 et 35** : Déplacement du collecteur reliant la rue de la Fourchaux à la Route de Sonvilier afin de permettre la construction de 2 maisons mitoyennes. Pose de 35 mètres de nouveau collecteur et de 24 mètres de raccords privés

**Route Sonvilier 26**: Déplacement de 48 mètres de collecteur et pose de 5 mètres de raccordement privé pour permettre une construction privée.

**Sur le pont 18 b** : Extension du réseau d'eaux usées (37m) et d'eaux claires (37m) raccordement d'un nouveau bâtiment.

**Rue Tivoli 12** : Rénovation d'un raccordement privé aux eaux usées (10m).

**Savagnières 107 et 68B**: Raccordement de 2 nouveaux bâtiments le premier aux eaux usées par un raccordement de 17m et le second avec 22 mètres de conduite.

**Pierre Jolissaint 28** : Raccordement d'un nouveau bâtiment au réseau d'égoûts (8m).

**Réservoir 1935** : Modification des raccords aux eaux usées (41m) et aux eaux claires (23m) lors des travaux de rénovation du réservoir.



*Route Champ-Meusel, contrôle caméra*

**Les Pontins** : Pose partielle de 2 raccords privés (N° 37 et 38) dans une fouille creusée par le SECH et le Domaine de l'électricité afin de pouvoir raccorder les 2 bien-fonds au collecteur communal. Pose de 2 x 80m de conduite).



**Rue du Midi Est** : modification d'un raccordement aux eaux usées et pose de 20 mètres de collecteur d'eaux claires et 48 mètres de raccordement.

**Sur le Pont** : Nouveau raccordement de la piscine aux eaux usées, pose de 170 mètres de conduite principale et 24 mètres de raccordement aux égouts, mise en place du séparatif avec 59 mètres de collecteurs et 23 mètres de raccordement privés.

Contrôle caméra de plusieurs sections de canalisation pour assurer l'entretien du réseau.

- *Mise en place du système séparatif*

La réalisation du système de séparation des eaux claires et des eaux usées conformément au Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) s'est poursuivie en 2022. D'importants tronçons ont été réalisés :

**Rue Saint-Martin** : Pose de 47 mètres de collecteur d'eaux claires et 13 mètres de raccordement.

**Les Longines Est** : Pose de 110 mètres de collecteurs d'eaux claires et mise en séparatif des bâtiment N° 3 et 13.

**Les Longines Ouest** : mise en place de 57 mètres de conduite de branchement aux eaux claires.



*Raccordement de la piscine au réseau d'eau usées (Sur le Pont).*

## **RESEAU DES FONTAINES**

La gestion du réseau d'alimentation des fontaines est assumée par le Service de l'Équipement. De l'entretien courant a été réalisé en 2022.

## DOMAINE DU GAZ

### Travaux exécutés

La longueur totale de conduites de distribution renouvelées ou mises en place (extension) en 2022 représente **204 mètres environ et les branchements 72 mètres sur un total de 32 km (réseau de distribution imérien et branchements)**. Les travaux étaient localisés dans les secteurs suivants :

- Rénovation du réseau à l'Est de la rue du Midi de part et d'autre de la rue de la Suze. Longueur totale des fouilles 121 mètres, permettant de poser une conduite en polyéthylène de 160 mm, renouvellement de 5 branchements représentant 33 mètres de raccordement. Pose de 7 vannes.
- Rue Jacques-David, renouvellement de 72 mètres de conduites de distribution en polyéthylène de 160 mm.
- Renouvellement de 11 mètres de conduite dans la partie amont de la rue Champs Meusel pour colmater une fuite
- Raccordement du bâtiment Pierre-Jolissaint 28, pose de 4 mètres de conduit et une vanne de branchement.
- Raccordement du bâtiment Clef 29, pose de 15 mètres de conduites et une vanne de branchement.
- Renouvellement du raccordement Paul-Charmillot 71/72, pose de 20 mètres de conduite.

Les contrôles systématiques des postes de détente ont démontré que les travaux d'entretien réalisés ces dernières années vont dans la bonne direction. Aucune fuite détectée sur le réseau ou les branchements privés en 2021.

La réalisation de l'objectif stratégique qui vise à éradiquer les conduites en fonte grise sur notre réseau a un peu progressé en 2022. Compte tenu du risque (fuite) que représente ce type de conduites, cet effort sera poursuivi voire si possible intensifié ces prochaines années. Dans le même temps, des campagnes de recherches de fuites ont été menées.

### Evolution des prix

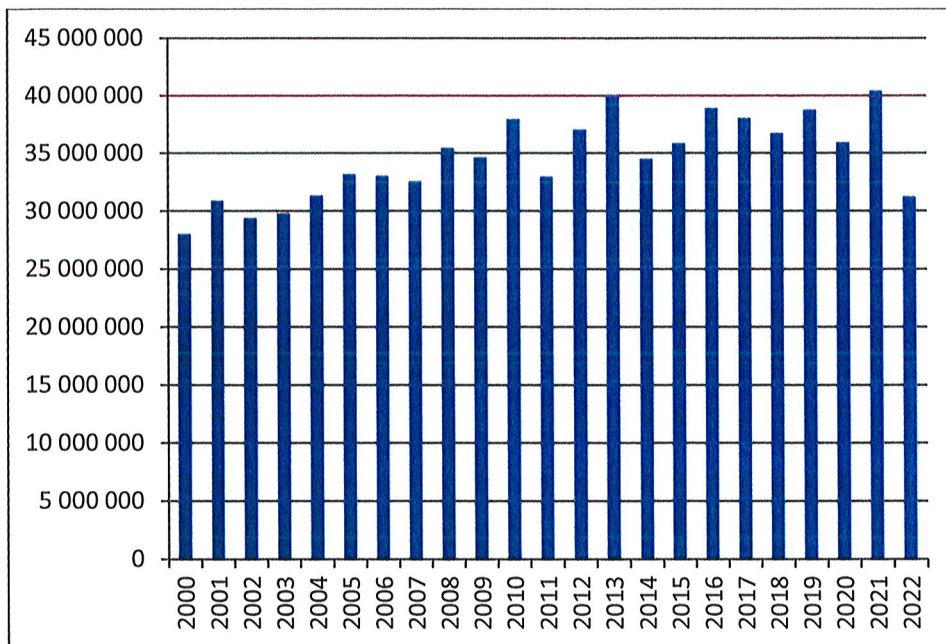
L'évolution du prix d'achat du gaz naturel en 2022 a été fortement influencée par la spéculation. Les prix ont connu une variabilité jamais vue et des sommets historiques. Les tarifs des STSI fixés en janvier 2022 après moult analyses ont finalement pu être maintenus durant toute l'année. Les appels aux économies ont eu un fort impact sur la consommation de gaz qui a très fortement baissée durant le deuxième semestre 2022. Ces diminutions de consommation ont permis de revendre du gaz précommandé à un prix très élevé, ce qui explique que finalement la tâche 8721 a pu terminer l'année sur une note positive.

Les tarifs 2023 ont par contre dû être fortement augmentés par rapport à 2022.

### Evolution des ventes

Si les ventes durant l'année 2021 ont constitué un record de consommation de 40'457'715 kWh pour le réseau de Saint-Imier celle de 2022 sont représentatives d'une année de crise avec des prix à la hausse et des appels aux économies d'énergie. Les ventes 2022 ont baissée de 22.7% retrouvant le niveau du début des années 2000 avec 31'291'748 kWh.





*Evolution de la consommation de gaz naturel dans la zone de desserte des Services techniques de Saint-Imier.*

### **Conclusions**

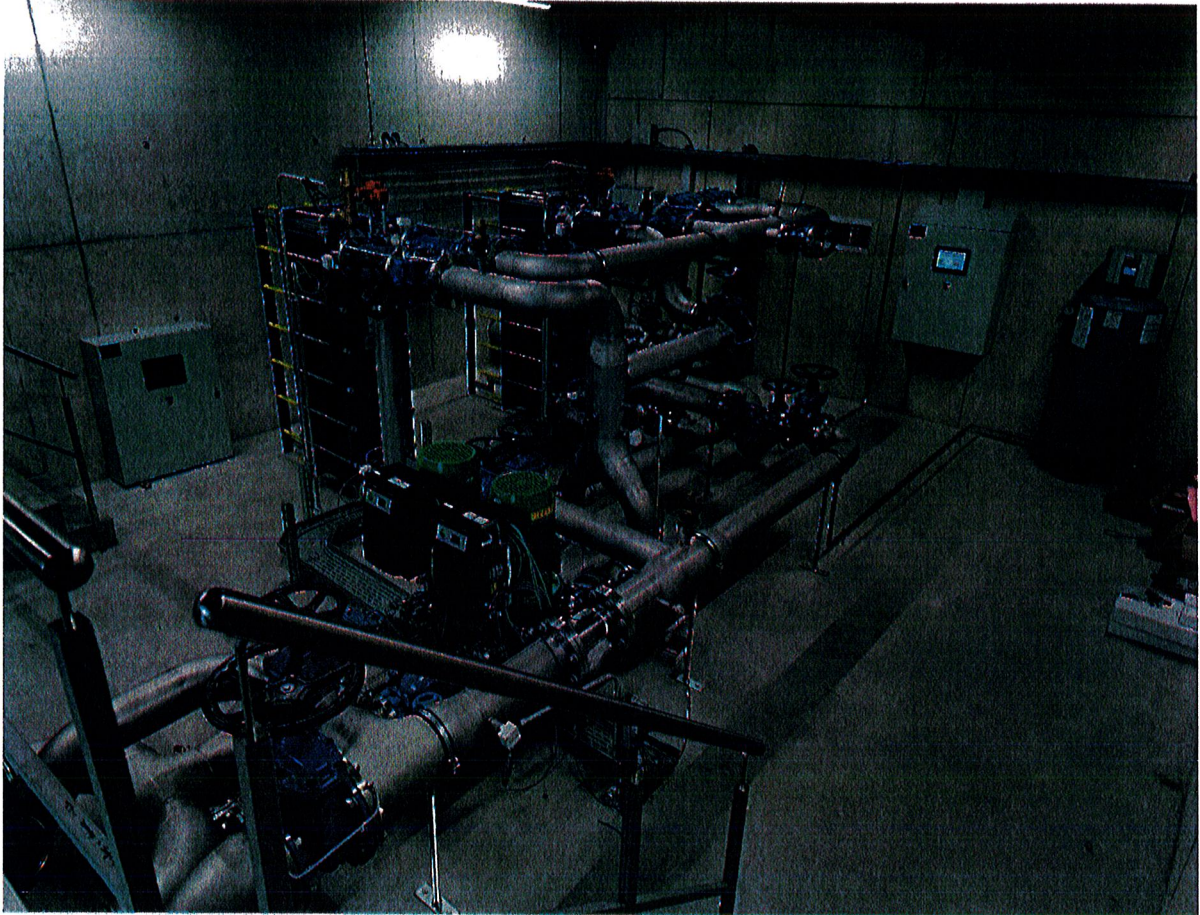
L'évolution des prix du gaz et des revenus du domaine doit être suivie de près afin de maintenir des moyens suffisants pour assurer l'entretien du réseau. En plus du contexte international, l'impact des nouvelles règles législatives réglant la mise en œuvre de la Stratégie 2050 de la Confédération sera également une des clefs de l'avenir du gaz en tant qu'énergie de chauffage. Certains changements stratégiques seront également évalués dans un proche avenir.

Pour ce faire, les Services techniques ont décidé d'élaborer un plan directeur Energie en collaboration avec d'autres communes du Jura bernois. Cet outil permettra de mieux planifier l'avenir des réseaux de distribution d'énergie dans la commune et facilitera la transition vers des énergies renouvelables plus locales et moins productrices de CO<sub>2</sub>.



## DOMAINE DU CHAUFFAGE A DISTANCE

Le chauffage à distance SANTÉ a connu une nouvelle étape clé avec sa mise en service à l'Hôpital du Jura bernois (HJB) en novembre 2021 et au bâtiment Route de Sonvilier 3 (février 2022)



*L'échangeur de chaleur du réservoir des Philosophes.*

Rappelons que ce système unique en Suisse pour alimenter un hôpital a été rendu possible par la mise en service du puits profond des Sauges par EAU-Vallon SA, en automne 2019. D'environ 19.5° C tout au long de l'année, la température de l'eau pompée n'est en effet pas idéale pour garantir les conditions sanitaires requises par l'eau potable.

### **Plus de 1'444'218 kWh produits en 2022**

Les 4 pompes à chaleur installées dans le local technique de l'hôpital couvrent les besoins des bâtiments raccordés (1'335'123 kWh) en consommant 467'696 kWh d'électricité d'origine renouvelable (produit TOPAZE) et 152'000 kWh de gaz, principalement durant les phases de mise en route (79'129 kWh en janvier 2022) et de correction des logiciels des pompes en septembre (40'524 kWh). Ces résultats confirment que le coefficient de performance du système est supérieur à 3 (kWh produits pour 1 kWh utilisé dans le système) ce qui est une très bonne performance.



Rappelons qu'avant la mise en service de ce chauffage l'HJB consommait plus d'1.6 GWh de gaz par an.

Le bâtiment de la Route de Sonvilier 3 a quant à lui été maintenu hors gel grâce à 109'095 kWh produits par une pompe à chaleur installée dans ses sous-sols.

La gestion du nouveau système de chauffage repose sur les principes du contracting. L'investissement a été pris en charge par la commune qui en assure le fonctionnement via ses Services techniques et plusieurs partenaires. Le réseau de CAD comprend l'ensemble des installations, de l'échangeur de chaleur du réservoir des Philosophes jusqu'aux compteurs de chaleur des différents clients.

La facturation des frais de chauffage se fait en fonction des kWh thermiques consommés, dont le prix intégré est compris entre 13 et 15 ct/ kWh (tarif puissance installée et prix par kWh) suivant le coefficient de performance de l'installation. Un contrat a été signé avec chaque client.

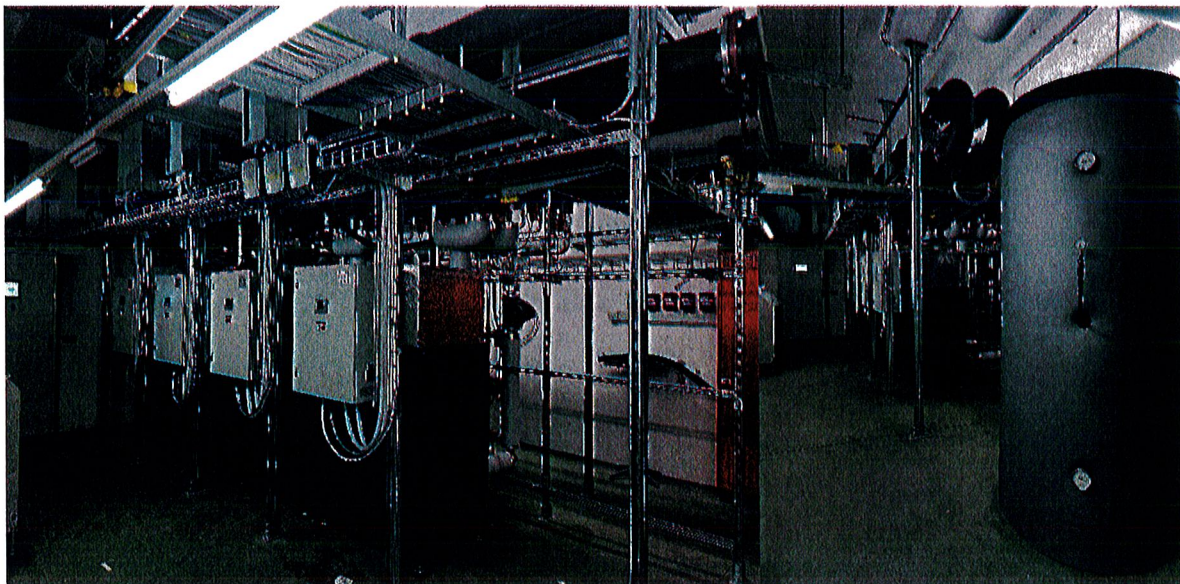
Les dernières factures du projet d'investissement étant encore attendues lors de la rédaction du présent rapport de gestion, il n'est pas encore possible de faire le décompte final du projet.

### **Potentiel de développement**

Au niveau financier, l'investissement et les coûts de fonctionnement sont entièrement autofinancés par la vente de kWh chaleur aux clients raccordés.

Le système actuel du CAD SANTÉ a la capacité de fournir à court terme 150 kW de puissance supplémentaire pour chauffer un troisième bâtiment et l'ajout d'une PAC supplémentaire permettrait de chauffer le home « La Roseraie ».

Bien que la ressource disponible ne puisse pas chauffer la totalité de la commune, une étude sera menée en 2023 par les Services techniques afin d'étudier la possibilité d'étendre l'usage de cette source d'énergie renouvelable pour chauffer plusieurs immeubles du centre de Saint-Imier.



*L'installation de chauffage à distance dans les sous-sols de l'Hôpital du Jura bernois.*

**Le Chef de Service :**

  
Patrick Adatte

**La Cheffe du Département**

  
Josika Iles

## COMMISSION DES BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

La commission des bâtiments et infrastructures sportives se compose de sept membres. Elle est présidée par M. Olivier Zimmermann, Conseiller municipal en charge du département et traite notamment de la gestion et de l'entretien des immeubles du patrimoine administratif et financier de la Municipalité de Saint-Imier.

### **Composition de la commission**

Président : M. Olivier Zimmermann  
Vice-Président : M. Vital Carnal  
Secrétaire : M. Michel Bastardoz

Membres : M. Claude Voisin  
M. Yann Doutaz  
M. Michel Meyer  
M. Samuel da Silva

La commission des bâtiments et infrastructures sportives s'est réunie à 10 reprises durant l'année. Le service a principalement poursuivi les différents projets d'assainissement en cours, notamment la piscine plein air et l'école primaire afin de respecter les engagements et délais fixés. De nombreux autres projets sont en cours d'étude. Une fois la faisabilité et les coûts définitifs établis, les éventuelles requêtes de crédit seront sollicitées auprès des organes politiques compétents.

Le service des bâtiments et infrastructures sportives a également revu son organisation en nommant M. John Nappiot chef conciergerie et collaborateurs de référence pour le personnel technique du service.

La commission des bâtiments et infrastructures sportives c'est principalement occupée des dossiers suivants en sus de l'entretien courant des différents bâtiments et infrastructures sportives :

Le 24 janvier 2022	Adjudications diverses et informations RH
Le 28 février 2022	Adjudications diverses, travaux de sécurité, décompte final
Le 21 mars 2022	Investissement 2022 – 2027 Projet dépôt des travaux publics – Envers 31 Projet d'une nouvelle installation sportive Pumptrack
Le 25 avril 2022	Adjudications diverses projets en cours Ecole secondaire – étude d'assainissement
Le 23 mai 2022	Informations et adjudications pour les projets en cours Ecole secondaire – travaux dépense liée Piscine plein air -adjudication et étude diverse
Le 4 juillet 2022	Budget 2023 et investissements



Le 03 octobre 2022	Economie d'énergie Piscine plein air – adjudications, projet et avancement Ecole primaire divers projet en cours Pierre-Jolissaint- projet urbanistique Ecole secondaire – travaux et suite dégâts d'eau
Le 31 octobre 2022	Piscine plein air – adjudication et avancement du projet Avenir des immeubles du patrimoine financier
Le 28 novembre 2022	Piscine plein air – avancement des travaux et adjudication Ecole primaire – assainissement – avancement des travaux
Le 15 décembre 2022	Piscine plein air – adjudications

\*\*\*\*\*

### **Service des bâtiments et infrastructures sportives**

Le service des bâtiments et infrastructures sportives met toujours un accent prioritaire à l'engagement des chantiers et assainissements. Une priorité a été mise sur le dossier d'assainissement de la piscine plein air afin de pouvoir garantir une ouverture provisoire en période estivale 2022. Le système de chloration est remplacé avec une installation technique provisoire afin de garantir une qualité des eaux de baignade dans les normes requises. Les travaux liés à l'assainissement de l'école primaire avancent conformément au planning et les première classes réintègrent leurs locaux au terme des vacances estivales 2022. La seconde étape est en cours pour une fin des travaux espérée en juin 2023. Si des montants conséquents sont investis chaque année, il est important de rattraper le retard consentis dans l'assainissement des bâtiments et infrastructures communale.

### **Collaborateurs techniques**

Cheffe de service à 60%	Mme Jessica Renfer
Chef conciergerie et technique	M. John Nappiot
Collaboratrice administrative, services conjoints urbanisme et bâtiments à 80% jusqu'au 1 <sup>er</sup> octobre 2022	Mme Lara Reis
Collaborateur administratif, services conjoints urbanisme et bâtiment à 80% dès le 1 <sup>er</sup> septembre 2022	M. Joachim Carbone M. Cédric Hinni M. Pascal Vuilleumier Mme Céline Chautant
Piscine, patinoire	M. John Nappiot
Complexe des halles	Mme Cassandra Périllard
Complexe des halles à 80%	M. Nicolas Fleury
Salle de spectacle et administration jusqu'au	M. Axl van der Becken
Salle de spectacle et administration dès le 1 <sup>er</sup> septembre 2022 à 50%	Mme Elisabeth Aemisegger
Salle de spectacle et administration dès le 1 <sup>er</sup> septembre 2022 à 50%	M. Denis Willen
Ecole secondaire jusqu'au 31 mai 2022	M. Ewald Hohermuth
Ecole secondaire dès le 1 <sup>er</sup> août 2022	M. Aziz Pasteur
Ecole secondaire à 30% CDD COVID-19	M. Charly Monney
Ecole primaire	M. Florian Boillat
Ecole primaire à 40%	

Ecole primaire à 50% CDD COVID-19

Entreprise Moczanski  
nettoyage  
M. Gerolamo Pepe  
M. Julien Roch

Ecole à journée continue à 70%

CCL – Musée – Bibliothèque à 50%

## **Récapitulatif des différents bâtiments communaux**

### **Immeuble du patrimoine financier**

#### ***J.-David 4, 6, 8***

Travaux d'entretien courant – Etude et estimations des immeubles en cours

#### ***Clef 37***

Travaux d'entretien courant

### **Bâtiments scolaires et infrastructures sportives**

#### ***Ecole primaire***

##### ***Agassiz 14***

L'assainissement du bâtiment a débuté au mois de juillet 2021 et les délais sont pour l'heure tenus. La première étape s'est terminée et les classes ont été réinsérées dans leurs nouveaux locaux en août 2022. La seconde étape est toujours en cours et se terminera comme convenu en juin 2023.

##### ***Agassiz 16***

Entretien courant

#### ***Ecole secondaire***

Entretien courant du bâtiment et étude en cours pour l'assainissement du terrain et du bâtiment. Gestion des infiltrations d'eau et travaux d'assainissement y relatifs.

#### ***Halles de gymnastique***

Entretien courant

#### ***Bassin de natation***

Entretien courant

#### ***Route de Sonvilier 3, CEFOPS***

Entretien courant et raccordement final au CAD.

#### ***Piscine***

Travaux d'assainissement pour une ouverture estivale (juillet – août) réalisés par le remplacement du système de chloration et préparation du projet d'assainissement.

Les travaux débutent courant octobre, à l'obtention du permis de construire et se poursuivent durant la période hivernale (selon les conditions météorologiques).

#### ***Terrain de football – Châtillon***

Entretien courant

#### ***Clientis Arena***

Entretien courant du site

**Musée, CCL**

Entretien courant du site

**Autres bâtiments communaux**

**Cimetière**

Entretien courant

**Hangar des pompiers**

Entretien courant du bâtiment.

**Dépôt des travaux publics**

Entretien courant du bâtiment et étude architecturale pour l'assainissement et la rénovation

**Salle de spectacles**

Entretien courant du site

**Bâtiment administratif**

Entretien courant du bâtiment et mandat d'étude en cours pour les différentes infiltrations d'eau du bâtiment sis à la rue du Temple 15.

**Toilettes publiques**

Entretien courant

**Place de jeux**

Entretien courant

**Ascenseurs de la gare**

Entretien courant

**Abattoirs**

Donation du bâtiment à la société Crescentia SA

**Espace Beau Site**

Entretien courant

\*\*\*\*\*

**Utilisation des locaux publics**

**Halle de gymnastique**

L'utilisation du complexe des halles est importante comme chaque année et le plan d'occupation donne satisfaction à tous les utilisateurs, bien que certains groupements aient dû se rendre dans d'autres communes pour laisser place aux occupations scolaires qui sont très importantes.

*Utilisation hebdomadaire du complexe :*

Ecoles enfantines, primaires et secondaires

100 périodes de 45 minutes

Sociétés locales

85 périodes de 45 minutes



### **Piscine**

La piscine plein air a ouvert ses portes pour une période de 2 mois (juillet – août) avec un nouveau système de chloration et une technique provisoire. La fréquentation du site a été très bonne notamment en lien avec les conditions météorologiques caniculaires. La gérance de la buvette a été attribuée au restaurant du Manoir et la collaboration est alors excellente.

### **Salle de spectacle**

La salle de spectacle et la salle du Conseil de ville ont été utilisées à 54 reprises.

### **Espace Beau-Site**

L'espace Beau Site a été loué :

24 locations à la journée

11 locations pour le week-end

3 locations à la semaine

\*\*\*\*\*

Le service des bâtiments et infrastructures sportives poursuit sa politique d'assainissement afin de rattraper le retard consenti sur les différents bâtiments propriété de la Ville. Une nouvelle structure pour la gestion du personnel a été mise en place et cette solution est alors adéquate en termes de gouvernance et de stratégie. Elle permet alors de se consacrer plus activement au dossier stratégique du service et permet d'avoir une vue d'ensemble globale avec le soutien requis pour les tâches techniques inhérentes à la fonction.

Les enjeux futurs sont importants et nécessiteront alors des investissements conséquents pour l'avenir du patrimoine administratif de la Municipalité.

Saint-Imier, le 15 mars 2023

## **DEPARTEMENT BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES**

Le chef de département :

  
O. Zimmermann

La cheffe de service :

  
J. Renfer

## COMMISSION URBANISME ET MOBILITE

### Buts et rôles de la commission

La commission urbanisme et mobilité se compose de sept membres. Elle est présidée par la Conseillère municipale en charge du département urbanisme et mobilité et traite notamment des questions d'aménagement du territoire, d'aménagements urbains, de permis de construire et de police des constructions ainsi que des questions qui relèvent du domaine des travaux publics (entretien des routes, déneigement, déchets, entretien du cimetière et des jardins publics) et de la sécurité.

### Composition de la commission

Présidente	Mme Jessica Froidevaux (remplacée ad interim par Mme Paula Tanner à partir du 01 août 2022)
Vice-président	M. Jérôme Kernén
Secrétaire	M. Vital Carnal
Membres	M. Ugo Boillat M. Pierre Gianoli M. James Souchon M. Ludovic Zürcher
Membres consultatifs	M. Nicolas Vuilleumier (chef du service) M. Vincent Brahier (voyer-chef) M. René Suter (agent police administrative) M. Sébastien Gindrat (agent police administrative)

La commission urbanisme et mobilité s'est réunie à dix-sept reprises en 2022, à l'occasion de séances ordinaires ou spécialement organisées, pour débattre des questions qui relèvent de ses prérogatives et faire des propositions au Conseil municipal.

Le chef du service prépare, analyse et émet des propositions afin que les dossiers soient traités dans le respect des procédures et des règlements en vigueur et selon les pratiques et tendances actuelles de la profession.

### Service urbanisme et mobilité

Le service urbanisme et mobilité s'acquitte des tâches relevant des domaines de l'aménagement du territoire, des aménagements urbains, du droit des constructions (permis de construire et police des constructions), de la mobilité, de l'entretien des voiries, de l'évacuation et de la valorisation des déchets et de la sécurité et la protection civile.

La dotation en personnel du service est de de 0.9 EPT (équivalent plein temps) pour la direction du service et les tâches liées à la rubrique « urbanisme et mobilité », de 0.4 EPT + 1 apprenti(e) pour la gestion administrative des affaires courantes et de 14.8 EPT pour les tâches relevant du domaine « travaux publics » + 2 apprentis AFP et CFC option voirie.

Les « travaux publics » comptent parmi eux des collaborateurs appliqués, fiables et fidèles ; le turn-over dans le service est relativement faible. Deux départs en retraite ont dû être compensés en 2022 (Heinz Schori et Bernard Bédert ici remerciés de leur engagement au profit de la Municipalité et de la population imérienne).

Les objectifs du département sont fixés chaque année sur la base des lignes directrices données par le programme de législature qui détermine les grands projets à mettre en



œuvre pour la Municipalité. Au surplus, le service gère les affaires courantes afin de s'acquitter des tâches de service public.

Vous trouverez donc ci-dessous une liste (non exhaustive) des principaux dossiers traités par le département.

### **Aménagement du territoire**

- *Réévaluation de la carte des dangers naturels*  
Suite à l'étude sur la réévaluation du niveau de risque de chutes de pierres à Saint-Imier, un train de mesures a été proposé par le mandataire Impuls.

Ces mesures consistent en la construction de digues et/ou la pose de filets de protection pour un coût global estimé à CHF 895'000.-- dont CHF 850'000.-- potentiellement subventionnables afin de garantir la sécurité des personnes et des biens situés dans les zones de dangers rouge et où le niveau de risque est inacceptable.

Il s'agit d'une obligation pour la Municipalité car l'étude sur la réévaluation des dangers de chutes de pierres a conclu à une augmentation du niveau de risque qui dépasse le seuil du risque admissible. Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité est dans l'obligation de prendre des mesures. Ces travaux sont, en principe, subventionnables à hauteur de 80%.

L'élaboration des projets de protection se sont avérés plus complexes que prévu compte tenu notamment de la nature géologique du terrain, de l'état de propriété des terrains où elles sont censées prendre place, de la présence de la forêt et d'infrastructures techniques préexistantes.

Les projets portent sur quatre secteurs distincts A, C, D et E.

Des séances avec les propriétaires concernés ont été organisées en 2021 et les mesures présentées ont été acceptées pour les secteurs A, C et E.

Des discussions pour la variante à mettre en œuvre dans le secteur D et sur le mode de financement qui en résulte donne lieu à des discussions animées entre la Municipalité et les propriétaires concernés qui ont des positions divergentes.

Le projet de sécurisation a été scindé en deux. Le projet d'ouvrage pour les mesures A, C et E est en cours et un permis de construire sera déposé à l'été 2023.

Les négociations dans le secteur D doivent être relancées pour trouver un consensus entre les parties impliquées (Municipalité, propriétaires, propriétaires fonciers, div. Forestières Jura bernois, OFOR section dangers naturels, ...).

- *PQ Les Savagnières*  
Une demande préalable de permis de construire pour la réalisation d'une maison aux Savagnières a mis en évidence que la réalité du terrain ne correspond pas toujours avec les plans des zones du PQ Les Savagnières.

L'emplacement de la route tel que relevé par le géomètre ne coïncide pas toujours parfaitement avec le tracé des routes donné à titre indicatif dans le plan sanctionné des zones du PQ Les Savagnières.

Etant donné qu'en droit, la réalité du terrain est déterminante, il a été procédé aux corrections nécessaires de limites de zones en recourant l'art. 122 al. 7 OC.

Cela doit permettre de lever toutes ambiguïtés quant à l'affectation d'une parcelle et de préciser les règles de construction à appliquer.

Ainsi, par exemple, la route, sans affectation, ne traversera plus la parcelle de part et d'autre, rendant équivoque l'interprétation de la réglementation applicable.

## **Aménagements urbains**

### **Constructions**

- *Demandes de permis de construire*

Cent-huit dossiers de demande de permis de construire ont été ouverts en 2022 (permis, petits permis, demandes préalables et annonce d'installations solaires confondus) et ont donné lieu, ou sont en voie de donner lieu, à un permis de construire.

Quatorze demandes de permis ne sont pas de la compétence de la Municipalité car elles concernaient des projets industriels, d'hôtellerie ou de restauration ou étaient situées à proximité de zones forestières, notamment. Ces demandes sont traitées par la Préfecture.

Les demandes de permis de construire sont dorénavant quasiment exclusivement traitées via eBau.

- *Procédure qualifiée*

Ces procédures sont relativement nouvelles et doivent permettre de mettre en évidence, dans le cas de projets complexes, les principaux enjeux en présence et d'anticiper ou de donner les (bonnes) réponses aux problèmes qui pourraient survenir lors de l'élaboration d'un projet ; le maître d'ouvrage et son mandataire sont accompagnés par un collège d'experts et tiennent à intervalles réguliers des ateliers où le projet est challengé et évolue en fonction des critiques.

### *Longines*

Le secteur des Longines est un secteur sensible d'un point de vue patrimonial (ISOS). Il convenait donc, avant d'envisager le développement du site, de dresser les grandes lignes de ce développement sous la forme d'une conception directrice.

Les représentants de l'entreprise ont donc initié une procédure qualifiée par atelier afin de poser les bases du développement futur du site et arrêter un certain nombre de principe généraux (implantation des bâtiments, du stationnement, volumétrie, etc.).

Le processus a abouti à un rapport qui servira de guide à Longines pour orienter ses réflexions futures pour la construction de ses nouveaux bâtiments.

### *Baptiste-Savoie 67 a*

Suite à l'incendie à l'automne 2021 qui a complètement détruit la partie supérieure du bâtiment, s'est posée la question de la reconstruction à l'identique du bâtiment.

Compte tenu de la sensibilité du secteur d'un point de vue patrimonial (ISOS), la propriétaire a été encline à initier une procédure qualifiée par atelier afin de faire émerger un projet de reconstruction qui soit le plus adapté au site.

Des réflexions sont donc en cours et devraient déboucher sur le dépôt d'une demande de permis de construire en 2023.

### **Police des constructions**

- *Dossiers en cours*

Le service d'urbanisme s'attèle à régler les cas de constructions illicites soit en rendant des décisions de rétablissement de l'état conforme soit en traitant des demandes de permis de construire *a posteriori* qui émarginent alors dans la rubrique permis de construire.

### **Mobilité**

- *Transports publics // amélioration de la desserte locale*

En 2022, 20'183 voyageurs ont utilisé le bus pour parcourir la boucle Saint-Imier (Gare – Hôpital).

L'expérience pilote va durer jusqu'à fin 2024 et un bilan devra être tiré par le Canton pour estimer si l'intégration de cette ligne dans l'horaire de base est possible.

- *Halte CFF La Clef*

Suite à une séance avec CFF, ces derniers indiquent que la halte CFF fait désormais partie du programme PRODES et qu'ils ont reçu l'autorisation de l'OFT de mener l'avant-projet.

CFF projette d'initier la PAP (procédure d'approbation des plans) d'ici à juillet 2023 ce qui permet d'envisager le début des travaux en seconde moitié de 2024 selon la planification actuelle. L'ouverture du chantier dépendra des décisions des autorités fédérales et du résultat de l'enquête publique.

- *Snowbus*

La Municipalité reconduit le Snowbus pour la saison hivernale 2022-2023a. Le Snowbus a effectué la liaison Saint-Imier Les Savagnières entre le 17 décembre 2022 et jusqu'au 27 février 2023. Il a circulé le mercredi, le samedi et le dimanche (tous les jours pendant les vacances scolaires de Noël et semaine blanche) à condition que les téléskis fonctionnaient.

- *Transports scolaires*

Les parents des élèves scolarisés à Saint-Imier domiciliés au Pontins et aux Savagnières interpellent le CM afin d'envisager la mise en place d'un système de transports scolaires pour acheminer les enfants à l'école puisque la solution appliquée jusqu'ici ne semble plus leur convenir (les parents sont défrayés à hauteur de 1'300.--/enfant/an pour assurer la liaison entre la montagne de l'Envers et Saint-Imier).

L'objectif annoncé qui consistait à proposer une solution viable et finançable aux parents et aux autorités pour la rentrée scolaire d'août 2022 n'a pas pu être atteint compte tenu des nombreuses divergences survenues entre les parents et la Municipalité.



Des vérifications sont en cours avec l'office cantonal de la formation obligatoire afin de confirmer les obligations de la Municipalité en la matière et de blinder la position de la commune dans ce dossier.

- *Etude trafic*

Dans le cadre de son programme d'assainissement contre le bruit routier, l'OPC est tenu d'adapter ces installations là où les valeurs limites d'immission sont dépassées.

Dans ce cadre, les mesures d'assainissement à la source ont la priorité (réduction de la vitesse, revêtement antibruit).

Pour la Municipalité de Saint-Imier, le périmètre d'assainissement concerne dans un premier temps la RC 248.2 (Route de Tramelan) et la RC 1328 (Rue de la Gare, Rue du Vallon, Rue de Châtillon).

Afin d'éviter les reports de charges que la limitation à 30 km/h de ces deux axes pourrait engendrer sur le réseau communal, la Municipalité a souhaité lancer une étude afin d'affiner les réflexions sur la hiérarchie et les fonctions de son réseau routier entamées ces dernières années par ses services communaux.

Les résultats de l'étude sont connus depuis l'automne 2022 et des décisions à ce sujet sont imminentes.

- *Etude stationnement*

Les questions de stationnement sont au cœur des préoccupations d'un bon nombre de personnes, qu'il s'agisse de commerçants, d'habitants de quartiers centraux ou périphériques, d'artisans ou de pendulaires.

Les représentants de la police administrative sont constamment confrontés à des incivilités en matière de stationnement (parcage sur les trottoirs, dépassement du temps de stationnement, « tournage » du disque de stationnement, etc.).

Ces incivilités se font largement au détriment des commerçants et de leur clientèle ainsi qu'à celui des habitants des quartiers centraux qui ne trouvent pas toujours de place pour accéder aux commerces du centre.

Afin d'avoir une vision claire de l'offre de stationnement à disposition des différents utilisateurs et réfléchir sur une gestion raisonnée de ces places au profit de tous les utilisateurs, le département a confié un mandat d'étude au bureau Christie & Gyax.

Des séances de travail régulières ont eu lieu ainsi qu'une présentation aux commissions urbanisme et mobilité et économie et tourisme (très faible affluence) ainsi qu'au Conseil municipal afin d'avancer pas à pas dans le projet.

Les conclusions de cette étude sont maintenant connues et des décisions à ce sujet devraient survenir dans le courant du printemps 2023.

## **Travaux publics et voirie**

- *Entretien des routes et trottoirs*

Le service planifie, dans la limite des CHF 200'000.-- qu'il a à disposition au budget de fonctionnement des réparations de routes, trottoirs et escaliers.

En 2022, il a notamment entrepris des travaux ou confié des mandants qui se réaliseront en 2023 dans les secteurs suivants :

Route de Mont-Soleil : gravillonnage

Les Eloyes : réfection enrobé

Rue des Fontenayes : abaissement d'un trottoir pour accès aux personnes à mobilité réduite

Paul-Charmillot : réfection escaliers (à venir en 2023)

Divers endroits en localité : vidange dépotoirs

Divers endroits en localité : rebouchage nids de poules

- *Entretien des chemins agricoles*

Sur le Brand : réfection de chaussée au carrefour en direction de Mont-Soleil 167

- *Service hivernal*

Le personnel de la voirie assure l'entretien hivernal des routes et trottoirs sur le territoire communal en assurant un service de piquet entre le 01 novembre 2022 et le 18 avril 2023.

Il n'est pas rare, même en l'absence de précipitations neigeuses, que les équipes de piquet doivent sortir pour assurer la viabilité du réseau des routes et trottoirs en procédant au salage.

- *Ramassage des ordures ménagères*

1265 tonnes d'ordures ménagères ont été récoltées au cours de l'année 2022 pendant les tournées du lundi et du mardi et incinérées à l'usine d'incinération de Vadec à La Chaux-de-Fonds.

- *Déchets verts*

342 tonnes de déchets verts ont été ramassées par le service de la voirie et éliminées à la station de compostage des Bulles à La Chaux-de-Fonds.

- *Déchetterie*

De nombreuses matières sont récupérées à la déchetterie des Noyes et valorisées via des filières adaptées.

La Municipalité dispose d'un projet d'agrandissement et de modernisation de la déchetterie quasiment sous toit.

Le projet avait été mis en stand-by en attendant l'issue des discussions sur la fusion et a été réactivé en 2021. Des contacts sont en cours avec des partenaires afin d'étudier des pistes de collaboration (communes entre Renan et Courtelary, prestataires de services, etc.). La démarche est pilotée par Vadec qui œuvre comme bureau d'appui auprès des communes pour régler tous les détails du projet.

Le projet devrait être soumis aux autorités dans la seconde moitié de 2023.

- *Interventions d'urgence*

Les équipes des travaux publics sont régulièrement amenées à effectuer des missions d'urgence liées à des incidents intervenus sur des canalisations (fuites d'eau ou de gaz notamment) et à parer au plus urgent en procédant à l'évacuation des gravats en mettant à disposition un chauffeur et un camion multilift afin de seconder leurs collègues des services techniques.

- *Prestations pour tiers*

En fonction des disponibilités qui sont les siennes, les équipes des travaux publics et voirie assument également des prestations pour tiers (marquage routier à Sonvilier, à Villeret ainsi qu'à Renan, appui lors de manifestations diverses, etc.).

### **Sécurité et protection civile**

- *Social lab*

Le social lab a terminé son travail en 2022 et a rendu au Conseil municipal son rapport qui formule plusieurs propositions de projets pour un mieux vivre ensemble à Saint-Imier.

Des projets issus du social lab devraient vraisemblablement voir le jour les années à venir et figurer, à ce moment-là, dans un rapport de gestion ultérieur sous les rubriques de l'un ou l'autre des départements impliqués.

- *Points de rencontre urgence (PRU)*

En cas d'événement exceptionnel et d'interruption des canaux ordinaires de communication entre les autorités, les forces d'intervention et la population, la mise sur pied d'un PRU est nécessaire afin de garantir un niveau minimum de coordination et d'approvisionnement.

En cas d'indisponibilité d'infrastructures critiques, comme cela pourrait être le cas après des pannes d'électricité à grande échelle, les PRU pourraient être utilisés, dans les communes, pour répondre aux besoins de la population locale et servir de stations téléphoniques de secours.

Un PRU complète le dispositif de poste d'alarme à la population et doit être mis en fonction dans les deux heures après l'annonce de l'événement.

Les PRU seront situés dans les locaux publics (écoles, salles de gymnastique, salles polyvalentes). En cas d'événement extraordinaire, une oriflamme arborant un logo spécifique signalera l'emplacement des PRU en service et des indicateurs de direction seront installés sur un périmètre élargi. Les PRU pourront continuer à fonctionner en cas de panne de courant grâce à une alimentation de secours.

Après discussions, l'emplacement le plus adéquat semble l'espace Beau-Site qu'il doit être possible de réquisitionner en cas d'événement exceptionnel et dispose de tout l'agencement pour assurer le fonctionnement d'un groupe de personnes dans un même lieu sur une période plus ou moins longue.

Le PRU de Saint-Imier est en voie de concrétisation et sera soumis au canton courant 2023 pour validation.



- *Contrôles périodiques des abris (CPA)*

Le site du canton de Berne précise qu' « en cas d'évènement, la population est alertée par des sirènes et reçoit pour consigne, à la radio ou à la télévision, de se rendre dans l'abri le plus proche ». Le cas échéant, les abris doivent être opérationnels. Le CPA assure qu'ils le soient.

Le CPA constitue un mandat légal imposé par la Confédération. Le canton assume la responsabilité générale du CPA et contrôle les abris tous les dix ans au moins.

L'inventaire des places protégées est en cours d'élaboration et des vérifications sur place interviendront vraisemblablement en 2023.

Des informations complémentaires concernant le CPA de Saint-Imier suivront en 2023 et les propriétaires seront contactés par la suite pour les contrôles de conformité.

**DEPARTEMENT URBANISME ET MOBILITE**

La cheffe du département :

  
Jessica Froidevaux

Le chef de service :

  
Nicolas Vuilleumier

## COMMISSION ÉCONOMIE ET TOURISME

### Composition de la commission

Président	M. Marcel Gilomen (PLR)
Vice-président	M. Swann Thommen (ARC) jusqu'au 16 juin 2022 M. Laurent Egloff (ARC) à partir du 29 août 2022
Secrétaire	Mme Elisabeth Beck (PS)
Membres	M. Patrick Domon (ARC) M. Jean-Claude Dougoud (PLR) M. Diamantino Rodrigues (PS) M. Cédric Spielhofer (PLR)
Collaborateur du service	M. Beat Grossenbacher
Nombre de séances en 2022	Cinq séances

### A. Demandes de prêts économiques

Les membres de la commission ont préavisé favorablement, à l'intention du Conseil municipal, deux demandes de prêt économique de CHF 100'000.- et un prêt économique supplémentaire de CHF 50'000.- (réinitialisation d'un prêt existant).

Une demande a été préavisée négativement, en raison notamment d'un planning financier jugé irréaliste.

D'autre part, un crédit cadre de CHF 1'000'000.- a été préavisé positivement pour la vente de parcelles de terrain de la zone industrielle de La Clef, avec compétence au Conseil municipal pour négocier les ventes et signer les actes y relatifs.

### B. Evolution des projets

#### Association de coworking le 24/7

La fréquentation de l'espace de coworking proprement dite n'est pas satisfaisante. Il s'agit de trouver de nouvelles solutions et synergies pour gérer l'espace de coworking en menant une campagne de communication dynamique afin de faire mieux connaître l'infrastructure.

#### Avenir des Anciens abattoirs de Saint-Imier

La situation actuelle est délicate du point de vue du financement du projet, en raison notamment des travaux importants et coûteux à réaliser du point de vue de la protection du patrimoine. Des solutions sont à l'étude avec les locataires potentiels.

#### Borne touristique de la Place du Marché

Pindex et Signal SA ont tenté de trouver des solutions pour pouvoir continuer d'exploiter la borne. Malgré des points techniques réglés, suite à différentes expérimentations, il a été décidé d'abandonner l'utilisation problématique et coûteuse de cet outil. La borne a été enlevée.

### **Société coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg – Projet de nouveau centre commercial**

La nouvelle de l'entrée en force du permis de construire pour le projet de construction d'un nouveau magasin avec partenaires tiers à la Rue du Chasseral est tombée en novembre. Migros Neuchâtel-Fribourg ayant décidé de ne plus être le maître d'ouvrage, la société coopérative est à la recherche d'un investisseur pour ce projet.

### **CIDE**

Une opération de relance à 1 million de francs comme celle de 2021 s'est posée, mais cela aurait nécessité un nouveau concept justifié par des arguments étayés. La mise sur pied d'une application en vue d'une numérisation de la monnaie CIDE pourrait être une piste intéressante.

### **Economie d'énergies**

En concertation avec la commission temporaire sur le développement durable, un courrier a été envoyé aux commerces imériens pour leur demander de renoncer à éclairer les vitrines durant la nuit.

## **C. Promotion de la commune de Saint-Imier**

### **Circuit secret**

Pour des questions de permis de construire, l'inauguration du circuit secret, initialement prévue en 2022, a dû être repoussée. Le circuit secret est en phase de finalisation. La commission à l'unanimité des membres présents s'exprime en faveur du développement de ce circuit, avec en particulier la mise en place du poste prévu dans les combles de l'église catholique romaine.

### **Numérisation des parcours à pied de Saint-Imier**

La suite donnée au projet de numérisation des parcours imériens a consisté en un enrichissement du parcours adulte avec un poste consacré à l'anarchisme et également en un enrichissement des postes existants en se limitant à une version de la visite en français et en allemand. Pindex travaille actuellement avec un étudiant de la HE-ARC Neuchâtel pour créer un système de statistiques plus puissant et dont la société aura la maîtrise pour établir la fréquentation de l'application. Différentes solutions sont explorées en interne, dont des fonctionnalités qui permettraient de promouvoir la visite sans investissement financier supplémentaire. A noter que la visite a figuré au programme de la 29<sup>ème</sup> édition des Journées européennes du patrimoine en septembre. Par ailleurs, l'opération « ça me dit marche » a emmené les promeneurs sur ce parcours. La commission, par sa présidente, devra veiller à intégrer la question des demandes de subventionnement au CJB dans le cadre des projets futurs.

### **Foires**

Un travail important a été fourni pour revitaliser les foires suite à la pandémie :

- réalisation des quatre panneaux pour les entrées de la localité ;
- impression de 1'000 papillons A5, distribués via le CIDE ;
- impression de 200 affiches A3 placardées dans la région ;
- annonces dans la Feuille d'avis du district de Courtelary ;
- installation d'une scène couverte pour une animation musicale en fin de journée.

Des nouvelles propositions seront prises en compte pour les prochaines éditions.

### **Ecologie industrielle**

La commission est favorable à la poursuite des démarches pour la mise en place de portes ouvertes dans la zone industrielle de La Clef en septembre 2024 en collaboration avec l'association Ecoparc.



### **EcoPouce**

La ligne d'autostop sécurisé entre Saint-Imier et Val-de-Ruz a été inaugurée en juin 2022. Malheureusement, la première version mise en place souffre de problèmes de jeunesse et d'un grave déficit d'utilisation. De manière plus problématique, elle a échoué à mettre en relation passagers et conducteurs lors des quelques utilisations recensées. Le Parc régional Chasseral et le ceff INDUSTRIE ont lancé une simplification des procédures, notamment au niveau de la sécurité et une relance de l'opération à l'horizon du printemps 2023.

### **Liaison TP vers Chasseral**

Les CJ et CarPostal ont mandaté un bureau spécialisé dans les concepts de mobilité visant des modes de transport économes en ressources et la réduction des transports privés motorisés, afin qu'il leur fasse une proposition concrète pour l'exploitation future des deux lignes de bus vers le sommet du Chasseral. Le Parc Chasseral garantit l'exploitation de la ligne depuis et vers Saint-Imier pour 2023.

### **Espaces d'accueil des camping-cars dans le Jura bernois**

La coordination avec les communes a été prise en charge par Jura bernois Tourisme. Un questionnaire et diverses informations légales nécessaires à la mise sur pied du projet leur ont été adressés.

### **JbT**

Les grands axes du développement touristique ont été tracés par Jura bernois Tourisme. La zone Mont-Soleil – Chasseral – Nods – La Neuveville figure parmi les sites prioritaires. Une rencontre par année est désormais également prévue entre Jura bernois Tourisme et Tourisme Biene Seeland pour favoriser une meilleure collaboration.

### **Conclusion**

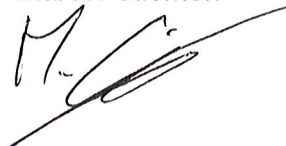
Les membres de la Commission économie et tourisme adressent leurs chaleureux remerciements à M. Beat Grossenbacher, chancelier, pour l'excellent suivi des dossiers.

Saint-Imier, le 17 février 2023

### **Commission économie et tourisme**

Le président

Marcel Gilomen



La secrétaire



Elisabeth Beck

## **Infirmière scolaire année 2022**

Susanne Chatelain est engagée par la commune de St-Imier en tant qu'infirmière scolaire, pour un taux d'occupation de 50%, pour les écoles enfantine, primaire et secondaire à St-Imier, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### Ecole enfantine, primaire et secondaire

- Participation au groupe « harcèlement »
- Collaboration avec les médiatrices et la travailleuse sociale en milieu scolaire
- Accueil des élèves diabétiques Typ I, ainsi que de leurs enseignants
- Intervention dans diverses situations urgentes dans les écoles ou aux halles de gymnastique (blessures graves, hyperventilations, crises d'asthme, pertes de conscience etc.)
- Préparation des pharmacies et trousse de sortie pour les camps
- Organisation des cours BLS AED pour les enseignants, sur inscription

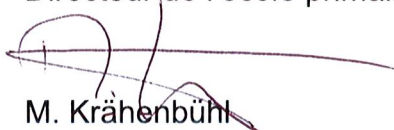
### Ecoles primaire et enfantine

- Permanence lundi et mercredi de 08h à 11h40
- Diverses activités sur l'alimentation saine, avec les classes de 1H, 2H
- Ateliers « hygiène des mains »
- Participation au groupe de santé à l'école
- Participation au groupe « fruits à l'école »
- Organisation de la journée du lait, en collaboration avec la médiatrice scolaire
- Accueil d'un élève et sa famille, avec le syndrome Treacher Collins

### Ecole secondaire

- Permanence mardi de 8h à 11h40
- Premiers secours avec les 10H en collaboration avec les samaritains
- Présence pendant différentes activités de l'école
- Collaboration avec Dr. Dyroff pour la vaccination HPV élèves 9H et 10H
- Organisation de la soirée parents concernant l'éducation sexuelle (11H)  
Malheureusement, celle-ci a dû être annulée, faute d'un nombre suffisant d'inscriptions.
- Planifier l'éducation sexuelle pour les 11H
- Organisation pour tous les élèves, le théâtre forum le Caméléon sur le thème de la prévention de l'addiction. « Trop le Trip ce Truc »
- Action pommes à la récré en collaboration avec le directeur

Directeur de l'école primaire



M. Krähenbühl

Directeur de l'école secondaire



D. Di Paolo



## ECOLE ENFANTINE – ECOLE PRIMAIRE

### Composition de la commission d'école

Président	M. René Thommen
Vice-président	M. Corentin Jeanneret
Secrétaire	Mme Gisèle Tharin
Membres	Mme Carole Aubry Mme Michèle Comte Mme Monica Gerber Mme Marie Ruchonnet M. Gaëtan Aellen M. Raphaël Perotto
Secrétaire des procès-verbaux	Mme Anne Domon

La commission a tenu 6 séances ordinaires. Elle a en particulier traité les objets suivants :

- assurer la bonne marche de l'école en collaboration avec la direction
- approuver l'organisation des classes pour l'année scolaire 2022-2023
- approuver le budget 2023
- nommer différents enseignants
- veiller à l'organisation des examens médicaux et dentaires scolaires
- suivre l'organisation de l'O.M.O. et les projets d'intégration de l'offre spécialisée (OsEO int.).

Vous trouverez divers renseignements pratiques et administratifs sur le **site internet de l'école primaire** : [www.epsainti.ch](http://www.epsainti.ch)





## Corps enseignant – année scolaire 2022-2023 (\*nomination à durée déterminée)

- **Conseil de direction**

Directeur	M. Mathias Krähenbühl
Vice-directeur	M. Thibaut Hostettler
Directrice de l'O.M.O. (Mesures de l'offre ordinaire de l'école obligatoire)	Mme Valérie Rytz

Le conseil de direction s'est réuni chaque semaine et a traité des affaires courantes. Il a assumé la conduite pédagogique et la direction des tâches d'exploitation de l'école et du cercle O.M.O.

- **Conseil d'établissement**

Médiatrices	Mmes Laura Rohrbach et Fanny Tomaselli
Représentante EE	Mme Priscille Laïs
Représentante 3H/4H	Mme Léonie Morf
Représentante 5H/6H	Mme Esther Snijders
Représentante 7H/8H	Mme Cindy Joray
Conseil de direction	

Le conseil d'établissement s'est réuni à 6 reprises. Il a traité des aspects pédagogiques et organisationnels. Il a présenté, réfléchi et mis en place les projets liés aux objectifs définis par le conseil de direction. Il a favorisé le lien entre le corps enseignant et le conseil de direction.

- **Classes enfantines**

Rue du Collège 7	classe 1 :	Mme Méganne Dubail Mme Marielle Droz
	classe 2 :	Mme Maeva Belliard
	classe 3 :	Mme Rachel Heimann Beljean Mme Corinne Isler
Rue Agassiz 14		Mme Carole Bassard
Rue Agassiz 16		Mme Priscille Laïs
Enseignant-e-s auxiliaires		Mme Fanny Zürcher* M. Gérald Bassard

- **Classes primaires (maîtresses et maîtres de classe)**

Classes de soutien	CdS1	Mme Anne Baume Mme Odile Perret
	CdS2	Mme Marie-Chantal Debrot Mme Valérie Chatelain
Classes d'introduction	CdI1 et 2	Mme Anne Defrancesco Mme Laethicia Saint-Martin Mme Fanny Tomaselli Mme Peggy Zürcher
Classes de 3H et 4H	3/4A	Mme Catherine Balsinde Mme Léonie Morf
	3/4B	Mme Eliane Metthez Mme Anouk Schwendimann
	3/4C	Mme Renate Normandin Mme Nicole Zwahlen
	3/4D	Mme Marie Hulmann
	3/4E	Mme Emmanuelle Sommer
Classes de 5H et 6H	5A	Mme Silvie Devinenti
	5B	Mme Sylvie Truong
	6A	Mme Elisabeth Beck
	6B	Mme Isabelle Di Paolo M. Gaël Quach
	6/7	Mme Véronique Capelli
Classes de 7H et 8H	7A	Mme Julie Nemitz
	7B	Mme Laura Rohrbach
	8A	M. Thibaut Hostettler
	8B	Mme Cindy Joray

- **Autres enseignant-e-s**

Mme Marine Bringolf	Mme Corinne Testaz*
Mme Esther Snijders	Mme Solange Türler*
Mme Marina Sparti*	M. Raphaël Dubail*

- **Maîtresses d'activités créatrices textiles et de travaux manuels**

Mme Nathalie Mischler  
Mme Lise Wileczelek

- **Cours de français langue seconde (FLS)**

Mme Sophie Kohler  
Mme Emile Haenni Weber

- **Classe d'accueil pour élèves ukrainiens et leçons FLS**

Mme Rachel Broch-Weber\*  
Mme Cynthia Barras\*

- **Enseignement spécialisé**

Logopédistes

Mme Justine Gury  
Mme Anne-Laure Hofmann-Letouzey  
Mme Sarah Salji  
Mme Clarisse Charrière\*  
Mme Ludivine Thiévent\*  
Mme Mélina Boyer\*  
Mme Annika Brissat\*  
Mme Nathalie Erard\*

Psychomotriciennes

Mme Brigitte Allanfranchini  
Mme Clothilde Roulet

- **Soutien spécialisé ambulatoire**

Mme Sabrina Anastasia  
Mme Fabienne Berberat  
Mme Anne Bernard  
Mme Tania Buratti  
Mme Eliane Leuba

Mme Corinne Gindraux\*  
Mme Eliane Leuba  
Mme Marie Stork  
Mme Iris Willemin

- **Projets d'intégration**

Mesures renforcées (OsEO int.)

Mmes Anne Bernard\*, Cécile Sifringer\*,  
Fanny Tomaselli\*, Pauline Vaucher\*, et  
Iris Willemin\*

Mesures élargies (SE)

Mmes Sylvie Bovet\*, Florence Coureau\*,  
Corinne Gindraux\*, Emilie Haenni Weber\*,  
Pascale Hinterholz\*, Eliane Leuba\*,  
Pamela Orval\*, Céline Rissanen\*,  
Valérie Rytz\*, Rachel Sabarese\*,  
Cécile Sifringer\*, Laethicia St-Martin\*,  
Marie Stork\*, Pauline Vaucher\*, Peggy Zürcher\*

Le Centre pédagogique de  
logopédie et d'entraînement auditif  
de Münchenbuchsee


Mme Marie Michel

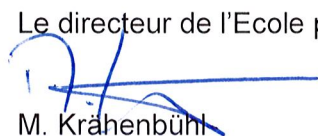




- 29 mars	Cyberdéfi
- 4 au 8 avril	Semaine hors-cadre 5H-6H
- en mai	Collecte en faveur de l'Association des colonies de vacances du District de Courtelary
- 2 mai	Conférence de printemps
- 4 mai	Journée PES Haut-Vallon
- 24 mai	Journée syndicale des enseignants SEFB/LEBE
- 1 <sup>er</sup> au 24 juin	Activités interdégradés (activité 4)
- 7 au 10 juin	Camp vert des élèves de 8 <sup>e</sup> année à Leysin (en remplacement du camp de ski)
- 27 juin au 1 <sup>er</sup> juillet	Semaine hors-cadre 3H-4H
- 30 juin	Spectacle des cours fac de musique
- 30 juin au 3 juillet	Semaine hors-cadre 1H-2H
- 1 <sup>er</sup> juillet	Tournus des classe et visite de l'Ecole secondaire pour les classes de 8H
- 1 <sup>er</sup> juillet	Cortège de l'Imériale
- 4 au 8 juillet	Semaine hors-cadre 7H-8H
- 6 juillet	Clôture
- 19 août	Conférence de rentrée
- 22 août	Rentrée
- 24 août	Réunion des parents de 1H
- 29 août	Séance de parents de 3H/4H, partie 1
- 30 août	Séance enseignants 7H-8H et ESSI
- 30 août	Séance de parents de 3H/4H, partie 2
- en septembre	Vente de l'écu d'or (7H-8H)
- 1 <sup>er</sup> septembre	Réunion des parents de 8H
- 12 septembre	Réunion des parents de 5H
- 13 septembre	Visites médicales 2H et 6H et CdS (filles)
- 16 septembre	Clean-Up Day 7H et 8H
- 25 octobre	Visites médicales 2H et 6H et CdS (garçons)
- 31 octobre	Conférence d'automne
- 3 novembre	Journée du lait à la pause
- 10 novembre	Futur en tous genres 7H-8H
- 5 au 23 décembre	Activités interdégradés (activité 2)
- en décembre	Activités de Noël

Les équipes pédagogiques se sont rencontrées à 6 à 8 reprises dans le courant de l'année, sous la conduite de leur représentante de degrés respectifs. Elles traitent principalement des aspects pédagogiques et favorisent la collaboration entre enseignants de mêmes degrés.

Le chef du département  
  
C. Jeanneret

Le directeur de l'Ecole primaire  
  
M. Krähenbühl

## ECOLE SECONDAIRE



### Composition de la commission d'école

Président	M. Samuel da Silva
Vice-président	M. Corentin Jeanneret
Secrétaire	Mme Morgane Bussian
Membres :	
- représentants de Saint-Imier	Mme Marie Ruchonnet M. Gaëtan Aellen M. Raphaël Perotto
- représentants de Sonvilier	Mme Anouk Grossenbacher M. Christian Hug
- représentant de Renan	M. Aude Hämmerli
Secrétaire des procès-verbaux	Mme Anne Domon

La commission a tenu 6 séances ordinaires. Elle a en particulier traité les objets suivants :

- assurer la bonne marche de l'école en collaboration avec la direction
- organisation des classes pour l'année scolaire 2022-2023
- planification de l'année scolaire 2022-2023
- approbation du budget 2023 et suivi des comptes 2022
- application des lois scolaires (LEO, OEO, LES, OSE)
- gestion intégrée école secondaire et classes de soutien



- cas d'élèves
- engagement du personnel enseignant et de remplaçants
- suivi du controlling demandé par l'inspection scolaire

Sur le **site internet de l'école**, vous trouverez divers renseignements administratifs ainsi que des informations sur les multiples activités de l'école secondaire :

[www.essimier.ch](http://www.essimier.ch)



### **Corps enseignant – année scolaire 2022-2023**

- **Conseil de direction**

Directeur	M. Domenico Di Paolo
Vice-directrice	Mme Mélanie Erard

- **Engagement à durée indéterminée**

Mme Cécile Baroni	Mme Muriel Girod
M. Arnaud Baumann	M. Raymond Glück
M. Jérôme Boillat	Mme Delphine Gossin Boinay
M. Pierre Boinay	M. Alain Indermaur
Mme Solenne Brunner	M. David Juhel
M. Sébastien Chervet	Mme Stéphanie Lebreton
Mme Jeanne-Christine Dayer	M. Jérôme Rion
M. Domenico Di Paolo	M. Frédéric Uyttebroeck
M. Obada Elaïan	Mme Lise Wileczelek
	Mme Mélanie Zwahlen-Erard

- **Engagement à durée déterminée**

M. Lucien Berberat	
Mme Karen Cuche	M. Robin Parisi
M. Ian Girardbille	Mme Maria-Luisa Wenger

- **Enseignant-e-s activités créatrices sur textile/travaux manuels**

Mme Laurie Soares Almeida Da Silva  
Mme Lise Wileczelek (+ éducation artistique)  
M. Alain Indermaur (+ éducation artistique)  
M. David Juhel  
M. Domenico Di Paolo

- **Enseignant-e-s d'économie familiale**

Mme Margrit Sager  
Mme Maria-Luisa Wenger\*

*\*nomination à durée déterminée*

- **Médiation**

Mme Delphine Gossin Boinay  
Mme Muriel Girod (actuellement en formation)

- **Infirmière scolaire + prophylaxie dentaire**

Mme Susanne Chatelain

- **Travailleuse sociale en milieu scolaire (TSMS)**

Mme Florine Pessotto-Bueche  
Mme Clara D'Antino (3 mois en stage puis engagement à durée déterminée de 6 mois)

- **Responsable SMI (informatique)**

M. Pierre Boinay

- **Conciergerie**

Entreprise de nettoyages Moszczanski (pendant les 6 premiers mois)  
M. Ewald Hohermuth  
M. Aziz Pasteur

### **Effectifs**

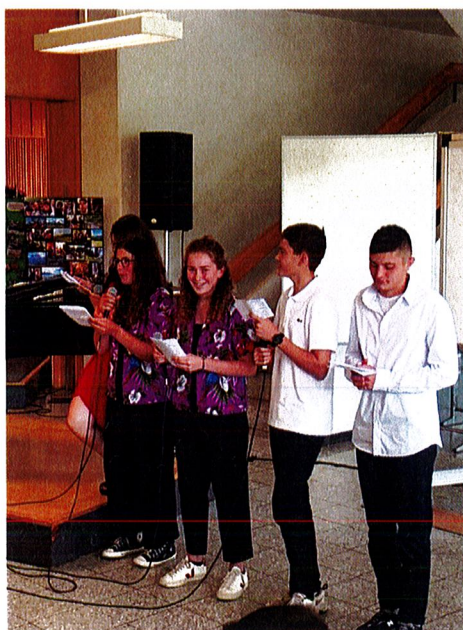
Le collège compte 244 élèves répartis dans 11 classes régulières (4 de 9H, 3 de 10H et 4 de 11H). 223 élèves fréquentent les sections p, m et g et 21 élèves fréquentent les 2 classes de soutien.

La répartition géographique se présente ainsi :

- 161 élèves domiciliés à Saint-Imier
- 41 élèves domiciliés à Sonvilier
- 36 élèves domiciliés à Renan
- 1 élève à Courtelary
- 2 élèves à Cormoret
- 3 élèves de Villeret

### **Fin de scolarité**

Près de 63 élèves ont achevé leur scolarité obligatoire en juillet 2022.



Tous les élèves sortants avaient un projet de formation (école à plein temps, apprentissage ou préapprentissage, stage).

Ecoles à plein temps :

- APP - Année préparation professionnelle
- Ceff industrie à Saint-Imier
- Ceff commerce (plein temps) à Tramelan
- Ceff santé-social (plein temps) à Saint-Imier
- Lycée Technique de Bienne
- Ecole d'Arts appliqués de La Chaux-de-Fonds
- Gymnase Français de Bienne
- Lycée de La Chaux-de-Fonds
- Ecole de culture générale (ECG) à Bienne

D'autre part, quelques élèves ont décidé d'effectuer une 12<sup>e</sup> année de scolarité dans notre école (prolongements de cycle et 3<sup>e</sup> année sur deux ans en classe d'introduction qui dorénavant compte pour 2 ans suite à un changement de législation).

### **Activités diverses**

Certaines activités ont encore dû être annulées à cause de la pandémie de COVID19, surtout en début d'année. Dès le printemps, les choses se sont peu à peu normalisées et les activités mises en suspens en raison des restrictions sanitaires ont repris petit à petit.

### **Conseil des élèves**

Le conseil des élèves est constitué de 2 représentants par classe et s'est réuni à plusieurs reprises afin de faire diverses propositions d'amélioration au sein de l'école (par exemple mise à disposition de serviettes hygiéniques dans les toilettes filles, organisation du bal de l'école etc.).

- **Economie familiale**

Les élèves de 9H, 10H et 11H suivent les cours à Saint-Imier ou à Renan.

- **Orientation professionnelle**

- |                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| - thème traité durant toute l'année | pendant les leçons de formation générale/gestion de classe (FG/GC)   |
| - 26 janvier                        | speed-dating de recrutement pour les métiers techniques, élèves de 10 <sup>e</sup> et 11 <sup>e</sup>                                  |
| - 23 mars                           | Salon de la formation (Delémont ou Moutier), toutes les années paires  |
| - 6 et 7 avril                      | entretiens brefs avec un conseiller OP pour les élèves de 10 <sup>e</sup>  |
| - 10 mai                            | séance des parents de 9 <sup>e</sup> avec M. Jolidon, conseiller en orientation professionnelle (présentation du système de formation) |
| - juin                              | visite de l'infothèque et du CIP technologique à Tramelan pour les   |



- 9 septembre élèves de 9<sup>e</sup>
- 13 septembre Visite des Swiss-Skills à Berne
- 28 septembre passage de Bepog dans les classes de 10<sup>e</sup> (préparation du speed-dating de recrutement)
- 28 septembre speed-dating de recrutement pour les métiers techniques, élèves de 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup>
- 28 septembre séance OP pour les parents des élèves de 10<sup>e</sup>, présentation des écoles supérieures
- 25 octobre Journée des professions de la santé
- novembre entretiens brefs avec un conseiller OP pour les élèves de 11<sup>e</sup>
- en novembre visite de l'entreprise Straumann à Villeret
- 10 novembre visite d'information concernant le métier de polymécanicien à Malleray
- 15 novembre Journée Futurs en tous genres
- 15 novembre circuit des métiers

- **Courses d'études – Camp de ski – Sport**



- 7 au 11 février camp de ski 10<sup>e</sup> à Leysin – annulé en raison de la pandémie
- 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet camp vert pour tous les élèves de l'école

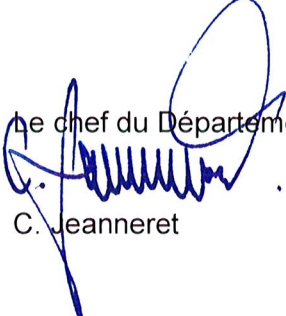
- **Promotion de la santé**

- 27 janvier et 3 février prévention au sujet des accidents de la circulation et comportement, par la police pour les élèves de 11<sup>e</sup>
- 28 février, 7 et 28 mars visites dentaires (dentiste scolaire)
- 14 mars, 25, 27 et 28 avril Education sexuelle pour les élèves de 11<sup>e</sup>
- 4 juillet prévention contre diverses addictions par la troupe Caméléon (théâtre forum)

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| - 6 juillet                | pour tous les degrés<br>cours samaritains premier secours pour les élèves de 10 <sup>e</sup>  |
| - 12 et 20 et 28 septembre | visite médicale scolaire, 10 <sup>e</sup>   |
| - en novembre, les mardis  | action pommes à la récréation de 10h  |
| - 15 novembre              | vaccin HPV filles et garçons de 9 <sup>e</sup> et 10 <sup>e</sup>   |
| - 13 et 15 décembre        | intervention de prévention par la police auprès des élèves de 9 <sup>e</sup> sur le sujet « Violence à l'école et durant les loisirs »  |
| - 13 décembre              | Prévention contre le harcèlement sur les réseaux sociaux par la troupe Caméléon (théâtre forum)   |
| - 20 et 22 décembre        | intervention de prévention par la police auprès des élèves de 10 <sup>e</sup> sur le sujet « Addiction et aptitude à la conduite »  |
| <br>                       |   |
| • <b>Evénements</b>        |   |
| - début de l'année         | votations pour personnaliser les sonneries de l'école   |
| - toute l'année            | « Silence on lit », 15 minutes de lecture par jour pour toute l'école   |
| - 16 mars                  | échange linguistique pour la classe 11A de Mme Dayer et une classe d'Interlaken (BE)<br>Quelques élèves sont partis 5 jours en immersion à Interlaken, puis ont accueilli un correspondant. |
| - 29 mars                  | cyberdéfi pour tous les élèves  |
| - 6 mai                    | concert au CCL « l'Horée » pour tous les élèves   |
| - 12 mai                   | « Electrolégiale », projet musical à la Collégiale de Saint-Imier   |
| - 16 mai                   | conférence en allemand organisée pour les élèves de 10 <sup>e</sup>   |
| - 16 mai                   | accueil des parents des futurs élèves de 9 <sup>e</sup>   |
| - 14 juin                  | rencontre des enseignants de 7 <sup>e</sup> à la 9 <sup>e</sup> à l'école primaire de Renan afin de favoriser la collaboration entre les enseignants des 3 écoles                           |
| - 24 juin                  | visite de l'école par les futurs élèves de 9 <sup>e</sup>   |
| - 24 juin                  | bal des élèves  |
| - du 4 au 7 juillet        | réalisation de nouvelles fresques sur les murs intérieurs et extérieurs des bâtiments scolaires   |
| - 7 juillet                | cérémonie de clôture des élèves sortants  |
| - 28 juin au 2 juillet     | de multiples activités extrascolaires ont été proposées aux élèves durant la dernière semaine d'école   |
| - 22 août                  | rentrée scolaire  |
| - 30 août                  | rencontre entre les enseignants de la 7 <sup>e</sup> à la 9 <sup>e</sup>  |

- |                             |   |
|-----------------------------|---|
| - 6, 13, 20 et 27 septembre | visite de la bibliothèque municipale pour les classes de 9 <sup>e</sup>   |
| - 8 septembre               | pique-nique avec les parents des élèves de 11 <sup>e</sup>  |
| - 15 septembre              | visite d'un atelier de création de manga pour la classe de français 10A   |
| - septembre                 | séance de parents des élèves de 9 <sup>e</sup>  |
| - pendant toute l'année     | visite de la bibliothèque municipale pour les classes de soutien 2  |
| - dès novembre              | entretiens avec les parents d'élèves  |
| - 3 novembre                | PES pour tous les enseignants du Haut-Vallon sur le thème des neurosciences                                       |
| - 8 novembre                | rencontre entre les enseignants de la 7 <sup>e</sup> à la 9 <sup>e</sup>  |
| - 16 novembre               | PES de l'ESSI sur le sujet « Une école durable et en santé »  |
| - en décembre               | fabrication et pose des décorations de Noël sur les arbres de la Place du Marché (pendant les leçons d'ACT et TM) |
| - 8 décembre                | intervention de M. Joachim Polier sur le sujet de la dyslexie   |
| - 16 décembre               | bal des élèves  |
| - 19 et 22 décembre         | concours de maths FSJM pour les 9 <sup>e</sup>  |



Le chef du Département  
  
C. Jeanneret

Le directeur de l'Ecole secondaire  
  
D. Di Paolo





**Fondation la Pelouse**  
**Rue des Jonchères 66**  
**2610 Saint-Imier**  
**032 942 30 14**



EJC Le Griffon

## **FONDATION LA PELOUSE**

### **RAPPORT 2022**

#### **Préambule**

Le Conseil de Fondation « La Pelouse » regroupe la crèche « La Pelouse » et l'école à journée continue « Le Griffon » et le « Service des devoirs surveillés ». Sur mandat de la commune de Saint-Imier, le Conseil de Fondation de la « Fondation La Pelouse » est responsable des prestations à fournir dans le cadre de l'école à journée continue.

#### **Conseil de Fondation**

Président	M. Thierry Spring
Vice-président	M. Daniel Beck
Secrétaire	Mme Marie Rose Santoro
Caissier	M. Mario Castiglioni
Direction des structures	Mmes Floriane Richard et Stéphanie Cavallaro Thierry Perinat
Représentante du personnel	Mme Murielle Chiofalo
Représentants du Conseil Municipal	M. Corentin Jeanneret
Représentant des « devoirs surveillés »	M. Daniel Beck
Membres	Mme Céline Boillat Mme Valérie Rytz

## Crèche la Pelouse

### Personnel de la crèche “La Pelouse”

Direction	Mme Floriane Richard
Equipe éducative	Mme Murielle Chiofalo Mme Dominique Minguely Mme Nathalie Barreiro Mme Vicky Jeanneret Mme Barbara Leitner Mme Myriam Nussbaumer Mme Angélique Aubry (coordinatrice de site) Mme Karine Delacou Mme Adeline Langel Mme Kim Amacher Mme Morgane Aubry (depuis le 15 août 2022) Mme Mélissa Allimann (jusqu'au 31 juillet 2022) Mme Delphine Siggen (depuis le 01 décembre 2022) Mme Aurélie Egger (depuis le 01 août 2022)
Personnes en formation	Mme Gentiana Ferreira Sahiti, apprentie assistante socio-éducative (jusqu'au 31 juillet 2022) Mme Louise Barthe, éducatrice de l'enfance en formation
Civilistes	M.Samuel Humbertclaude ( du 31.01.2022 au 22.07.2022) M.Jonas Egger (depuis le 22.02.2022)
Secrétariat-comptabilité	Mme Cristel Vanoni Mme Anne Carole Aubry
Cuisine et intendance	Mme Sabrina Manco Mme Karin Placido

### Activités de la crèche

L'activité de la crèche a continué d'être fortement bouleversée durant une partie de l'année scolaire 2021-2022 en lien avec la crise sanitaire. La structure n'a jamais fermé et a toujours réussi à offrir un accueil malgré les périodes parfois très difficiles d'absences du personnel à cause des quarantaines et isolements.

Durant cette période une moyenne de 62 enfants a fréquenté la crèche. Notre taux d'occupation pour cette période a été de 36 places.

Quotidiennement l'équipe a mis en place diverses activités, telles que :

- Activités manuelles : peinture, pâte à modeler, bricolages, dessins, etc.
- Activités extérieures : ballades, sorties dans le jardin.
- Activités musicales : chants, découverte des instruments, rondes
- Activités culinaires
- Jeux de société
- Lectures d'histoires, de contes
- Activités psychomotrices : gymnastique, rythmique (projet youp'là bouge).
- Jeux libres/jeux symboliques

Après deux années sans regroupement en lien avec les mesures sanitaires du COVID, nous avons pu réorganiser, au printemps 2022, une fête pour les familles, soit une soirée dans le jardin de la crèche avec une présentation de quelques chorégraphies « zumba » par les enfants, suivie d'un pique-nique canadien.

Nous avons participé au cortège de l'Imériale.

## **EJC Le Griffon**

### **Le Personnel du site de l'école à journée continue « Le Griffon »**

Direction	Mme Stéphanie Cavallaro
Equipe éducative	Mme Joana Otalvaro Marin Mme Nathalie Knuchel Mme Noémie Cannatella Mme Mélanie Devenoges (coordinatrice site 2) Mme Amélie Maurer (coordinatrice site 1) Mme Jessica Ciocia (jusqu'à 31.08.2022) Mme Nina Meyer M. Stéphane Gilliard M. Marco Malikov Mme Emilie Schaër M. Tim Bapté M. Sébastien Queloz M Maverick Hugi (dès le 01.08.2022) M Jordan Gonçalves Vieira (dès le 01.08.2022) Mme Rachel Blaser (dès le 01.08.2022)
Personne en formation	M Evan Domeniconi, éducateur en formation (dès le 16.08.2022)
Auxiliaires	Mme Monique Cosandier Mme Manuela Boder Mme Aurélie Eggler (dès le 15.08.2022)
Aides aux repas	Mme Claudine Haeberli
Cuisine et intendance	Mme Anita Chiofalo Mme Aisha Uzamukunda Mme Annie Shimuna Bongo Mme Elisabeth Castiglioni
Secrétariat-comptabilité	Mme Cristel Vanoni Mme Carole Aubry

### **Activités de l'école à journée continue « Le Griffon »**

Tout comme le secteur crèches, l'école à journée continue a continué d'être fortement bouleversée durant une partie de l'année scolaire 2021-2022. La structure n'a jamais fermé et a toujours réussi à offrir un accueil malgré les périodes parfois très difficiles d'absences du personnel à cause des quarantaines et isolements.



Durant l'année scolaire 2021-2022, une moyenne de 174 enfants a fréquenté régulièrement le « Griffon ».

Cela représente 107'757 heures de prise en charge, avec le module d'aide aux devoirs et soutien scolaire.

A cela s'ajoute le module des vacances scolaires. Le Griffon a proposé un accueil durant trois semaines en été, deux en octobre ainsi que deux semaines en avril, ce qui représente 584 jours de prise en charge et 67 enfants.

Par le biais d'un contrat de prestation, la commune de Saint-Imier mandate La Fondation, par le Griffon et le service d'aide aux devoirs et de soutien scolaire, d'offrir à la population les 4 modules d'école à journée continue, à savoir :

- Le module du matin
- Le module du midi
- Le module de l'après-midi
- Le module d'aide aux devoirs et soutien scolaire

Soit une ouverture de huit heures par jour, 195 jours par an.

Les sorties extraordinaires ont été très limitées :

- Sorties en bob
- Sorties dans la forêt, grillades

#### Evolution de l'école à journée continue « le Griffon »

<b>Années scolaires</b>	<b>Heures annuelles</b>	<b>Unité/temps plein</b>	<b>Enfants inscrits (Moyenne annuelle)</b>
Avant 2009	17'550	11.25	45
2009-2010	51'104	32.76	154
2010-2011	61'312	39.30	170
2011-2012	72'650	46.57	187
2012-2013	78'401	50.26	207
2013-2014	83'273	53.58	229
2014-2015	85'797	56.28	245
2015-2016	94'195	60.38	243
2016-2017	94'631	60.66	246
2017-2018	97'203	62.30	243
2018-2019	101'789	65.24	206
2019-2020	113'812	72.95	211
2020-2021	108'235	69.38	205
2021-2022	107'757	68.02	174
2022-2023	100'000		

Pour l'année scolaire 2023-2024, nos projections restent de 100'000 heures de prise en charge pour une moyenne de 200 enfants inscrits.

## AIDE AUX DEVOIRS ET SOUTIEN SCOLAIRE



**Année scolaire 2021/2022 : quarantième exercice**

**Organisation du service :**

**Comité de surveillance :**

Président :	Monsieur D. Beck (ad intérim)
Membres	Madame V. Capelli Madame J.-C. Dayer Madame M. Périnat Monsieur T. Hostettler Monsieur J. Paroz
Délégué à la « Fondation La Pelouse » :	Monsieur D. Beck
Vérification des comptes :	Monsieur R. Isler
Direction du service :	Monsieur T. Périnat

La rentrée scolaire 2021/2022 du service d'aide aux devoirs et soutien scolaire s'est déroulée dans une certaine sérénité après deux rentrées quelque peu compliquées.

Ce ne sont pas moins de 75 élèves de l'école primaire, ainsi que 12 élèves de l'école secondaire qui se présentèrent ce lundi 30 août 2021, soit 87 élèves, record absolu battu pour une reprise scolaire du Service.

Dès lors nous pouvions ouvrir huit groupes et ainsi offrir au personnel enseignant des engagements identiques à l'année scolaire précédente, fait unique !

Cependant, à nouveau, sur le plan administratif ce ne fut pas simple ! Que de fiches incomplètes, certaines inscriptions erronées et j'en passe. Finalement, avec patience et persévérance tout rentra dans l'ordre fin septembre.

Les vacances d'automne et d'hiver passées, nous enregistrons quelques fluctuations entre départs et nouvelles inscriptions pour atteindre **fin janvier 2022** l'effectif de **90 élèves**.

- Groupe 1 :** Classes 3+4 : 9 élèves  
Enseignante : Mme Gogniat A.  
Local : salle de classe à l'école primaire
- Groupe 2 :** Classes 3+4 / CDS1 / 5B : 10 élèves  
Enseignant : M, Périnat T.  
Local : salle de soutien spécialisé
- Groupe 3 :** Classes 5A / 5H+6H: 11 élèves  
Enseignante : Mme Flükiger E.  
Local : salle de classe à l'école primaire

- Groupe 4 :** Classes 5B / 6A / 6B : 15 élèves  
Enseignante : Mme Farine N.  
Local : salle de classe à l'école primaire
- Groupe 5 :** Classes 4C / 7B : 11 élèves  
Enseignant : M. Voisard M.  
Local : salle de classe à l'école primaire
- Groupe 6 :** Classes CDI / 7A : 9 élèves  
Enseignante : Mme Barras C.  
Local : salle de classe à l'école primaire
- Groupe 7 :** Classes 4A / 8A / CDS2 : 12 élèves  
Enseignant : M. Dubail R.  
Local : salle de classe à l'école primaire
- Groupe 8 :** Classes de l'école primaire & secondaire : 15 élèves  
Enseignante : Mme Hinterholz P.  
Local : salle de classe à l'école secondaire
- Horaire :** lundi, mardi, jeudi : 15h05 à 17h05  
mercredi : 13h15 à 14h45

**Remplaçants(es) :** Mme Capelli V.  
Mme Couso D.  
Mme Juillet M.  
Mme Mischler-Monnet F.  
M. Flükiger D.  
M. Zwahlen A.

#### **RAPPORT D'ACTIVITE :**

La quarantième année d'activité du Service d'aide aux devoirs et soutien scolaire de Saint-Imier se termine.

Ce ne sont pas moins de **104 enfants** qui ont fréquenté le Service, répartis en huit groupes, couvrant tous les degrés de la scolarité primaire et en partie secondaire.

L'intérêt des familles pour le Service d'aide aux devoirs et soutien scolaire reste réjouissant. Ceci implique le souci permanent pour son bon fonctionnement. L'effectif a subi des fluctuations relativement fréquentes (**19 arrivées et départs**) ce qui requiert de la part des enseignants(es) une capacité d'adaptation. J'en profite pour les remercier, eux, qui avec patience, persévérance et dévouement ont effectué leur travail.

La stabilité du personnel lors de ces deux dernières années scolaires est à souligner et nous nous en réjouissons. De plus nous avons pu renforcer l'équipe de remplaçants(es) assurant ainsi une prise en charge optimale des enfants. Ceux-ci bénéficient donc d'un encadrement attentif, prévenant et dévoué, gage d'une bonne ambiance de travail, favorable aux progrès scolaires des élèves qui nous sont confiés.

La gestion, l'organisation, la coordination du Service (**92 élèves et 14 enseignants/es titulaires et remplaçants(es)**) restent un souci permanent avec tous les problèmes familiaux, sociaux, pédagogiques, parfois comportementaux auxquels nous sommes confrontés.



Le Comité et le Directeur du Service se réjouissent de l'accessibilité du service à tous, grâce aux modalités financières cantonales appliquées, elles aussi, pour le Service d'aide aux devoirs et soutien scolaire. Ceci nécessite de trouver le personnel compétent, aux larges connaissances, disponible dans des créneaux horaires particuliers. Ces diverses composantes ne simplifient pas le recrutement de nouveaux collaborateurs indispensables à un encadrement de qualité.

Madame Véronique Capelli entrée au Comité de surveillance assure le lien indispensable entre le Service et l'école primaire. Mme J-C Dayer effectue cette tâche depuis quelques années avec l'école secondaire.

Monsieur Thibaut Hostettler, depuis la rentrée scolaire 2021/2022, complète le Comité de surveillance du Service.

Le conflit russo-ukrainien avec l'arrivée de nombreux réfugiés ukrainiens, particulièrement mères et enfants, n'a pas laissé insensible le personnel et la direction du service. Décision a été prise de verser une heure de salaire personnel à MIA (Maison d'ici et d'ailleurs) qui sans nul doute a su utiliser ce montant à bon escient.

C'est avec regret que je dû accepter la démission du Service de Mme Pascale Hinterhotz. Responsable de l'accompagnement des élèves de l'école secondaire, ceux-ci bénéficièrent pendant plusieurs années de sa présence attentive, dévouée et d'une écoute appréciée des adolescents(es) qui lui furent confiés(es). Complétant sa présence à l'école primaire, Mme Hinterholz ne peut, malheureusement, plus consacrer le temps nécessaire à la poursuite de sa mission. Qu'elle soit vivement remerciée pour toutes ces années consacrées aux enfants de nos écoles.

Cette année scolaire marque la dixième année de présence de Mme Arlette Gogniat au sein du Service. J'apprécie le dévouement, la disponibilité et l'implication qu'apporte Mme Gogniat dans le suivi des plus jeunes élèves qui lui sont confiés(es). J'espère que les années à venir la combleront pleinement dans son activité.

Je tiens aussi à souligner les excellentes relations entretenues avec les directions de nos écoles et je remercie, particulièrement, Anne Domon, secrétaire des écoles, pour son aide indéfectible tout au long de l'année scolaire.

Mi-mai, nous avons fêté le 40ème anniversaire de l'existence du Service par une escapade en Franche-Comté appréciée par le personnel et le Comité.

Nous tenons vivement à remercier tous nos partenaires, ainsi que toutes les personnes qui par leur action ont contribué au bon fonctionnement du Service d'aide aux devoirs et soutien scolaire. Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur le soutien de tous afin que l'existence d'un Service ô combien utile puisse poursuivre son activité.

Thierry Périnat

## Activités du « Conseil de Fondation »

Le Conseil de Fondation s'est réuni à 6 reprises durant l'année 2022 et a entre autres, traité des affaires suivantes :

- Financement des structures : approbation des comptes de l'année scolaire 2020-2021 et des budgets pour 2022-2023
- Gestion du personnel
- Affaires courantes

A la fin de ce rapport, nous pouvons conclure que le professionnalisme et la motivation de nos équipes éducatives, mais également de nos équipes de cuisine et d'intendance, ont contribué au bon fonctionnement de nos structures.

Nous remercions infiniment chaque membre du personnel du travail accompli dans des conditions difficiles avec toutes les mesures à appliquer et les incertitudes en lien avec le COVID-19.

Saint-Imier, le 1<sup>er</sup> mars 2023

### Fondation La Pelouse

Le Président

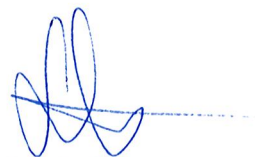


Thierry Spring

Les Directions



Floriane Richard / Stéphanie Cavallaro



Thierry Périnat



## Rapport de gestion 2022

### Espace Jeunesse d'Erguël / Commission de la jeunesse



### Mot de l'équipe

Le retour des relations avec les jeunes...

Comme des millions d'individus, nous étions suspendus aux décisions gouvernementales. Même si les accueils devenaient possibles, tout était incertain, il était à tout moment possible que les activités organisées soient annulées.

Organiser des activités devenait compliqué, sans compter que certaines d'entre elles étaient possibles, toutefois avec des contraintes, le traçage des passages (nom, adresse, téléphone), le port d'un masque et une double dose de vaccin ou encore avec une limitation du nombre de participants par groupe, selon les âges...

Notre travail relationnel du quotidien a été obligé à se réinventer. Nous avons dû l'affronter avec un véritable courage social pour être totalement présents, notamment auprès des enfants pour lesquels les accueils devenaient complexes, surtout dénués de toutes sensibilités, cachés derrière des masques, ne voyant plus que les yeux pour tenter de capter un soupçon d'émotion.

Distanciation sociale ! Une difficulté non-négligeable pour des travailleurs sociaux... Créer du lien en maintenant de la distance n'a pas de sens. Aussi, dans la réalité quotidienne ne pas s'approcher de l'autre, faire attention, se saluer avec imagination pour leurrer le virus n'a pas été chose aisée. Des façons de vivre autrement dans nos rapports à l'autre ont été mis en place, afin de rendre l'ambiance moins anxiogène lors de nos accueils.

La limitation à 13 ensuite 28 jeunes n'a pas été le plus important, l'essentiel étant d'être là pour partager et se raconter...

Enfin ! La décision est arrivée fin février... Plus de limitation du nombre des jeunes, puis bas les masques ! Le traçage n'est plus demandé et nous sommes enfin libre d'accueillir l'autre sans imposer des règles qui n'étaient pas dans l'esprit du lieu et de libre adhésion.

Nous avons pu revivre les relations avec un nouveau sentiment de liberté. Les projets sont à nouveau possibles, les idées sont nombreuses. Les différents jeunes eux-mêmes abordent cette liberté retrouvée et en profitent.

La fréquentation du lieu a repris avec du bruit et des sourires ce qui prouve que l'EJE revit !



### **Le personnel d'encadrement**

Nous avons accueilli deux étudiants ASE en formation pratique de 5 mois chacun durant l'année.

Il est enrichissant pour l'équipe d'avoir un œil nouveau sur l'EJE et les contacts que le stagiaire noue avec les usagers sont toujours appréciés.

### **L'EJE dans ses locaux**

Les accueils fonctionnent sur le principe de la libre adhésion. Il s'agit d'un espace où les enfants et les jeunes peuvent se rencontrer, s'ouvrir au monde, apprendre, ou s'amuser dans un cadre sécurisé et accompagnés par des animateurs. Un travail de prévention est réalisé par l'équipe d'animation. A l'EJE, les accueils sont donc ouverts à tous dès 8 ans le mercredi et 10 ans le jeudi et vendredi. Cela donne la possibilité aux jeunes de se retrouver avec d'autres enfants et adolescents. Il s'agit de rencontres encadrées par la présence bienveillante des professionnels du lieu.

Au travers d'un contrat tripartite entre le jeune, ses parents et l'équipe de l'EJE, nous nous proposons d'accompagner le jeune dans son parcours vers l'autonomie en lui offrant un espace sécurisé, rassurant pour les parents, géré par des professionnels de l'animation socioculturelle. Cette forme d'accueil fait partie d'un ensemble beaucoup plus large de dispositifs imaginés par l'équipe de l'EJE.

Des animations sont organisées chaque jour d'ouverture dans les locaux de l'EJE. Un programme mensuel est élaboré par les animateurs et est diffusé dans les écoles, sur le site Internet ainsi que sur les réseaux sociaux. Voici quelques exemples d'animations qui sont organisées à l'EJE :

#### *Les repas communautaires*

Suite à la période de restrictions concernant le regroupement de personnes, nous avons pu reprendre les activités spécifiques avec les enfants et adolescents. Un vendredi soir par mois de 17h à 21h, un repas est préparé et partagé par les jeunes. Durant cette année, il y a eu dix repas communautaires avec à chaque fois deux jeunes qui se sont investis dans le choix du menu, les achats, la préparation, le service et les nettoyages. En moyenne, 11 jeunes participent aux repas du vendredi soir. Cette activité leur permet de faire des choix et de les assumer. Par exemple, lorsque durant la semaine précédente le jeune s'inscrit pour aider à la préparation, il s'engage à être présent dès 16h30 le jour du repas et de s'investir jusqu'à la fin du nettoyage. Toutes les tâches accomplies pour que le repas puisse être servi donnent l'occasion d'aborder les thèmes tels que la diététique, le développement durable, la prévention des risques et l'attention à l'autre. Les échanges autour d'une grande table sont des moments précieux, ceci même si les animateurs demandent que certaines règles de comportements



soient respectées, (pas de téléphones, manger ce qui a été servi, attendre que tout le monde soit servi, etc...).

### *Créations manuelles et dessin*

L'EJE propose régulièrement des ateliers de bricolages. Les jeunes sont demandeurs de pouvoir exprimer leurs talents. Les animateurs proposent des après-midis « brico-perles », il faut être patient et calme pour arriver à finir son objet. Des moments de peinture, de dessins, de découpage, de collage, de teinture des œufs à Pâques ou fabriquer ses biscuits à Noël, sont aussi très appréciés par les enfants dès huit ans mais aussi les adolescents.

### *Ateliers cuisine*

Mis à part les repas communautaires, les jeunes participent également à la fabrication de pâtisseries, à déguster tous ensemble et parfois les enfants emmènent une part pour les parents.

### *Kahoot*

Ce nom est celui d'une application sur internet. En effet, c'est un jeu interactif pour les adolescents qui doivent répondre à des questions mises en ligne par les animateurs. Les utilisateurs s'instruisent via leurs smartphones, en s'amusant sur des sujets variés (Culture général, sport, loisirs, etc.).

### *Cyberthé*

Depuis octobre 2021, chaque premier mercredi du mois, un cyberthé est organisé à l'EJE de 10h à midi. Cet atelier est destiné aux aînés de 65 ans et plus, désireux de parfaire et d'exercer leurs connaissances informatiques. Il est animé par des étudiants du CEFF INDUSTRIE. Chaque personne peut donc venir avec tablette, smartphone, etc. et bénéficier des conseils et du soutien des étudiants du CEFF. De plus, les animateurs de l'EJE les accueillent et leur proposent café ou thé favorisant ainsi les échanges entre les participants.

### *Halloween*

Chaque année les enfants se réjouissent de venir vivre des émotions fortes. Ils mangent des hots-finger et peuvent jouer, danser, se déguiser et profiter des locaux décorés pour l'occasion.

### *Bourse aux cartes Panini*

Le samedi 29 octobre, l'EJE a organisé une bourse d'échange des cartes Panini et a accueilli des jeunes et leurs parents. L'idée étant de faire du troc, d'échanger des cartes Panini ou de les partager. Ceci permet aux enfants, ainsi qu'aux parents, de faire des économies,. De plus, cela limite le gaspillage et favorise l'expérience de partager au lieu de surconsommer.



### *Soirée pyjama – filles*

Le 9 décembre dès la fermeture de l'accueil classique du vendredi. Un groupe de 7 adolescentes ont préparé un souper, joué à des jeux collectifs, visionné un film et au petit matin pris le petit-déjeuner ensemble. Ce projet était participatif, les jeunes filles ont choisi le menu, cuisiné, préparé la salle pour pouvoir y passer la nuit et choisi le film à visionner. Une animatrice était présente pour les aider à organiser leur soirée.

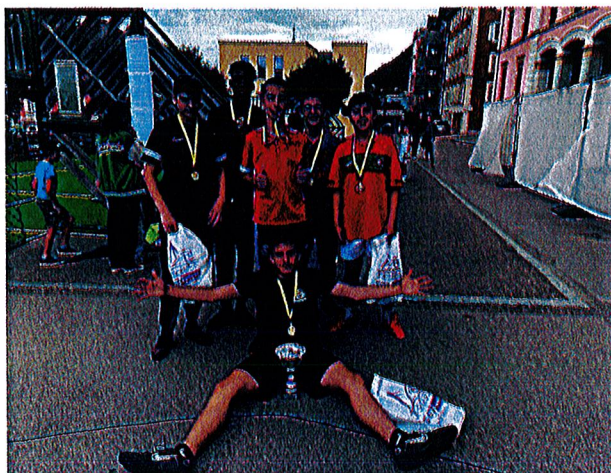
### **Animations hors-murs**

#### *Salle de gym St-imier*

Samedi 22 janvier, nous avons proposé d'ouvrir la salle de sport de St-Imier durant l'après-midi pour des activités de groupe avec des adolescents.

#### *Tournois de street-foot*

Le lundi 6 juin (férié), un tournoi de street-foot, pour les 10 à 21 ans, a eu lieu sur le terrain de la place de l'esplanade des collèges. 6 équipes de garçons ou mixtes de 2 catégories d'âges se sont confrontés, en tenant compte de la règle de Fair-play. L'objectif étant de jouer dans le respect de l'autre et des règles, sachant que le fair-play a plus de valeur dans le match que la victoire. Un public nombreux (jeunes et adultes) a encouragé les joueurs et de nombreux commerçants du village ont donné des lots pour les équipes participantes.



Une équipe d'anciens usagers de l'EJE (18-20 ans) s'est qualifiée et a poursuivi l'aventure au niveau romand, à Genève le 25 septembre et à Lucerne le 13 novembre pour la finale suisse.

#### *Piscine extérieure*

Pendant les vacances d'été, les animateurs de l'EJE ont proposé des animations sur le gazon de la piscine à St-Imier durant 3 semaines du lundi au vendredi. Cela est l'occasion de rencontrer de nouveaux enfants de tous âges du vallon de St-Imier. Les familles qui sont souvent ravies de proposer une occupation adaptée pour leurs enfants en plus des plaisirs de la baignade. A travers notre stand, nous proposons du dessin, des jeux de sociétés et des jeux pour l'extérieur. Plusieurs tournois de ping-pong ou baby-foot ont également été organisés.



### *Fête des voisins & exposition des photos*

Le 20 mai a eu lieu la fête des voisins à St-Imier. 10 adolescents et les animateurs ont parcourus St-Imier pour aller à la rencontre des personnes qui se sont inscrites pour cette manifestation conviviale. Les jeunes de l'EJE ont pu prendre quelques clichés des différents lieux des festivités et ont été très chaleureusement accueillis par la population.

Le 7 décembre, 3 jeunes ont accompagné les animateurs pour mettre en place l'exposition de photos de la fête des voisins 2022. Ils ont aidé et choisi les plus belles photos à mettre sous cadre et ils ont suspendu ceux-ci dans les couloirs du service de l'Action Sociale de la municipalité de St-Imier.

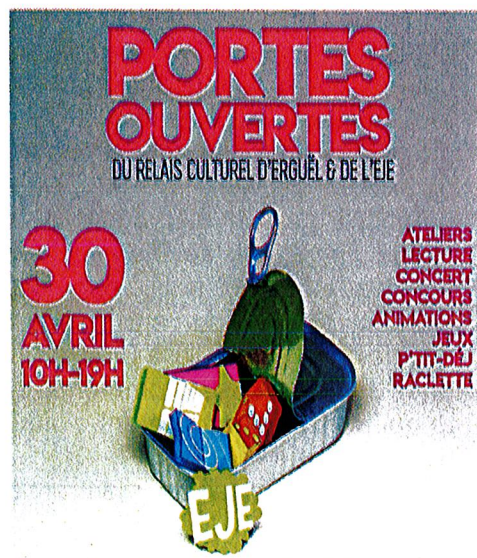
### *Jeux en bois devant les locaux*

Durant les beaux jours, les animateurs investissent le trottoir devant les locaux afin d'y installer des chaises longues et plusieurs jeux en bois. C'est l'occasion de profiter de sortir des locaux et de profiter de la chaleur ainsi que de la lumière naturelle. Les usagers réguliers sont heureux de pouvoir se détendre sur les chaises longues, jouer dans l'espace public tout en buvant un verre d'eau ou sirop.

## **Collaborations dans l'animation et la prévention**

*Portes ouvertes en communs avec le CCL, la ludothèque, la bibliothèque régionale et le musée.*

Le 30 avril a eu lieu les premières portes ouvertes de l'EJE. Ce projet est né d'une collaboration et de la volonté des animateurs du CCL et de l'EJE de créer un événement commun pour tout public. Durant toute la journée des ateliers, expositions et même un concert étaient offerts au public. Concernant le programme de l'EJE, il y avait un retrogaming avec cinq consoles de jeu qui permettaient aux jeunes et leurs parents de faire des parties retro. De plus, une fresque (mandala) a été réalisée sur les pavés de la rue d'la Zouc devant les locaux. Ce dessin est une création d'une adolescente usagère régulière de l'EJE. Chacun pouvait prendre un pinceau et peindre une partie de la fresque qui restera le souvenir visible de cette manifestation.



### *Contes*

Nous avons collaboré avec une collègue de l'Action Sociale pour la mise en place d'un conte « Miam, c'est trop bon » au moment de l'épiphanie, 6 enfants sont venus écouter notre collègue et ont pu également profiter d'un petit goûter. Kilira est une manifestation proposée par la bibliothèque régionale et qui se déroule dans les locaux de l'EJE. Une intervenante est venue à deux reprises, raconter une histoire participative et a proposé une activité créatrice à l'issue du conte. Chaque fois une dizaine d'enfants étaient présents.





### *Ciné-Club*

Une fois par mois, les animateurs proposent une séance de cinéma lors du ciné-club. Il y a toujours 3 films en dvd proposés et prêtés gracieusement par la bibliothèque régionale de St-Imier. Chaque enfants présent vote pour le film de son choix et celui qui remporte les suffrages est diffusé sur notre grand écran. Cette activité est toujours accompagnée de pops-corns, comme au cinéma...

### *La Suisse-Bouge*

Le 14 mai sur la place de l'Esplanade des collèges à St-Imier, les animateurs de l'EJE ont proposé des activités qui permettent de bouger tout en s'amusant. Il y avait un baby-foot humain sur le terrain de sport à proximité, un parcours chronométré ainsi que des activités de jonglage étaient proposées par un membre de l'équipe de cirque ZircoLogik de Bienne. Il y a eu de nombreux participants par cette belle journée. Cet événement était en relation directe avec « La Suisse Bouge » organisée dans de nombreuses communes de Suisse, et qui permettait également d'offrir des prix de participation offert par le sponsor principal. St-Imier y participait pour la première fois.



### *Prévention et promotion de la santé*

Le personnel de l'EJE participe activement aux rencontres de prévention jeunesse du canton de Berne organisées par Santé Bernoise. Ces rencontres permettent aux acteurs professionnels en lien avec la jeunesse d'échanger sur les pratiques et les projets en matière de protection de la jeunesse dans le canton de Berne.

### *Promotions 11H*

Depuis plusieurs années, nous sommes sur le terrain de la prévention de l'alcool auprès des jeunes. En 2022, nous avons invité les 3 classes de 11H à venir découvrir nos conseils pour une fête réussie. Nous avons également proposé une vidéo de deux anciens élèves



qui avaient participé à l'organisation de la fête de fin de scolarité et qui ont pu témoigner sur leurs vécus des promos 11H. Il y a eu une rencontre avec quelques jeunes de la 11H pour définir leurs souhaits pour clôturer leur scolarité. Le jour de la fin de leur scolarité, nous sommes allés apporter une centaine de bouteilles d'eau fraîche, afin de réduire les risques liés à la consommation d'alcool. Notre présence le lendemain de leur fête a aussi été utile, afin de faire le bilan et de donner les derniers conseils pour rendre les locaux en état. Un animateur de l'EJE a également participé à une réunion publique en ligne, organisée par Santé Bernoise pour les parents des jeunes qui terminent leur scolarité obligatoire. Le travail d'accompagnement de l'EJE leur a été présenté et l'animateur a eu l'occasion de répondre en ligne aux différentes questions des parents.

### *Social Lab*

Suite aux incivilités qui ont eu lieu à St-Imier en 2021, un mandat a été confié à la HEG arc pour mettre en place un social Lab, soit une démarche participative dont le but est d'impliquer différents acteurs clés (personnes ressources comme représentants de l'administration, riverains de l'Esplanade des Collèges, étudiants/apprentis, parlement des jeunes, etc.) dans la réflexion ainsi que dans l'élaboration et la mise en place de solutions. Cette étape doit permettre dans une deuxième phase de dessiner une stratégie d'actions répétitives sur le terrain, afin de retrouver un climat serein de cohabitation et en (re)créant du lien social. C'est dans ce cadre que les animateurs de l'Espace Jeunesse ont pu participer aux 12 séances qui ont été organisées sur deux ans.

### *PROPAJ*

L'association PROPAJ réunit les professionnels de l'animation jeunesse actifs dans toute la région Jura-Jura bernois soit 9 centres de jeunesse au total. Ceci pour travailler collectivement à améliorer les conditions de vie de la jeunesse régionale, étoffer l'offre de prestations des centres et les promouvoir.

Le travail des centres est complété par celui du délégué à la jeunesse, qui coordonne l'animation jeunesse au niveau intercantonal.

Les animateurs se retrouvent 4 fois par années environ et différentes activités inter-centres ont vu le jour grâce à ces rencontres, telles que journée multi-sport, projet culturel et projet de prévention.

### *Imériale*

Belle collaboration avec le comité de l'Imériale. Cette fête annuelle dans les rues de St-Imier a repris après 2 ans d'arrêt forcé. L'EJE continue ses actions de préventions durant les deux soirées en distribuant à leur stand, plus de 150 litres de sirops gratuitement. Il est aussi proposé un coin chill-out afin que les jeunes puissent venir se reposer et causer avec les animateurs. Le samedi après-midi, une animation pour les familles sous forme de baby-foot humains au milieu de la fête qui était géré par les deux animateurs.





### *Scolarité obligatoire*

Durant les mois d'avril-mai, nous avons organisé les visites des classes comme chaque année pour présenter l'EJE aux enfants des classes de 6H - 7H - 8H au sein du Haut Vallon soit dans les 6 communes. Nous avons également développé une collaboration avec l'infirmière scolaire de St-Imier concernant les actions de prévention auprès des 11H concernant entre autre la fête des promos.

### *CinéCivic*

CinéCivic est un concours de films et d'affiches qui veut inciter les jeunes à s'impliquer dans la vie civique.

En Suisse, la faible participation politique des jeunes adultes aux votations et aux élections, par rapport aux personnes plus âgées est une constante. **CinéCivic, en tant que concours d'idées a pour but de** collecter de courtes vidéos réalisées par les jeunes eux-mêmes, donnant envie de participer aux votations et aux élections. Ces vidéos sont par la suite diffusées dans les cinémas. Elles sont également utilisées comme matériel pédagogique pour l'enseignement civique. Une deuxième possibilité pour les jeunes de participer au concours est de concevoir des affiches concernant le droit de vote. Celles-ci seront ensuite installées sur les espaces d'affichages publics lors d'opérations électorales, comme matériel de promotion du vote.

Selon cinéCivic, les décisions qui se prennent aujourd'hui dans les urnes déploient leurs effets sur plusieurs années. Ainsi la tranche d'âge des 10-18 ans, bien que n'ayant pas encore le droit de vote, est également sollicitée pour ce concours : une implication précoce trace la voie d'un engagement futur. La 7<sup>e</sup> édition du concours CinéCivic s'est achevée le 31 juillet 2022. Dans ce cadre, l'un des animateurs de l'EJE a participé au jury du concours.

Une collaboration future avec CinéCivic est maintenue. D'autre part, une collaboration pour un concours similaire « BE-VOTE » est organisé pour 2023. Ce concours a les mêmes exigences que CinéCivic, mais s'adresse aux jeunes qui résident dans le canton de Bern.

### *Activités sur inscription durant les vacances*

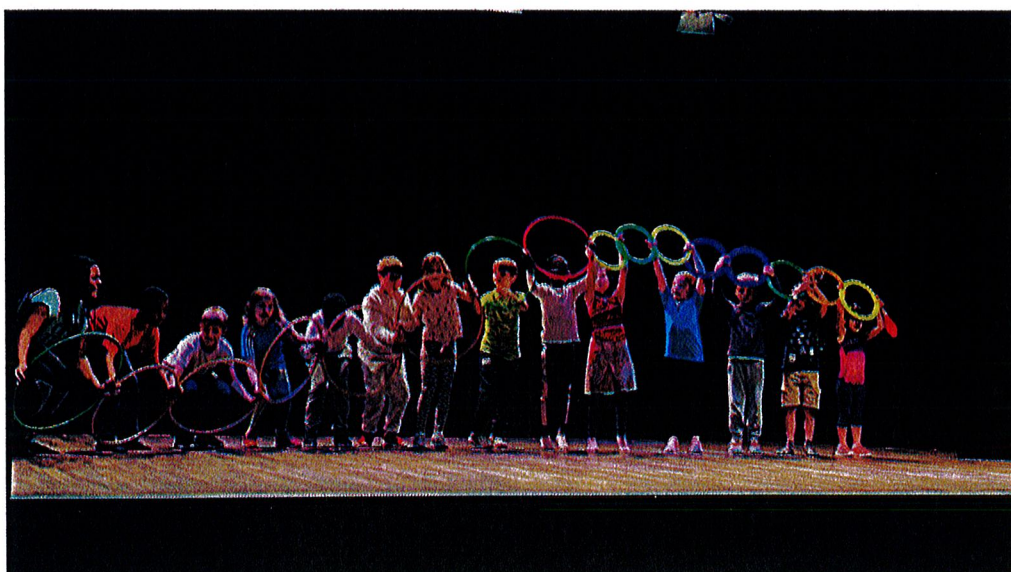
Durant les vacances scolaires de février et d'octobre, l'EJE organise des activités sur inscription, pour les enfants du Haut Vallon. Des flyers pour s'inscrire sont distribués dans les classes aux élèves dès la 6H. L'objectif est de permettre aux jeunes de profiter d'activités à thème encadrées par des professionnels, le prix restant très accessible, voir gratuit pour les familles. Les animateurs sont ravis de constater que les propositions d'occuper les enfants durant leurs vacances sont appréciées par les familles de la région, ceci à tel point que les inscriptions dépassent largement la capacité des places à disposition. C'est l'occasion de faire de nouvelles rencontres entre les jeunes de la région, mais aussi pour les animateurs de l'EJE, ces activités n'étant pas limitées aux usagers réguliers de l'EJE.

### **L'EJE fête ses 15 ans !**

C'est en octobre que l'EJE a choisi de marquer cet événement important. Les animateurs ont choisi de faire profiter cet anniversaire prioritairement aux les enfants, donc pendant les vacances scolaires d'octobre qu'il a été inclus des activités inédites, soit :

Un jour d'atelier Beat-Box et danse hip-hop avec la compagnie ChamploO de Bienne et la collaboration du CCL. De plus les participants avaient la chance de venir au spectacle de cette compagnie le lendemain afin d'admirer la qualité du travail de ces artistes de la région.

Une semaine d'école de cirque avec un spectacle final pour les familles. Les journées se sont déroulées à la salle de gym à Courtelary. Deux membres de la compagnie ZircoLogik de Bienne se sont mis à disposition des 17 enfants présents pour qu'ils puissent apprendre quelques techniques en fonction de leurs capacités. Les repas et goûter ont été préparés par les animateurs. Le spectacle public en fin de semaine a permis de valoriser les apprentissages et de montrer une création de groupe, avec des capacités et des âges différents.



### **Demande d'admission auprès de l'OIAS**

Au printemps 2021, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc). Le Conseil-exécutif a arrêté les deux textes d'exécution de la LPASoc, à savoir l'ordonnance sur les programmes d'action sociale (OPASoc) et l'ordonnance sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF).

La loi et ses ordonnances sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ainsi à partir de 2023, l'OEJF constituera la base légale pour le financement des prestations d'animation de jeunesse.

L'équipe de l'Espace Jeunesse et le chef de l'action sociale ont donc fournis un gros travail durant tout le début d'année afin de déposer la demande d'admission auprès de l'OIAS jusqu'à fin juin. Cela impliquait de renouveler le contrat que nous avons avec nos communes partenaires, ainsi qu'à élaborer un programme d'exploitation, nouvelle exigence du Canton.

### **Formations**

L'animatrice socioculturelle de l'EJE a suivi la formation de praticienne formatrice durant la période septembre-octobre 2022. Ainsi dorénavant les deux animateurs peuvent accompagner et évaluer les stagiaires dans le cadre de leur formation au CEFF santé/social. Les deux animateurs ont également participé à la conférence de la Commission Fédérale pour l'enfance et la jeunesse CFEJ à Berne le 26 avril.



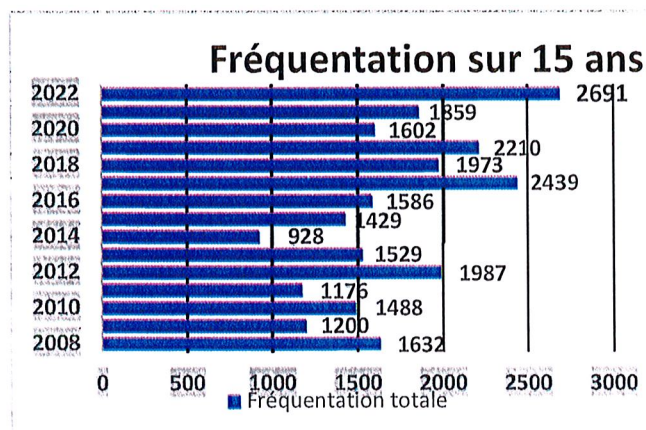
Dans le cadre de l'association PROP AJ, l'équipe de l'EJE a pu participer à différentes formations telles que les rapports de genre, les réseaux sociaux ou sur les pistes d'action possibles lors de situations de violence physique entre usagers dans un centre de jeunesse.

### Projets en cours pour 2023

- Fresque (spray) mur du bar de l'EJE.
- Rencontres publiques de prévention pour des parents des adolescents qui finissent leur scolarité.
- Développement des projets hors-murs, particulièrement dans les communes du Haut Vallon.
- Développement de nouveaux projets communs à St-Imier avec le travailleur social hors murs
- Réalisation d'une nouvelle plaquette d'information sur l'EJE, celle qui est diffusée actuellement n'étant plus à jour
- Nouveau concept des visites des classes à l'EJE

### Bilan et Statistiques

En 2022, l'EJE a été un lieu très bien fréquenté par les jeunes. En comparant les chiffres des 15 dernières années, nous pouvons démontrer que la fréquentation de l'EJE progresse en ce qui concerne les passages. La progression est aussi nette au niveau des nouveaux inscrits avec 54 nouvelles inscriptions. En 2022 la fréquentation des filles et des garçons est de (filles 49.4% - garçons 50,6%). Ces résultats sont encourageants et nous sommes



convaincus que les activités proposées par les animateurs sont appréciées et l'EJE permet à de nombreux jeunes de se retrouver et de se divertir en sécurité dans des locaux adaptés. Il faut également noter que cet anniversaire a permis de faire connaître cet espace à de nombreux jeunes qui ne le connaissaient pas encore. Les activités hors-murs et les activités durant les vacances scolaires de février et octobre ont encore élargi la population. La levée des mesures sanitaires en début d'année a certainement donné un élan supplémentaire à de nombreux jeunes pour vouloir sortir et se réunir en groupe et la visite des classes a éveillé la curiosité de nombreux enfants qui n'étaient jamais venus.

### Commission de la Jeunesse Commission de la jeunesse (COJ)

Les neuf membres se sont réunis à trois reprises durant l'année sous la présidence de Madame Paula Tanner conseillère municipale en charge du service de l'action sociale.

Les animateurs ont participé aux premières parties des séances et ont pu informer les membres des différents projets en cours et à venir. La fin de la législature communale a eu lieu fin décembre, à cette occasion la présidente a remercié les membres de la COJ pour leur disponibilité.



Les principaux travaux de la COJ ont été de travailler sur le contrat de prestation mis en place avec le canton et de soutenir l'engagement d'un nouveau collaborateur au sein de l'EJE. Le document remis au canton détaille un certain nombre de points, notamment la dotation en personnel mais également la mise à disposition d'un véhiculée pour les animateurs. La venue du TSHM en janvier 2023 a été annoncée en toute fin d'année et la COJ se réjouit de ce renforcement de la mission du service. Le processus démocratique a été respecté et bien que le canton n'ai donné qu'une réponse positive oralement avant la dernière séance de commission, tous les voyants sont au vert pour la mise en place dès 2023 de ce nouveau concept.

La COJ souhaite que le règlement du Parlement des jeunes de Saint-Imier soit revu afin de permettre un engagement sur la durée plus aisé pour les parlementaires mais également que les aspects financiers ne soient pas inscrits dans ce même règlement. Une nouvelle COJ sera constituée dès 2023 pour quatre ans et ces missions lui seront transmises.

Les membres de la Commission en fin d'année 2022 sont les suivants :

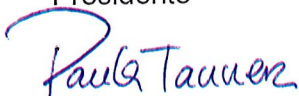
Paula Tanner Présidente  
Marianne Louvet Vice-Présidente  
Vincent Scheidegger Secrétaire  
Morgane Burgener  
Ginette Winkler  
AnthonyDa Silva Vale  
Mathias Krähenbühl  
Benjamin Rindlisbacher  
Thor Maeder  
Alexandre Bédât

Un remerciement à tous ces membres qui s'engagent pour la jeunesse ainsi qu'aux 2 animateurs socioculturels, Isabelle Magnin et Philippe Schaer.

#### **Pour l'EJE et la Commission de la jeunesse**

Paula Tanner  
Présidente

Alexandre Bédât  
Chef de Service



## COMMISSION SOCIALE (COS)

### Composition de la commission sociale

Présidente	Mme Paula Tanner
Vice-présidente	Mme Aline Ruchonnet
Secrétaire	M. Michel Rohrbach
Membres	Mme Mélanie Lambert
	Mme Danika Perret
	M. Ali Assaf
	M. John Buchs

La commission s'est réunie à 5 reprises avec en sus une séance de présentation du rapport de la photographie sociale

Les membres de la Commission ont principalement travaillé cette année sur la finalisation et la présentation du rapport de la Haute école de gestion Arc de Neuchâtel, plus précisément de l'institut du management des villes et du territoire et confiée à la responsabilité de chercheurs.

En mars 2019 déjà, la Commission Sociale décide la mise sur pied d'une large enquête sur le profil des bénéficiaires de l'aide sociale à Saint-Imier. Depuis quelques années, le taux d'aide sociale dans la commune étant particulièrement élevé par rapport au reste du canton et la COS, désireuse de faire ressortir des chiffres et des faits permettant entre autres de briser les préjugés sur les bénéficiaires, commande cette étude. L'idée d'une « photographie sociale » est évoquée.

Le mandat s'est articulé sur plusieurs axes : statistiques, analyse des données de l'Office fédéral de la statistique et du service de l'Action sociale dans un premier temps, analyse de la littérature spécialisée sur ce thème, mais également, afin de donner des éclairages toujours bienvenus, des entretiens semi-directifs avec des bénéficiaires de l'aide sociale ont eu lieu. La difficulté de réunir des bénéficiaires durant la période Covid a généré un retard dans la finalisation du rapport.

L'étude présente notamment ces points dans les trois premiers chapitres, en utilisant des méthodes scientifiques et en expliquant les méthodologies utilisées.

La fin du rapport permet de mettre en avant les parcours de vie de certains bénéficiaires, d'apporter des réflexions sur ce qu'ils vivent au travers de leurs statuts de bénéficiaires.

Enfin, les chercheurs proposent quelques pistes de réflexions et recommandations permettant, dans la mesure des ressources et compétences du service de l'Action sociale ou d'autres partenaires, de proposer des améliorations ou de reprendre à son compte un certain nombre de propositions.

La COS se félicite du travail effectué par la HEG Arc et espère que la population y trouvera des réponses à ses questionnements sur le fonctionnement de l'aide sociale mais également des pistes de compréhension quant aux diverses problématiques rencontrées par les

bénéficiaires. Le rapport dans son intégralité est accessible en ligne sur le site de la municipalité après la présentation publique.

La fin du Covid a permis de pouvoir enfin mettre sur pied des séances de formations et de team building au sein du service. Dans un premier temps nous avons fait intervenir une professionnelle pour une matinée avec l'ensemble des collaborateurs, séances qui se sont répétées à deux reprises pour le secteur administratif, les assistants sociaux et la travailleuse sociale en milieu scolaire. Ce travail visant entre autres une meilleure cohésion d'équipe va se poursuivre en 2023. Dans un autre registre nous avons pu bénéficier de l'apport d'un superviseur durant toute l'année pour travailler sur des analyses de pratique afin d'améliorer les prises en charge de nos clients.

La Commission sociale, ayant travaillé sur le cahier des charges du futur travailleur social hors murs (TSHM), s'est réjouie de l'engagement d'un collaborateur pour ce poste en toute fin d'année.

Les demandes du public, du canton, de l'Office des mineurs et de l'APEA ont pu être traitées malgré des changements de cadre légal et organisationnels qui ont généré comme chaque fois, une augmentation significative de la charge de travail au sein du service.

#### **Collaborateurs-trices du service social au 31.12.2022**

Chef de service	M. Alexandre Bédât (100%)
Adjointe au chef de service	Mme Yvonne Burkhalter (50%)
Assistants-es sociaux-les	EPT au 31.12.2021 : 6,7 Mme Yvonne Burkhalter (30%) Mme Céline Widmer (70%) Mme Coralie Balmer 90% Mme Florence Kratzer (75%) Mme Florianne Junod (80%) Mme Sarah Faivre (80%) Mme Anaïs Juste Ferrer (80%) M Vincent Beuret (90%) M Guillaume Gossin (75%)
Administration	EPT au 31.12.2020 : 4,4 Mme Nadège Gasté Miserez, administratrice (80%) Mme Aline Aeby (60%) Mme Eva Mathys (50%) Mme Migresa Tafilaj 100% (50% bons de garde) Mme Martine Leuenberger (70%) M. Yannick Langel (80%)



Travail social scolaire Mme Florine Pessotto Bueche (80%)

POIAS M Dario Caminotto (100%)

### Activités du service social

Durant l'année 2022, le service a traité les dossiers suivants :

Catégorie	traités en 2022
aide matérielle	343
Coût des mesures	20
consultations préventives / aide à l'insertion	8
protection de l'enfance + mandats de curatelles sur mineurs	94
mandats de curatelles sur majeurs + enquêtes	113
rapports / expertises pour tiers	0
recherches en paternité / autorité parentale conjointe	2
<b>Total</b>	<b>580</b>

### Evolution du nombre de dossiers sur les 6 dernières années :

2017	709
2018	680
2019	621
2020	587
2021	597
2022	580

Comme déjà évoqué dans les précédents rapports, la gestion des dossiers change et devient souvent plus complexe, en lien avec notamment les demandes de l'office des mineurs, la mise en place du nouveau système de facturation lié aux personnes placées mais également en raison des nombreux recours à la préfecture qui occasionnent une

augmentation sensible de la charge de travail. Triste constat, mais il reste toujours aussi difficile de sortir de l'aide sociale.

Bien qu'en baisse globale depuis plusieurs années, le nombre toujours élevé de cas d'aide sociale au sein de la municipalité montre à la fois les effets parfois pervers de l'attractivité des centres urbains et le fait que Saint-Imier offre tous les avantages d'une ville où il fait bon vivre explique en partie ce nombre élevé de cas.

Il est important de souligner également une augmentation significative de démarches judiciaires, les refus d'entrée en matière ou les modifications de prise en charge qui génèrent de façon exponentielle des démarches auprès de la préfecture.

Dans tous les cas, le financement de l'ensemble du service est assumé par les recettes provenant du canton en fonction des types de prises en charges, aide sociale, mandats mineurs, enquêtes sociales, etc., ces montants ont par ailleurs été revus à la hausse par le Canton. La répartition des charges prenant en compte l'ensemble des dépenses liées à l'aide sociale étant faite en tenant compte du nombre d'habitants par commune et ce sur l'ensemble du territoire cantonal.

Enfin, en toute fin d'année, un audit a été effectué par six collaborateurs du canton dans les domaines de l'aide sociale et un retour extrêmement positif de l'efficacité de notre travail nous a été donné oralement. Nous attendons avec impatience les résultats écrits de cet audit qui, dans sa forme devrait se généraliser régulièrement pour tous les services sociaux du canton.

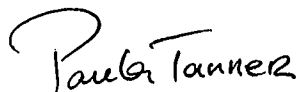
### **Collaboration entre services sociaux**

Nous collaborons toujours avec les autres services sociaux du Jura Bernois et ces échanges réguliers, permettent de construire, ensemble, une vision et des pratiques plus adaptées à notre réalité territoriale.

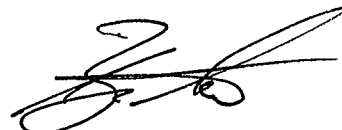
### **Collaboration avec l'APEA**

Nous entretenons toujours de très bonnes relations avec les membres de l'APEA et collaborons de façon agréable avec les membres de l'Autorité. Nous avons enfin pu mettre en place des rencontres en présentiel avec l'ensemble des collaborateurs de Courtelary.

### **Pour la commission sociale**



Paula Tanner  
Présidente



Alexandre Bédât  
Chef de Service

## COMMISSION DE LA SANTÉ

### Composition de la commission de la santé

Présidente	Mme Paula Tanner
Vice-présidente	Mme Nathalie Fiechter jusqu'en juin
Secrétaire	M. Hugo Figueiredo
Membres	Mme Aurélie Juillerat
	Mme Mélanie Kernén
	M Michel Rohrbach
	M. Michel Ruchonnet
	M Quentin Colombo depuis juin
	M. Alexandre Bédât

La commission s'est réunie à 4 reprises

Les membres de la Commission ont pu se réunir une première fois en janvier et les premiers travaux ont été de faire le bilan des actions durant la pandémie de Covid 19 qui a sensiblement perturbé le fonctionnement de l'ensemble de la population, de la Commission, mais également du service.

Les problématiques abordées cette année ont été très largement influencées par la volonté de mettre en avant des programmes de promotion de la santé et de prévention. Les problèmes de la mobilité facilitée pour les personnes en situation de handicap sont restés d'actualité, malheureusement sans avoir pu dégager des solutions réelles à ces thématiques.

Deux sessions de la compagnie du Caméléon ont pu être proposées en fin d'année. Cette compagnie, spécialiste du théâtre forum, nous a proposé une pièce intitulée « un pour tous, tous pourris » sur le thème du Cyberharcèlement. Elle a été jouée devant tous les élèves de 10H et en soirée aux parents, enseignants et adultes concernés. Cette manifestation a été un grand succès.

### Infirmière scolaire

Mme Suzanne Châtelain poursuit ses activités au sein des écoles primaire et secondaire de St-Imier. Un rapport de son activité au cours de l'année 2022 a été établi.

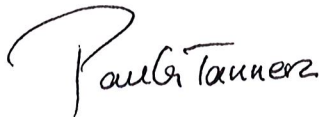


### **Travailleuse sociale en milieu scolaire**

Mme Florine Pessotto a œuvré durant toute l'année au sein des collèges. Les nombreux dossiers traités par cette psychologue de formation ont permis de résoudre passablement de problématiques. De nombreux suivis réguliers ou ponctuels auprès d'élèves ou avec des familles ont été mis en place et tous les problèmes que les élèves, les familles ou les enseignants rencontrent dans le cadre des relations avec les enfants ont été abordés. Des projets de prévention par les pairs au sein de l'école se sont mis en place. Une stagiaire, étudiante en fin de cursus en psychologie a suivi la travailleuse sociale et nous avons profité de cette force de travail supplémentaire afin d'accueillir les enfants ukrainiens qui avaient besoin de soutien. Dans ce cadre, nous avons pu profiter des compétences linguistiques de Mme Adatte qui a très largement aidé à l'intégration de ces réfugiés. Les relations avec les directions d'écoles et les enseignants sont toujours bonnes, il nous a fallu toutefois répreciser auprès des instituteurs de l'école primaire le cadre d'intervention de notre service car manifestement il n'est pas toujours compris par un petit nombre d'enseignants. Un rapport d'activité a été remis au Canton pour information.

La séance commune organisée avec les deux commissions sociale et santé, habituellement tenue en novembre a pu cette fois avoir lieu.

### **Pour la commission de la santé**



Paula Tanner  
Présidente



Alexandre Bédât  
Chef de Service

## COMMISSION CULTURELLE

### Composition de la commission

Président	M. Corentin Jeanneret, PLR
Vice-présidente	Mme Morgane Bussian, ARC
Secrétaire	Mme Bettina Zürcher, PS
Membres	Mme Cécile Calame, PLR Mme Stéphanie Jeanneret, PLR Mme Mélanie Lambert, PS M. Yves Rochat, PLR

### Collaboratrices

Bibliothèque régionale Mme Anick Vuille, responsable de la Bibliothèque  
Mme Véronique Blanchard, bibliothécaire  
Mme Catherine Zbinden, bibliothécaire

Musée de Saint-Imier Mme Diane Esselborn, conservatrice  
Mme Stéphanie Oprea, responsable de l'accueil et de la surveillance  
Mme Sinda Ben Rbii, auxiliaire d'accueil

---

## AFFAIRES CULTURELLES

L'année 2022 est la dernière année de la législature en cours. Aucun changement n'a eu lieu au sein de la commission. Au niveau du département, Madame Sinda Ben Rbii a commencé à travailler en qualité d'auxiliaire d'accueil en décembre 2021 déjà. Lors de la première séance de l'année, M. Jérôme Gogniat, conservateur à durée déterminée et M. Loïc Chollet, conservateur-adjoint en charge de l'Espace des Troupes jurassiennes ont été accueillis officiellement.

La fin d'année 2022 a été marquée par l'organisation du remplacement de Mme Diane Esselborn, conservatrice du Musée, qui a donné sa démission afin de relever d'autres défis professionnels. Qu'elle soit ici chaleureusement remerciée pour son investissement et pour avoir mené à bien le dossier du réaménagement du Musée. Mme Coraline Gajo a été nommée par le Conseil municipal en date du 29.11.2022 en qualité de nouvelle conservatrice, avec une entrée en fonction en janvier 2023. Deux membres de la commission culturelle ont participé aux auditions des candidates et candidats afin de donner un préavis au conseil municipal.

La commission s'est réunie à 4 reprises en 2022. Le budget 2023 a été préavisé unanimement lors de la séance de juin. Durant cette même séance, il a été décidé que le prêt des livres-audio et des CD serait gratuit à l'avenir, pour augmenter la rotation de ces fonds et démocratiser l'accès à ces supports. Durant la dernière séance de l'année en novembre, il a été décidé de soutenir le projet « Symbole commémoratif » sur demande du canton de Berne. Ce projet a pour but d'honorer la mémoire des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux. A l'occasion de cette même séance, les contrats LEAC ont été passés en revue et préavisés favorablement compte tenu des retours du Conseil du Jura bernois. Ils ont été transmis au conseil municipal pour décision. La validation des aspects financiers engendrés par ces contrats aura lieu durant le premier semestre de l'année 2023.

Parmi les attributions de la commission culturelle figure l'octroi de dons aux associations culturelles en ayant fait la demande. L'attribution se fait selon une liste de critères votée par la commission, permettant ainsi d'assurer une ligne de conduite claire et équitable.

L'entier du budget annuel de CHF 11'000.00 a été alloué à divers bénéficiaires pour l'année 2022 ; le tableau ci-dessous récapitule les différents soutiens octroyés :

Bénéficiaires	Manifestation
Marie Krüttli	Enregistrement nouvel album
Chœur Jubilate	Buxtehude Membra Jesu Nostri
Dr. Florian Eitel	Soutien pour la traduction d'un livre sur l'anarchisme
Association Label Rapace	Livre de Christophe Lambert
Compagnie du Chalet	Spectacle Enfantillages
Evidanse	Saison 2022-2023
La Cie du Boudu	Spectacle r'djÂse
La Dépendance	Exposition Premises
Sirius Production	Concert Paul Marsigny Sextet – Ten Seconds To Lift-off
Collectif Cave	Documentaire sur l'anarchisme
Comité de l'Imériale	Animations culturelles lors de l'édition 2022
Bettina Zürcher	Court-métrage Perséphone
Société jurassienne d'Emulation	Publication de l'Armorial du Jura et Jura bernois

L'année 2022 a vu le retour à la normale après la situation de pandémie. Les demandes de soutien ont été nombreuses, témoignant du redémarrage important des activités culturelles. Les rencontres en public et sans gestes barrières ont été à nouveau possible, à la satisfaction générale.

Au moment de conclure ce rapport, il est nécessaire de prendre le temps de remercier les membres de la commission pour leur implication ainsi que tous les acteurs culturels pour leur dynamisme. Grâce à leur opiniâtreté, la vie culturelle imérienne est, à n'en point douter, riche et épanouissante !

Le Chef du Département



Corentin JEANNERET





**Bibliothèque régionale**  
SAINT-IMIER

## RAPPORT D'ACTIVITE 2022

### **Editorial**

Dès la levée du passeport vaccinal en février, nous avons vu la fréquentation reprendre progressivement la courbe normale : à notre plus grande joie ! L'année n'en fut que plus belle, pleine de rencontres et de discussions réjouissantes. L'installation d'un coin café-thé-biscuits célébra notre troisième lieu comme une cerise sur le gâteau de l'augmentation significative du nombre de prêts en 2022.



A la demande du CJB et malgré les difficultés de comptage sur deux étages avec deux entrées, nous avons confirmé que notre institution reçoit entre 10'000 et 12'000 personnes par année. Preuve irréfutable de l'importance d'une bibliothèque dans notre commune qui compte environ 5000 habitant.e.s.

Par contre, la déception était au rendez-vous en fin d'année concernant le refus des autorités politiques d'ouvrir un poste d'administration à 20% en 2023, afin de décharger la responsable des travaux facilement déléguables. Au cours du mois de décembre, elle a appris qu'une ligne comptable allait disparaître de son budget dès 2023. En effet, Anick Vuille estime qu'elle aurait pu faire une proposition de réattribution de la somme concernant le prêt de la LIM arrivé à échéance fin 2022, si seulement elle en avait été informée dans les temps, c'est-à-dire lorsqu'elle a dû proposer un budget pour le contrat de prestation 2024-2027. Cette somme correspond à un poste de bibliothécaire à 60%, providentielle relativement au problème récurrent du manque de personnel dans l'institution.

Anick Vuille rappelle qu'elle respecte les exigences du CJB en ce qui concerne les normes bibliothéconomiques, afin d'obtenir les subventions du canton de Berne, et attend de la municipalité qu'elle mette à jour le taux de personnel requis, selon les directives des bibliothèques de Suisse. Pour rappel, comme dans toute entreprise, le personnel est une ressource centrale dans la bibliothèque. Des effectifs suffisants, une bonne direction ainsi que des collaboratrices et collaborateurs compétent.e.s et motivé.e.s constituent la base du fonctionnement professionnel de la bibliothèque et de son développement continu. Actuellement, les trois collaboratrices obtiennent un 110% alors que l'effectif devrait être à 230%. Inutile de souligner que nous pourrions élargir les horaires ainsi que travailler à un rythme décent pour boucler la gestion standard de notre institution au lieu d'être continuellement dans l'urgence : un comble en bibliothèque, lieu où aucune pression de production n'est exercée.

2022 s'achève et au programme des années à venir, Anick Vuille prévoit de faire valider le financement d'un site internet, de la mise en place du futur réseau des bibliothèques du Jura bernois (La Neuveville, Tavannes et Saint-Imier), ainsi que l'augmentation nécessaire du taux d'engagement du personnel, voire même *in fine*, réaliser l'aménagement proposé en avril 2021 afin de pouvoir accueillir plus de 10 personnes à la fois dans les espaces lors des animations culturelles et faire entrer l'institution dans le XXI<sup>e</sup> siècle.

### **Collaboration avec les bibliothèques communales du Vallon de Saint-Imier**

La bibliothèque régionale a pour mission de collaborer et de soutenir le travail des bibliothèques communales du Vallon de Saint-Imier dans le cadre du contrat LEAC.

Le 23 mars 2022, Anick Vuille a invité toutes les responsables des institutions du Vallon à venir visiter la seule librairie de la région en activité pour une rencontre à la taverne d'Espace Noir. Trois personnes sont venues au rendez-vous. A la suite de la présentation de la librairie d'Espace Noir, Anick Vuille a tenu une visite commentée de la bibliothèque de la Ville aux deux représentantes de Renan. Les personnes présentes, ainsi que celles qui n'ont pas pu venir au rendez-vous, savent que le personnel de notre bibliothèque se tient à disposition de tous pour répondre aux questions ou organiser des activités ensemble.

Cela dit, aucune d'entre elles n'a fait signe et pour cause : elles se trouvent dans le même cas que nous, c'est-à-dire en sous-effectif de personnel ou pire, en bénévolat. Ce qui a pour conséquence que les priorités nous empêchent de prendre du temps pour se connecter.

La bibliothèque régionale a également reçu en stage Maélie Blaser le 23 novembre ; cinq adolescent.e.s sont venu.e.s lors de la journée « Futur en tous genres » le 10 novembre. En juin, la responsable a accueilli une jeune femme en quête de métier durant quelques semaines afin de la sensibiliser aux ficelles du métier.



## Méditation culturelle

Tout le programme de médiation culturelle a pu reprendre normalement ! Enfin presque, puisque le problème des espaces d'accueil trop restreints est toujours à l'ordre du jour et nous contraint à établir une jauge par inscription obligatoire.

« Né pour lire », une animation de promotion de la lecture pour les tout-petits assurée par Véronique Blanchard, s'est déroulé 11 fois tous les premiers vendredis du mois ;  
« Mercrelivres », un club de lecture dès 7 ans pourvu d'un goûter mené par Catherine Zbinden, a eu lieu 10 fois les premiers mercredis du mois. Concernant les rendez-vous mensuels, « ApérObibliO » est installé depuis le mois de novembre et Anick Vuille reçoit des adultes en comité informel autour de quelques bières et d'un bol de chips pour parler livres et avenir de l'institution en mode *Design Thinking* (technique qui consiste à introduire la participation active des publics dans l'évolution de la bibliothèque).

Le futur « réseau des bibliothèques du Jura bernois » a collaboré pour participer à « Biblioweek-end » du 25 au 27 mars en proposant des animations dans chaque lieu. Fin avril, le Relais de l'Erguël a ouvert ses portes en grand à tous les publics : Musée, EJE, CCL, Ludothèque et Bibliothèque régionale ont organisé une fête réussie.





En mai et septembre, Anne Bernasconi a accueilli une quinzaine d'enfants dans les locaux de l'EJE pour ses contes en musique « Kilira » suivi d'un bricolage en relation avec le thème. Vu notre manque de place, le partenariat avec l'EJE est également confirmé grâce à une dizaine de projections dans le cadre du club-cinéma réalisé en collaboration pour mettre en valeur la collection de films de la bibliothèque.

Le 10 juin, nous avons reçu André Huegi de Santé bernoise qui nous a parlé de nos relations à l'écran, notamment la problématique parentale liée à l'usage des écrans par les enfants.

Notre partenariat avec le Parc Chasseral a débouché sur deux « Sorties nature » en juin et en septembre et, finalement, nous avons également confirmé notre collaboration annuelle avec l'Association « Les pléiades » en invitant notre lectorat à une visite de l'Observatoire de Mont-Soleil en octobre.

Le dernier jour avant la fermeture des fêtes de fin d'années, une équipe d'une dizaine d'enfants est venue danser et chanter pour nous et pour leur rendre la pareille, nous leur avons offert une agape improvisée !

Au total, pas moins d'une quarantaine d'animations publiques ont été organisées par la Bibliothèque régionale de Saint-Imier au cours de l'année 2022.

### **Stratégie de réseau des bibliothèques régionales du Jura bernois**

Afin d'harmoniser le fonctionnement des bibliothèques régionales du Jura bernois, les responsables des trois institutions (Silvia Codello Anick Vuille et Isabelle Petignat Berry) se sont retrouvées malgré tout, afin d'élaborer une stratégie de réseau. Nous nous sommes réunies environ une fois par mois en visioconférence dès septembre 2022 pour parler des points suivants :

Cinq axes de collaboration ont été discutés ainsi que les coûts potentiellement engendrés :

- Communication : Logo en commun pour les bibliothèques régionales du Jura bernois et page de site en commun.
- Animations en commun : BiblioWeek-end et al.
- Programme informatique : Migration dans Netbiblio (utilisé notamment par la bibliothèque de Moutier, le Bibliobus et la bibliothèque de Bienne).
- Stagiaire pré-HEG exigé
- Harmonisation des conditions de prêt
- Rencontre annuelle avec les bib. annexes

Nous avons débuté une réflexion intensive et désirons mener à bien ce projet ambitieux dans les années à venir.

### **Deux « bachelor » réalisés pour la Bibliothèque régionale \_ HEG/SID**

Anick Vuille a pris contact avec la HEG pour pallier aux problèmes de la BDD concernant le thésaurus qui se trouve en piteux état. Ce travail de longue haleine nécessite un poste à 100% durant quelques mois pour remettre notre outil de travail informatique à jour. La

solution « travail de bachelor » est la moins chère. Lia Engel a répondu mi-janvier et nous nous sommes rencontrées pour une visite et un point de la situation globale avant qu'elle ne manifeste sa motivation.

Partant du constat que notre thésaurus est totalement inutilisable et que nous n'avons aucune politique d'indexation, la responsable a mandaté une étudiante pour réaliser une étude. Nous avons plus de 3000 mots-matières dont environ la moitié sont des redites car aucune règle n'a été fixée pour constituer le thésaurus (liste de mots-matières rattachés aux ouvrages afin de les trouver lors de demandes spécifiques du lectorat). Ainsi, imaginez qu'une personne vienne nous demander des livres sur la seconde guerre mondiale : nous trouverions environs une quinzaine de mots-matières « deuxième guerre mondiale » ; « seconde guerre mondiale » ; « GUERRE MONDIALE : 1939-1945 » etc. au lieu de n'en trouver qu'UN SEUL !

La politique d'indexation sert à justement fixer une règle pour éviter la redite (entre autres, nous vous passons les détails) ... cela fait 20 ans que le thésaurus est constitué sans règles. Par conséquent notre principal outil de travail est inutilisable dans la pratique. Rendre notre thésaurus adéquat prendrait au bas mot une année de travail à 100%. Je ne pouvais évidemment pas prendre le temps de régler ce souci dans mon temps de travail : mission impossible. Par conséquent, ce bachelor devait me fournir une stratégie et un argumentaire pour engager du personnel qualifié afin de nettoyer la base de données. Ce travail devra de toute façon se faire si nous changeons de système informatique et donc, le coût sera extrêmement élevé. J'ai voulu prendre les devants mais ce travail est un échec absolu, l'étudiante n'ayant pas du tout été à la hauteur des exigences professionnelles pour obtenir son diplôme. Il nous a cependant toutefois permis de constater que depuis mon arrivée, l'indexation est prise au sérieux.

Le second bachelor a été rédigé par Maryline Burri qui nous a quitté après l'obtention de son diplôme fin septembre 2022. Ce travail tentait de donner des pistes aux bibliothèques du Jura bernois afin d'établir une stratégie de rapprochement. Cette fois, nos attentes ont été comblées. Le travail fourni par Maryline Burri est une perle qui nous aidera à répondre aux exigences du CJB. Il contient énormément de détails très intéressants et je vous en joins à le lire. En voici l'abstract : ce travail explore les possibilités d'application de la stratégie du canton de Berne pour les bibliothèques régionales du Jura bernois, notamment leur mise en réseau. Les trois bibliothèques de La Neuveville, Saint-Imier et Tavannes ont mandaté ce travail afin d'obtenir une perspective supplémentaire et une analyse de leur situation.

Ces bibliothèques semblent produire des résultats insuffisants, avec un taux de rotation généralement entre 2 et 2.4, tandis que l'objectif est de 3. Ce taux cache cependant des réalités différentes : nombre de documents, nombre de prêts par habitant.e, nombre d'utilisateurs, etc. Les causes de ce résultat identique ne sont pas les mêmes.

La formulation des objectifs cantonaux – proportionnels à la taille de la ville dès 10'000 habitant.e.s, mais absolus en-dessous – crée une pression supplémentaire. L'analyse révèle que, s'ils restaient proportionnels, les objectifs en nombre de prêts par habitant.e et en nombre d'utilisateurs seraient globalement atteints. Cependant, l'analyse a également montré des faiblesses dans certains indicateurs, et la capacité de faire encore progresser le taux de rotation, en offrant des services plus adaptés, et en améliorant la visibilité des bibliothèques, ainsi qu'en créant un réseau de soutien sur tout le Jura bernois, incluant les bibliothèques communales, scolaires et mixtes.

Ce qui, au premier abord, semble être deux questions séparées, l'amélioration des performances et la mise en réseau, dévoile finalement un problème et sa solution. Une solidarité, un partage des connaissances, visant à identifier les besoins et à y répondre de manière collective, offre des possibilités plus larges pour accomplir les missions des bibliothèques régionales du Jura bernois.

Des objectifs ont été suggérés selon ces constatations. D'abord, le projet de rapprochement doit avoir un but et prendre une forme qui convient aux bibliothèques et motive les bibliothécaires. Ensuite, il doit permettre de remplir les objectifs cantonaux, servir les publics du Jura bernois, favoriser la communication et le soutien à toutes les



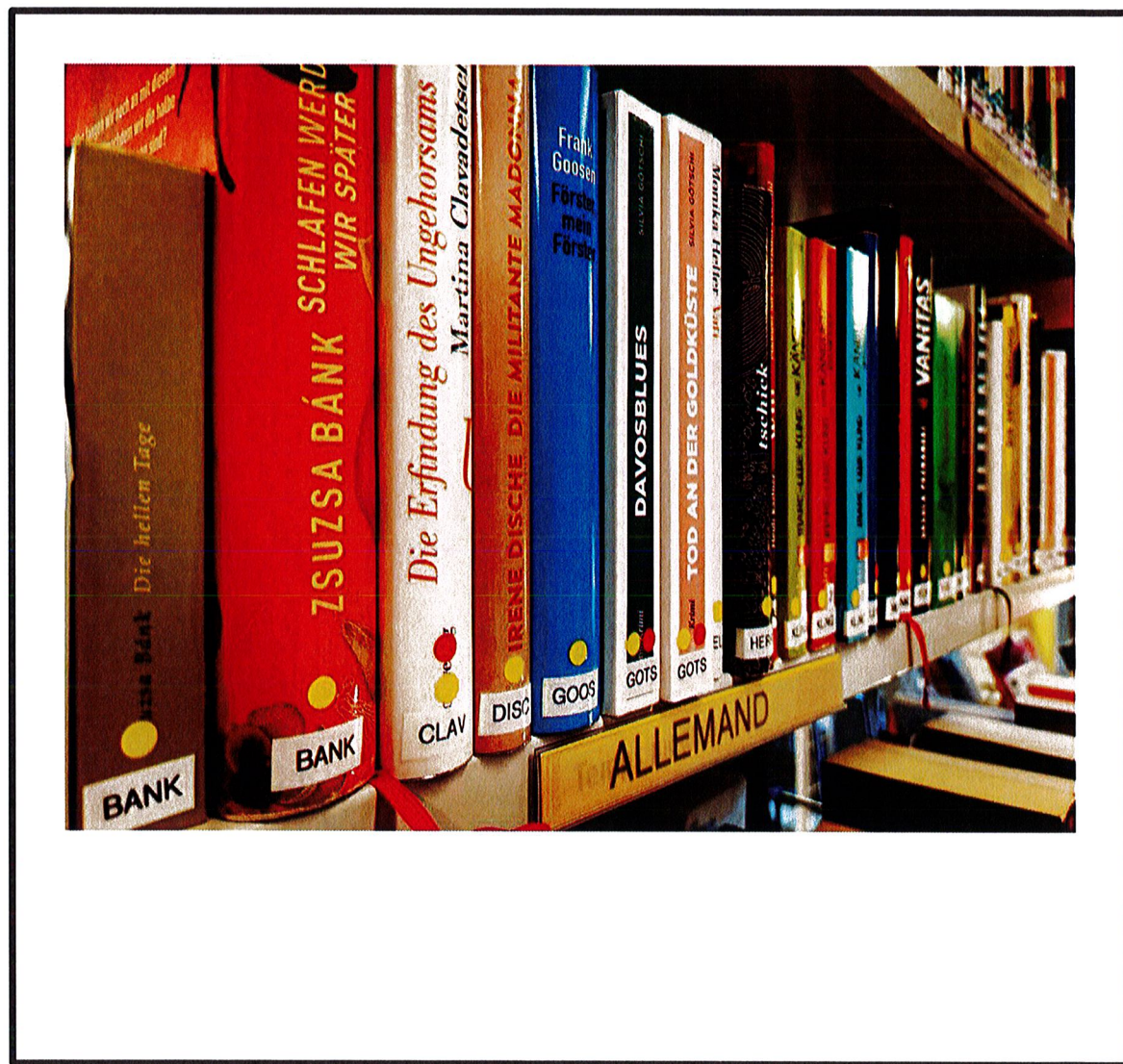
bibliothèques, mais avant tout offrir des services qui ont du sens pour leurs publics.

Ce travail offre des pistes, une base de réflexion pour la définition et l'organisation du projet de synergies dans les bibliothèques régionales du Jura bernois.

La responsable de la Bibliothèque régionale de Saint-Imier met en garde les autorités sur le fait que ce genre de travail de rapprochement et de mise en réseau nécessite d'avoir du temps à y consacrer, ce qu'elle n'a pas. Elle propose depuis 2018 déjà, l'engagement d'un.e SID afin de chapeauter et d'organiser la mise en œuvre exigée par le CJB. Cependant...

### Développement du fonds allophone

En plus des emprunts à Bibliomedia Soleure d'une collection de livres en anglais, allemand, portugais et espagnol de 150 titres, nous avons fait l'acquisition d'une trentaine de romans en allemand en collaboration avec nos publics germanophones afin de les satisfaire au mieux. Nous avons d'ailleurs noté une amélioration des prêts allophones durant l'année écoulée qui confirme l'intuition du besoin de ce type de lectorat.





### **Troisième présentation du projet de réaménagement aux instances politiques**

La bibliothèque régionale de Saint-Imier est une institution importante qui tend à faire rayonner la Municipalité au niveau culturel. Depuis 20 ans, son aménagement suit une logique d'achat de mobilier au fur et à mesure des besoins et en fonction d'un budget fixe. Nous avons atteint un niveau de l'aménagement de l'espace maximum et pensons qu'une optimisation et harmonisation globales pourront significativement améliorer l'accueil des publics, l'organisation d'activités et l'amélioration des espaces de travail pour les bibliothécaires.

Le bureau d'architecture MARGINALIA a poursuivi ses recherches et élaboré une seconde mouture du projet de réaménagement de la bibliothèque qui correspond à l'expertise de la responsable dans cette période. Un devis concernant les luminaires a été établi par la société Novaday en décembre 2020, ainsi qu'un chiffrage global du réaménagement. Cette partie de l'amélioration de la bibliothèque devra être étudiée et validée par Jessica Renfer et la Fondation Reine Berthe.

Le bureau d'architectes MARGINALIA a présenté son travail aux politiques, membres de la Commission culturelle, collaboratrices et représentants de la Fondation Reine Berthe en avril 2021. Les documents idoines, plans, modélisations animées en 3D et chiffrage sont déposés sur la plateforme Dropbox de la Municipalité, à disposition de toutes les personnes concernées par le suivi de cette démarche depuis avril 2021. Une demande d'investissement a été déposée en 2022. Une seconde présentation publique a eu lieu lors des portes ouvertes des institutions culturelles du Relais de l'Erguël le 30 avril 2022, à l'occasion desquelles Anick Vuille a aménagé un salon dédié aux adolescents dans l'espace du troisième étage en achetant notamment une dizaine de poufs. L'installation donnait à voir deux films de modélisation 3D sur les postes informatiques publics de la bibliothèque et trois dossiers papier mis en page pour la consultation du projet global.

Une troisième présentation au Conseil municipal a été assurée par Anick Vuille le 28 juin 2022 après avoir déposé une demande d'investissement en avril et depuis... aucune nouvelle à ce jour concernant ce point crucial du développement de la Bibliothèque régionale de Saint-Imier afin qu'elle réponde aux exigences des directives professionnelles ainsi qu'à celle du CJB, qui nous subventionne.

### **Numérisation encore et toujours en suspens...**

L'idée de créer un site internet de la bibliothèque est toujours en suspens. Nous espérons pouvoir y revenir dans les années à venir, et surtout comprendre comment pragmatiquement, ce besoin peut être financé par la commune de Saint-Imier afin de répondre aux besoins d'une institution publique au XXI<sup>e</sup> siècle. L'agence Giorgianni&Moeschler et la responsable se sont consultés dans cette optique en 2020 et un devis s'élevant à 6000.- CHF a été fixé.

La responsable a profité d'alimenter intensivement la page Facebook de la bibliothèque pour satisfaire le lectorat connecté. Anick Vuille bénéficie d'une expertise sérieuse dans le domaine et en fait profiter les internautes, notamment en animant la page Instagram \*bibliothequedesainti\* depuis début 2019. Cette page est une vitrine virtuelle recensant les nouvelles acquisitions et palliant au manque d'un site internet de la Bibliothèque régionale de Saint-Imier. Elle compte actuellement plus de 1150 abonné-es et 1822 publications.

Nous pouvons ajouter qu'une migration de la BDD Bibliomaker dans NetBiblio est totalement envisageable au vu des remarques faites à ce sujet préalablement.



## Visites des écoles, des institutions régionales et demandes particulières

Le programme des visites de classe élaboré en collaboration avec les directions des écoles en 2019, ainsi que les visites régulières des institutions telles que La Pimpinière, les crèches ou le CEPC a repris à plein régime avec **181** visites en 2022.

1. L'école enfantine a bénéficié de **22** visites agrémentées d'une histoire à haute voix assurée par Catherine Zbinden
2. L'école primaire nous a gratifié de **35** visites dont, pour la plupart, l'accueil comprenait une lecture d'histoire, voire une recherche documentaire répondant à une thématique travaillée en classe
3. L'école secondaire a reçu **11** accueils spéciaux présentant la bibliothèque et en particulier notre collection de manga agrémentés d'un historique du genre par Maryline Burri et Anick Vuille. A noter que plusieurs classes d'élèves en difficulté faisaient partie de notre attention particulière portée à cette tranche d'âge
4. Les classes spéciales et de soutien sont venues **19** fois nous rendre visite et soutenir ainsi l'enseignement spécial qui est consacré aux élèves en marge
5. Le CEPC a repris en partie seulement ses visites avec des enfants placés dans cette institution entre **6** et **10** fois. A noter que certains d'entre eux sont devenus des lecteurs actifs et viennent indépendamment des éducateurs nous emprunter des ouvrages !
6. Le Griffon et La Crèche sont venues environ **15** de fois pour apporter des livres aux tout-petits dans leur espace d'accueil et les initier à la lecture
7. La Pimpinière nous rend visite régulièrement à hauteur d'une trentaine de passages par année
8. Nous avons préparé des sélections d'ouvrages à la demande des animatrices des homes imériens à quelques reprises et nous avons livré à domicile lorsque certaines personnes ne pouvaient pas du tout se déplacer jusque dans nos locaux.

## Equipe

Véronique Blanchard, Catherine Zbinden et Anick Vuille sont les bibliothécaires de l'équipe. Maryline Burri est engagée à 20% en tant que stagiaire SID depuis janvier 2021 grâce à une nouvelle répartition du budget réalisé en 2020 par la responsable. Elle nous a quitté à notre grand regret à l'issue de son bachelor réussi haut la main, fin septembre 2022.

Catherine Zbinden a été absente dès le 6 avril pour se faire opérer de la hanche. Véronique Blanchard l'a remplacée au grand soulagement de la responsable qui n'a par conséquent, pas investi de temps pour transmettre le fonctionnement de l'institution. Durant l'année, Catherine a assuré « Mercrelives », le club de lecture dès 7 ans et imaginé des activités et autres enquêtes littéraires suivies d'un goûter pour près de 8 membres au lieu de 4 en 2021. Dans ses attributions, elle a également analysé les prêts pour les enfants et les ados (revues et livres) afin d'adapter les acquisitions à sa charge (jeunesse de 0 à 16 ans) à ces publics spécifiques exigeants une attention particulière avec succès. De plus, cette analyse a permis un désherbage des romans, albums et documentaires en mauvais états ou périmés en cohérence avec les besoins identifiés. Comme dit précédemment, elle a accueilli tout au long de l'année les classes, surtout enfantines et CDI (intégration), les lundis et mardis après-midi, leur accordant une attention particulière en dehors des heures d'ouverture de notre bibliothèque.

Véronique Blanchard a fait évoluer l'animation dédié à la promotion de la lecture pour les tout-petits intitulée « Né pour lire » en apportant des instruments de musique afin d'obtenir une meilleure attention des bambins, ainsi que des jeux de doigts pour agrémenter les

histoires qu'elle raconte à haute voix. A noter qu'elle lit un kamishibai lors de ces séances, qui ouvre les enfants à une autre culture que la nôtre. L'ouverture d'esprit des enfants étant en partie le cœur de notre métier.

En collaboration avec Anick Vuille, elle a continué à développer le rayon BD documentaires qui a pris son élan véritable et comble une partie toujours plus importante de notre lectorat. Quant aux MANGA, nous avons vu que le précieux travail qu'elle accorde à l'acquisition de nouveaux titres dans la collection porte clairement ses fruits. Elle répond également promptement à la demande des enfants pour acheter ce qui leur fait plaisir, en tenant toujours compte de la qualité des ouvrages.

Véronique Blanchard a suivi un cours de formation continue concernant les romans jeunesse à Lausanne. Elle a fait l'acquisition d'ouvrages professionnels sur la littérature classique jeunesse et lit les romans recommandés durant le cours afin d'améliorer ses connaissances sur cette thématique.

Elle a continué à alimenter assidûment la section « New romance », ainsi qu'épauler la responsable efficacement dans l'achat de romans adulte étant donné qu'elle connaît parfaitement nos publics et leurs goûts.

Anick Vuille a repris la mise sur pied d'un programme de médiation culturelle intensive. Effectivement, son expérience et ses compétences dans les domaines de la culture lui permettent d'établir un agenda décoiffant et surtout, en adéquation avec les exigences professionnelles en bibliothèque depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle. Elle poursuit sa connaissance du fonds et des différents publics dont elle tente de mémoriser les noms et prénoms afin de créer une ambiance conviviale lorsqu'elle accueille les uns et les autres. Elle a pour ce faire, installé un coin thé-café et compagnie pour offrir un moment de détente à celles et ceux qui ont le temps.

De plus, elle a rédigé un certain nombre de documents argumentés à l'intention des autorités afin d'améliorer l'institution et de tendre au plus juste avec les exigences des normes bibliothéconomiques suisses. Elle était bien sûr au cœur des décisions de toutes les activités décrites dans ce rapport et se réjouit de poursuivre la professionnalisation de la Bibliothèque régionale.

## **Statistiques et analyses**

Nous constatons une augmentation significative des prêts de **11%** sur les cinq dernières années malgré les restrictions liées à la mauvaise passe de ces trois dernières années. Nous tirons donc clairement les bénéfices du travail effectué en amont durant l'année 2019 par la nouvelle responsable de la bibliothèque : mise en place d'un programme de médiation culturelle intense comprenant des activités régulières la première semaine de chaque mois et de nombreux partenariats avec les institutions de la région ; mise en œuvre de visites régulières avec l'école primaire et secondaire en resserrant les liens avec les directions ; présence sur les réseaux sociaux ; mise en circulation de marque-pages indiquant notre programme et autres informations, ainsi qu'un soin particulièrement attentif porté à la qualité des acquisitions.

Nous observons un bond particulièrement fulgurant en ce qui concerne les rayons MANGA et littérature étrangère (22% dans les deux cas). Les visites spéciales consacrées aux classes d'école secondaire et notamment d'élèves en difficulté que nous avons dirigé vers ce type de lecture ont porté ses fruits. Concernant la littérature étrangère, l'augmentation confirme le besoin de notre lectorat allophone, en particulier les contribuables germanophones qui n'avaient aucune sélection de lecture à disposition. Nous y avons pallié afin de les satisfaire.

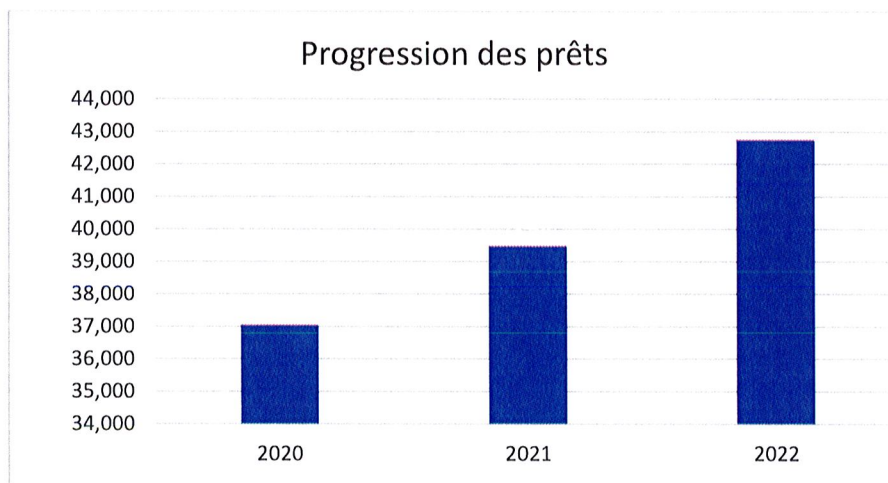


Après avoir réglé un problème lié aux diffuseurs de revues dont nous avons parlé dans le rapport d'activité de l'année passée, nous constatons que le nombre de prêts de cette catégorie de documents est revenu à son *status quo*.

Concernant les baisses d'activité dans le domaine des livres en grands caractères et audio, nous devons malheureusement compter sur la disparition de nos lecteurs et lectrices assidus qui sont allés rejoindre les bibliothèques du ciel, à notre grand regret. Quant aux multimédias qui comprennent les CD, DVD et livres numériques, l'évolution des plateformes de vidéos à la demande et autres changements de mœurs internet, confirme la baisse généralisée des attentes de nos publics pour cette offre. En 2022, la responsable a rendu le prêt de musique et de livres audio gratuit afin de dynamiser ces fonds. Dans les années à venir, nous réfléchissons à proposer de la musique ou des films via des plateformes de streaming si le coût n'en est pas trop élevé. La responsable a déjà réfléchi à une éventuelle collaboration avec de plus grandes bibliothèques afin de partager leurs différents abonnements avec le réseau des bibliothèques du Jura bernois qui doit bientôt voir le jour.

Nous pouvons également pointer le travail intensif de désherbage que nous avons mené ces deux dernières années et qui explique un accroissement négatif. Ce travail fut mené afin de tenter d'atteindre les objectifs fixés par le CJB concernant le taux de rotation que nous avions du mal à atteindre. Nous avons réalisé qu'une grande partie du fonds mort était dû à l'inexistence de livres, dont les notices n'avaient pas été supprimées dans la base de données les années précédant l'arrivée de la responsable. Un inventaire réalisé par Maryline Burri a pallié au problème.

Finalement, nous signalons une hausse remarquable des utilisateurs actifs de 51%, expliqué par l'arrêt du pass vaccinal en février d'une part et nos efforts de communication d'autre part.



	2018	2019	2020	2021	2022	A	B
<b>Prêts</b>							
Livres	22 210	21 406	20 794	20 971	22 796	9%	7%
BD	7 519	7 426	6 649	7 879	8 462	7%	15%
Mangas	3 619	3 901	5 290	5 759	7 015	22%	51%
Livres audio	538	477	411	431	365	-15%	-21%
Revue	745	781	788	693	770	11%	2%
CD	599	580	519	580	499	-14%	-12%
DVD	2 427	3 026	2 007	2 299	2 165	-6%	-11%
Grands caractères	402	258	205	373	277	-26%	-11%
Livres numériques	485	404	337	417	314	-25%	-24%
Littérature étrangère		12	31	64	78	22%	119%
<b>Total</b>	<b>38 608</b>	<b>38 271</b>	<b>37 031</b>	<b>39 466</b>	<b>42 741</b>	<b>8%</b>	<b>11%</b>
Total prêts audiovisuel		4083	2937	3310	3 029		
Total prêts imprimés		33784	33757	39049	39712		
<b>Inventaires</b>							
Fonds	17878	18529	18997	17616	17016	-3%	-7%
Acquisitions	1482	1649	1907	1701	1655	-3%	-2%
Désherbage	920	998	1439	3082	2255	-27%	40%
Accroissement		651	468	-1381	-600	-57%	-
<b>Lecteurs</b>							
Nouveaux abonnés numérique			24	8	1	-88%	
Visites			69	76	174	129%	
Utilisateurs actifs			732	504	760	51%	

## Séances

Anick Vuille a assisté à, pris le PV ou assumé la présentation de :

- 3 séances de la Commission culturelle
- 2 jurys de bachelor à la HEG de Genève
- 2 réunions en présentiel et 3 visioconférences des Bibliothèques régionales
- 1 Reporting et 1 séance d'organisation concernant les termes du nouveau contrat de prestation avec Corentin Jeanneret et Mélanie Cornu
- 1 rendez-vous avec les bibliothèques du Vallon à la Librairie d'Espace Noir
- 3 réunions de préparations aux portes-ouvertes du Relais de l'Erguël
- 1 réunion avec le bureau d'architectes Marginalia, ainsi que 2 séances de présentation du nouvel aménagement auprès des autorités politiques

De plus :

- Elle s'est rendue le 8 novembre à Bienne pour assister à la journée des Bibliothèques
- Elle a, tout au long de l'année, rencontré Corentin Jeanneret pour le tenir informé des avancements et des problématiques liés à la bibliothèque, puis pour tenir la séance d'évaluation du personnel
- Elle a organisé une dizaine de séances de personnel afin de coordonner le travail au sein de l'institution avec ses collègues
- In fine, avec Véronique Blanchard, elle a assisté à une journée de cours BLS afin d'apprendre les gestes d'urgence en cas de sauvetage.

## **Conclusion**

Les dispositions prises les années précédentes et le travail accompli jusqu'ici sont clairement payants. Ainsi, nous désirons pleinement poursuivre nos efforts afin d'offrir aux imériens et imériennes une bibliothèque digne de leur attente.

Dans les années à venir, nous espérons pouvoir réaménager la bibliothèque après 30 ans, mettre sur pied un site internet, engager du personnel afin d'offrir un service indexé aux exigences des normes bibliothéconomiques et du CJB, ainsi que développer une médiation culturelle attractive et en rapport avec les attentes des citoyen.nes.

Nous sommes ravies d'accueillir des personnes d'ici et d'ailleurs qui passent des moments satisfaisants dans nos locaux à la pêche aux pépites littéraires, aux rencontres et discussions fortuites, aux retrouvailles canailles des enfants le mercredi après-midi, aux étoiles dans les yeux après avoir lu une œuvre sur les conseils avisés de l'une ou l'autre d'entre nous, aux sourires enfin, à nouveau sur nos visages \_

Cette conclusion ne diffère guère de celle présentée dans le rapport d'activité de 2021, étant donné que les demandes établies entre 2018 et 2021 n'ont pas progressées du côté des autorités politiques et cette petite plaisanterie tend à mettre le doigt sur ce fait.

Saint-Imier, le 15 février 2023  
Anick Vuille



## MUSÉE DE SAINT-IMIER



Après son inauguration le 30 septembre 2021, le musée signe sa première année complète en 2022. L'heure est donc au bilan, et celui-ci est positif ! Les statistiques démontrent que l'intérêt du public a continué d'être au rendez-vous, puisque l'institution a doublé le nombre de ses visiteurs comparativement aux années 2002-2017. L'Espace des Troupes jurassiennes a su toucher sa cible et a permis d'attirer un public national plus large et diversifié. Son initiateur et concepteur, Walter von Kaenel, a d'ailleurs été nommé, le 15 septembre 2022, citoyen d'honneur de Saint-Imier, un titre honorifique venant couronner son implication pour la commune, le développement industriel et le patrimoine jurassien.

À l'interne, le musée a accueilli de nouveaux collaborateurs et collaboratrices. Ceux-ci ont participé au rayonnement de l'institution par le biais d'une nouvelle exposition temporaire, d'offres de médiation culturelle et de présence médiatique.

### Les collaborateurs

Conservatrice :	Diane Esselborn – 50% (en congé maternité du 1 <sup>er</sup> janvier au 22 mai 2022)
Conservateur ad intérim :	Jérôme Gogniat – 50% (du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022)
Conservateur adjoint :	Loïc Chollet – 10%
Service d'accueil :	Stéphanie Oprea – 50% Sinda ben Rbii – 10%

### Les bénévoles

*Les Amis du Musée de Saint-Imier (50aine de membres)*

Comité :	Corinne Perrenoud – Présidente Stéphanie Oprea – Secrétaire Maude Schneider – Comptabilité
----------	--

Nous profitons d'exprimer nos remerciements au Service des Travaux publics de Saint-Imier, toujours disponible pour apporter son aide au musée ainsi qu'aux membres des AMSI, sans lesquels nos vernissages et événements n'auraient pas la même saveur. Nous remercions le Centre de Culture et de Loisirs de Saint-Imier (CCL) pour la fructueuse collaboration mise en place. Notre gratitude va également à Jérôme Gogniat, qui a assuré le remplacement de Diane Esselborn avec professionnalisme et brio.

## CONTRAT DE PRESTATION LEAC

Reconnu comme institution d'importance régionale depuis 2016, le Musée de Saint-Imier bénéficie d'un contrat de prestation dans le cadre de la loi sur l'encouragement aux activités culturelles LEAC. Courant sur quatre ans, le contrat actuel porte sur les années 2020-2023. Des discussions ont donc été engagées pour son renouvellement pour les années 2024-2027. Globalement, le nouveau contrat reste dans la même lignée que les précédents. À relever néanmoins l'adjonction d'articles concernant le respect de la diversité et de la non-discrimination ainsi que la prise en compte des questions environnementales. Le musée devra

également développer une stratégie de recherche de fonds, ceci afin d'augmenter les apports de tiers pour ses activités.

Ledit contrat maintient également les liens étroits entre les institutions muséales d'importance régionale du Jura bernois, soit le Musée d'Art et d'Histoire de La Neuveville, le Musée du Tour automatique et d'Histoire de Moutier et le Musée de Saint-Imier.

Les conservateur.trice.s de ces trois institutions ont d'ailleurs maintenu leurs échanges réguliers en 2022. La publication numérique « Curiosités du Jura bernois », diffusée sur les réseaux sociaux et les sites internet des trois institutions, a mis en lumière des bâtiments singuliers en lien avec les loisirs. Du côté de Saint-Imier, c'est l'histoire de la piscine en plein air qui a été racontée.

L'entretien de reporting 2021 s'est déroulé le 15 septembre à Bienne. Celui-ci a été l'occasion de faire le bilan de la première année de réouverture du musée. Diane Esselborn a présenté deux faits marquants de l'année : l'inauguration du musée ainsi que le projet Circuit Secret.

## **EXPOSITION TEMPORAIRE**

L'exposition temporaire, « Saint-Imier. Hier, aujourd'hui, demain », ouverte le 1<sup>er</sup> octobre 2021, s'est clôturée le dimanche 15 mai 2022. Conçue et réalisée par Stéphanie Oprea, collaboratrice du musée, celle-ci mettait en parallèle des photographies anciennes et récentes de la ville de Saint-Imier. En employant principalement les cartes postales issues du Fonds Carlo Weber, l'exposition permettait d'illustrer l'évolution urbaine et les défis urbanistiques de la commune.

Du 25 juin au 11 décembre 2022, l'exposition temporaire, « Modernité ! Images du progrès dans les publicités horlogères », a accueilli les curieux. Conçue et réalisée par Jérôme Gogniat, conservateur ad intérim, celle-ci a questionné la notion de progrès dans les illustrations publicitaires des marques horlogères de notre région. Par l'intermédiaire d'affiches, de publicités dans la presse, d'objets publicitaires ou encore de spots télévisés, l'exposition a ainsi mis en avant des figures telles que le sportif ou l'aventurier ou mis en parallèle les avancées technologiques avec la notion de patrimoine.

## **MÉDIATION CULTURELLE**

### **Accueil des publics et fréquentation**

Total des entrées : 1'757 visiteur-se-s

Adultes : 997

AVS, AC, AI, étudiantes, apprentis : 277

Enfants : 483

Le relevé de la provenance des visiteur.euse.s mis en place de manière systématique par le personnel de l'accueil, a permis les statistiques suivantes : la majeure partie du public provient de Suisse, même si, principalement à la belle saison, le musée bénéficie également du tourisme international. Parmi le public helvétique, le Jura bernois est particulièrement représenté, suivi par les cantons de Berne (autres localités que celles du JuBe), du Jura et de Neuchâtel. L'ouverture de l'Espace des Troupes jurassiennes a attiré des visiteur.euse.s nationaux provenant de cantons qui n'étaient, avant la réouverture, que peu représentés, à l'exemple de Fribourg, Genève et Vaud.

### **Visites guidées**

Le musée propose systématiquement pour chacune de ses expositions, permanentes ou temporaires, une offre de visite guidée adaptée à différents types de publics. Des événements

ou des ateliers en lien avec une thématique liée à ses collections ou à ses expositions sont également régulièrement développés.

Dans le cadre de l'exposition temporaire, « Saint-Imier. Hier, aujourd'hui, demain », le Musée de Saint-Imier a pris part à la Nuit et Journée des Musées. Celles-ci se sont tenues les 14 et 15 mai 2022. Le samedi soir, le public était invité à découvrir les collections permanentes du musée, sous la forme de visites flash et à travers les commentaires de Stéphanie Oprea, Loïc Chollet, Jérôme Gogniat et Romain Fürst, biologiste du Parc Chasseral spécialement invité pour cette occasion. Le lendemain, deux visites guidées de l'exposition temporaire étaient proposées.

### **Conférences**

Deux conférences ont été agendées en octobre 2022 en lien avec l'exposition temporaire « Modernité ! ». La première, « Précision et fiabilité. Exemples d'usages des concours de chronométrie dans la publicité horlogère », a été donnée par Amandine Cabrio, doctorante à l'Université de Neuchâtel. La deuxième, « « Courir contre la montre » : la chronométrie sportive entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle », a été présentée par Gianenrico Bernasconi, professeur à l'Université de Neuchâtel. Une quinzaine de personnes a répondu présente à chacune des deux présentations.

### **Événement**

Le 30 avril 2022, le Relais Culturel d'Erguël, comprenant la Ludothèque, la Bibliothèque, le Centre de culture et de loisirs et le musée, ainsi que l'Espace Jeunesse d'Erguël EJE se sont rassemblés pour une journée portes ouvertes. Chaque institution proposait des activités diverses et l'accès à ses locaux afin de présenter le travail effectué. De la restauration était disponible sur place et une communication commune avait été prévue. De son côté, le musée proposait un concours de dessin pour imaginer le musée du futur ainsi qu'une chasse au trésor se déroulant entre le musée et les rues du quartier.

## **COLLABORATION**

### ***Perspective(s)***

La collaboration « Perspective(s) » entre le CCL et le musée a été mise en pause durant la durée du congé maternité de Diane Esselborn. En septembre, elle a repris dans le cadre de l'exposition « Maurice Frey. Jalousies ». Le musée y a exposé une œuvre de Robert Méroz, « Baigneuses ». En novembre, le Musée de Saint-Imier a également intégré un de ses objets à l'exposition « Pascal Bourquin. Temps immobiles » au CCL. L'objet choisi était une étampe de la fabrique Langel.

### ***Circuit secret***

Intégré depuis plusieurs mois aux réflexions autour de l'élaboration d'un Circuit secret imérien, le musée sera également, à l'ouverture de ce parcours touristique, un point de vente du pass donnant accès aux lieux secrets.

## **COMMUNICATION**

En début d'année, un compte Instagram a été créé afin de compléter la présence du musée sur les réseaux sociaux. La ligne de conduite liée à cette nouvelle présence numérique est la suivante : donner accès aux collections du musée sous une autre forme. Des pièces choisies seront ainsi ponctuellement présentées et commentées.



L'intérêt des médias pour notre musée a continué depuis sa réouverture. La presse régionale répond ainsi toujours présente lors de nos événements (Feuille d'Avis du District de Courtelary, Journal du Jura, Quotidien Jurassien, etc.), la radio RJB ainsi que Canal Alpha et Telebilingue ont également consacré des passages de leurs journaux à nos activités.

L'Espace des Troupes jurassiennes a continué d'attiser l'intérêt médiatique, y compris du côté suisse alémanique puisque le Bund lui a consacré un article. Loïc Chollet a également publié un papier dans le journal *ArclInfo* concernant les mercenaires suisses, illustrés avec des uniformes du musée. Un dossier sur cette même thématique, aussi écrit par Loïc Chollet, paraîtra prochainement dans le mensuel d'histoire romand *Passé simple*.

De son côté, l'exposition « Modernité ! » a éveillé la curiosité de nombreux médias spécialisés dans le domaine horloger.

## **COLLECTIONS**

### **Accroissements**

Comme chaque année, notre musée a bénéficié de nombreux dons et legs de la part de généreux donateurs, sans lesquels la richesse des collections ne serait pas la même. Nous tenons ici à manifester toute notre gratitude à l'égard de ces personnes privées et de ces institutions concernées. Par ailleurs, l'acquisition de plusieurs objets en vue de les intégrer dans les expositions temporaires a permis de venir enrichir la collection.

### **Donations**

- Un vitrail, don de M. Raymond Bütikofer ; 1895-La banque d'arrondissement de St Imier-1912
- Une bannière de l'Orphéon mixte de Saint-Imier – Chanson d'Erguël, don de Mme Marie-Claire Kämpf (Vilars NE)
- Un tableau de Saint-Imier du 19<sup>e</sup> siècle, don du Dr. Robert Ubersax

### **Achats**

- Une montre de poche Excelsior Park, achat à Mr. Mohsen ;
- Une montre de poche Minerva, achat à Mr. Kurtovic ;
- Un cendrier promotionnel Longines, achat à Mr. Bourquin ;
- Une montre de poche Léonidas, achat à Mr. Perregaux ;
- Des photographies de presse de Simone Oppliger, achat à Mr. Lüthold ;
- Un paysage de Jules Blancpain, à Mr. Roessinger ;
- Un paysage d'Henriette Meyrat, à Mr. Jnglin ;
- Un paysage de Maurice Gerber, à Mr. Schnegg ;
- Un paysage de Pierre Stämpfli, à Mr. Schnegg ;
- Une vue de la fabrique Langel de Pascal Bourquin, lors de l'exposition du CCL ;
- Une photographie de la fabrique Langel de Sandro Marcacci, lors de l'exposition du CCL.

### **Conservation**

À l'occasion du redéploiement de l'exposition permanente du musée, de nouveaux moyens de conservation des archives conservées par l'institution ont été pensés. Du matériel adéquat de conservation a été acquis : boîtes d'archives, boîtes photo, enveloppes non acides, chemises spéciales pour la conservation des photographies. Dès lors, les collaborateurs du musée s'attellent à reconditionner, relocaliser et vérifier les fiches d'inventaires de ces pièces de collection. Initié à la fin de l'année 2021, ce travail va occuper le personnel du musée pendant encore de nombreux mois.

Les travaux, notamment une meilleure isolation dans la partie du rez-de-chaussée inférieur ont eu pour conséquence une moins bonne respiration du bâtiment. Ancien et semi-enterré,

l'Espace des troupes jurassiennes présente régulièrement un taux d'humidité relative élevé. Parallèlement, l'air ne circule pas de manière optimale, et il est impossible d'ouvrir les fenêtres et les portes pour des questions de conservation. Ces éléments poussent à mener des réflexions de fond pour l'installation d'un contrôle de l'air généralisé dans l'institution. Actuellement, une étude est menée et devrait amener à une planification d'intervention courant 2023-2024.

### **COLLABORATEURS-TRICE-S**

De nombreux changements ont eu lieu au sein du personnel du musée au cours de l'année 2022. Tout d'abord, en décembre 2021, Sinda Ben Rbii a rejoint l'équipe comme auxiliaire de l'accueil à 10%. Collaborant étroitement avec Stéphanie Oprea, responsable de l'accueil, ses tâches principales consistent en l'ouverture du musée au public, la surveillance des locaux, des collections et des personnes et la gestion des questions de sécurité. Des tâches annexes peuvent également lui être confiées, comme effectuer de l'inventaire.

Durant les cinq premiers mois de l'année, Jérôme Gogniat a été engagé pour assurer l'intérim de la conservatrice lors de son congé maternité. Si sa tâche principale a été la conception de la nouvelle exposition temporaire, il a également endossé l'ensemble des responsabilités administratives du poste. Jérôme Gogniat a su prendre le relais de manière efficace et le travail qu'il a fourni était d'une grande qualité. Afin de lui permettre de finaliser et d'inaugurer son exposition, Jérôme Gogniat a été prolongé jusqu'à la fin du mois de juin.

Le 1<sup>er</sup> janvier a également marqué l'arrivée de Loïc Chollet, conservateur adjoint en charge de l'Espace des Troupes jurassiennes engagé à 10%. Docteur en histoire, avec pour spécialisation l'histoire des croisades, ses connaissances dans le domaine militaire doivent permettre d'apporter une gestion éclairée de l'exposition permanente militaire ainsi que des réponses de connaisseur aux intéressés. Ses tâches concernant l'Espace des Troupes jurassiennes en 2022 ont principalement consisté en la prise en main de ce nouvel outil, l'inventaire de la bibliothèque ainsi que des valorisations : publications, projet d'exposition, visites guidées, etc.

Finalement, en septembre 2022, la conservatrice Diane Esselborn a annoncé sa démission. Souhaitant relever de nouveaux défis, elle sera dès l'année 2023 conservatrice du Musée de Sainte-Croix. Pour lui succéder, Coraline Gajo a été nommée en décembre 2022. Doctorante en histoire moderne à l'Université de Neuchâtel et ancienne collaboratrice scientifique du Nouveau Musée de Bienne NMB, elle entrera en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les quatre collaborateurs-trice-s fixes du musée cumulent un temps de travail correspondant à 1.2 postes :

Conservatrice : 50%

Conservateur adjoint : 10%

Collaboratrice responsable de l'accueil des publics : 50%

Auxiliaire en charge de l'accueil des publics : 10%

Comme les années précédentes, le manque de personnel s'est à nouveau posé. Sans les apports des bénévoles, des AMSI et des stagiaires, il aurait été impossible de concrétiser certaines tâches dévolues à l'institution.

### **ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS DIVERS**

Durant toute l'année, les travaux courants ont à nouveau fortement sollicité les collaborateurs-trice-s : accueil, visites, contacts, administration, secrétariat, budget, conservation préventive, etc.

Parmi les diverses activités, mentionnons :

- La participation à de nombreuses séances en vue de projets d'expositions, de recherches ou de partenariats ;
- La mise à jour des différents supports numériques du musée : site internet, pages Facebook et Instagram, pages du musée sur différents sites : museums.ch, Jura bernois tourisme, RIM, etc. ;
- La présence lors des séances du Réseau Interjurassien des Musées RIM dont la conservatrice est co-présidente ainsi qu'aux séances de la Commission culturelle de Saint-Imier,
- La participation aux rendez-vous suivants :
  - o Réunions rassemblant les différents acteurs du Relais culturel d'Erguël ;
  - o Réunions pour le projet Circuit Secret de Jura bernois tourisme ;
  - o Réunions avec les musées d'importance régionale du Jura bernois.

Parallèlement à cela, l'institution a été représentée à diverses reprises, dont il faut notamment citer :

- La publication de cartes postales issues des collections dans la Revue Intervalles n°123, « Le Vallon horloger et ses anarchistes. Une micro-histoire de Saint-Imier et de Sonvilier aux débuts de la mondialisation » sous la direction de Florian Eitel, directeur du Nouveau Musée de Bienne NMB.
- La contribution financière au projet de film documentaire sur l'Internationale anti-autoritaire dans les montagnes du Jura suisse (1866-1880) réalisé par la Coopérative Audio Visuelle d'Entraide CAVE. En contrepartie, les droits de diffusion pour des extraits ont été obtenus, ceci en vue de compléter la salle sur l'anarchisme de l'exposition permanente.
- L'accueil, le 10 novembre 2022, de quatre jeunes pour la journée « Futurs en tous genres ». Diane Esselborn leur a fait découvrir son métier ainsi que le travail concret autour de la gestion des collections.
- La participation au débat autour du développement durable dans les institutions muséales régionales organisé par l'Université de Neuchâtel dans le cadre du Séminaire de l'École du Louvre le 8 décembre 2022.

Cette première année effective de fonctionnement laisse entrevoir tout le potentiel qui réside dans le musée de Saint-Imier. Dans les perspectives futures, la nouvelle conservatrice du musée de Saint-Imier, Coraline Gajo, souhaite développer l'offre de médiation culturelle et notamment les liens avec les écoles primaires et secondaires des environs. En proposant une offre pédagogique adaptée à ces tranches d'âges et un nouvel espace-atelier, le musée espère ainsi d'avantage toucher le public par le biais des enfants venant visiter les expositions avec leur classe.

Les conservatrices

Diane Esselborn



Coraline Gajo



Le conservateur-adjoint

Loïc Chollet





## **CRESCENTIA SA**

### **Conseil d'administration**

Président	M. Denis Gerber
Secrétaire	M. Beat Grossenbacher
Membres	Mmes Jessica Froidevaux, Josika Iles, Paula Tanner MM. Marcel Gilomen, Corentin Jeanneret, Olivier Zimmermann

Crescentia SA constitue la société de développement économique de Saint-Imier. La Municipalité de Saint-Imier en est l'actionnaire unique. Le Conseil municipal ainsi que son chancelier composent son conseil d'administration.

En parallèle à son activité régulière de Contrôle Officiel Suisse des Chronomètres (COSC), la Municipalité de Saint-Imier, à travers sa société Crescentia SA, soutient le développement de son économie avec pour objectif principal de favoriser l'ancrage, le développement et l'implantation d'entreprises à haute valeur ajoutée à travers la mise à disposition de locaux modernes, adaptés et modulables.

### **BOSI / COSC**

Le président de Crescentia SA siège au sein du conseil d'administration du Contrôle Officiel Suisse des Chronomètres.

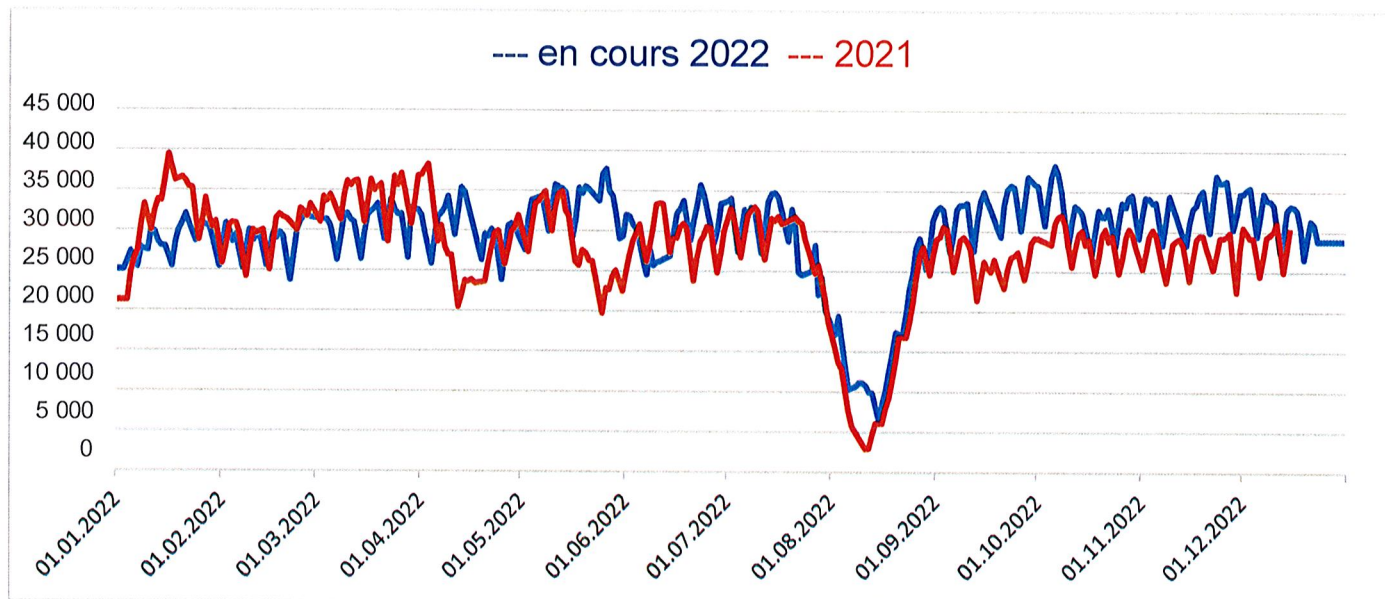
### **Bureau officiel de contrôle des chronomètres de Saint-Imier (80S1)**

#### **Statistiques 2022**

Le BOSI a finalement bouclé l'année avec 641'000 pièces certifiées contre 508'000 annoncées. Soit 27 % de plus.

Cela représente 7'400 heures de travail pour 15 fixes (1 Resp. BO / 3 adjoints / 7 CDI / 4 CDD) et 27 auxiliaires.

Évolution des volumes entre 2021 et 2022 :



<i>Nbre pièces traitées 2021</i>	<i>600 250</i>
<i>Nbre pièces traitées 2022</i>	<i>648 321</i>

## RH

Comme on peut le voir sur le graphique ci-dessus, nous avons eu une importante augmentation des volumes, et en même temps 2 collaborateurs (un auxiliaire en semaine et une CDD) ont subitement décidé de quitter le BOSI. Avec la forte employabilité, tous les "bons" dossiers gardés ont trouvé un autre emploi. Il a fallu être très réactif et demander un gros effort des collaborateurs pour livrer à temps aux clients.

Tous les BO's rencontrent beaucoup de problèmes pour trouver du personnel à 60 %. Nous avons donc passé une annonce sur FADC, Le Journal du Jura et Arc info. Challenge relevé.

Pour 2022, nous avons compté :

- 18 départs : 8 CDD et 10 auxiliaires.
- 21 arrivées (engagements / formations) : 10 CDD et 11 auxiliaires

## Les responsables adjoints

Deux responsables adjoints ont déjà fait une semaine "immersion" au BOLO. Le troisième adjoint ira début 2023. Le but est de favoriser les interactivités entre tous les adjoints, connaissance des marques au BOLO et échanges sur les

pratiques internes.

Ils suivent en complément une formation Management de base au CIP.

Leur formation comme remplaçant du Responsable BOSI pour les tâches annexes Crescentia (timbrage, sécurité, postulations, gestion des absences, gestion chauffage du bâtiment, caisse, gestion des consommables, etc...), se poursuit. Une procédure a été faite pour chacun des 13 sujets.

## **Projet 2022**

### **Convention**

Signature de la convention de collaboration entre le COSC et les trois autorités de tutelle, afin de garantir une prise en charge (pour le BOSI) de la totalité du volume de BOLO ou de la moitié du volume de BOBI, si l'un d'eux devait être en arrêt.

### **Pièces stratégiques LogicAir**

Réception, entreposage et gestion des pièces stratégiques LogicAir, au BOSI. Ces pièces sont stockées au niveau -1, sous clé. L'approvisionnement de ces éléments prenant jusqu'à plusieurs mois, ces pièces sont directement disponibles en cas de besoin. C'est un investissement de ~ CHF 18'000.- par autorité de tutelle !

### **Tête de Montre (TDM)**

Ce n'est qu'à l'arrivée de la machine H2i de mesure que le responsable du BOSI a pris connaissance de son fonctionnement. Le COSC ne l'a pas intégré, ni dans sa phase de projet, ni consulté pour sa fabrication ! La mise en route et le démarrage des mesures en Tête de Montre (TDM) se sont faits dans l'urgence et avec peu de discernement COSC quant à la gestion de ce projet (validation SAS avec 5 mois de retard). Nous pouvons certifier TDM depuis début décembre seulement.

Quelques chiffres :

- 38 points d'améliorations informatiques en cours auxquels le BOSI est impliqué.
- 0 plainte des clients.

Cette évolution réjouissante implique des changements conséquents dans la politique sécuritaire en engageant les trois bureaux de contrôle à garantir en tout temps le fonctionnement des contrôles en cas de défaillance d'un des trois sites.

Les trois bureaux officiels du Locle, de Bienne et de Saint-Imier doivent donc garantir la politique sécuritaire du COSC.



## **Bâtiment**

### **Fuites du toit**

Le toit est complètement refait.

### **Stores**

La réparation des stores est terminée.

### **Chaufferie**

Nous avons ajouté une surveillance à la chaufferie, qui envoie un sms aux responsables BOSI en cas de défaillance d'une des deux chaudières, gaz ou mazout.

### **Garage**

La porte coulissante anti-feu qui donne au garage n'était plus aux normes. Nous avons ajouté une tirette (boule) d'ouverture en cas d'urgence.

## **Projet 2023**

### **Électricité**

Pour ce qui est du risque de pénurie d'électricité, une étude est en cours pour identifier les installations les plus gourmandes dans chaque BO. Plusieurs idées sont déjà à l'étude comme par exemple de mettre en veille certaines fonctions inutilisées durant la nuit, affinage des réglages de brassage d'air...).

Pour pallier une éventuelle pénurie de gaz, nous avons rempli 6'000 litres de mazout, au cas où.

### **Installations LogicAir**

- Achat d'un déshumidificateur pour l'étuve 8°C pour éviter d'avoir de l'oxydation en cas de panne.
- Achat d'un 2<sup>ème</sup> groupe froid.
- Pose d'un humidificateur pour le LABO. L'idée est de pouvoir utiliser le Laboratoire comme étuve 23°C.
- Actualisation des contrats de maintenance (suppléance EES, prolongation du délai de résiliation du contrat).

## **COSC / Laboratoire**

### **Volumes / ressources**

Les volumes annoncés seront de 654K pièces pour 2023. Un CDD 60 % supplémentaire a été engagé.

Formations TDM pour les collaborateurs, une fois le processus complet en place.

### **Calottes uniques**

Cela représente 12'000 barrettes et 6'000 plateaux à reconfigurer (changer les mousses, numéroter les position, montage).

### **TDM**

Longines a annoncé minimum 8'000 pièces en tête de montre par année pour certification, sur 5 ans.

Actuellement des négociations sont en cours pour reprendre le problème de la marge laissée pour le travail effectué (très sensiblement à la baisse pour le BOSI).

Le conseil d'administration de Crescentia SA profite du présent rapport pour adresser ses remerciements à l'ensemble des collaborateurs du BO de Saint-Imier pour la qualité de leur engagement.

## **Parc technologique III**

Le Parc technologique III a été officiellement inauguré en septembre 2016 dans la zone industrielle de La Clef, à l'entrée ouest de la localité.

Le bâtiment est organisé en propriété par étage (PPE). L'administration et la gestion du bâtiment sont assurées par Crescentia SA par l'intermédiaire des services de l'administration communale.

Crescentia SA, avec une part de 5'694/10'000, se partage aujourd'hui la copropriété du bâtiment avec le Groupe Froidevaux SA qui détient une part de 4'306/10'000.

Durant l'année 2021, deux actes de droit d'emption ont été conclus par Crescentia SA.

En cas d'exercice de ces différents droits d'ici octobre 2024, Crescentia SA deviendra alors un acteur minoritaire du Parc Technologique III en ne conservant plus que le feuillet n° 2069-5 (736/10'000) situé au 2<sup>ème</sup> étage et loué à l'entreprise BOS-Software Sàrl.

Le conseil d'administration de Crescentia SA avait favorisé la réalisation des accès à la

future halte CFF de la Clef dont les travaux sont planifiés dès 2024.

Plusieurs démarches du côté des CFF sont en cours afin de créer les conditions nécessaires à la future réalisation du projet.

Il faut saluer l'esprit d'ouverture des entreprises voisines qui faciliteront les conditions de réalisation du complexe "Halte de la Rue de La Clef".

Le projet de la halte (pour information aux nouveaux membres du Conseil de ville).





## En route pour un parc technologique IV

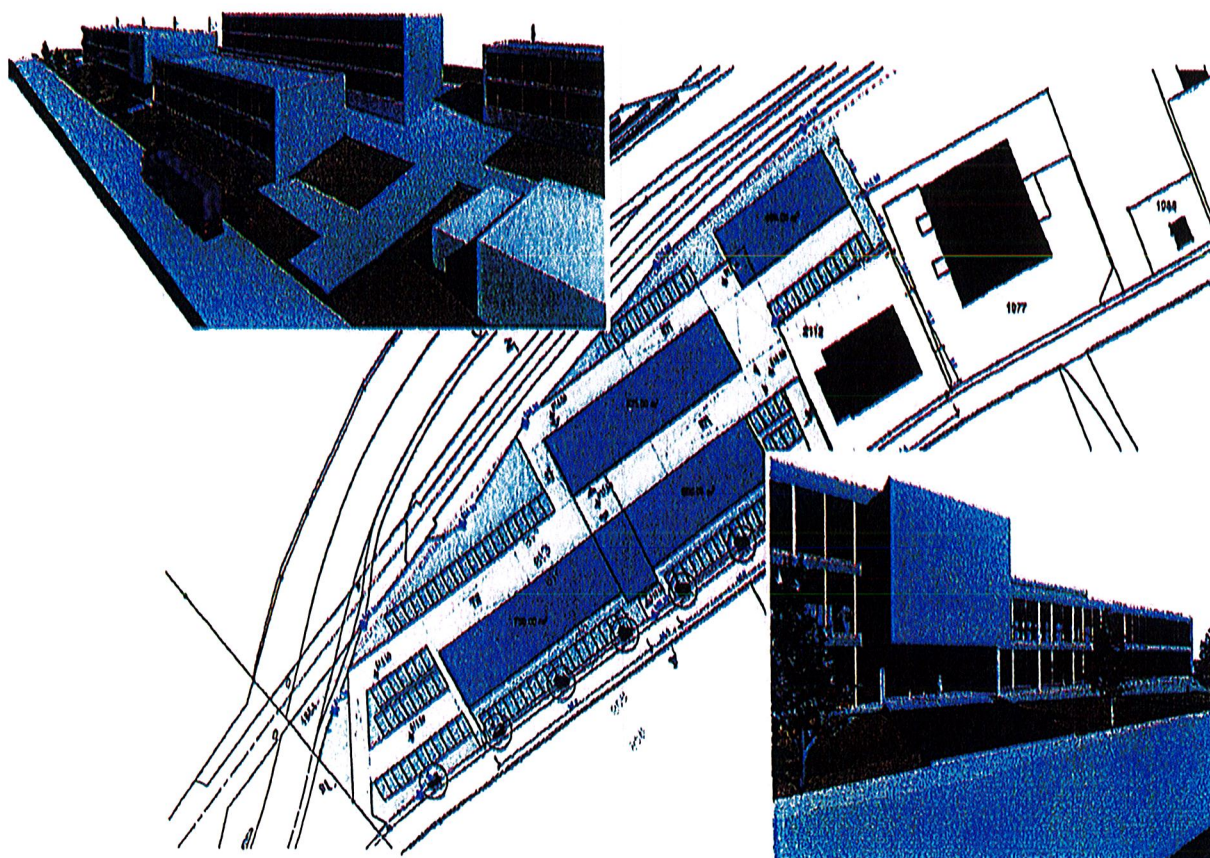
La Ville de Saint-Imier favorise de longue date le développement de son économie avec pour objectif principal de favoriser l'ancrage, l'essor et l'implantation d'entreprises à haute valeur ajoutée.

A juger du résultat et en raison du développement très réjouissant que connaît notre petite ville, le bien-fondé du Parc technologique III n'est donc aujourd'hui plus à démontrer.

Afin de poursuivre des objectifs permettant un développement économique équilibré de notre cité, la question d'un Parc technologique IV est toujours sur le tapis.

Il s'agira de planifier l'obtention d'un permis de construire, afin d'être prêt à répondre sans délai aux éventuelles demandes d'entreprises.

Rappel d'un premier projet (pour information aux nouveaux membres du Conseil de ville).



## **Le centre de services dans les anciens abattoirs municipaux : état de la situation**

Rappel :

Initiée par le Conseil municipal pour donner suite à l'échec de plusieurs initiatives privées, une étude préliminaire portant sur le potentiel d'affectation du complexe des Anciens abattoirs a abouti en 2020.

Cette pré-étude avait notamment permis de confirmer le fort intérêt de trois partenaires concernés à poursuivre les réflexions de réhabilitation de ce bâtiment singulier.

Si les premières études ont été réalisées par la Municipalité, propriétaire des lieux, la décision du Conseil de ville du 21 octobre 2021 a statué que sa société de développement économique Crescentia SA constituait le porteur idéal pour ce projet.

Le Législatif a accepté à l'unanimité de transférer la propriété du bâtiment à Crescentia SA et de lui accorder un droit de superficie de 99 ans pour le terrain.

Le coût de la réalisation avait été devisé à près de 8 millions de francs, qui nécessitait un renforcement des fonds propres de Crescentia SA. Le Législatif, à l'unanimité, dans la même séance du 21.10.2021 a augmenté le capital-actions de 1 million de francs.

### **Evolution du dossier**

L'avancement dans l'analyse des études a fait apparaître en 2022 des problèmes importants au niveau du financement du projet ; en effet, le contexte dans le domaine de la construction et les exigences liées à la protection des sites et des approvisionnements énergétiques, ainsi qu'une estimation trop basse du prix du m<sup>2</sup> de surface louée ont fait exploser le devis dans un ordre de grandeur de CHF 2'000'000.-.

Les conditions initiales ont ainsi été bouleversées et menaçaient le projet.

En effet, si les trois partenaires initiaux (Corps de garde Pierre-Pertuis Sud de la Police cantonale, le siège du Parc régional Chasseral et encore un centre médical de premier recours) ont maintenu leur désir de s'installer dans un bâtiment des Abattoirs rénové, ce n'est pas à n'importe quelle condition.

Diverses démarches sont en cours pour sauver le dossier, mais pas à n'importe quel prix pour Crescentia.

La requalification de l'ensemble du secteur de la gare constitue à n'en point douter un intérêt important pour la localité.

En effet, la possibilité pour Migros de s'installer aux Marnes-de-la-Coudre, autorisation obtenue après de nombreuses années de procédure, et la construction des nouveaux locaux modernes pour les Services techniques apportent les premiers coups de projecteur sur cette place.


Le projet Abattoirs constituerait le joyau au centre de cette place.

L'activité de Crescentia 2022 a été riche, fertile en rebondissements !

Crescentia devra à l'avenir permettre à Saint-Imier d'être attrayante en soutenant fermement ce qui existe et en favorisant des projets importants pour le futur !

**Au nom du Conseil d'administration**

Le président :



Denis Gerber



## CRESCENTIA SA

Comptabilité 2022

Au moment de l'établissement du rapport,  
les comptes 2022 ne sont pas encore audités.

<b>ACTIFS</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Caisse	238.60	87.00
BCBE - 16.254.717.4.26 "construction"	78 143.20	37 724.45
CEC - 57.506.273.268.3 "Consignation"	0.00	0.00
BCBE - 16 243.671.7.47 "locations"	61 264.16	26 002.68
BCBE - 42 4.268.148.24 "Garantie Beco"	0.00	0.00
BCBE - 16 922.926.9.74 "c/c COSC"	981 052.19	175 295.02
CEC - 57.506.273.467.8 "Construction PTSI III"	1 442 555.77	41 775.82
CEC - 57.506.273.784.7 Loyers PTSI III	3 215 060.85	2 930 334.80
CCP CH24 0900 0000 1414 0146 4	0.00	1 400 785.00
Débiteurs	138 997.00	33 014.94
COSC - Débiteurs	262 118.71	119 441.90
Impôt anticipé à récupérer	118.90	83.55
Actifs transitoires	13 352.35	9 335.15
Impôt préalable	3 752.50	0.00
Immeuble PTSI III	2 774 282.03	3 207 731.79
COSC - Laboratoires et enceintes	100 000.00	200 000.00
COSC - Mobilier, appareils, véhic.	0.00	0.00
Immeuble Abattoirs en cours	309 387.45	
<b><u>TOTAL ACTIFS</u></b>	<b><u>9 380 323.71</u></b>	<b><u>8 181 612.10</u></b>

## CRESCENTIA SA

Comptabilité 2022

Au moment de l'établissement du rapport,  
les comptes 2022 ne sont pas encore audités.

<b>PASSIFS</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Créanciers	46 698.95	44 353.55
Passifs transitoires	54 000.00	60 000.00
COSC - TVA due	39 711.30	22 761.80
Compte d'attente	0.00	-919.60
Dépôts Badges PTSI III	750.00	1 100.00
CEC prêt ferme 57.506.273.750.2	0.00	0.00
CEC prêt ferme 57.506.273.749.9	0.00	0.00
COSC - prêt	0.00	0.00
Confédération, prêt NPR	735 500.00	887 500.00
Canton, prêt NPR	735 500.00	887 500.00
Confédération, prêt NPR	431 000.00	477 000.00
Canton, prêt NPR	431 000.00	477 000.00
Provision pour impôt préalable TVA s/invest.	215 394.86	248 844.62
Provision pour loyers impayés	123 499.05	0.00
Provision PPE	43 664.90	43 664.90
Provision pour fluctuation - COSC	1 000 000.00	650 000.00
COSC - Provision BO Secours	625 000.00	0.00
Capital-actions	3 000 000.00	3 000 000.00
Réserve générale	78 000.00	70 000.00
Résultat reporté	1 479 123.21	1 330 009.00
<b>Bénéfice (+) Perte (-) de l'exercice</b>	<b>341 481.44</b>	<b>-17 202.17</b>
<b><u>TOTAL PASSIFS</u></b>	<b><u>9 380 323.71</u></b>	<b><u>8 181 612.10</u></b>

## PARC TECHNOLOGIQUE DE SAINT-IMIER SA

### Conseil d'administration

Président	M. Denis Gerber
Vice-président	M. Philippe-Emmanuel Grize
Secrétaire	M. Didier Rizzotti
Membres	MM. Mario Castiglioni, Jeroen Koeller, Olivier Zimmermann
Secrétaire des procès-verbaux	Mme Gabrielle Romy

### Buts et objectifs (rappel)

La société anonyme fondée en 2003 est détenue à hauteur d'un tiers des actions par la Haute Ecole Arc et pour les deux tiers restants par la Municipalité de Saint-Imier. Elle a notamment pour objectif la mise à disposition de locaux à des institutions de formation et de recherche appliquée, incluant la mission de transfert technologique à de jeunes entreprises ou des entreprises en constitution. La société veille également à favoriser le perfectionnement professionnel et la formation continue en général, ainsi que le développement de l'Ecole d'ingénieurs de l'Arc Jurassien, sur le site de Saint-Imier en particulier.

Le bâtiment du Parc Technologique de Saint-Imier (PTSI) offre aux étudiant-e-s de troisième année ainsi qu'aux chercheur-euse-s de la Haute Ecole Arc Ingénierie une proximité idéale permettant une collaboration régulière avec les entreprises de l'Arc jurassien.

En effet, sur ses 3'500 m<sup>2</sup>, le PTSI abrite sept des douze groupes de compétences du domaine ingénierie, en adéquation parfaite avec les besoins de notre terreau industriel :

- Conception des moyens de production
- Métrologie et vision industrielle
- Systèmes informatiques embarqués
- Informatique industrielle
- Technologies d'interaction
- Analyse des données
- Imagerie

Le groupe de "l'informatique industrielle" a été créé en 2021 et est venu renforcer les compétences informatiques directement dédiées à l'industrie manufacturière de l'Arc jurassien et ainsi compléter le portefeuille des compétences de la HE-Arc présentes sur le site de Saint-Imier.



Le PTSI abrite également le Tarnos Research Center, ARCM (Association de Recherche Communautaire des moyens de production Microtechniques) et le MicroLean Lab, projet de partenariat public-privé de la HE-Arc. Le bâtiment offre plusieurs salles de cours, des salles de pratique, des laboratoires ainsi qu'une salle blanche équipée d'appareils de mesure et de caractérisation.

## **L'année 2022**

Différents événements marquants ont eu lieu au PTSI au cours de l'année 2022.

### **Le MicroLean Lab dans L'Usine nouvelle**

Le 10 mars, un journaliste et un photographe de L'Usine nouvelle sont venus découvrir le MicroLean Lab au PTSI. Ce magazine mensuel français à large diffusion s'intéresse à l'économie et aux technologies dans le monde industriel.

Le sujet consacré au MicroLean Lab, paru dans l'édition du mois de juin, a pris place dans le cadre d'un grand reportage sur la transition numérique de l'industrie horlogère suisse.



*Légende photo Usine nouvelle : Florian Serex, professeur à la HE-Arc Ingénierie, présente la micro-usine au journaliste et au photographe du mensuel français L'Usine nouvelle (crédit photo : HE-Arc).*

### **La micro-usine sort du PTSI**

La micro-usine développée dans le cadre du MicroLean Lab est sortie du PTSI pour la première fois en 2022.

Du 5 au 8 avril, elle a été exposée sur le stand de la Haute Ecole Arc Ingénierie au SIAMS, à Moutier, où elle a notamment été présentée au conseiller fédéral Guy Parmelin lors de sa visite officielle.



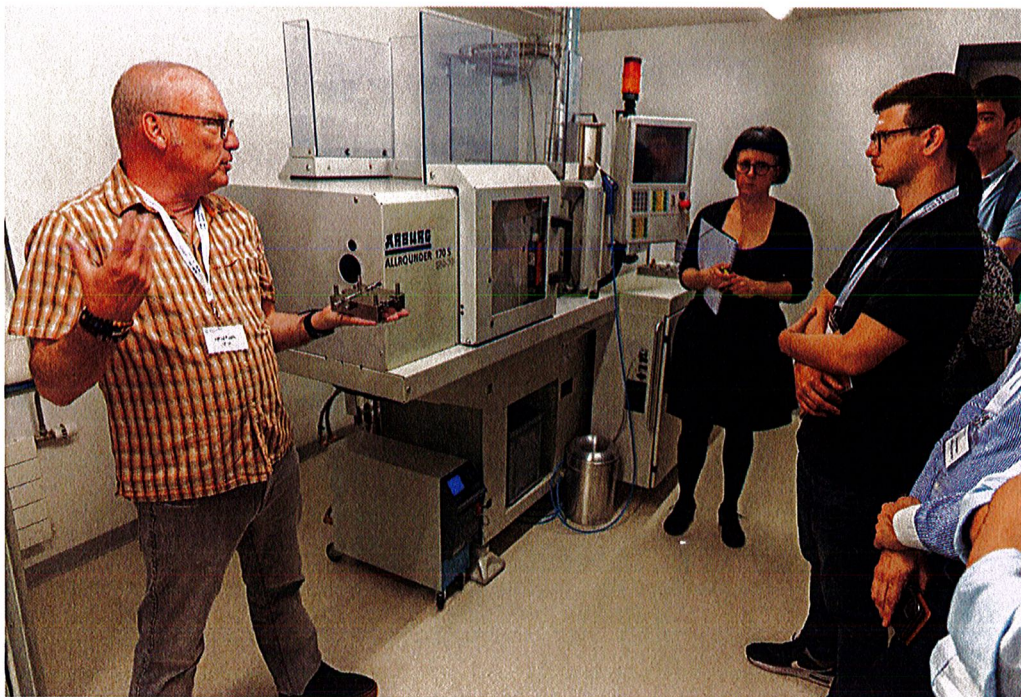
Fin avril et début mai, la micro-usine a été exposée au Swiss Innovation Park de Bienne et, du 27 au 30 septembre, dans l'espace réservé aux innovations du salon Micronora, à Besançon.



*Légende photo Micro-usine : Il est possible de transporter une usine sur un camion; ici, lors de son départ pour le SIAMS (crédit photo : HE-Arc).*

### **Présentation des activités dans le domaine de la plasturgie**

Le 12 mai, la HE-Arc Ingénierie a organisé avec Swiss Plastics Cluster une matinée permettant aux industriels de découvrir ses activités dans le domaine de la plasturgie. Ceux-ci ont assisté à la présentation de différents projets et ont visité les locaux du PTSI liés à cette thématique.



*Légende photo Plasturgie : Frédéric Flahaut, adjoint scientifique à la HE-Arc Ingénierie, présente la presse à injecter dans le laboratoire de micro plasturgie du PTSI (crédit photo : HE-Arc).*

## **Le quotidien du Parc technologique**

### **Reprise de trottoirs par la commune**

Le transfert est en voie de finalisation auprès de M<sup>e</sup> Philippe Munari, notaire à Saint-Imier

### **Conciergerie**

Si une 2<sup>ème</sup> personne est engagée, il s'agira de définir très clairement le cahier des charges de chacun.

### **Parking**

Le même problème revient régulièrement sur le tapis : 99 % des personnes qui s'y parquent sans y avoir droit sont des internes.

Il faudra à l'avenir identifier les places louées à l'aide de plaquette "privée", et identifier 3 places "HE-Arc" :

- Des macarons devront être fournis à ceux qui peuvent utiliser ses places HE-Arc.
- Identifier les personnes à qui donner ces macarons.

Il s'agit donc de bien préciser cette gestion pour 2023 et les années à venir.

### **Local 1B32**

Ce local actuellement utilisé pour du stockage pourrait être récupéré pour la création d'un laboratoire.

### **Sécurité Audit SST**

Suite à cette audit plusieurs éléments doivent être modifiés (parois percées et non rebouchées) pour un maintien au niveau des normes incendie.

Un ordre de grandeur du coût des travaux sera demandé.

Le même problème de sécurité doit aussi être pris en compte au niveau des tubes néon remplacés par des tubes à LED. Est-ce que les tubes néons ont été remplacés par des tubes à LED ?

Divers éléments au niveau de la sécurité doivent donc être repris pour arriver à l'établissement d'un plan sécurité et ensuite de planifier un exercice avec le SD.



### **Salle de pause**

Il s'agit de pouvoir accueillir correctement les visiteurs en créant une salle adéquate : le coût global doit encore être défini.

Un plan d'aménagement d'une salle de pause a été fait mais nous devons affiner le concept. L'idée serait d'enlever le mur pour relier la petite cuisine à la grande salle.

Une réflexion doit déterminer si ces travaux peuvent être regroupés avec la rénovation des WC et la question de la cuisine à l'entrée.

Une offre sera demandée.

### **Projection pour 2023 / Panneaux solaires**

Chaque année un montant avoisinant CHF 130'000.- est disponible et pour le moment rien n'est prévu.

Un développement dans ce domaine des panneaux solaires est envisagé.

Un contact sera pris avec M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement.

Pour l'incitation à la pose de panneaux solaires, la commune dispose d'un crédit cadre de CHF 500'000.-.

Le projet doit donc être analysé avec M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement.

Sur cette base financière il est possible de prévoir l'installation de panneaux solaires et les travaux de la salle de pause, des WC et de la cuisine à l'entrée.

### **Contexte général**

La Haute École Arc Ingénierie est l'école d'ingénieurs du Jura bernois, ainsi que des cantons de Neuchâtel et du Jura. Digne héritière de 150 ans d'histoire de formation technique dans l'Arc jurassien et née en 2004 de la fusion des écoles de Saint-Imier et du Locle, elle forme les ingénieurs dont les entreprises de la région ont besoin et accompagne celles-ci dans leurs activités de Recherche appliquée et de Développement (Ra&D).

Que ce soit dans sa mission de formation comme dans celle de Ra&D, la HE-Arc Ingénierie se positionne en réponse aux besoins de l'industrie. C'est dans cet état d'esprit qu'un outil comme le PTSI démontre toute sa valeur.

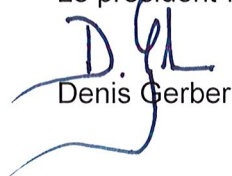
Dans sa mission de formation comme dans les activités de recherche appliquée la HE-Arc Ingénierie vise l'excellence, l'intelligence et le savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de l'industrie du futur.

C'est bien dans cet état d'esprit qu'un outil comme le Parc technologique démontre toute sa pertinence et qu'il doit continuer à le faire en restant humblement au service de cette noble cause.

Continuons de le soutenir avec conviction car nous pouvons en être fiers !

**Au nom du Conseil d'administration**

Le président :



Denis Gerber

## PTSI SA

Comptabilité 2022

Au moment de l'établissement du rapport,  
les comptes 2022 ne sont pas encore audités.

<b>ACTIFS</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
BCBE - 16 249.947.3.98 "c/c"	567 546.48	515 758.13
CEC - 42 0.064.250.09 "Epargne"	116 279.35	116 273.60
BCBE - 42 4.035.984.64 "Epargne"	1 056.20	1 060.55
BCBE - 16 286.899.5.52 "c/c extension"	7 654.01	7 672.51
CCP - CH26 0900 0000 1453 3468 1	0.00	199 725.00
Prêt commune de Saint-Imier	0.00	0.00
Impôt anticipé à récupérer	0.00	0.00
Débiteurs	10 927.00	459.99
Actifs transitoires	0.00	1 251.10
Stock mazout	0.00	0.00
Mobilier, machines, appareils	1.00	1.00
Immeuble Serre 7	670 000.00	740 000.00
Immeuble Beau-Site 16	5 440 000.00	5 560 000.00
Immeuble - Rénovation	0.00	0.00
<b><u>TOTAL ACTIFS</u></b>	<b><u>6 813 464.04</u></b>	<b><u>7 142 201.88</u></b>



## PTSI SA

Comptabilité 2022

Au moment de l'établissement du rapport,  
les comptes 2022 ne sont pas encore audités.

<b>PASSIFS</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Créanciers	90 570.40	148 055.76
Passifs transitoires	2 001.00	2 525.00
Compte d'attente		0.00
Prêt long terme commune de St-Imier	100 000.00	100 000.00
Prêt long terme HE-Arc	100 000.00	100 000.00
BCBE - prêt hypothécaire 200.001.706.804	489 000.00	837 000.00
BCBE - prêt hypothécaire 200.001.707.524	0.00	0.00
BCBE - prêt hypothécaire 200.001.708.798	2 120 000.00	2 120 000.00
BCBE - prêt hypothécaire 200.001.706.713	0.00	0.00
BCBE - prêt hypothécaire 200.104.034.853	1 150 000.00	1 150 000.00
Confédération, prêt LIM	37 500.00	75 000.00
Canton, prêt LIM	27 500.00	55 000.00
Confédération, prêt NPR	417 000.00	470 000.00
Canton, prêt NPR	417 000.00	470 000.00
Fonds de rénovation	963 423.39	799 499.49
Capital-actions	300 000.00	300 000.00
Réserve générale	21 000.00	16 000.00
Résultat reporté	494 121.63	399 248.76
<b>Bénéfice (+) Perte (-) de l'exercice</b>	<b>84 347.62</b>	
<b><u>TOTAL PASSIFS</u></b>	<b><u>6 813 464.04</u></b>	<b><u>7 042 329.01</u></b>

Conseil d'administration (fin 2022) :

Président : Samuel Miserez  
Vice-Président : Josika Iles  
Membres : Bastien Boillat, Jakob Fritz, Patrick Adatte

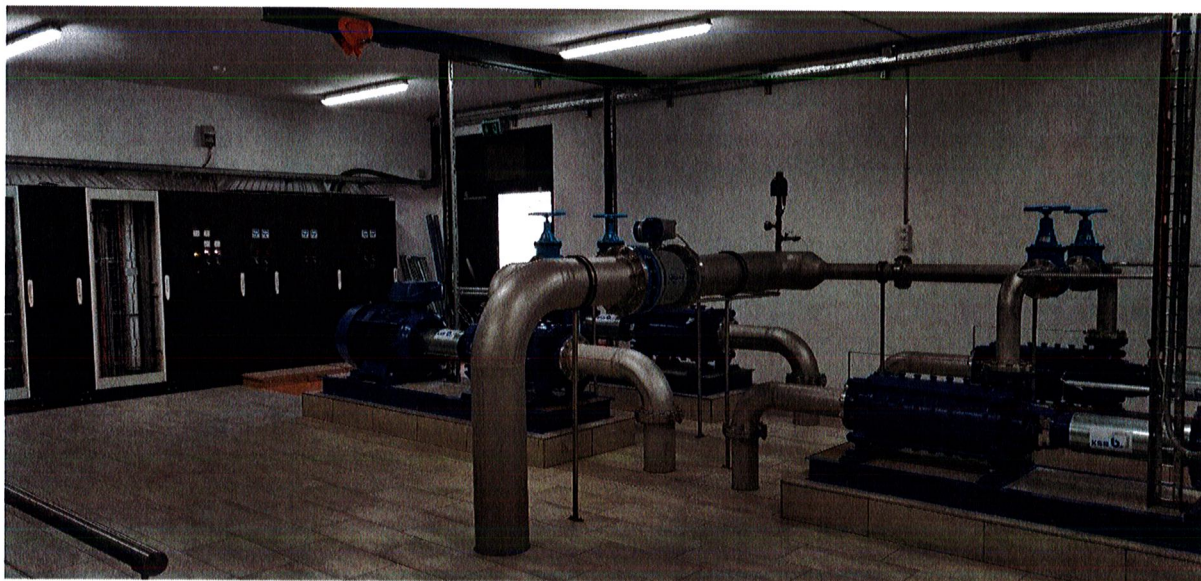
L'année 2022 a été la troisième année complète d'exploitation depuis la mise en service des infrastructures de EAU-Vallon SA. Les quantités d'eau vendue par la société à ses 2 actionnaires a dépassé 1 million de m<sup>3</sup> soit une augmentation de 20% par rapport à 2021 suite à la mise en service de certaines adaptations de réseau et le raccordement de nouveaux clients. Rappelons que ce projet garantit à long terme l'approvisionnement de plus de 25'000 personnes. Il est porté par le SEF et la commune de Saint-Imier.

### **Quantités d'eau pompée en 2022**

Selon les projections d'avant-projet, une consommation moyenne de 3000 m<sup>3</sup> par jour était nécessaire afin de couvrir les frais de gestion de EAU-Vallon SA. Sur ce volume, 1/3 devait être fourni par la source de la Raisetette afin de refroidir l'eau avant sa distribution. La température de l'eau n'étant finalement pas un problème pour les consommateurs, seuls 2418 m<sup>3</sup> d'eau de la Raisetette ont été pompés dans le réservoir des Philosophes pour renouveler le contenu des conduites. Rappelons que contractuellement le SEF et la commune de Saint-Imier doivent se partager à parts égales les quantités d'eau produites qui sont facturées CHF 1.10/ m<sup>3</sup> (HT). Au total 1'017'911 m<sup>3</sup> ont été facturés (contre 850'432 m<sup>3</sup> en 2021) soit une moyenne quotidienne de plus de 2819 m<sup>3</sup> (2'330 m<sup>3</sup>/ jour en 2021). Les 2 partenaires ont consommé 1523 m<sup>3</sup>/ jour (54% pour Saint-Imier) et 11296 m<sup>3</sup>/ jour (46% pour le SEF) en 2022. Les ventes d'eau ont représenté des revenus de CHF 1'131'803.- en 2022 contre CHF 850'432.-l'année précédente.

### **Suivi de la qualité de l'eau**

En plus des mesures en continu de la température, de la conductivité, du pH, de l'absorption UV, de la turbidité et de la teneur en oxygène dissout, le programme d'analyses a été organisé sur une base annuelle. Il comprend des analyses chimiques trimestrielles de l'eau brute (ions majeurs et mineurs, micropolluants, pesticide, hydrocarbures) et des analyses bactériologiques mensuelles de l'eau brute et désinfectée. En 2022 l'ensemble des paramètres correspondait aux normes de potabilité.



La station des Sauges en décembre 2022.

Les décomptes et les factures du projet d'investissement ont été transmis aux autorités subventionnantes fédérales et cantonales (Berne et Jura). Elles étaient en cours de vérification en décembre 2022.

Les investissements totaux réalisés jusqu'à fin 2022 se répartissent de la manière suivante :

Lot 1	Puits des Sauges	CHF	4'043'856.-
Lot 2	Conduites Sauges - Philosophes	CHF	2'424'747.-
Lot 3 :	Réservoir des Philosophes	CHF	6'832'860.-
Lot 4 :	Philosophes – Assesneur (SEF)	CHF	2'756'481.-
Lot 5 :	Réservoir de l'Assesneur (SEF)	CHF	1'425'307.-
Lot 6 :	Assesneur – Cerneux-Lombard (SEF)	CHF	2'667'253.-
Lot 7 :	Philosophes – Sur les Crêts (Saint-Imier)	CHF	1'599'643.-
Lot 8 :	Réservoir Sur les Crêts (en cours, St-Imier)	CHF	1'465'984.-
Lot9 :	Saint-Imier – Sonvilier – Renan	CHF	1'013'164.-
	Télégestion	CHF	1'044'549.-
	Frais généraux	CHF	309'037.-
<hr/>			
TOTAL		CHF	25'582'885.-

Le bouclage des comptes du projet (sans le lot 8 encore en cours) sera finalisé en 2023, le montant total des dépenses respectera le budget initial du projet.

Le bilan 2022 qui sera vérifié et accepté par l'Assemblée générale des actionnaires en juin 2022, donc après l'impression du rapport 2022, sera joint au rapport de gestion 2023.

#### BILAN 2021

##### ACTIF

Trésorerie	CHF	750'392.35	
Créances résultant de ventes et de prestations	CHF	83'101.25	
Autres créances	CHF	7'829.45	
Actifs de régularisation	CHF	0.00	
Immobilisation corporelle	CHF	12'379'222.00	
Subventions	CHF	-3'714'143.00	
<hr/>			
<b>TOTAL</b>	<b>CHF</b>	<b>9'506'402.03</b>	



**PASSIF**

Exigible à court terme	CHF	593'891.30
Exigible à long terme	CHF	7'500'000.00
Provision	CHF	410'000.00
Capital social	CHF	1'000'000.00
Pertes au bilan	CHF	(19'423.12)
Résultats de l'exercice	CHF	21'933.85
<b>TOTAL</b>	<b>CHF</b>	<b>9'506'402.30</b>



*Réservoir des Philosophes*

**Au nom du Conseil d'administration**

La Vice-Présidente

Membre

  
Josika Iles

  
Patrick Adatte

## **CENTRE DE TECHNOLOGIES MICROTECHNIQUES SA**

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Président : M. Patrick Linder

Vice-président : M. Yves Beaumann

Membres : MM. Cédric Bassin, Tino Cocco, Florent Cosandey, Johann Faneca, Marcel Gilomen, Roger Juillet, Didier Perret, Jacques Schnyder

### **RAPPORT ANNUEL 2022**

L'année 2022 a été marquée par des changements à la direction de la société. Après le départ de Laurent Dubois en 2021, en poste de longue date, le Conseil d'administration (CA) a nommé au 1<sup>er</sup> août 2021 un nouveau directeur pour le Centre de Technologies Microtechniques SA (CTM). Si un soin particulier avait été accordé à la sélection d'un successeur apte à développer le CTM sur la base de la stratégie formulée par le CA et validée par les actionnaires, le CA a pourtant dû prendre note avec regret de sa démission pour la fin juillet 2022, le directeur en poste ayant choisi de relever de nouveaux défis. À la suite de cette démission inopinée et des risques auxquels s'exposait la société, une cellule de gestion de crise a été mise en place pour assurer le suivi immédiat et garantir une poursuite de l'activité du CTM dans des conditions optimales. Composée de Cédric Bassin, Tino Cocco et Patrick Linder, elle s'est réunie régulièrement de juillet à décembre pour épauler l'équipe de production.

Cette cellule a pris le contrôle du CTM puis permis une transition sereine, une reprise immédiate des dossiers et une information des clients majeurs. Elle s'est rapidement focalisée sur les actions urgentes, sur la planification de la production et sur les projections révisées pour l'exercice 2022. Elle a notamment agi avec fermeté sur la gestion des liquidités et la stabilisation financière du CTM. Elle a établi une vision financière en lien direct avec l'activité réelle et la facturation qui faisait défaut. Elle sert désormais à piloter le CTM, à prioriser les actions et assurer les liquidités requises. Cette cellule a permis une stabilisation à la suite des perturbations du début d'année.

Dans le contexte de pénurie de compétences dans l'industrie et de manque de spécialistes particulièrement dans la plasturgie, le CA a choisi de préserver l'équipe de production en place en lui donnant une meilleure autonomie tout en étudiant les options de développement du CTM posément. Ayant pris le temps d'analyser en détail les enjeux, les compétences et les ressources à disposition, le CA a finalement opté pour une approche basée sur un directeur responsable des relations avec le tissu industriel, spécialement en termes d'entrées de commandes, sur une responsable administrative dotée de prérogatives décisionnelles et sur des spécialistes se concentrant sur leur cœur de métier. Cette organisation nouvelle est entrée en force en début d'année 2023.

En adéquation avec sa mission de base, le CTM a pu garantir ses propositions au service des entreprises régionales de l'Arc jurassien avec un spectre de compétences large. Toujours focalisé sur la réalisation d'outils (moules et étampes), le CTM complète ses activités avec la production de pièces plastiques et découpées, plus précisément dans les phases de préséries, d'industrialisation ainsi que dans la production de petits volumes. Assumant des missions de formation dans différents rôles, le CTM cherche ainsi à contribuer au maintien et au développement de savoirs spécifiques dans le tissu industriel régional. Le CTM emploie 7 personnes pour un total de 4.3 postes EPT.



## **Plasturgie**

Depuis plusieurs années le CTM offre des solutions pour toutes les phases d'un projet (de la conception à la production en passant par la réalisation des moules), indépendamment de sa complexité. Ces prestations répondent aux besoins des entreprises régionales. Le secteur d'activités principal reste l'horlogerie. Une collaboration avec la HE-Arc favorise l'accès à certaines connaissances et agit favorablement sur la capacité de réponse à des demandes complexes. Le CTM poursuit sa collaboration avec des institutions complémentaires, telles que Cluster Plasturgie à Fribourg.

## **Étampes**

Le CTM a progressé dans le domaine du découpage. Durant l'année écoulée, plusieurs étampes ont été réalisées afin de répondre aux demandes des entreprises. Ces mandats sont accomplis de A à Z (étampes et production de pièces découpées), mais certains comprennent uniquement la réalisation d'outils ou un accompagnement pour la conception et la fabrication des outils. Ces mandats demandent un grand engagement, de nombreuses heures de travail et ne sont pas profitables. La carence dans le domaine de l'étampe incite cependant le CA à poursuivre cette activité.

## **Formation**

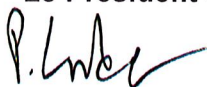
Le principal partenaire du CTM est le ceff et la complémentarité entre les deux institutions génère des synergies particulières. Des cours interentreprises sont donnés en collaboration aux apprentis duals pour les connaissances de base dans les domaines de leur formation, de façon à décharger les employeurs, qui peuvent se concentrer ensuite sur l'approfondissement des techniques. D'autre part, le CTM propose une palette de cours de formation continue pour le personnel de production. Certains sont donnés en partenariat avec le CIP-CTDT de Tramelan.

## **Production**

Les compétences du CTM sont accessoirement mobilisées pour la réalisation de pièces mécaniques. Grâce au parc de machines récent et à l'encadrement d'apprentis du ceff INDUSTRIE, des travaux de production peuvent être proposés pour soulager les entreprises.

### **Au nom du Conseil d'administration**

**Le Président :**



Patrick Linder

**La secrétaire :**



Gabrielle Jeannotat



## Centre de Technologies Microtechniques SA

Comptabilité 2022

Au moment de l'établissement du rapport, les comptes de l'exercice 2022 ne sont malheureusement pas encore disponibles (en cours de bouclage). Les comptes sont donc présentés avec une année de décalage.

### BILAN au 31.12.2021

<b>ACTIFS</b>	<b>31.12.2021</b>
CEC Clientis – 16 1.062.397.03	47'464.72
Caisse	227.30
Débiteurs	18'410.66
Actifs transitoires	8'774.70
Travaux en cours	51'000.00
Inventaire marchandises	10'400.00
Immobilisations corporelles (machines)	3.00

**TOTAL ACTIFS 136'280.38**

<b>PASSIFS</b>	<b>31.12.2021</b>
Créanciers	17'378.95
Passifs transitoires	14'214.18
Capital-actions	102'000.00
Résultat reporté	19'153.04
Résultat de l'exercice	-16'465.79

**TOTAL PASSIFS 136'280.38**

### COMPTE DE RESULTAT au 31.12.2021

Produits des ventes de biens et prestations	622'961.24
Variation des travaux en cours	19'500.00
Charges variables	-37'657.88
Produits exceptionnels	0.00
Charges exceptionnelles	1.04
Frais de production	-2'313.50
Frais de transport	-62.85
Amortissements de production	0.00
Personnel d'exploitation	-546'589.20
Frais de locaux	-26.65
Frais partenariat ceff	-54'644.96
Frais financiers	-400.83
Assurances	-7'388.55
Frais de gestion	-6'417.85
Frais de promotion	-3'426.00
Impôts directs	0.20

**Résultat net de l'exercice -16'465.79**

## Société immobilière Diapason S.A.

### Rapport 2022

#### Conseil d'administration :

Président	M. Martin Rytz
Secrétaire et membre	M. Yves Houriet
Membre	M. Olivier Zimmermann

La société a géré en fonction de ses moyens l'immeuble dont l'école de musique est locataire.

Durant l'exercice 2022, aucuns travaux – autres que l'entretien courant – n'ont eu lieu.

Aucune provision n'a été faite pour les travaux de rénovation futurs.

St-Imier, le 25 janvier 2023

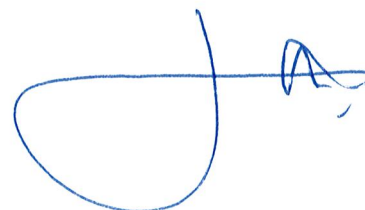
Le Président

Martin Rytz



Le Secrétaire

Yves Houriet



<b>A C T I F</b>	<b>31 décembre 2022</b>	<b>31 décembre 2021</b>
Trésorerie	36'321.87	25'124.42
Autres créances à court terme	0.00	0.00
Actifs de régularisation	223.30	0.00
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>36'545.17</b>	<b>25'124.42</b>
Immobilisations financières	0.00	11'500.00
Immobilisations corporelles meubles	1.00	1.00
Immobilisations corporelles immeubles	701'630.00	716'630.00
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>701'631.00</b>	<b>728'131.00</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>738'176.17</b>	<b>753'255.42</b>
<b>P A S S I F</b>	<b>31 décembre 2022</b>	<b>31 décembre 2021</b>
Dettes à court terme portant intérêt	18'958.55	18'689.85
Autres dettes à court terme	4'426.05	6'598.55
Passifs de régularisation	5'400.00	5'000.00
<b>CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME</b>	<b>28'784.60</b>	<b>30'288.40</b>
Dettes à moyen/long terme portant intérêt	304'347.70	323'306.25
Autres dettes à long terme	0.00	11'500.00
Provisions	0.00	0.00
<b>CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME</b>	<b>304'347.70</b>	<b>334'806.25</b>
Capital-actions	340'000.00	340'000.00
Réserves légales et facultatives	5'223.00	4'709.00
Bénéfice résultant du bilan	59'821.87	43'452.77
Propres parts du capital	-1.00	-1.00
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>405'043.87</b>	<b>388'160.77</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>738'176.17</b>	<b>753'255.42</b>



**COMPTE DE PERTES & PROFITS**  
(Du 1er janvier au 31 décembre)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Produits locations	51'000.00	51'000.00
	<hr/>	<hr/>
<b>Produits nets</b>	<b>51'000.00</b>	<b>51'000.00</b>
Entretien	5'661.05	8'760.90
Charges sociales	0.00	100.00
Assurances	2'001.85	2'016.20
Frais administratifs	3'800.65	3'269.50
<b>EBITDA</b>	<b>39'536.45</b>	<b>36'853.40</b>
Amortissements	15'000.00	18'900.00
<b>EBIT</b>	<b>24'536.45</b>	<b>17'953.40</b>
Frais financiers	6'325.15	6'591.35
CP exceptionnels, uniques ou hors période	0.00	0.00
<b>EBT</b>	<b>18'211.30</b>	<b>11'362.05</b>
Impôts	1'328.20	1'089.80
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>16'883.10</b>	<b>10'272.25</b>



## DIATEL SA

### Conseil d'administration :

Présidente : Mme Josika Iles  
Vice-président : M. Nicolas Meyer  
Secrétaire : M. Béat Grossenbacher  
Membres : MM. Patrick Tanner (jusqu'à fin septembre 2021),  
Jacques Babey, John Buchs, Pierre-Eric Mathez

L'année 2022 a été marquée par un retour à la normale après 2 années difficiles liées à la situation sanitaire. Toutefois, si l'activité économique a repris, le niveau atteint fin 2022 n'était pas encore celui des années qui ont précédé la crise. Toutefois grâce à l'engagement de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, un service à la clientèle de qualité a été assuré.

Les 50 ans de la société ont été fêtés en 2022. Plusieurs activités clients ont été organisées durant l'année (soirée officielle, participation à l'Imériale, communication)

L'équipe technique composée de 3 spécialistes réseau (2.5 EPT) n'a pas connu de changement en 2022. Par contre une des personnes en charge des ventes/ relations clientèle a quitté la société fin 2022 et sera remplacée le 1<sup>er</sup> mars 2023. Ces dernières sont au nombre de 2, ce qui représente 1.1 équivalent plein temps (70% et 40%).

En 2022, l'activité commerciale a été marquée par l'entrée en vigueur du nouveau contrat entre Diatel et Sunrise. La moyenne des interventions clients était de l'ordre de 210 par mois en 2022. Le chiffre d'affaire du service point est resté au niveau de 2021.

D'un point de vue réseau, les équipements ont été rénovés dans plusieurs immeubles. Du matériel passif a été remplacé dans le cadre de l'entretien et de la modernisation des installations. Il a été choisi pour être compatible avec le passage au Docsis 3.1 (augmentation de la bande passante).

Le réseau MAN a été étendu entre certaines infrastructures clef des Services techniques afin de limiter les effets d'une éventuelle restriction de l'alimentation électrique. Les travaux sur le réseau Diatel réalisés en synergie avec ceux du Service de l'Equipment ont concerné les rues Jacques-David et du Midi ainsi que les bâtiments situés Paul-Charmillot 22, Pierre-Jolissaint 28, Savagnières 68, Sur le Pont 18b (nouveaux raccordements) et Clef 40. Une liaison fibre a également été tirée entre le réservoir de l'Assesseur (SEF) et la chambre de la Crèmerie à Mont Soleil (télécommande domaine de l'eau).

Le bilan 2022 qui sera vérifié et accepté par l'Assemblée générale des actionnaires en juin 2023, donc après l'impression du rapport 2022, sera joint au rapport de gestion 2023.

La Présidente :

A handwritten signature in blue ink that reads "Josika Iles".

Josika Iles

Le Chef de l'Equipment

A handwritten signature in blue ink that reads "Patrick Adatte".

Patrick Adatte



**DIATEL SA**

**BILAN 2021**

**ACTIF**

Liquidités	CHF	282'211.11
Réalisable	CHF	24'601.74
Valeurs d'exploitation	CHF	26'500.00
Immobilisation corporelle	CHF	817'574.75
Immobilisation financière	CHF	0.00
Actifs transitoires	CHF	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>CHF</b>	<b>1'150'887.60</b>

**PASSIF**

Exigible à court terme	CHF	125'746.80
Exigible à moyen terme	CHF	2'217.80
Charge immeuble	CHF	150.00
Passifs transitoires	CHF	12'258.22
Exigibles à long terme	CHF	643'675.00
Fonds propres	CHF	366'669.23
<b>TOTAL</b>	<b>CHF</b>	<b>1'150'887.60</b>

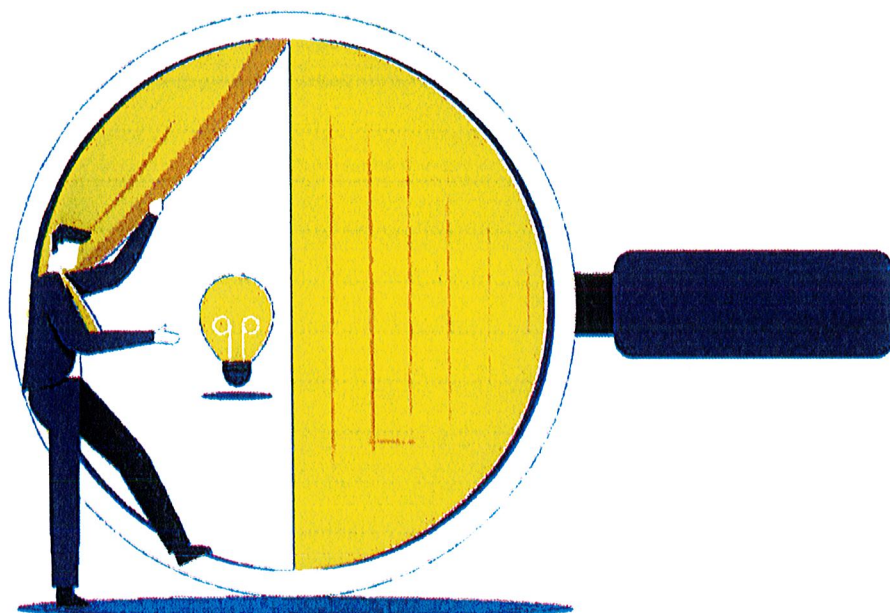
**Dont**

Résultats reportés	CHF	7'821.09
Résultats de l'exercice	CHF	22'864.43



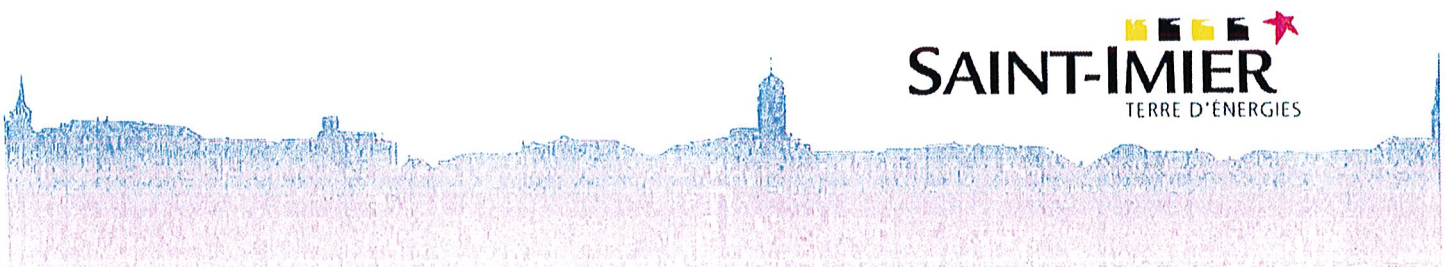
Rapport final de la commission spéciale

# « Actualisation du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier »



## Table des matières

<b>Constitution de la commission</b> .....	3
<b>Contexte de création et buts</b> .....	3
<b>Fonctionnement et méthodes de travail</b> .....	3
<b>Commentaires et explications « article par article » du projet de règlement</b> .....	4
Art. 1 .....	4
Art. 2 .....	4
Art. 3 .....	4
Art. 4 .....	4
Art. 5 .....	4
Art. 6 .....	5
Art. 7 .....	5
Art. 8 .....	5
Art. 9 .....	5
Art. 10 .....	5
Art. 11 & Art. 12 .....	5
Art. 13 & Art. 14.....	6
Art. 15 .....	6
Art. 16 .....	6
Art. 17 .....	6
Art. 18 .....	6
Art. 19 .....	6
Art. 20 .....	7
<b>Propositions d'actualisations d'autres règlements</b> .....	7





### Constitution de la commission

Président : SAMUEL DA SILVA

Vice-Président : MICHEL RUCHONNET

Secrétaire : MORGANE BURGNER

Membres : NATHALIE FIECHTER & ROGER COMTE

Représentant du Conseil municipal : CORENTIN JEANNERET

### Contexte de création et buts

Le règlement du Conseil de Ville de Saint-Imier n'a plus subi de modifications depuis 2012. En effet avec le projet de fusion des communes du Haut-Vallon, il n'avait pas été jugé opportun de le modifier en cas d'acceptation. La fusion n'étant plus d'actualité, il devenait plus que nécessaire d'effectuer une actualisation en profondeur, notamment pour codifier les pratiques et coutumes de notre Conseil, mais aussi pour corriger des façons de procéder, comme le vote exprimé par le fait de se lever. Dès lors, le PLR Saint-Imier a déposé une motion urgente qui a été acceptée le 11 mars 2021 au Conseil de Ville afin qu'une commission ad hoc de 5 membres soit constituée et que ces actualisations puissent être entreprises dès que possible. Comme il s'agit de se pencher sur le règlement, l'idée d'une commission paritaire a été retenue. Le but sera de rendre ce règlement durable, explicite et conforme à la loi.

### Fonctionnement et méthodes de travail

La commission s'est retrouvée à 16 reprises entre juillet 2021 et août 2022.

Elle a commencé par étudier le « règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune municipale de Saint-Imier », suite à une proposition du Conseil municipal. Ce règlement étant déjà revu, la commission s'est penchée sur la compatibilité avec le règlement du Conseil de Ville (ancienne version), ainsi qu'avec le Règlement d'organisation de notre commune. Le 23 septembre 2021, elle envoyait ses commentaires au Conseil municipal avec un préavis positif.

Concernant la révision du Règlement du Conseil de Ville, la commission a commencé par faire des commentaires sur chaque article de la version actuelle, en comparant avec les règlements des communes proches, à savoir : TRAMELAN, VALBIERSE, MOUTIER, LA NEUVEVILLE, et BIENNE. Ainsi nous pouvons déjà identifier des lacunes ou améliorations pour chaque article. Ensuite, les commissaires se sont réparti les articles et ont préparé des propositions de modifications, d'ajouts, et d'éclaircissements suivant ce qu'on pouvait trouver ailleurs. Citons un exemple : un outil démocratique pertinent par rapport à notre fonctionnement serait l'ajout du « postulat » qui n'existe pas chez nous mais que nous utilisons sous forme d'« interpellation », alors que ce n'est pas réglementairement pertinent.

À noter que le présent projet de règlement a été examiné par l'OACOT et que nous avons tenu compte de leurs remarques pour établir la version qui vous est soumise.

La présentation de ce rapport vise à ce que le plenum comprenne comment le projet du règlement du Conseil de ville a été mis sur pieds, au niveau des modifications et nouveautés. Ceci dans le but de favoriser les échanges constructifs lors de l'éventuelle approbation du Conseil de Ville du 8 septembre 2022.



## Commentaires et explications « article par article » du projet de règlement

### Art. 1

Il s'agit d'un nouvel article que nous proposons d'ajouter au Règlement du Conseil de Ville. Cette proposition s'inspire notamment de ce qui se fait à VALBIERSE au conseil général ou encore au Grand Conseil bernois. Cet article s'inscrit pleinement dans l'obligation de déclarer ses intérêts au sens de l'art. 12 RO qui s'applique déjà au Conseil de Ville. La liste des liens d'intérêts pourrait figurer sur le site internet de la Municipalité et être accessible ainsi à toute citoyenne ou tout citoyen. La procédure prévoit que chaque année la liste soit remise à jour pour tenir compte des éventuels changements.

Concrètement, cet article a pour but d'améliorer la transparence et d'informer les électrices et les électeurs des intérêts de chaque membre du législatif communal.

### Art. 2

Dans le présent article, la principale nouveauté est l'apparition de la « séance constitutive ». En effet, celle-ci visera à nommer les commissaires dans les différentes commissions plus tôt dans l'année lors d'une nouvelle législature, afin d'éviter de bloquer les dossiers en cours pendant quelques mois. De plus, la notion d'une répartition équitable des groupes politiques a aussi été introduite, dans le but d'établir une clarification.

### Art. 3

Il y a lieu ici de clarifier le rôle de la présidence. Les al. 1 et 2 ont été repris de l'actuel règlement. L'al. 3 complète la notion afin que les membres du Conseil de Ville aient connaissance de tout ce qui concerne leur conseil, même si les objets sont traités directement par la présidence. L'al. 4 précise la représentation protocolaire. Comme la commune n'est pas engagée au niveau décisionnel lors d'une représentation, cet alinéa n'a pas de caractère réglementaire, mais il serait souhaitable que la présidence s'engage à le respecter. L'al. 5 L'OACOT propose cette formulation pour déterminer comment est représenté valablement et par écrit le Conseil de Ville. L'al. 6 : L'idée serait de donner un droit de regard de la présidence et du bureau sur les points proposés par le Conseil municipal. On pourrait procéder ainsi : le Conseil municipal établit la liste des points à aborder, que le bureau complète au besoin. La présidence dresse l'ordre du jour définitif, qui est finalement une prérogative du législatif. La consultation de l'OJ par le bureau donnerait une certaine importance à cet organe collégial. Par ailleurs, elle éviterait une éventuelle prise de pouvoir par la seule présidence. Cette consultation pourrait se faire par voie électronique si une rencontre ne semble pas nécessaire. Le but n'est pas d'alourdir le processus, mais de l'enrichir.

### Art. 4

Cet article clarifie les rôles des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> vice-présidences.

### Art. 5

Il s'agit d'un nouvel article. Jusqu'ici, la fonction de scrutateur ou de scrutatrice était uniquement mentionnée dans le règlement du Conseil de Ville, sans toutefois être détaillée. Avec l'adjonction de cet article, le rôle de scrutateur ou de scrutatrice est désormais explicité à l'al. 1. L'al. 2, quant à lui, permet de renoncer au dénombrement de voix lorsqu'une majorité est évidente. Cette manière de



procéder est courante et s'applique dans de nombreux législatifs ou encore au sein du Conseil du Jura bernois. Cette manière permet de gagner du temps dans le décompte des voix. Finalement, l'al. 3 vient quelque peu nuancer l'al. 2. En effet, lorsqu'un objet est soumis au corps électoral, il est nécessaire que celui-ci dispose du dénombrement précis des voix, afin de se forger une opinion de la façon la plus objective possible.

#### Art. 6

Dans ce nouvel article, nous avons souhaité définir les rôles du secrétariat, l'objectif étant de codifier la pratique afin de la rendre plus transparente aux futures « utilisatrices » et futurs « utilisateurs ».

#### Art. 7

Voici l'article qui a demandé le plus de réflexion et de discussions à notre commission. En effet, il est question de règlementer un outil démocratique, à savoir le message au corps électoral qui a été utilisé à diverses reprises ces dernières années sans que celui-ci ne soit clairement expliqué au niveau de son contenu, par exemple. Il nous tenait à cœur de clarifier aussi comment les membres du Conseil de Ville ont recours au rapport de minorité. Ainsi nous espérons que désormais ces outils seront utilisés selon une pratique commune et transparente. Cet article se base sur le règlement d'organisation de notre commune et sur les propositions spécifiques de l'OACOT.

#### Art. 8

Cet article clarifie l'ordre du jour au niveau de son envoi et son traitement. Il s'inspire directement d'autres règlements législatifs et reprend le contenu du règlement actuel (art. 8 : Conduite des débats).

#### Art. 9

Encore un nouvel article. Ici, notre commission a voulu proposer une « tribune » ou un point dans lequel le Conseil municipal peut prendre la parole et faire part d'informations générales au sujet d'un dossier courant ou autre, sans que ce ne soit exclusivement une communication du Maire, comme c'est le cas à l'heure actuelle. En effet, dans le Conseil de Ville actuel, les autres membres de l'exécutif ne peuvent se prononcer que si un objet de l'ordre du jour les concerne, lors des interpellations ou petites questions, et finalement dans les divers. Il nous paraissait important que le Conseil municipal puisse se prononcer, si besoin.

#### Art. 10

Cet article reprend également des éléments du règlement actuel et d'autres législatifs. Il s'agit surtout d'une mise en relief de l'ordre du jour du Conseil de Ville.

#### Art. 11-12

Nous n'avons pas changé la définition de la motion, celle-ci est donnée et semblable à d'autres règlements.

Le but étant de simplifier le texte le mieux possible. Le traitement de la question étant le même, nous avons supprimé la notion d'urgence de la motion. Le traitement de la motion a été raccourci, mais décrit de façon plus précise et il n'a pas été changé dans le principe.



#### Art. 13-14

Nous avons introduit l'outil parlementaire « postulat ». Dans les communes analysées, il est prévu un postulat, ce qui n'était jusqu'à ce jour pas le cas de St-Imier. La définition étant donnée, nous nous sommes ici aussi donné la peine d'être brefs et précis pour décrire le traitement au niveau du Conseil de Ville et du Conseil municipal. Jusqu'à présent, les conseillères et conseillers de Ville utilisaient l'interpellation en guise de postulat, alors que ce n'était pas juste du point de vue de la définition d'une interpellation. En effet le postulat engagera le Conseil municipal à se pencher sur une thématique dans le but de proposer une solution ou une mesure.

#### Art. 15

Vu l'introduction du postulat, dans un esprit de simplification, on ne différencie plus maintenant les interpellations des petites questions. Toute question peut être qualifiée d'interpellation et attend une réponse du Conseil municipal.

Les al. 2, 3 et 4 sont repris de l'ancien règlement.

L'al. 5 donne simplement un ordre d'idée sur la durée de la discussion, qui se veut ouverte à tout le monde, donc qui favorisera le débat.

#### Art. 16

Il a simplement été ajouté la suite à donner d'une résolution au travers de l'al. 4.

#### Art. 17

Puisque l'ordre du jour est voté, les points à ajouter sont validés à ce moment-là. Il nous paraît donc redondant de voter à nouveau l'entrée en matière. Ainsi nous supprimons l'al. 1 de l'art. 9 du règlement actuel. En effet la commission note que, actuellement, les oppositions à l'ordre du jour sont présentées et seules celles-ci sont discutées.

L'al. 1 de notre proposition de règlement, reprend l'al. 2 du règlement sans modification.

L'al. 2 de notre proposition reprend l'al. 3 du règlement actuel, sans modification.

L'al. 3 de notre proposition reprend la première idée de l'al. 4 du règlement existant. La volonté de la commission étant de distinguer les deux étapes. La première composante de l'al. 4 du règlement actuel à l'al. 5 nous avons souhaité mettre l'accent sur la déclaration d'intérêt afin de rappeler le rôle du Conseil de Ville de servir toute la population imérienne et non pas des intérêts personnels.

#### Art. 18

En ce qui concerne les votations, l'ancien art. 10 est repris. La seule nouveauté est l'introduction du vote à main levée, qui devrait faciliter le vote des personnes à mobilité réduite.

La « majorité absolue » est devenue la « majorité », selon la directive de l'OACOT (la majorité se calcule selon l'article 12 OCo, à la majorité des votants)

#### Art. 19

Pour les al. 1, 3 et 4, cet article reprend les mêmes alinéas de l'ancien art. 11.

L'al. 2 sert à définir, selon l'OACOT, comment se calcule la majorité absolue.

L'al. 4 introduit également le vote à main levée (cf. commentaire art. 18)

L'al. 6 permet, selon la demande de l'OACOT, de préciser les motifs de nullité d'un bulletin.



Art. 20

Il est question de déterminer qui est compétent pour la signature du procès-verbal du Conseil de Ville. Les modifications sont codifiées également, dans le but de clarifier ce qui est digne de modifications ou non.

Il serait judicieux de faire apparaître dans l'organe de publication officiel de la commune, une remarque préliminaire en tête du texte du procès-verbal spécifiant que celui-ci sera validé lors de la séance du Conseil de Ville suivante. Mais le texte publié est la reproduction fidèle des échanges verbaux de la séance.

### Propositions d'actualisations d'autres règlements

Au cours des réflexions de notre commission, nous nous sommes penchés sur le règlement d'organisation de notre commune et sur le règlement des commissions permanentes. Notamment, il serait judicieux de faire apparaître la notion de commission paritaire et d'en définir les contours et l'utilité, par exemple. Le règlement d'organisation mériterait aussi des actualisations.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission spéciale « Actualisation du Règlement du Conseil de Ville de Saint-Imier », unanime, vous propose d'approuver le projet du nouveau Règlement du Conseil de Ville et de dissoudre ladite commission.

Saint-Imier, le 15 août 2022

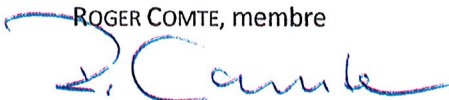
MORGANE BURGNER, secrétaire



NATHALIE FIECHTER, membre



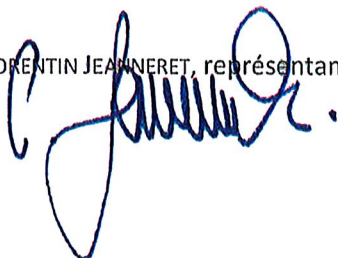
ROGER COMTE, membre



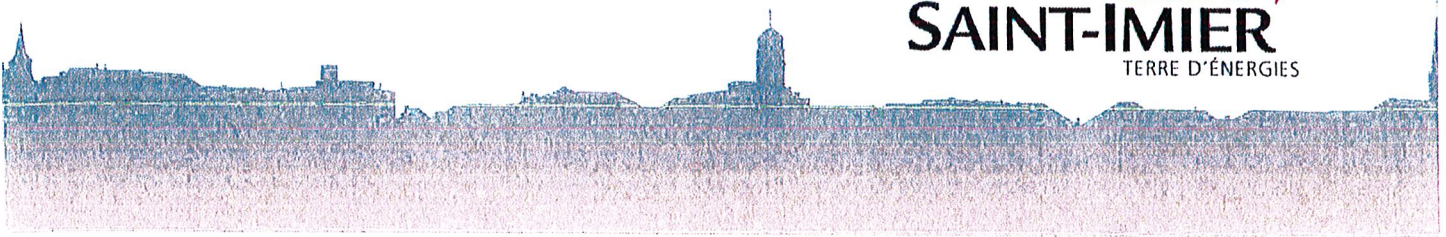
MICHEL RUCHONNET, vice-président



CORENTIN JEANNERET, représentant du CM



SAMUEL DA SILVA, président











RDCo 151.21

---

# RÈGLEMENT DU CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER Du JJ.MM.AAAA

The bottom of the page features a stylized, pixelated skyline of Saint-Imier in shades of grey and black. Overlaid on the right side of the skyline is the town's logo, which consists of the text 'SAINT-IMIER' in a bold, sans-serif font, with 'TERRE D'ÉNERGIES' in a smaller font below it. To the right of the text is a small red star icon.

**SAINT-IMIER**  
TERRE D'ÉNERGIES



*Le Conseil de ville de Saint-Imier,*  
vu l'art. 42 al. 2 du règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier  
*décète :*

## 1. Dispositions générales

Registre des  
intérêts

### Art. 1

<sup>1</sup> La chancellerie établit un registre des intérêts sur la base des indications fournies par les membres du Conseil de Ville. Ce registre est public.

<sup>2</sup> Il contient les indications suivantes :

- a) activité professionnelle
- b) fonctions assumées au sein d'organes de direction ou de surveillance de fondations, de sociétés ou d'établissements, suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public.

<sup>3</sup> Au terme de chaque année civile, la chancellerie invite les membres du Conseil de Ville à lui communiquer toutes modifications éventuelles.

## 2. Bureau du Conseil de Ville

Composition et  
fonctionnement

### Art. 2

<sup>1</sup> Le bureau se compose de la présidence, des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> vice-présidences, du secrétariat, ainsi que des deux personnes scrutatrices.

<sup>2</sup> Il est tenu compte d'une répartition équitable des groupes politiques dans la composition du bureau.

<sup>3</sup> Il est nommé pour un an lors de la dernière séance de l'année, sauf pour la première année de la législature où l'élection a lieu lors de la séance constitutive.

<sup>4</sup> La séance constitutive est convoquée par le Conseil municipal dans le mois de janvier qui suit les élections générales de renouvellement des autorités communales.

<sup>5</sup> Le bureau se réunit aussi souvent que la marche des affaires l'exige, sur convocation de la présidence, ou à la demande d'un ou d'une de ses membres. Il ne peut prendre de décision valable que si la majorité des membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des personnes votant. La présidence tranche en cas d'égalité des voix.

Rôle de la  
présidence

**Art. 3**

<sup>1</sup> La présidence, soit la personne élue à cette fonction, dirige les délibérations du Conseil de Ville et veille à l'observation du présent règlement. Elle participe aux votations et aux élections. En son absence, les débats sont menés respectivement par la 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> vice-présidence ou par la doyenne ou le doyen d'âge de l'assemblée. En cas d'égalité, le tirage au sort décide.

<sup>2</sup> La personne qui blesse les convenances est rappelée à l'ordre par la présidence. En cas de nouveau rappel à l'ordre, la parole lui est immédiatement retirée.

<sup>3</sup> La présidence donne connaissance de toute lettre ou requête destinée au Conseil de Ville.

<sup>4</sup> Sur invitation, elle représente le Conseil de Ville lors de manifestations. En cas d'absence, un membre du bureau peut la remplacer.

<sup>5</sup> Le Conseil de ville est valablement engagé par la signature de sa présidence et de son secrétariat. En cas d'empêchement de la présidence, la 1<sup>ère</sup> vice-présidence signe, respectivement la 2<sup>ème</sup> vice-présidence. En cas d'empêchement du secrétariat, un autre membre du bureau signe.

<sup>6</sup> La présidence, après proposition du Conseil municipal, établit, d'entente avec le bureau, l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de Ville.

<sup>7</sup> Si la présidence participe à la discussion, la direction des débats doit être cédée à la vice-présidence.

Rôle de la 1<sup>ère</sup> et  
de la 2<sup>ème</sup> vice-  
présidence

**Art. 4**

La 1<sup>ère</sup> vice-présidence, à défaut la 2<sup>ème</sup> vice-présidence, remplace la présidence en cas d'absence ou de participation à la discussion.

Rôle des  
personnes  
scrutatrices

**Art. 5**

<sup>1</sup> Les personnes scrutatrices déterminent le résultat de chaque votation et élection. La présidence le communique au Conseil de Ville.

<sup>2</sup> En cas de majorité évidente, on peut renoncer au dénombrement.

<sup>3</sup> Le dénombrement est obligatoire lorsqu'il s'agit d'un objet à soumettre au corps électoral.

Rôle du  
secrétariat

**Art. 6**

<sup>1</sup> La personne en charge du secrétariat procède à l'appel lors du Conseil de Ville en début de séance, avant toute délibération.

<sup>2</sup> Elle rédige le procès-verbal des séances de bureau.

<sup>3</sup> Elle signe avec la présidence, conformément à l'art. 2 al. 5.

Message au  
corps électoral

**Art. 7**

<sup>1</sup> Le bureau rédige les messages du Conseil de Ville à l'intention du corps électoral.

<sup>2</sup> Le message au corps électoral doit être le plus bref et objectif possible, et permettre au corps électoral de se former librement une opinion au sujet de tous les aspects de l'objet.

<sup>3</sup> Tout membre du Conseil de Ville peut exiger que le message présente de manière appropriée les arguments des membres du Conseil de ville dont l'avis diverge de la majorité (rapport de minorité). La demande d'un rapport de minorité est présentée après que l'objet qui sera soumis au corps électoral a été préavisé, au cours de la même séance. Seuls les arguments présentés lors de la séance du Conseil de Ville qui traite de l'objet peuvent être pris en compte dans le rapport de minorité.

<sup>4</sup> Le comité d'initiative ou les personnes responsables de la demande d'un référendum facultatif font part de leurs arguments au bureau du Conseil de Ville qui en tient compte dans le message. Les commentaires portant atteinte à l'honneur, manifestement contraires à la vérité ou trop longs peuvent être modifiés ou refusés.

Ordre du jour

**Art. 8**

<sup>1</sup> L'ordre du jour, les préavis des commissions et du Conseil municipal, ainsi que la documentation sont envoyés 15 jours avant la séance aux membres du Conseil de Ville. Les dates des réunions du Conseil de Ville sont fixées par la présidence, en accord avec la chancellerie.

<sup>2</sup> A moins que le Conseil de Ville n'en décide autrement en début de séance, les objets sont traités selon l'ordre du jour.



### 3. Objets des délibérations

Communications  
du Conseil  
municipal **Art. 9**

La présidence donne la parole au Conseil municipal pour des informations d'ordre général ou sur la conduite de la commune.

Introduction des  
objets à traiter **Art. 10**

Les objets à traiter sont introduits par :

- a) les rapports du Conseil municipal,
- b) les motions, postulats, interpellations, et résolutions,
- c) les propositions émanant du bureau du Conseil de Ville ou des commissions spéciales élues par le Conseil de Ville,
- d) l'exercice du droit d'initiative conformément à l'art. 28 RO.

Motion **Art. 11**

<sup>1</sup> Chaque membre du Conseil de Ville a le droit de demander, par une motion, le traitement d'un objet.

<sup>2</sup> La motion est un outil législatif contraignant.

<sup>3</sup> Sur proposition du Conseil municipal ou du Conseil de Ville et avec l'accord des motionnaires, une motion peut être transformée en postulat.

<sup>4</sup> La finalité de la motion est d'obliger le Conseil municipal à déposer un projet d'arrêté ou de règlement, ou lui donner des directives impératives sur une mesure à prendre ou des propositions à formuler.

<sup>5</sup> Une motion ne peut porter sur un objet qui est de la compétence exclusive du Conseil municipal.

<sup>6</sup> Elle est présentée par écrit et comprend un titre et un argumentaire.

<sup>7</sup> Le Conseil municipal devra proposer au Conseil de Ville soit l'entrée en matière sur la motion ou son refus, avec une courte argumentation. Après avoir pris connaissance de la réponse du Conseil municipal, le Conseil de Ville ouvre une discussion générale qui sera suivie d'une décision quant à l'acceptation ou au rejet de la motion.

<sup>8</sup> En cas d'acceptation de la motion, le Conseil de Ville décide directement de sa remise soit à une commission permanente, soit à une commission spéciale de 5 à 9 membres, ou les motionnaires peuvent exiger la création d'une commission spéciale de 5 à 9 membres dont ils assumeront la présidence.

<sup>9</sup> Sur demande de la commission spéciale, une représentante ou un représentant du Conseil municipal se doit d'assister aux séances de la commission spéciale, avec voix consultative.

Traitement des  
motions

**Art. 12**

<sup>1</sup> La motion, qui est déposée 15 jours avant la séance du Conseil de Ville à la chancellerie, est envoyée aux membres du Conseil de Ville avec la convocation idoine.

<sup>2</sup> Elle est transmise au Conseil municipal qui se prononce, oralement ou par écrit, sur l'entrée en matière lors de ladite séance.

<sup>3</sup> La ou le motionnaire peut apporter un bref commentaire sur le préavis du Conseil municipal.

<sup>4</sup> La motion, déposée moins de 15 jours avant la séance du Conseil de Ville à la chancellerie, est lue et brièvement commentée par son autrice ou auteur lors de la séance. Elle est transmise au Conseil municipal lors de la même séance et celui-ci devra donner son avis sur l'entrée en matière lors de la prochaine séance du Conseil de Ville.

<sup>5</sup> Dans les 6 mois qui suivent la transmission de la motion à la commission, un rapport intermédiaire ou final devra être remis au Conseil de Ville.

<sup>6</sup> Le Conseil municipal doit donner suite au rapport final de la motion acceptée par le Conseil de Ville.

<sup>7</sup> La chancellerie tient à jour une liste des motions acceptées et non classées. Annuellement, elle remet cette liste aux membres du Conseil de Ville, en y incluant les motions classées par le Conseil de Ville depuis la dernière publication de la liste.

<sup>8</sup> Le suivi du traitement de la motion est de la compétence du bureau du Conseil de Ville.

Postulat

**Art. 13**

<sup>1</sup> Chaque membre du Conseil de Ville a le droit de demander, par un postulat, le traitement d'un objet.

<sup>2</sup> Le postulat donne mandat au Conseil municipal d'examiner si un projet d'arrêté ou de règlement doit être soumis ou si une mesure doit être prise. Le postulat permet aussi de demander un rapport sur une affaire déterminée.

<sup>3</sup> Il est présenté par écrit et comprend un titre ainsi qu'un argumentaire.

<sup>4</sup> Il est lu lors de la séance et l'auteur ou l'autrice a la possibilité de développer oralement son intervention.

<sup>5</sup> Le Conseil municipal devra proposer au Conseil de Ville soit l'entrée en matière sur le postulat ou son refus, avec une courte argumentation. Après avoir pris connaissance de la réponse du Conseil municipal, le Conseil de Ville ouvre une discussion générale qui sera suivie d'une décision quant à l'acceptation ou au rejet du postulat.

Traitement des  
postulats

**Art. 14**

<sup>1</sup> Le postulat, qui est déposé 15 jours avant la séance du Conseil de Ville à la chancellerie, est envoyé aux membres du Conseil de Ville avec la convocation idoine.

<sup>2</sup> Il est transmis au Conseil municipal qui se prononce, oralement ou par écrit, sur l'entrée en matière lors de ladite séance.

<sup>3</sup> L'auteur ou l'autrice du postulat peut apporter un bref commentaire sur le préavis du Conseil municipal.

<sup>4</sup> Le postulat déposé moins de 15 jours avant la séance du Conseil de Ville à la chancellerie, est lu et brièvement commenté par son auteur ou autrice. Il est transmis au Conseil municipal lors de la même séance et celui-ci devra donner son avis sur l'entrée en matière lors de la prochaine séance du Conseil de Ville.

<sup>5</sup> Le Conseil municipal doit donner suite au postulat accepté par le Conseil de Ville.

<sup>6</sup> La chancellerie tient à jour une liste des postulats acceptés et non classés. Annuellement, elle remet cette liste aux membres du Conseil de Ville, en y incluant les postulats classés par le Conseil de Ville depuis la dernière publication de la liste.

<sup>7</sup> Le suivi du traitement du postulat est de la compétence du bureau du Conseil de Ville.



Interpellation

**Art. 15**

<sup>1</sup> Une interpellation permet de demander des renseignements concernant tout objet relatif à l'administration de la commune ou sur n'importe quelle affaire inhérente à la vie locale.

<sup>2</sup> L'interpellation peut être remise par écrit ou présentée oralement. Les interpellations écrites sont traitées en premier lieu et dans leur ordre de dépôt.

<sup>3</sup> Le Conseil municipal y répond directement ou lors de la prochaine séance. Les interpellations remises par écrit au Conseil municipal avant sa séance précédant celle du Conseil de Ville reçoivent une réponse immédiate.

<sup>4</sup> La personne qui dépose l'interpellation peut alors déclarer brièvement si elle est satisfaite ou non de la réponse donnée.

<sup>5</sup> Une brève discussion au sein du Conseil est possible. Elle ne doit, en règle générale, pas dépasser 10 minutes.

Résolution

**Art. 16**

<sup>1</sup> Les résolutions sont des déclarations politiques de portée générale, sans effet obligatoire, sur un problème d'actualité ou sur une question qui n'est pas nécessairement de la compétence décisionnelle de la commune.

<sup>2</sup> La proposition de résolution est remise en début de séance, par écrit, à tous les membres du Conseil de Ville. La présidence ajoute un point à l'ordre du jour.

<sup>3</sup> Elle est défendue par son autrice ou son auteur et débattue avant d'être soumise au vote.

<sup>4</sup> Le résultat du vote est communiqué aux éventuels destinataires et médias par le bureau du Conseil de Ville.

## 4. Délibérations et décisions

### Délibérations

#### Art. 17

<sup>1</sup> Il est d'abord ouvert une discussion générale. La discussion intervient ensuite par article, pour autant que l'objet soumis s'y prête.

<sup>2</sup> Chaque membre est en droit de proposer des modifications, des adjonctions ou des suppressions. Une demande d'ajournement, de renvoi ou de transmission à une commission peut être présentée à tout stade du débat. Elle est traitée en priorité. Si elle est rejetée, la discussion matérielle reprend.

<sup>3</sup> Après clôture de la discussion générale ou par article, le vote final intervient, à moins que le Conseil de Ville ne décide d'une deuxième lecture. En ce cas, lors d'une prochaine séance, une nouvelle discussion générale sur tout l'objet en cause a lieu.

<sup>4</sup> Il est présenté au Conseil de Ville tel qu'il a été modifié en première lecture, le Conseil municipal pouvant proposer des modifications. Le vote final intervient après la deuxième lecture.

<sup>5</sup> La personne qui participe au débat veille à respecter son obligation de déclarer ses intérêts personnels au sens de l'art. 12 RO.

### Votations

#### Art. 18

<sup>1</sup> Avant chaque votation, la présidence soumet au Conseil de Ville l'ordre dans lequel les propositions seront mises aux voix.

<sup>2</sup> Si le mode de votation proposé fait l'objet de réclamations, le Conseil de Ville se prononce.

<sup>3</sup> Dans toutes les votations, c'est la majorité des votantes et votants qui décide. En cas d'égalité, la présidence du Conseil de Ville tranche.

<sup>4</sup> Les sous-amendements sont mis aux voix avant les amendements, et les amendements avant la proposition principale.

<sup>5</sup> Lorsqu'il y a plus de deux propositions de même niveau (sous-amendement ou amendement), elles sont votées simultanément et chaque membre ne peut voter que pour une de ces propositions.

<sup>6</sup> Si aucune d'entre elles n'obtient la majorité des votantes et votants, celle qui a obtenu le moins de voix est éliminée. En cas d'égalité, la présidence décide quelle est la proposition à éliminer.

<sup>7</sup> On continue à voter sur les propositions restantes jusqu'à ce que l'une d'entre elles obtienne la majorité des votantes et des votants ; elle est alors opposée à la proposition principale.

<sup>8</sup> Le vote a lieu à main levée, toutefois le bulletin secret peut être demandé par chaque membre du Conseil de Ville qui assiste à la séance.

Élections

**Art. 19**

<sup>1</sup> Le Conseil de Ville procède aux élections à la majorité absolue des votantes et des votants.

<sup>2</sup> Le nombre total des suffrages valablement exprimés est divisé par le double du nombre de sièges à pourvoir. Le chiffre entier immédiatement supérieur à ce résultat représente la majorité absolue. Les abstentions ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

<sup>3</sup> Lorsque le nombre de candidats et candidates ayant obtenu la majorité absolue dépasse celui des sièges à pourvoir, sont élus ceux et celles qui ont obtenu le plus de suffrages.

<sup>4</sup> Si deux candidatures ou plus sont opposées et qu'aucune n'obtient la majorité absolue au premier tour, la majorité relative suffit au second tour. En cas d'égalité de voix, la personne élue est désignée par un tirage au sort effectué par la présidence.

<sup>5</sup> Le vote a lieu à main levée, toutefois le bulletin secret peut être demandé par chaque membre du Conseil de Ville qui assiste à la séance.

<sup>6</sup> Les suffrages blancs et nuls n'entrent pas en considération pour le calcul de la majorité absolue.

<sup>7</sup> La nullité des bulletins est examinée conformément à l'art. 81 de la Loi sur le Grand Conseil (RSB 151.21).



## 5. Procès-verbal

Rédaction,  
approbation, et  
traitement

### Art. 20

<sup>1</sup> Le procès-verbal doit mentionner :

- a) le lieu, la date, l'heure de début et de fin de la séance,
- b) la liste des personnes élues présentes, excusées et non-excusées,
- c) le nom des oratrices et orateurs, les points importants de leurs déclarations, les propositions et décisions, le résultat exact des votations et élections,
- d) toute documentation servant à la compréhension de l'objet traité.

<sup>2</sup> Les débats du Conseil de Ville sont enregistrés. L'enregistrement est réservé au seul usage du secrétariat de la chancellerie pour la rédaction du procès-verbal. Il doit être effacé après l'approbation du procès-verbal. Le Conseil de Ville peut décider, avant le début d'une séance, qu'exceptionnellement l'enregistrement ne sera pas effacé après l'approbation du procès-verbal, mais déposé aux archives municipales.

<sup>3</sup> En cas de litige, on pourra se référer aux enregistrements.

<sup>4</sup> Le procès-verbal des délibérations ainsi que la documentation exhaustive reçue par les membres du Conseil de Ville sont à disposition de toute personne intéressée pour consultation.

<sup>5</sup> Le procès-verbal est validé par le Conseil de Ville lors de la séance suivante. Les compléments ou rectifications sont mentionnés dans le procès-verbal de la séance au cours de laquelle ils sont demandés.

<sup>6</sup> Des rectifications au procès-verbal ne peuvent porter que sur la rédaction, sur des erreurs ou des omissions.

<sup>7</sup> En aucun cas, une décision du Conseil de Ville ne pourra être modifiée par le biais d'une rectification du procès-verbal.

<sup>8</sup> Le procès-verbal est signé par la personne qui préside et la personne qui le rédige. Il est versé dans les archives municipales après validation.

<sup>9</sup> Sous réserve de validation, le procès-verbal est publié dans l'organe de publication officiel de la commune.

## 6. Dispositions finales

Entrée en  
vigueur

### Art. 21

<sup>1</sup> Le présent règlement annule et remplace le règlement du Conseil de ville du 18 mars 2004.

<sup>2</sup> Il entre en vigueur dès son approbation par le Conseil de Ville.

<sup>3</sup> Le présent règlement a été approuvé par le Conseil de Ville dans sa séance du 8 septembre 2022.

### AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

Le secrétaire :

S. da Silva

C. Tharin

## CONCLUSION

J'ai eu l'honneur et le plaisir de pouvoir contribuer au fonctionnement de notre commune pendant cette année 2022.

Avant de passer à un bilan je tiens encore une fois et très sincèrement remercier tous les collaborateurs de notre administration et de nos divers services. Sans leurs engagements forts pour Saint-Imier, notre cité rencontrerait de sérieuses difficultés à faire face aux très nombreux défis de ce 21<sup>ème</sup> siècle.

Une nouvelle crise liée au COVID, et surtout le conflit lié à l'attaque de l'Ukraine par la Russie ont très vite eu des impacts marqués sur plusieurs éléments liés à notre vie quotidienne.

La vie politique, les choix des élus n'ont pas toujours répondu aux attentes des uns et des autres. Nous avons la chance d'avoir un système politique qui permet des choix qu'il faut certes faire accepter en expliquant que les objets retenus l'ont été pour faire progresser l'intérêt de tous.

La mise à disposition d'une série de vaccins a permis à la population du pays de retrouver peu à peu ses libertés sacro-saintes.

Je pense ici au retour de la fête de l'Imériale, de la manifestation du 1<sup>er</sup> août sur notre Place du Marché, à la fête du mouvement des Anarchistes, mais aussi aux nombreuses animations qui ont permis aux rues et aux salles de la localité de redonner aux Imériennes et aux Imériens l'envie se retrouver et de partager des moments de joie.

Mais, car il y a un mais très lourd de conséquences, dans l'immédiat et dans le futur, la décision de la Russie d'envahir l'Ukraine.

Conséquences immédiates : des morts, des blessés, des réfugiés.

Là à nouveau malgré les impacts du COVID nos citoyens ont su se mobiliser pour accueillir dignement des familles fuyant les horreurs de ce conflit ébranlant l'Europe et les autres continents.

Conséquences à plus long terme : Problème alimentaire (le blé risque de manquer), problèmes énergétiques (j'y reviendrai sur les impacts directs sur notre vie quotidienne), menaces réelles sur le fragile équilibre régulant notre Planète.

Pour notre commune et nos citoyens les prix des sources d'énergie ont pris l'envol à la fin de cette année 2022 avec des conséquences pouvant rendre difficiles le quotidien de certaines familles; nos services concernés suivent très régulièrement l'évolution des prix, prêts à répercuter aussi vite que possible tous signes de "décrue" sur les tarifs.

Des mesures d'économie parfois strictes ont été prises afin que notre Cité montre qu'elle est très sensible à ces problèmes énergétiques.

D'autre part diverses mesures préconisées au sein de nos départements montrent clairement que les soucis liés aux défis de ce 21<sup>ème</sup> siècle, énergies, écologie, mobilité, CO2 ne laissent pas indifférentes nos Autorités, conscientes que notre avenir sur notre planète se jouera ces prochaines années.



Il faudra aller plus loin dans les démarches environnementales, mais il faut aussi répondre parallèlement aux impératifs du présent et tout n'est pas possible à la fois.

En effet les Autorités se doivent aussi de gérer le quotidien ce qui implique aussi un engagement souvent très conséquent et immédiat.

Au niveau des résultats concrets obtenus au niveau local en voici en quelques lignes les faits saillants :

- L'aspect juridique dossier MIGROS a abouti; l'installation de ce magasin est maintenant possible dans la zone de la Marne-de-la Coudre.
- MD Art va pouvoir se développer et surtout s'agrandir afin de proposer une technologie très performante et quasi unique.
- Straumann a acheté le terrain permettant le développement de leurs activités dans la zone de la rue de la Clef.
- Cadrans Flückiger a finalisé l'acquisition, dans le même secteur, d'un terrain nécessaire à sa future extension.
- Le projet hôtelier dans la zone de la Gare est en route; un besoin en accueil important pour la localité et la région sortira bientôt de terre. Les engagements pris par les Autorités ne sont pas étrangers à la mise en route de ce très important dossier.
- Un projet "Maison de l'Autisme" devrait se concrétiser à Saint-Imier.
- Les CFF ont confirmé leur objectif de créer dans un délai raisonnable la halte de la Rue de la Clef.
- Les ST vont pouvoir s'installer dans des locaux plus adaptés à leurs besoins ; les TP vont alors pouvoir réfléchir à la réalisation de locaux plus dignes de leur importante fonction.
- La piscine ouverte "Version 2023" est en voie de réalisation.
- Les travaux de réhabilitation des routes, eau, électricité, gaz se poursuivent avec un rythme soutenu, parfois hélas interrompu par des incidents liés à l'état de nos canalisations ou conduites.

Pour éviter de m'accuser d'angélisme je vais mentionner quelques points, sans solution immédiate en 2022, que les nouvelles Autorités auront à gérer :

- L'équilibre financier de ces dernières années est impacté par la baisse des rentrées fiscales. Des mesures devront être prises sans pénaliser les futurs projets importants pour notre Cité.
- Un dossier important reste ouvert, celui des Abattoirs. Il est attendu avec impatience par les éventuels locataires initiaux, mais ne doit pas se réaliser au détriment de l'équilibre de Crescentia. Des démarches à divers niveaux sont en cours.
- Deux bâtiments (Manège, Ancien home), très protégés à divers niveaux, sont actuellement sous la responsabilité unique de notre commune; il faudra à l'avenir se

pencher sur d'éventuelles possibilités de les intégrer de manière concrète dans la vie économique de notre localité.

Cela aura un coût non négligeable !

- L'avenir de notre école secondaire devra être réfléchi dans un délai pas trop lointain, mais là aussi l'aspect financier sera un élément-clé des réflexions à mener !
- Un terrain de football respectueux des directives de l'ASF devra être planifié dans les meilleurs délais !

La fin de l'année 2022 a été celle des élections communales; les résultats vont certainement impacter le jeu politique à venir, mais j'invite chacun à garder à l'esprit que ce n'est que en se serrant les coudes que notre Commune gardera sa position importante dans et pour la région.

Un grand merci à toutes celles et à tous ceux qui ont fait le pas pour se mettre à disposition de la collectivité.

Une dernière marque de reconnaissance à tous les membres du Conseil municipal, des Autorités législatives et des commissions et surtout au personnel communal qui ont tout fait pour mener le navire Saint-Imier à bon port, en assurant le quotidien, mais en sachant prendre à bras le corps la concrétisation des futures ambitions légitimes de Saint-Imier, ville bientôt la plus importante du Jura bernois.

Que les bonnes alizées poussent notre commune dans une direction qui permette à chaque citoyen de penser qu'il y fait bon vivre. Les défis de la nouvelle législature sont nombreux, mais j'ai pleine confiance aux nouvelles Autorités pour trouver les pistes les plus adaptées aux situations à venir.

**Le maire de Saint-Imier**



Denis Gerber



# ANNEXE



## MUNICIPALITE DE SAINT-IMIER COMMISSION DE GESTION

Composition de la commission :

Présidente : Mme Bettina Zürcher (PS)  
Vice-président : M. Christian Tharin (PLR)  
Secrétaire: Theo Brand (PS)  
Membres : M. Roger Comte (ARC)  
M. Roland Helbling (PLR)  
M. Christian Schluep (PLR)  
M. Claude Voisin (ARC)

La Commission de gestion s'est retrouvée à 8 reprises durant l'année.  
Elle a traité les objets suivants :

### **Mutation au sein de la Commission**

Nathalie Fiechter a démissionné pour le 31 décembre 2021. La Commission la remercie de ses contributions précieuses qu'elle a apporté au sein de la Commission de gestion dans les dernières trois années, non seulement en tant que secrétaire, mais surtout aussi en accomplissant des tâches importantes dans des affaires traitées par la Commission.

Elle est remplacée par Théo Brand qui en tant qu'étudiant en droit apporte des compétences appréciées à la Commission. Lors de sa première séance le 12 avril, il est nommé secrétaire.

### **Protection des données: activités de la Commission de gestion**

Concernant la protection des données, La Commission de gestion a traité les objets suivants

#### *Nouvelles bases légales cantonales concernant GERES*

Une lettre datée du 25 mars 2021 de la part de l'Office d'informatique et d'organisation OIO, l'Intendance des impôts ICI et le Bureau pour la surveillance de la protection des données du canton de Berne BPD a été envoyée aux communes et autres autorités avec le but de les informer sur une modification importante de la base légale, afin qu'elles puissent y adapter leur propre base légale concernant la protection des données personnelles.

Pour notre commune, ces modifications concernent avant tout la plate-forme des systèmes des registres communaux (GERES), la tâche principale consistant en la rédaction et la mise en vigueur d'une Ordonnance sur les droits d'accès aux fichiers centralisés de données personnelles (O FDP Saint-Imier).

Le 6 janvier 2022, la chancellerie a averti la Commission de gestion, de par sa fonction d'autorité de surveillance communale, et lui a demandé de l'assister dans cette tâche urgente. Si le délai du 28 février n'était pas tenu, la commune risquait de ne plus avoir accès à la plateforme GERES dès le 1er mars.

En vue de la durée prévisible des procédures à parcourir, le délai nous semblait serré. Une séance a donc été convoquée en urgence le 11 janvier afin de déterminer et planifier les mesures à prendre. Lors d'une réunion d'une délégation de la Commission avec toutes les personnes concernées du côté de la commune, l'ordonnance actuelle a été passée en revue, les modifications nécessaires ont été discutées article par article, et les mesures à prendre ont été planifiées et exécutées dans les meilleurs délais.

Le 8 février, après son approbation par la Commission de gestion, l'ordonnance a été ratifiée par le conseil municipal. Le tout a pu être transmis à l'ISCB bien avant le délai octroyé.



### Informatique communale

Le 8 novembre 2022, au souhait de la Commission et après avoir discuté des points relevant à couvrir, Fabien Lavanchy, responsable informatique de la Municipalité de Saint-Imier a rédigé le rapport suivant:

Sauvegardes	<p>Les sauvegardes ont été complètement revues en 2022.</p> <p>Nous disposons de deux plans de backup, un avec le logiciel « VEEAM » et un autre avec le logiciel « Active Backup for Business ».</p> <p>Pour la partie VEEAM :</p> <p>Toutes les sauvegardes s'effectuent une fois par jour dès 21h.</p> <p>On garde tous les backups journaliers durant 30 jours ; puis, on garde un backup hebdomadaire durant 1 semaine.</p> <p>Emplacement du serveur : halle de gym</p> <p>Pour ce logiciel-ci, on crée aussi des archives selon la rétention suivante :</p> <p>On garde tous les backups journaliers durant 7 jours</p> <p>Puis, on garde un backup hebdomadaire durant 4 semaines</p> <p>Puis, on garde un backup par mois durant 12 mois</p> <p>Puis, on garde un backup par an durant 3 ans</p> <p>Emplacement du serveur : Municipalité, Rue Agassiz 4</p> <p>Pour la partie Active Backup for Business :</p> <p>Toutes les sauvegardes s'effectuent une fois par jour dès 11h30.</p> <p>On garde tous les backups hebdomadaires durant 30 jours.</p> <p>Emplacement du serveur : halle de gym</p>
Firewall	<p>Le firewall, qui est notre porte d'entrée/sortie a été changé en septembre 2021.</p> <p>L'ancien ne satisfaisait plus au niveau sécurité.</p> <p>Il a été changé en lieu et place par 2 machines redondantes.</p> <p>Il s'agit de matériel performant, continuellement mis à jour et nettement mieux maîtrisé au niveau des différentes règles de sécurité en vigueur.</p>
VPN	<p>Les connexions à distance s'effectuent avec un compte/mot de passe différent de celui utilisé dans le domaine. On doit également passer par la double authentification.</p>
Directives informatiques	<p>Les directives informatiques destinées à chaque utilisateur disposant d'un accès à un ordinateur datent du 29.10.2019.</p> <p>Plusieurs points manquent ou sont obsolètes. Il est prévu, encore en 2022, de les mettre à jour.</p>
Formation sécurité	<p>Depuis début 2022, chaque employé disposant d'un compte informatique reçoit et doit faire une formation (en ligne) sur le cyber sécurité ; cela à la fréquence d'une fois par mois.</p> <p>Des tests sont annuellement effectués pour mesurer le niveau des utilisateurs de la municipalité.</p>
Données privées utilisateurs	<p>Lorsqu'un utilisateur quitte la Municipalité son compte est désactivé.</p> <p>Il est définitivement supprimé après 6 mois, tout comme son adresse email et ses données privées.</p>
Monitoring	<p>En 2022, un système de visualisation (monitoring) a été mis en place. Ce dernier permet d'avoir une vue des différents états de nos équipements réseaux (serveurs, switches).</p>



Analyse de sécurité	Une entreprise spécialisée dans la cyber sécurité a été mandaté pour effectuer une analyse de sécurité de nos éléments visibles depuis l'extérieur. Le but est principalement de savoir ce qui est disponible ou du moins accessible depuis l'extérieur et s'il est facile d'y entrer. Le travail a été fait, mais le rapport n'a, à ce jour, pas encore été analysé. Une fois l'analyse effectuée, les mesures nécessaires seront prises pour améliorer ce qui est possible de l'être !
---------------------	---

La Commission de gestion se déclare satisfaite de constater les améliorations pertinentes effectuées en l'année 2022. Elle remercie le responsable informatique de notre commune tant que ses collaborateurs/trices et partenaires de leur professionnalisme et leur engagement pour la sécurité informatique de l'administration communale et leurs employés.

### **Appartements sociaux de la rue Jacques-David**

#### *Etat actuel*

Comme signalé dans le dernier rapport annuel, la Commission de gestion a compilé les chiffres comptables des dix dernières années concernant les immeubles Jacques David ainsi que de celui de la rue de la Clef. Selon ces chiffres tous les deux immeubles paraissent rentables. Néanmoins des questions concernant l'état des immeubles, le besoin de rénovation et le règlement restaient à clarifier avec les départements responsables.

Par courrier du 5 avril 2022, le Service des bâtiments communaux et des infrastructures sportives a répondu comme suit à nos questions concernant, entre autres, le caractère social ainsi que les besoins de rénovation des immeubles de la rue Jacques David :

1. En raison de la protection des données, aucun nouveau règlement n'est entré en vigueur;
2. Une rénovation du bâtiment Jacques David coûterait environ 6'000'000 CHF. Aucun financement n'est prévu au budget;
3. Le service est actuellement en négociation avec un acheteur tiers pour les bâtiments Jacques David.

Les revenus locatifs des immeubles Jacques David et Clef sont toujours comptabilisés dans la comptabilité générale de la commune. Des provisions ou une réserve pour les rénovations n'ont jamais été constituées au fil des décennies. Le besoin de rénovation des immeubles de la rue Jacques-David est énorme car seul le strict nécessaire a été fait dans les appartements pendant des années. Dans l'ensemble, les immeubles sont dans un état tragique. Il est urgent d'agir. La Commission de gestion faisait déjà une remarque dans le sens d'établir un plan de rénovation de ces bâtiments lors de son rapport daté du 8 mars 2017 adressé au Conseil municipal.

Dans le rapport du 8 mars 2017 ainsi qu'une motion en suspens au Conseil de ville du 9 mai 2019 (motion réactualisée de celle du 24 octobre 2013) soulève les questions suivantes:

- Une évaluation sur les possibilités d'externaliser la gestion courante des appartements de nos immeubles par des professionnels de l'immobilier ou par un fiduciaire;
- Une évaluation sur les possibilités de la création d'une agence immobilière communale;
- Un plan de rénovation pour les bâtiments de Jacques-David.

La Commission de gestion de la législature 2019-2022 espère que les nouveaux commissaires continueront à traiter ce dossier afin de trouver des solutions pragmatiques pour les années à venir.

### **Nouveaux bâtiments services techniques, crédit supplémentaire**

Le 10 février 2019, le Corps électoral de Saint-Imier accepte le projet de nouvel entrepôt pour les Services techniques et son crédit d'investissement de CHF 1'800'000.00.

Lors de la séance du 9 décembre 2021, le Conseil de ville accepte à une très forte majorité un crédit d'engagement supplémentaire de CHF 720'000.00.



La Commission de gestion a été intriguée par plusieurs aspects de ce projet et a commencé une analyse de cet investissement. La Commission s'est penchée sur les volets suivants:

- Traitement politique du crédit supplémentaire;
- Traitement administratif de la votation du crédit supplémentaire;
- Traitement légal du dossier;
- Traitement des modifications/améliorations du projet initial;
- Traitement financier et conséquences financières du projet;
- Traitement des permis de construire;

La Commission a également fait des demandes auprès du Conseil municipal, malheureusement ces dernières sont restées sans réponses.

Etant donné l'importance des montants engagés, la Commission de gestion de la législature 2019-2022 espère que les nouveaux commissaires continueront à traiter ce dossier afin de trouver des solutions pragmatiques pour les années à venir.

### **Conclusion**

Au terme de cette année 2022, la dernière de la législation, la Commission de gestion est satisfaite d'avoir pu faire avancer divers dossiers.

Nous profitons de la rédaction de ce rapport pour remercier l'ensemble des personnes concernées, pour le soutien accordé à la Commission ainsi que pour le travail effectué durant l'année 2022.

Au nom de la Commission de gestion

Le Vice-président



Christian Tharin

Le Secrétaire



Théo Brand